

2





*Ét. Prof. persontia*  
*Handwritten*  
*7/8/08*

ÉTUDES SUR LE RÈGNE  
DU  
CALIFE OMAIYADE MO'AWIA I<sup>ER</sup>

Deuxième Série

PAR

Le P. Henri LAMMENS, S. J.

Extrait des *Mélanges de la Faculté Orientale*  
de l'Université Saint-Joseph (Beyrouth).

II, p. 1-172.



S'adresser au *Bibliothécaire de la Faculté Orientale*  
ou à une des Librairies ci-dessous.

PARIS  
Paul Geuthner  
68 Rue Mazarine

LONDON  
Luzac and Co.  
46 Great Russel St., W. C.

LEIPZIG  
Otto Harrassowitz  
14 Querstrasse

1907







Alu Prof. M. Hartmann

Hommage et respectueux sympathie  
H. L.

Berlin 7 avr 1908

Congrès des sciences historiques

ÉTUDES SUR LE RÈGNE

DU

CALIFE OMAIYADE MO'AWIA I<sup>er</sup>

Deuxième Série

ÉTUDES SUR LE RÉGNE

Bibliothek der  
Deutschen  
Morgenländischen  
Gesellschaft.

Ans  
Hartmanns  
Vermächtnis



ÉTUDES SUR LE RÈGNE  
DU  
**CALIFE OMAIYADE MO'AWIA I<sup>ER</sup>**

Deuxième Série

PAR

Le P. Henri LAMMENS, S. J.

Extrait des *Mélanges de la Faculté Orientale*  
de l'Université Saint-Joseph (Beyrouth).

II, p. 1-172.



S'adresser au *Bibliothécaire de la Faculté Orientale*  
ou à une des Librairies ci-dessous.

PARIS  
Paul Geuthner  
68 Rue Mazarine

LONDON  
Luzac and Co.  
46 Great Russel St., W. C.

LEIPZIG  
Otto Harrassowitz  
14 Querstrasse

1907

ÉTUDES SUR LE RÉGNE  
DU  
CALIFE OMAYYADE NOU'AYY I<sup>er</sup>

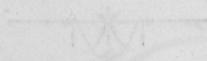
Deuxième Série

Paris

Le P. Henri LAMMENS, S. J.

Extrait des Mémoires de l'Institut Oriental  
de l'Université Saint-Joseph (Beirut).

II, p. 1-172.



Administration des Imprimeries de la Faculté Orientale  
au 4 rue des Filles-du-Calvaire.

LONDON  
Lange and Co.  
49 Great Street, E.C. 4.

PARIS  
Paul Geuthner,  
88 rue Marignan.

LEIPZIG  
Geo. Neumann  
14 Querstrasse

1907



ÉTUDES SUR LE RÈGNE  
DU  
CALIFE OMAIYADE MO'AWIA I<sup>er</sup>

Deuxième Série (\*)

PAR LE P. HENRI LAMMENS, S. J.

VI

LE PARTI DES « OT'MANIYA » ET DES « MO'TAZILA »

S'il faut en croire la tradition antiomaiyade, — et, depuis la perte de l'ancienne littérature historique des Arabes syriens (1), les textes conservés nous font seulement entendre ce son de cloche, — dans la lutte entre

(\*) Nous allons poursuivre les études, commencées dans le 1<sup>er</sup> volume des *Mélanges de la Faculté Orientale* (= MFO). Comme ces dernières, elles ont été professées à notre cours d'histoire de 1905. Dans ces *quaestiones selectae*, notre intention n'est pas de refaire l'histoire du califat de Mo'awia I<sup>er</sup>. Sans nous astreindre à suivre un ordre chronologique rigoureux, sans prétendre épuiser la matière, nous voudrions plutôt aborder certaines questions, négligées ou seulement indiquées par nos devanciers ; mettre en meilleure lumière des points, laissés dans l'ombre jusqu'ici. Nous conservons les mêmes indications bibliographiques ; les nouvelles sources d'information seront indiquées à mesure de leur utilisation. Dans la volumineuse compilation d'Ibn 'Asâkir (Bibliothèque d'Al-Malik az-zâhir, à Damas), les premiers volumes sont seuls paginés. Comme les notices biographiques se trouvent exactement rangées par ordre alphabétique, nous nous contentons de renvoyer à ces notices et au volume de la collection.

(Beyrouth, 25 Décembre 1906.)

(1) D'où était sorti le كتاب مغازي معاوية. La compilation d'Ibn 'Asâkir a conservé des traces de cette tradition syrienne. Dans la bibliothèque d'Al-Malik az-zâhir, on trouve deux autres petits manuscrits : le premier فضائل امير المؤمنين معاوية بن ابي سفيان رضى الله عنه, le second شرح عقد الايمان في معاوية بن ابي سفيان. Malgré leur inspiration franchement syrienne, l'histoire du grand calife n'en peut rien tirer.

Mo'âwia et 'Alî, tous les hommes considérés de l'islam se seraient rangés aux côtés de 'Alî. En face, on aperçoit seulement de rares personnalités, peu recommandables (1), ou égarées par l'ambition (2). Comme pourtant leur nombre pourrait produire une fâcheuse impression, la tradition néglige de dresser la liste de ces dissidents (3). Elle préfère éparpiller leurs noms, en les mêlant à des incidents de minime importance. La manœuvre ne manque pas d'habileté, et, chez un lecteur distrait, elle pourrait engendrer la conviction que, parmi les amis survivants de Mahomet, aucun doute ne subsistait sur le bien-fondé des prétentions de son gendre. Ce serait une erreur.

Les Anşârs demeurèrent en majorité favorables à 'Alî. Dans leur protestation contre l'élection d'Aboû Bakr, protestation visant surtout l'hégémonie de Qoraïs, ils avaient trouvé 'Alî à leurs côtés, mais poussé par des mobiles bien différents. Trois élections consécutives les ayant définitivement déboutés de leurs prétentions au gouvernement de l'islam, ils avaient cru devoir tenir compte à 'Alî de s'être jadis associé à leurs protestations contre la nomination des successeurs immédiats de Mahomet (4). Cela n'empêchera pas trois des plus considérés parmi les Anşârs, comme nous verrons, Ḥassân ibn Tâbit, No'mân ibn Başîr, Ka'b ibn Mâlik de réprover énergiquement le meurtre de 'Otmân (5).

(1) Ainsi Ḥassân ibn Tâbit est le chantre attitré du Prophète ; devenu partisan de Mo'âwia, il n'est plus qu'un « sâ'ir ». Cette démarche lui valut sans doute dans les cercles de Médine la qualification de « la'in ». *Aĵ.*, IV, 7 en bas. Auparavant il rimait sous l'assistance directe du S'-Esprit. *Aĵ.*, IV, 4, 6 ; *Mas'ouđi*, IV, 295.

(2) Nos sources ne manquent jamais d'insinuer ce motif humain. D'après les calculs phantastiques de *Mas'ouđi*, IV, 295, à Şiffin, 'Alî avait à ses côtés 87 Badrites, 2800 Şahâbis, etc. Ya'qoûbi, II, 219 se montre plus modéré dans ses statistiques.

(3) Cf. *Mas'ouđi*, IV, 296. Au lieu de *اخرين من العثمانيّة*, le manuscrit de *Mas'ouđi* récemment acquis par notre bibliothèque, porte *اخرين لمر تذكرهم من العثمانيّة*. L'addition montre bien la méthode de l'auteur. Quoique peu correcte en général, sur plusieurs points la nouvelle copie améliore le texte de l'édition de Paris.

(4) En retour, 'Alî s'entourera d'Anşâriens. Il nommera un des leurs gouverneur de la Mecque, mesure désagréable pour les Qoraïsites. Wüstenfeld, *Chroniken der Stadt Mekka*, II, p. 163.

(5) Cf. *Aĵ.*, XV, 30. D'abord « neutre », Ka'b ibn Mâlik devint 'Otmâni convaincu. *Aĵ.*, XV, 27 en bas.

En dehors des notabilités médinoises, nous rencontrons peu d'illustrations musulmanes (1) dans le camp 'alide. Presque toutes les grandes familles de Qorais gardèrent la neutralité, ou passèrent dans celui de Mo'âwia, même les Maḥzoûm (2), malgré leurs préventions contre les Omaiya-des (3). 'Alî se plaint fréquemment de cette hostilité des Qoraisites (4). Il devait la ressentir douloureusement, ne pouvant accepter d'être l'élu des seuls Anṣârs. En somme, les Mohâgir mecquois marchaient sur les traces des trois premiers califes (5), « les bien-guidés » *ar-râsidoûn* : tous avaient tenu à l'écart le gendre du Prophète. Comme Mo'âwia le fit un jour remarquer à Ibn 'Abbâs, « les familles de Taim et de 'Adî avaient fait plus de tort aux Hâsimites que les Omaiya-des, en leur enlevant le pouvoir et en établissant cette loi à leur détriment ». Parmi les fils des premiers califes, — fait assurément remarquable et ne pouvant tenir au hasard, — l'unanimité sur ce point fut complète : seul le léger et frivole Moḥammad, le digne frère et ennemi de 'Aîsa, se déclara avec éclat pour 'Alî (6).

Aux Hâsimites, ses partisans naturels, on peut opposer les plus chers amis de Mahomet (7) : 'Aîsa, la mère des croyants (8) ; Osâma ibn Zaid,

(1) A l'exception des combattants de Badr, plus nombreux autour de 'Alî.

(2) 'Otmân leur aurait donné de nouveaux sujets de plainte. Cf. Soyôûfi, *Califes*, p. 61, 3 ; Mas'ôûdi, IV, 266, 279 ; Ya'qoûbi, II, 201. 'Abdarrahmân ibn Hâlid prit part à toutes les batailles contre 'Alî. *Osd.*, III, 289, 7.

(3) Cf. nos *Etudes sur le règne du calife omayyade Mo'âwia I* (1<sup>re</sup> série), dans *MFO*, I, p. 5, etc.

(4) Cf. *Kdmil*, 14, 5 ; Baihaqi, 404, 3 ; surtout *Aġ.*, XV, 45, où il se présente, comme ayant tout Qorais contre lui.

(5) Mo'âwia en fait la remarque dans Mas'ôûdi, V, 36-37. Ces mêmes califes se servirent pourtant de 'Aqil. Cf. Balâdori, 449, 6 a. d. l. ; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 212.

(6) *Iqd*, II, 135, 9 a. d. l. ; Mas'ôûdi, IV, 327.

(7) Cet ensemble rend douteuse la prétendue prédilection de Mahomet pour son gendre : lui aurait-il gardé rancune de ses différends avec Fâtima ? Les premiers califes et ceux que nous venons de nommer ne pouvaient se méprendre sur la pensée intime de Mahomet et se dispenser d'en tenir compte. Dans la distribution des pensions, 'Omar avantage Osâma sur ses propres enfants, en alléguant la prédilection du Prophète pour lui. Pourquoi, dans la participation aux fonctions publiques, ne laissa-t-il pas 'Alî bénéficier de cette considération ?

(8) Voir, dans *Rev. des Etudes Juives*, 1904<sup>2</sup>, p. 220, une curieuse remarque de Goldziher.

petit-fils adoptif du Prophète, surnommé son *amour* et le  *fils de son amour* (1) ; Šohaib, un de ses plus chers maulâs et chargé de l'interrègne après le meurtre de 'Omar (2); et surtout 'Aqîl, le propre frère de 'Alî et son ennemi acharné (3). Nous avons déjà nommé ce personnage (4), le plus spirituel des Hâsimites (5), si peu favorisés au point de vue de l'intelligence (6). Ses contemporains s'étonnaient même de lui trouver un frère aussi borné (7) que 'Alî (8). 'Aqîl hérita de son père au détriment de ce dernier et peut-être faudrait-il chercher dans ce fait (9) l'explication de leur inimitié (10). Ce déni de justice — si c'en était un — ne l'enrichit pas

Le serment en question fut prononcé, non à l'occasion de Šiffin, mais de la bataille du Chameau. Cf. Baihaqî, 322, 10, etc. Même après la fin tragique de son frère Moħammad (elle l'appelait مُذْمَرٌ. *Iqd*, II, 270, d. l. — Voir pourtant *Tab.*, I, 3406, 12 : où, en apprenant la mort de son frère, elle maudit Mo'âwia), 'Aîsa demeura en bons termes avec Mo'âwia. Ce dernier, après la journée de Šiffin, lui envoie Zofar ibn al-Ĥârit. Voir la notice de Zofar dans le VI<sup>e</sup> vol. d'Ibn 'Asâkir.

(1) Nawawî, 147 ; Ibn Ĥaġar, I, 55.

(2) Il fit alors plus que « présider la prière », ou mieux cette expression était synonyme de « gouverner ». En sa qualité de régent, il fit emprisonner 'Obaidallah, fils du calife 'Omar. *Osd*, III, 342 en bas. En exposant cet événement les autres sources laissent généralement Šohaib dans l'ombre. Ainsi I. S., *Ṭabaq.*, V, 9 (notice de 'Obaidallah). L'élevation de ce *maulâ* humiliait l'orgueil arabe, cf. Ġâħiz, *Bayân*, II, 153, 9 a. d. l. ; le vers significatif de Farazdaq, 103,7 (éd. Boucher) :

صَلَّى صُهَيْبٌ ثَلَاثًا ثُمَّ انزَلَهَا      عَلَى ابْنِ عَمَّانٍ لَمَّا كَانَا غَيْرَ مَقْتَضِرٍ

(3) Cf. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 29, 22. Il l'interpelle يَا بَنَ أُمِّ عَالِيٍّ, tournure méprisante.

(4) Cf. *MFO*, I, p. 91, n. 5.

(5) Voir ses réparties, I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 173 ; Ibn Ĥaġar, II, 195, 2 et *MFO*, I, *loc. cit.*

(6) On cite un intellectuel parmi les Hâsimites ; il devint Morgite et écrivit un livre pour défendre ses opinions. Cf. I. S., *Ṭabaq.*, V, 241, 18. La tradition vante le savoir d'Ibn 'Abbâs, *Osd*, III, 193. Elle devait ce témoignage de gratitude au fondateur des sciences musulmanes. Zainab, fille de 'Alî, est qualifiée de عَاقِلَةٌ et citée comme une exception : on rappelle la scène avec Yazîd I après Karbalâ. *Osd*, V, 450, 6.

(7) Cf. *MFO*, I, p. 79, n. 5.

(8) Ġâħiz, *Bayân*, II, 37.

(9) Ils n'étaient pas de la même mère (à l'encontre de *Osd*, V, 517) ; et 'Alî était le cadet des fils d'Abou Ṭâlib. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 28, 26.

(10) I. S., *Ṭabaq.*, I<sup>1</sup>, 79, 12.

pour cela (1). Converti très tard à l'islam (2), il demeura toute sa vie indifférent à la nouvelle religion et ne prit part à aucune des batailles postérieures au « fath » de la Mecque (3).

A part l'Égypte, la Syrie et la Mésopotamie, le reste de l'empire musulman obéissait, nominalement du moins, à 'Alî. Mais, même dans ces provinces, ce dernier ne commandait pas en maître absolu. Avant tout, il devait compter avec les « Mo'tazila » ou *neutres*, à distinguer du parti philosophico-religieux de ce nom. Ces neutres se tenaient à égale distance des deux prétendants.

Si, comme les « 'Otmâniya », tous n'allaient pas jusqu'à rendre 'Alî responsable du meurtre de 'Otmân, ils ne voulaient pas se compromettre en sa compagnie. A ses exhortations d'avoir à se déclarer en sa faveur, de combattre avec lui les partisans de Mo'âwia, certains répondaient: « Le Prophète nous a recommandé, au moment des dissensions intestines, de nous servir d'une épée de bois. A cette condition, nous marcherons avec vous! » (4) D'autres, comme Sa'd ibn Abi Waqqâs, réclamaient « une épée intelligente, capable de discerner entre le musulman et l'infidèle » (5). Ainsi raisonnaient nombre de musulmans sincères (6), et cela en plein Iraq: ils se déclaraient disposés à suivre 'Alî contre les infidèles, mais non

(1) I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 29, 18.

(2) A la Mecque, il aurait confisqué, après l'hégire, la maison de Mahomet. Cf. Azraqî, 390; Prince Léon Caстанi, *Annali dell' Islam*, p. 150, n. 3.

(3) Cela explique la froide notice d'I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 28-30. Sympathique à ses enfants, à ceux surtout qui succombèrent à Karbalâ avec Ḥosain, la tradition s'efforce de laisser 'Aqil dans l'ombre. Cf. Qarmâni, I, 258, où l'opposition se trouve bien marquée. Dans *Osd*, III, 422-423, on essaie d'expliquer son absence des guerres musulmanes. La contradiction entre 422, 2 a. d. l. et 423, 1 est patente. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 30 le fait assister à Mou'ta (*Ibid.*, l. 7, au lieu de نَقْلَهُ, lisez نَقْلَهُ), et *Osd*, V, 525 à Ḥonain.

(4) I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 354, 3; cf. III<sup>2</sup>, 20.

(5) Dinawari, 152, 2-6. Voir, dans *Iqd*, II, 270, 2 d. l., comment Sa'd partage entre les coupables la responsabilité du meurtre de 'Otmân: قَتَلَهُ سَيْفٌ سَلْتُهُ عَائِشَةَ وَشَجَدَهُ طَائِحَةً وَسَمِّهُ عَلِيٌّ. Les *mo'tazil* se seraient mis au côté un « sabre de bois ». Qotaiba, *Ma'arif*, 91, 3.

(6) Pour les rendre odieux, Mas'oudî, IV, 295-96 les traite tous de عِثْمَانِيَّة لَمْ يَرَوْا إِلَّا الخروج عن الامر. Sa bonne foi est inexcusable, quand il les fait tous prêter serment à 'Alî, IV, 298, 1; il se dédit, IV, 392.

pas contre les Syriens, leurs frères en religion (1). De ceux-là était Aḥnaf ibn Qais (2); il refusa de paraître à la bataille du Chameau. Pour le même motif, le célèbre Anṣârien Aboû Aiyoub ne voulut pas se trouver à Šifḥin; mais il vint avec 'Alī combattre les Ḥârîgites à Ḥarouira (3).

Les « Mo'tazila » comptaient dans leurs rangs des personnalités de la valeur de Sa'd ibn Abi Waqqâs (4), déjà nommé; 'Abdallah, le fils préféré du calife 'Omar (5), ce type fortement idéalisé de l'ascétisme musulman; Aboû Moûsâ al-Aṣ'arî, l'arbitre de la conférence de Adroḥ; Moġîra ibn Šo'ba (6), le riche et influent Aboû Bakra le Ṭaqafite; Ġarîr ibn 'Abdallah, le « saiyd » incontesté مطيء de Baġîla (7). Quant à Aboû'd-Dardâ', mort plusieurs années avant Šifḥin (8), il n'a pu se retirer du champ de bataille, comme on l'a prétendu (9); mais il se trouva en communion de sentiments

(1) Dinawarî, 175, 16.

(2) Cet opportuniste voulait surtout prendre le temps d'observer la marche des événements.

(3) Ṭab., I, 3377, 3380; *Osd*, V, 143; Dinawarî, 157; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>2</sup>, 49, 18; *Ḥamîs*, II, 271, 9. Aḥnaf ibn Qais combattit à Šifḥin pour 'Alī. *Osd*, III, 15. Il n'est pas prouvé que A. Aiyoub ait gouverné Médine au nom de 'Alī. Ṭab., I, 3451; 3474, 7. La tradition est dans le vrai, quand elle affecte de montrer A. Horaira toujours en compagnie de Marwân. Bohârî, I, 330, n° 49.

(4) Il était peut-être le plus ancien musulman après Ḥadîġa et 'Alī. Cf. Nœldeke, *ZDMG*, LII, p. 20-21. Les ḥadîṭ qui l'affirment sont véritablement désintéressés, ni lui ni ses descendants n'ayant aspiré à jouer un rôle.

(5) Naturellement, au dire de la tradition, il aurait plus tard regretté son abstention. Dans I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 121, il atteste le contraire. *Osd*, III, 228-229. Dans le même but, elle s'efforce d'excuser 'Abdallah, le pieux fils de 'Amrou ibn al-'Aṣî, d'avoir combattu 'Alī. *Osd*, III, 234-235. Elle adresse à Ibn 'Omar le reproche, d'ailleurs mérité, de غفلة, Ṭab., I, 3356, 16; ce mot est synonyme de ضعف العقل chez les traditionnalistes.

(6) Cf. Ṭab., I, 3068, 3070, 3072, 3341-42; Baiḥaqî, 54, 8; Mas'ouđî, IV, 295; V, 43. Après le nom du fils de 'Omar (et non 'Amr), il faut corriger ainsi la version française des *Prairies*: « il reconnut plus tard Yazid et 'Abdalmalik; ce dernier, en prêtant serment entre les mains de Ḥaġġâġ ». Mas'ouđî, IV, 392. Par cette remarque insidieuse l'écrivain, sympathique aux 'Alides, حسن التشييم, prétend diminuer l'effet de l'abstention chez un homme capable de communiquer avec Yazid et Ḥaġġâġ.

(7) Nawawî, 678, 4; 191. Son panégyrique par Aḥṭal (Ms. de Bagdad), 170-71 insinue aussi que ses préférences allaient aux Omayyades. Cf. Qotaiba, *Ma'arif*, 99.

(8) *Osd*, V, 186.

(9) Dinawarî, 181, 16; Ibn Ḥaġar, III, 90; *Osd*, IV, 161. Voir, *ibid*, III, 318-319, les

avec les futurs « mo'tazila » (1) et passa sa vie en Syrie, dans le voisinage immédiat de Mo'awia, honoré de la confiance de ce prince.

De la part d'hommes aussi considérés (2), la neutralité (3) — elle se confondait fréquemment avec l'hostilité — devait nuire au prestige de 'Alî. Si Mo'hammad, fils d'Aboû Bakr s'était déclaré pour 'Alî, 'Abdarrahmân, l'ainé des fils du premier calife, prit, dans le principe, parti pour Mo'awia (4). En ce faisant, il demeurait fidèle aux traditions de sa famille. A la fin de sa carrière, ce personnage sensuel et borné se tourna contre les Omayyades pour se poser en prétendant. A la suite de Şohaib, d'autres notabilités refusèrent également le serment à l'élu des Médinois.

Même au sein des Anşars, s'élevèrent des protestations contre le meurtre

efforts désespérés pour le ranger aux côtés de 'Alî. Ces tentatives, le long séjour d'A. Dardâ' en Syrie, les égards particuliers de Mo'awia pour sa femme (notice de 'Abdalmalik, Ibn 'Asâkir, X) tout cela permet de le supposer plutôt favorable à Mo'awia. Ğarîr ibn 'Abdallah finit aussi par se retirer sur les terres de ce dernier, Mas'ouddi, IV, 341; dans la province de Qarqisiya, jadis gouvernée par lui, Tab., I, 2928, 3; 3058.

(1) Du poète Aïman ibn Horaim, Dinawari (206, 11) fait à tort un « mo'tazil et un Syrien », qualificatifs pouvant convenir à son père, sans doute 'Otmâni, comme ses contributeurs les Banoû Asad. Cf. *Ağ.*, X, 85 (lisez خريم au lieu de خزيم). Malgré son élégie sur 'Otmân (Qotaiba, *Ma'arif*, 65), Aïman est bien connu pour ses sentiments sí'ites. *Ağ.*, XXI, 7, ligne 20; *ibid.*, XXI, 130, 9, on signale un autre neutre qoraïsïte; de même 'Amrân, dans Ibn Ğaĝar, III, 51, 7; *Osd*, IV, 138, 1. A Şiffin, un Anşar, d'abord mo'tazil, en voyant tomber 'Ammâr ibn Yâsir se rappelle la parole de Mahomet: *تقتلك الفئة الباغية* et se décide à combattre pour 'Alî. Nawawi, 228, 3, etc.; *Osd*, IV, 47: c'est un hadîth sí'ite. On en a fabriqué aussi dans le sens des mo'tazil; comme celui-ci: « pas de martyr pendant les guerres civiles! ». I. S., *Tabaq.*, V, 220, 8; « Brisez alors vos épées! » I. S., *Tabaq.*, III<sup>2</sup>, 20.

(2) Surtout Sa'd ibn Abi Waqqâs, Ibn 'Omar et Aboû'd-Dardâ'.

(3) On compte également des neutres parmi les Omayyades: comme Sa'id ibn al-'Asi et Ibn Abi Şarh, se défiant tous deux de l'ambition de Mo'awia. Ibn al-A'îr, III, 152; *Ĥamîs*, II, 266, 296; Ibn Ğaĝar, II, 194 d. l.; *Osd*, III, 174. La neutralité de Walîd ibn 'Oqba (Nawawi, 617) est moins facile à expliquer. Cf. *MFO*, I, p. 37; Mas'ouddi (IV, 353 d. l.) le fait paraître à tort à Şiffin. Voir pourtant *Osd*, V, 92.

(4) Tab., I 3405. On le trouve combattant son frère Mo'hammad, dans la bataille, où ce dernier trouva la mort. Voir le jugement défavorable de 'Alî sur Mo'hammad. Tab., I, 3393, 1.

de 'Otmân (1) et plusieurs se séparèrent avec éclat de 'Alî (2). Nous avons déjà nommé No'mân ibn Ba'sîr (3), le premier-né de l'islam parmi les Anşârs, de même que Sa'd ibn Abi Waqqâs pouvait se glorifier d'avoir versé le premier sang pour la cause de l'islam. Les survivants du groupe éminent des *élus* ou *moba'ssara* se montrèrent neutres ou hostiles. Zobair et Talha portèrent les armes contre le gendre du Prophète. Comme on le voit, les illustrations musulmanes se trouvaient principalement hors du parti de 'Alî.

Un rare ensemble de circonstances avait rendu Hassân ibn Tâbit (4) à la fois ennemi de 'Alî et de son ennemie, 'Aîsa (5). Comme son compatriote No'mân, il y ajoutait la qualité de partisan dévoué de Mo'âwia. Leur troisième collègue anşârien, Ka'b ibn Mâlik finit également par rejoindre ce dernier (6). Ajoutez-y Moḥammad ibn Maslama (7), un musulman considérable, chargé de gouverner Médine, en l'absence du Prophète (8). Un cinquième Anşârien, Maslama ibn Moḥallad, se déclara ouvertement pour Mo'âwia (9) et combattit pour lui à Şiffîn. Ces protestataires étaient qualifiés de « 'Otmâniya »; ils formèrent le noyau d'un parti, assez difficile

(1) L'Anşârien Tomâma déclare que c'est la fin du « califat prophétique » خلافة النبوة. *Iqd.*, II, 273, 1, etc.

(2) *Tab.*, I, 3068, 3070; Mas'ouddi, IV, 295-96.

(3) Après la mort de Mahomet, dans la controverse relative au califat, la famille de No'mân s'était déclarée en faveur de Qoraïs, *Ḥamis*, II, 169, 8; le premier parmi les Anşârs, son père avait fait hommage à Aboû Bakr. Nawawi, 596, 4 a. d. l.; *Aj.*, XIV, 119. Voir dans Nawawi (*loc. cit.*) les prérogatives islamites de No'mân ibn Ba'sîr. *Osd.*, V, 23.

(4) Son frère avait reçu chez lui 'Otmân, arrivant de la Mecque comme mohâgîr; il lui fut associé dans la « mo'âhât ». Plus tard, sa famille paraît s'être fixée en Syrie. I. S., *Tabaq.*, III<sup>1</sup>, 38, 11 et 19; III<sup>2</sup>, 63, 15; *Osd.*, III, 376; Qotaiba, *Ma'arif*, 106 (éd. d'Égypte).

(5) Cf. *ZDMG*, LII, p. 29.

(6) *Aj.*, XV, 27, etc.

(7) *Dinawari*, 149, 19.

(8) Nawawi, 119; I. S., *Tabaq.*, III<sup>2</sup>, 18-20. Il se retira dans le désert loin des guerres civiles.

(9) *Osd.*, IV, 275; Ya'qoubi, II, 219.

à définir. Il faut faire une mention spéciale de 'Obaidallah (1), un autre fils du calife 'Omar (2), moins à cause de la valeur du personnage que de la joie causée par sa présence à Mo'âwia, tout heureux de pouvoir exhiber à Šiffîn un fils de 'Omar (3). En décrétant plus tard sa mort pour une affaire, définitivement classée par 'Otmân avec l'approbation des grands Šahâbîs, 'Alî montra clairement qu'il céda à la vengeance. 'Obaidallah devait expier les torts de la famille de 'Omar(4) envers les Hâsimites. En mettant en avant les حدود الله, 'Alî cherchait à masquer des rancunes privées. Signalons enfin le trop fécond moħaddîŧ Aboû'l-Horaira(5), et, pour finir, «4000 lecteurs du Qoran» (6). Nous les retrouverons tous, combattant pour lui à Šiffîn. Leur présence dans le camp de Mo'âwia suffirait seule à prouver que, au point de vue strictement musulman, les droits de 'Alî demeuraient douteux (7), pour ne rien dire de plus.

Quant aux tribus arabes, on les voyait se partager en portions plus ou

(1) Ţab., I, 3314, 15; comp. 2732, 18.

(2) 'Abdarrahmân est également avec Mo'âwia.

(3) Dinawari, 172, 15. La neutralité des autres fils de ce calife, la présence de son maulâ aux côtés de Mo'âwia (I. S., *Tabaq.*, III<sup>e</sup>, 181, 10) montrent de quel côté penchaient les sympathies de cette famille. Ajoutez-y celle des descendants d'Aboû Bakr. Tout cela donne à réfléchir et explique l'échec de 'Alî.

(4) La tradition se trouve fort embarrassée pour justifier ici la conduite de 'Alî. Cf. *Osd.*, III, 343. 'Alî proteste contre l'importance exagérée accordée à A. Bakr et à 'Omar. Ţab., I, 3367, 12-14. Pour le cadavre de 'Obaidallah, Mas'ôûdî, IV, 368 d. l. choisit le terme méprisant de جثية.

(5) Ibn al-A'ŧîr, III, 223 en bas; Ţab., I, 2961, 11; *Osd.*, III, 318-319. Il voulut défendre 'Otmân les armes à la main, le pleure après sa mort; est partisan des Omayyades, sur le champ de bataille de Šiffîn fait la bai'a à Mo'âwia (Ibn 'Asâkir, XVI, notice de Mo'âwia ibn al-Hâriŧ); menacé de mort par les partisans de 'Alî (Ţab., I, 3452, 16), il est lieutenant (qâdî (*sic*) d'après Ibn 'Asâkir) de Marwân à Médine. Les fils de 'Otmân portent son cercueil. I. S., *Tabaq.*, III<sup>e</sup>, 48, 26, etc.; 56, 21; VIII, 53, 18; Ya'qoûbî, II, 283, 4; cf. II, 232. Dans l'énorme masse de ħadîŧ, laissés par lui, on a dû, nous le soupçonnons, élaguer les données en faveur des Omayyades. Dans leur forme actuelle, rien ne permet d'y retrouver ses préférences bien connues pour les califes syriens. Elles doivent rendre suspectes les traditions favorables aux 'Abbâsides, mises sous son nom, comme Ibn Ĥaġar, II, 42, 3 a. d. l.

(6) Ţab., I, *loc. sup. cit.*

(7) Comp. un passage explicite de Šahrastâni, *Milal*, 103, 14, etc.

moins égales entre les deux prétendants (1); a l'exception peut-être de Baġila (2), faiblement représentée en Syrie, et de Bakr, tribu essentiellement mésopotamienne et iraquaine, particulièrement dévouée à 'Alī (3). Pour les Taġlib, établis en cette partie de la Gazīra, se trouvant dans la mouvance des métropoles de l'Iraq, ils avaient — comme le conseillaient leurs intérêts — adopté une attitude plutôt favorable à 'Alī. Ils agirent de même avec Ibn Zobair et son frère Moṣ'ab (4). L'islam avait commencé à faire des adeptes au sein de ces clans mésopotamiens, et le gendre du Prophète avait épousé une Taġlibite (5). On rencontre parmi eux des Śī'ites et même des Ḥārīgites (6), sectes inconnues parmi les Arabes syriens. Mais leur dévouement à la cause 'alide devait être modéré: car nous verrons Mo'āwia établir des Taġlibites à Koūfa, dans le but d'y augmenter le nombre de ses partisans (7). Ceux de Syrie paraissent avoir suivi Mo'āwia (8). Le langage de leur poète Aḥṭal, الشامي الاخطل, comme l'appelle Farazdaq (9), et sa très ancienne faveur à la cour des Omayyades

(1) Ṭab., I, 3287.

(2) En masse elle avait émigré dans l'Iraq. L'affirmation de Ġarīr ( Ya'qoūbi, II, 214, 6 ) doit se rapporter non à sa tribu, mais à sa famille ( cf. Ya'qoūbi, II, 226 ) fixée, semble-t-il, en Mésopotamie.

(3) Mas'ouđi, IV, 367-69; V, 115-116; Ṭab., I, 3311, 13; 3316, 3321, 3422; II, 45, 3. Pour Baġila, Ṭab., I, 3287; Ibn al-Aṭīr, III, 127 en bas. Son chef Ġarīr ( voir plus haut ) garda la neutralité.

(4) Nous le montrerons en traitant du règne de 'Abdalmalik.

(5) Ya'qoūbi, II, 218, 4; *Osd*, III, 411 en bas, nomme un Ṣaḥābi taġlibite.

(6) Ṭab., II, 714, 953.

(7) Ṭab., I, 1920.

(8) On peut le conclure des vers de Ka'b ibn Ġo'a'il ( Ṭab., I, 3315; *Kāmil*, 184-85 ), le chantre de ces luttes au point de vue omayyade. Voir sa notice dans I. 'Asākir, XIV<sup>e</sup> vol., où on le dit الشاعر سائر القول مشهور الشعر et encore قدير في الاسلام; très estimé par Mo'āwia, il loua aussi 'Abdarraḥmān ibn Ḥālid et aurait vécu jusque sous Walid I. On trouve des Taġlib dans les deux camps. Ibn al-Aṭīr, III, 165 en haut; 98, 4a. d. l. L'étendard des Ṭaiy se trouvait avec Mo'āwia, *Dinawari*, 182, 6. Nombreux Yéménites dans le camp de 'Alī; ceux de Syrie, avec les Kalb, avaient tous embrassé le parti de Mo'āwia. La tribu de Madḥīg se trouvait en masse avec 'Alī. Dans Mas'ouđi, IV 375, 4, au lieu de Madḥīg ( leçon également adoptée par l'édition égyptienne ), nous lisons مُدَحِج, correction indiquée aussi par le parallélisme.

(9) *Naqā'id Ġarīr* ( éd. Bevan ), 202, 1.

suffiraient à le prouver (1). Šiffîn se trouvait dans cette partie de la Parapotamie, occupée par les Taġlibites syriens. Ils n'auraient pu s'y maintenir, s'ils s'étaient montrés hostiles à Mo'âwia.

Et maintenant, quelle était la portée, la signification exacte du terme de «'Otmânî»? A quelle catégorie d'hommes pouvait-on l'appliquer? Avant tout, ce relatif indiquait un rapport avec la famille du calife 'Otmân, relation de parenté (2) ou simplement celle du *wild'* ou clientèle. Car nous voyons les maulâs s'en prévaloir, tout comme leurs maîtres (3). Ce *nisba* subsiste jusque sous les 'Abbâsides (4), et, du temps de Hâroun ar-Râsîd, nous rencontrons un gouverneur de province, appelé «'Otmânî», en sa qualité de descendant du troisième calife (5). Rien de plus naturel jusqu'ici; et nous n'aurions pas à nous y arrêter: le terme 'Otmânî ne diffère en rien d'un ethnique ordinaire.

Sa signification historique vient de ce qu'il désigne d'ordinaire un partisan du calife assassiné, un musulman persuadé de l'innocence du *martyr* (6) et réclamant une expiation pour son sang versé. C'était là le minimum des sentiments, professés par les 'Otmâniya. Cette communion d'idées avec Mo'âwia ne les rendait pas partisans purs et simples du fils d'Aboû Sofiân. Mais la plupart ne s'arrêtaient pas à ces réclamations. Persuadés de la participation, prise par 'Alî à la révolte de Médine, scandalisés de son intimité avec les meurtriers du malheureux calife, ils déclaraient le gendre de Mahomet indigne du rang suprême. Mo'âwia

(1) Cf. *Le chantre des Omiades et Un Poète royal*, passim.

(2) Nombreux exemples: *Aġ.*, I, 20, 7; 127, 2 a. d. l.; 128, 3; VI, 75; VII, 92, 165; XIV, 169-70; Baihaqî, 515, 17; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 55, 20.

(3) *Aġ.*, III, 118. Ils sont honorés par les Marwânides. Qotaiba, *Ma'drif*, 151.

(4) Beaucoup de 'Otmânides durent alors adopter un *nisba* moins compromettant. Ainsi les descendants de 'Otba, frère du grand Mo'âwia, se font appeler عُتْبِيّ.

(5) *Aġ.*, VI, 75. On trouve aussi, au lieu de 'Otmânî, le terme «na'tali» (de «na'tal»), sobriquet, donné à 'Otmân par ses ennemis. Cf. *Ṭab.*, I, 2981, 1; 2982, 15; II, 747; *Aġ.*, VII, 17, 9; VIII, 23. Goldziher, dans *WZKM*, XV, p. 321, etc. Qotaiba, *Ma'drif*, 63, (lisez: تَدَائِلَ); *M. S.*, II, 123; Maqdisî, 233, 1, où il peut aussi être un nom de secte.

(6) الشهيد et المظلوم, comme on l'appelle d'ordinaire. *Aġ.*, X, 159, 6; XIV, 165; XVII, 88, 89; *Ṭab.*, I, 3355, 3398; II, 165, 4. *Divan de Farasdaq* (éd. Boucher), 103; 5; 219, 6 a. d. l.; *Iqd.*, II, 190, 18; Mas'ôddî, IV, 398; 'Otmân est aussi appelé الطيب. *Ṭab.*, II, 421, 13.

n'en demandait pas davantage pour le moment. Sans examiner la question juridique, les mobiles et les circonstances de l'élection de 'Alî, il la contestait en se plaçant au point de vue des 'Otmâniya: c'était celui de la moralité sociale. Et pourtant on aurait tort de considérer ces derniers comme « des partisans dévoués de la dynastie omaiyade » (1); le terme prendra cette extension logique, seulement après le triomphe des Omayyades. Pour le moment, tout adhérent de Mo'âwia (2) est 'Otmânî, mais le contraire ne se vérifie pas nécessairement. Parmi les 'Otmâniya, signalés vers ce temps en Egypte, certains rêvèrent même de garder la neutralité entre les deux rivaux, 'Alî et Mo'âwia, tout en lui préférant dans leur for intérieur le gouverneur de Syrie (3), si dévoué à la mémoire de leur infortuné calife. C'était tenter de concilier l'impossible. Aussi la plupart, tirant la conclusion des prémisses posées par eux, se proclamèrent-ils ennemis de 'Alî et de ses partisans. Le maudissant lui et les siens, ils détournaient de lui les sympathies de leurs concitoyens (4) et se réjouissaient de ses insuccès (5). Mais, avant tout, ils se donnaient pour mission de poursuivre les complices du meurtre de 'Otmân (6); pour eux, pas de quartier! L'un d'entre eux, saisi en Galilée (7), s'écrie: « Je suis des compagnons de l'arbre! (8) — Grâce à Dieu, les arbres ne manquent pas en Galilée », riposte ironiquement le Syrien, en lui portant le coup de grâce (9). Persuadés de la supériorité de la Syrie sur la ville de Médine (10), ils finirent par rejoindre Mo'âwia. Ce fut le cas de nombreux habitants de

(1) Goldziher, *M. S.*, II, 119.

(2) Les Syriens en masse étaient 'Otmâniya.

(3) Tab., I, 3237-38.

(4) Balâdori, 308, 3.

(5) Tab., I, 3346, 1, 10.

(6) Tab., I, 3405.

(7) Je lis الجليل, au lieu de الخليل.

(8) Sous lequel on avait fait la bai'a à Mahomet, ou بيعة الرضوان.

(9) *Osd.*, III, 309-310. Autre exemple dans Qotaiba, *Ma'arif*, 92, 4. Nous citerons toujours l'édition égyptienne du *Ma'arif*.

(10) *Aj.*, XI, 118, 2; XV, 30. La participation de Médine à la révolte contre 'Otmân lui avait fait perdre, pensaient-ils, son droit à être la capitale de l'islam.

Başra, après la bataille du Chameau (1); en particulier, le cas du célèbre chef qaisite, Zofar ibn al-Hâriṭ (2), du Solaimite Ġaḥḥâf ibn Ḥokaim (3), du chevaleresque 'Obaidallah ibn al-Ḥorr et de Mâlik ibn Misma' (4), objet de la vénération fanatique des Bakrites (5). Ces réfugiés Iraquains communiquèrent aux habitants de Raqqa leurs sentiments pour 'Otmân et firent refuser aux troupes de 'Alî, en marche vers Şiffin, le passage de l'Euphrate (6).

On signale aussi des 'Otmâniya franchement excentriques : comme cet Arabe, à la fois partisan de l'imposteur Moḥtâr (7) et dévoué à la mémoire de 'Otmân (8); un autre se faisant Sî'ite (9); enfin, Şoḥâr ibn al-'Abbâs aurait trouvé moyen d'allier son culte pour le fils de 'Affân aux opinions extrêmes (10) des Ḥârîgites (11). Mentionnons ici une dernière classe de

(1) Ya'qoubî, II, 215, 1. A Koufa, tout le clan kindite des Banod'l-Arḡam quitte Koufa, en disant : *لا نقيم في بلد يشتم فيو عثمان*. *Osd*, III, 397, 9. Dans la même ville, signalons le clan asadite, dévoué à 'Otmân. *Aḡ.*, X, 85. Son chef Simâk est un 'Otmâni décidé. Ya'qoubî, II, 218, 6.

(2) Il combattit à Şiffin pour Mo'âwia. (I. 'Asâkir, VI, notice de Zofar). Sa haine contre 'Alî ne l'empêchera pas plus tard, révolté contre les Omayyades, de faire bon accueil aux *Tawwâboûn* de l'Iraq. *Ṭab.*, II, 551. La bataille de Marḡ Râhiṭ bouleversa complètement la position des partis arabes.

(3) I. 'Asâkir, XIV, notice de Aḥṭal.

(4) Ibn al-Aṭîr, IV, 121; *Ṭab.*, I, 3414, 12; II, 765-66; I. 'Asâkir, X, notice de 'Obaidallah ibn al-Ḥorr.

(5) Cf. *MFO*, I, p. 50 et 80.

(6) Ya'qoubî, II, 218.

(7) Un faux apôtre du sî'itisme.

(8) *Ṭab.*, II, 659, 4. Le poète 'Abdallah ibn Hammâm, quoique 'Otmâni (*Ṭab.*, II, 636, 12), se voit forcé de louer Moḥtâr. 'Obaidallah ibn al-Ḥorr ira lui aussi pleurer sur la tombe des victimes de Karbalâ : des motifs personnels inspireront cette démarche à ce loyal chef de partisans. Du sî'ite Abou Tofail on cite comme un fait digne de remarque : *يُثني على أبي بكر وعمر وعثمان*. *Osd*, V, 234.

(9) *Ṭab.*, II, 319, 5.

(10) Les Ḥârîgites détestaient 'Otmân.

(11) Ibn Ḥaḡar, II, 474, 6; Ġâḥiz, *Bayân*, I, 42; Ibn Doraid, *Istiqâq*, 201, 3 a. d. l.; *M. S.*, II, 119, n. 3. La notice de *Osd*, III, 11, se tait sur les opinions particulières de Şoḥâr; de même Qotaiba, *Ma'ârif*, 115; ils observent seulement que tous ses contribuables étaient sî'ites.

‘Otmâniya, spéculant sur leurs opinions politiques, comme ce chef de Tamîm, qui proposa un jour à Mo’âwia de lui vendre son attachement à la mémoire du *saḥîd* (1). Ces compromissions se retrouvent dans tous les partis.

Non moins difficile à expliquer paraît la vitalité de ce parti. Après le triomphe des Omayyades et l'échec définitif des ‘Alides, après Karbalâ surtout, sa raison d'être semblait avoir cessé. Du temps des Marwânides, le ‘otmânî Ġaḥḥâf nous apparaît presque comme un revenant d'un autre âge (2). Les habitants de Baṣra (3) se montrèrent favorables à ‘Otmân (4), bien avant la révolution de Médine. Ils devinrent ses partisans décidés après la bataille du Chameau (5) : leur haine contre leur vainqueur ‘Alî devait aboutir à ce résultat. Les émissaires de Mo’âwia, envoyés pour révolutionner l'Iraq, pouvaient compter sur leur coopération (6). Mais on comprend moins la persistance des ‘Otmâniya en cette cité et à Koûfa, où, d'après un renseignement de l'*Aġḍni* (X, 85), cette secte posséda une mosquée jusque sous les ‘Abbâsides. « Ġâḥiḥ lui-même est signalé comme un adhérent de ce parti, et il écrivit un livre en sa faveur » (7) — sans doute, un des nombreux paradoxes littéraires de ce fécond écrivain. Comme il arrive d'ordinaire, les ‘Otmâniya, s'exaltant maintenant dans leur isolement, prétendaient établir la supériorité de leur calife sur ‘Alî et son droit exclusif à la succession du Prophète. La suspension de toute vie

(1) Ṭab., II, 97 en haut ; scoliaste de Farazdaq, *Divan*, 69. La qualification de عَدُوِّيّ , donnée à Aḥnaf, est exagérée : c'était un opportuniste.

(2) Scoliaste de Aḥṭal, 25-26. C'est peut-être en considération de son « ‘Otmânisme » que ‘Abdalmalik lui pardonna si facilement ses excès contre les Taġlibites et contre son favori Aḥṭal. Cf. *Chantre*, p. 141, etc.

(3) Après Adroḥ, Mo’âwia les soulève sans peine contre ‘Alî au nom de ‘Otmân. Ṭab., I, 3415, 15 ; 3416, 1

(4) Dīnawari, 159, 4.

(5) Cf. *Naqâ'id Ġarir*, 125, 13, où l'on signale à Baṣra les ‘Otmâniya et بتايا من شهد يوم الجمل.

(6) *Iqd.*, III, 355 ; Maqdisi, 293, 19 ; Ibn al-Faqih, 315, 7. Comp. 166 d. l., où le parallélisme avec ‘Alî, nommé plus haut, montre qu'il est certainement question du calife ‘Otmân. Baṣra renfermait aussi des *Mo'tazila*, Ṭab., I, 3178, 3 ; et des partisans dévoués de Mo’âwia, *Iqd.*, I, 145 ; son frère ‘Otba y avait pris femme.

(7) *M. S.*, II, 120.

publique à cette époque donnait de l'attrait à ces discussions oiseuses. Elles nous ont valu tout un cycle de ḥadîṭ, accueillis plus tard dans les recueils orthodoxes (1), sur les prérogatives de 'Oṭmân, « le possesseur des deux lumières » (2).

Quoiqu'il en soit, dans l'intervalle séparant la nomination de 'Alî et la bataille de Şiffîn, le Yaman, l'Égypte (3), l'Iraq même (4), — on l'a vu, — ce centre de la puissance 'alide, comptaient de nombreux 'Oṭmâniya: l'Égypte au moins 10 000 (5). Ce n'étaient pas de purs *mo'tazila*, genre Abou Moûsâ As'arî, comme semble l'insinuer Wellhausen (6), mais bien plutôt des musulmans sincères (7), prenant au sérieux le serment prêté au calife assassiné, trouvant futiles les raisons invoquées pour justifier le drame de Médine. L'attitude de 'Alî, traitant tous ses adversaires d'infidèles (8), révoltait leur loyalisme. Mo'âwia exagérait sans doute, et à dessein, quand il les appelait sa « śî'a » et ses frères (9). S'il leur eût répugné de servir d'instruments à son ambition (10), ils ne pouvaient s'empêcher de l'approuver (11), en le voyant réclamer vengeance au nom de 'Oṭmân. Presque tous entretenaient des relations avec lui (12); beaucoup — on l'a vu — réfugiés dans les provinces soumises à son autorité, vinrent

(1) Cf. *M. S.*, II, 121.

(2) Ses deux épouses, filles de Mahomet.

(3) Ya'qoûbi, II, 231; Ṭab., I, 3088, 3237-38, 3396; 3452, 13.

(4) Ṭab., I, 3242, 1; 3348; Ibn al-Aṭîr, III, 121; Ya'qoûbi, II, 218.

(5) Ṭab., I, 3242, 4. On ne s'attendait pas à voir signalé parmi eux Bosr ibn Abi Arṭa'a, un des principaux lieutenants de Mo'âwia. Nous l'avons déjà étudié. Cf. *MFO*, I, p. 42-48.

(6) *Reich*, p. 59, note; la remarque est d'ailleurs juste pour les 'Oṭmâniya de Koufa. Ṭab., I, 3244, 3; 3248, 8 les qualifie également de *Mo'tazila*; preuve que la distinction n'était pas toujours facile à établir. Nombre de 'Oṭmâniya, nommés dans Ṭab., I, 3070, 2-12, comme No'mân ibn Başîr, étaient des partisans déclarés de Mo'âwia. Ceux de Koufa se montrent aussi hostiles à 'Alî. Ṭab., I, 3346; 3348, 16.

(7) Voir p. ex. la réponse de Moḥammad ibn Ḥodaig à Mo'âwia. Ṭab., I, 3400.

(8) Ṭab., I, 3369, 1; 3371, 6; 3402, 15.

(9) Ṭab., I, 3241, 17; 3242, 5; 3401, 14; Ya'qoûbi, II, 231.

(10) Voir, dans Ibn al-Aṭîr, III, 154, 7, etc., la réponse de ceux d'Égypte.

(11) C'était le cas de tous les Arabes. 'Alî seulement prétendait que cette mission revenait de droit aux plus proches parents de 'Oṭmân.

(12) Ou recevaient ses émissaires. Ṭab., I, 3415-16.

combattre à ses côtés, le jour de Šiffin (1) et l'aiderent ensuite à conquérir l'Égypte et l'Iraq (2).

Ces sympathies, plus ou moins accentuées selon les catégories des 'Otmâniya, profitaient en définitive au gouverneur de Syrie : elles affaiblissaient d'autant le crédit de son adversaire et ruinaient la prétention, affichée par lui, de représenter la cause de l'islam.

« Quatre circonstances, — disait plus tard Mo'âwia, — m'ont donné la supériorité sur 'Alî. Je cachais soigneusement mes projets, lui les affichait publiquement (3). Mes troupes étaient mieux équipées (4) et plus dociles ; les siennes, très médiocres, ne songeaient qu'à la rébellion (5). Pendant la journée du Chameau (6), je l'ai laissé se débattre avec ses ennemis (7). Si ces derniers triomphaient, ils se montreraient, j'en avais la certitude, plus accommodants que lui ; si 'Alî l'emportait, ce serait aux dépens de son prestige. Enfin je possédais dans un plus haut degré les sympathies (8) de Qorais. » (9)

On ne pouvait mieux dire. Les principaux conseillers et partisans de

(1) Ya'qoubî, II, 218 ; Tab., I, 3070 sqq.

(2) Comme fit Moḥammad ibn Ḥodaiğ. Tab., I, 3404.

(3) Comparez plus loin l'attitude des Iraquains à la conférence de Adroḥ.

(4) Les adversaires eux-mêmes en convenaient. Cf. Tab., I, 3322, 7 ; *Iqd*, II, 291, 5.

(5) Toute l'histoire du califat de 'Alî est là pour le prouver. Sur l'incapacité gouvernementale de 'Alî, cf. *MFO*, I, p. 79, n. 5. 'Alî voulait donner huit à dix Iraquains pour un Syrien : il a varié à l'infini l'expression de ce sentiment. Ainsi il se déclare prêt à échanger 100 000 Iraquains contre 300 Banoû Firâs. *Iqd*, I, 44, 10. 'Abdallah ibn Zobair exprimera la même opinion, en modifiant légèrement les proportions : dix Iraquains valent un Syrien (Ġâhiz, *Mahâsin*, 22, 7 ; *Iqd*, I, 157, 12) ; d'après le *Kitâb al-Fâḍil*, 347, il aurait cédé « contre un Syrien deux, cinq ou même dix Iraquains ».

(6) Mas'ouđi, IV, 322 (lisez *كواكب* au lieu de *مواكب* ; *ظل* et non *ظل*, p. 354). Walid ibn 'Oqba portait le sobriquet non de « Šafwân », mais de *صنوري* (le Ms. de notre bibliothèque porte ici *صراوى*) ; ses ennemis le faisaient descendre d'un Juif de Séphoris. P. 311, il s'agit non de Sa'd ibn 'Obâda (mort sous le califat de 'Omar), mais de son fils Qais.

(7) Cf. Mas'ouđi, IV, 305. Plus tard, en souvenir de cette journée, Mo'âwia donnera un cadeau de 30 000 dirhems au frère de Ya'la ibn Monabbih (ou *Monia*, comme a Mas'ouđi, IV, 304). Cf. *Iqd*, I, 96, 145.

(8) Comp. *MFO*, I, p. 6.

(9) *Iqd*, II, 306 ; Ġâhiz, *Mahâsin*, 30 ; Baihaqî, 404. Pour les haines que la victoire du Chameau valut à 'Alî, cf. Mas'ouđi, IV, 337.

'Alî se recrutait de préférence parmi les Anşârs, dont la capacité politique ne pouvait se mesurer avec celle de l'aristocratie mecquoise, en majorité ralliée aux Omayyades. En dehors des Anşârs, les notabilités musulmanes se trouvaient dans le camp de Mo'âwia, ou, momentanément confondues dans les rangs des *Mo'tazila* et des *'Otmâniya*, se préparaient dans une bienveillante neutralité à l'année de la *ğamd'a*, quand il leur serait permis de saluer dans le digne fils d'Aboû Sofiân le chef unique de l'empire arabe.

Comme le culte de Rome et des Césars, pendant la période impériale, le «dîn 'Otmân» (1) prendra à partir des Marwânides l'extension d'une véritable religion d'état et formera une partie importante du «Marwânisme» (2). Nous y reviendrons en traitant de la politique de la branche cadette.

## VII

### CONFERENCE DE ADROH

ABOÛ MOÛSÂ AL-AS'ARÎ ET 'AMROU IBN AL-'AŞI

A la fin de la journée de Şifîn, des arbitres avaient été nommés : l'habile (3) 'Amrou ibn al-'Aşi pour Mo'âwia et Aboû Moûsâ al-As'arî pour 'Alî. Ils devaient prononcer entre les deux adversaires. Dans le protocole relatif à cet acte, l'adroit Mo'âwia avait fait supprimer le titre souverain de 'Alî, simplement qualifié de fils d'Aboû Tâlib (4) : résultat important (5) pour le gouverneur de Syrie, assimilé au calife et mis avec lui sur le pied d'égalité.

Comme théâtre de la conférence on était convenu de choisir un lieu

(1) Cf. *Ağ.*, XIII, 38, 2.

(2) Ou *مروانية*, comme on disait.

(3) *داهية العرب*. Mas'ouîdî, IV, 391. On pourrait traduire «le maître-fourbe des Arabes». Le traducteur de Mas'ouîdî a préféré l'autre sens de *dâhia* «mauvaise fortune».

(4) Dinawarî, 207.

(5) Voir la réflexion de Aḥnaf à ce sujet. *Ṭab.*, I, 3334 en bas.

mitoyen entre la Syrie et l'Iraq (1). L'oasis de Doûmat al-Gandal remplissait cette condition ; à son défaut, on proposa également Adroh, dont le nom fut prononcé dès lors (2).

Adroh (3), l'Αδροῦ de Ptolémée, l'Αδροα de l'édit byzantin de Bersabée (4), presque à moitié chemin entre Ma'ân et Pétra, était une ancienne localité, située sur la *voie commerciale de l'encens* (5). Au temps de Mahomet, elle appartenait au territoire de la tribu de Godâm (6) et formait une des stations, visitées par les caravanes qoraisites se rendant en Syrie (7). La Bible n'en fait pas mention (8). Les Romains avaient établi un superbe camp (9), sur ce point, où se croisaient la voie aboutissant à la Mer Rouge et l'embranchement atteignant par Pétra le port de Gazza. L'imposante citadelle protégeait cette importante position et aussi la puissante source de Adroh : utile précaution dans une région pauvre en eau ! Elle jaillit au bas de la citadelle dans une sorte d'entonnoir. L'insuffisance de la pente et de l'écoulement ne permet pas d'en tirer tout le parti désirable pour l'irrigation des plaines voisines, situées à un niveau supérieur. Cette abondance d'eaux, mal distribuées, peut constituer une menace pour la salubrité de la région.

L'ancienne route commerciale (10) de la Transjordanie s'était-elle

(1) Cf. Dinawari, 208, 211 ; Tab., I, 3341.

(2) Tab., I, 3341, 12.

(3) Et non « Odroh », forme moins bien attestée ; comme le montrent les transcriptions grecques et la prononciation locale : *a* aigu sur la première lettre. Cf. Sprenger, *Die alte Geographie Arabiens*, p. 143.

(4) Cf. RAO, VII, p. 264-66.

(5) Sur cette route et son importance, cf. Speck, *Handelsgeschichte des Altertums*, I, p. 523, 528 et surtout Sprenger, *op. cit.*, p. 141, etc.

(6) Hamdâni, *Gaztrat*, 129.

(7) Comp. I. S., *Tabaq.*, I, 109, 14 ; il en était de même pour la localité voisine, Ma'ân. Ibn Hâgar, II, 422, 5. On allait y consulter une *kahina* en renom. I. S., *Tabaq.*, I, 49, 26. L'expédition envoyée à Mouta par Mahomet s'y arrête. *Osd.*, III, 158.

(8) Cf. RAO, VII, *loc. cit.*

(9) Voir la description dans Brünnow, *Die Provincia Arabia*, I, p. 431 sqq. Nous avons visité le site de Adroh, en Juillet 1905.

(10) Elle continuait par Garba, comme l'indiquent les milliaires.

déplacée vers l'orient à la suite de la disparition de Pétra (1)? Ma'an avait-elle supplanté sa voisine Adroḥ, ou le manque de surveillance dans l'aménagement des eaux, favorisé la formation de marécages dans les environs? Adroḥ était certainement déchue de sa première splendeur à l'époque de la conquête arabe. A en juger d'après les renseignements fournis par Balâdorî (2), elle pouvait compter alors une centaine de familles, les étrangers non compris. Installée à l'intérieur du camp romain, la population n'arrivait plus même à occuper la majeure partie de la vaste enceinte; elle n'opposa pas de résistance à l'invasion bédouine.

Après le meurtre de 'Alî et la pacification de l'Iraq, Mo'âwia paraît avoir tenu à Adroḥ (3) une sorte de diète (4). Il s'agissait de recevoir la soumission de Ḥasan et de faire approuver par les députés du Higâz (5), unis à ceux de Syrie, les compensations offertes au prétendant (6). Après cet incident, elle n'est plus nommée dans l'histoire des Omayyades. Son existence, sans doute précaire, est pourtant attestée jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Nous la trouvons alors occupée par des maulâs hâsimites (7), ou du moins se proclamant tels. Leur présence tient au séjour des 'Abbâsides, à Homaima, dans le voisinage de Adroḥ (8). Les chrétiens ont continué à habiter Adroḥ, jusque vers les débuts du X<sup>e</sup> siècle. Je tire cette

(1) Il n'est pas question de Pétra dans les récits de la conquête arabe. Ceux-ci nomment pourtant Ġarba, voisine de Adroḥ, cf. Balâdorî, 68, 4 a. d. l.

(2) Balâdorî, 59, 2 a. d. l.; 68, 4 a. d. l. La capitation globale fut de 100 dinârs. En prenant comme base un dinâr par adulte, ou chef de famille, on aboutit à notre calcul, d'une rigueur très approximative. D'après Sprenger, *Alte Geographie*, p. 143, Adroḥ comptait alors de 500 à 600 âmes: cela revient à notre estimation.

(3) Le choix du lieu, rappelant à Ḥasan le plus grave échec subi par sa famille, pourra paraître étrange.

(4) Cf. Ṭab., II, 198; *MFO*, I, p. 61, n. 1.

(5) Leur présence peut avoir déterminé le choix de Adroḥ, comme aussi le séjour de Ḥasan à Médine, après son départ de l'Iraq.

(6) Pour l'énorme pension, les revenus d'un district de la Perse, assurés aux 'Alides (Voir plus bas), la ratification de la diète était indispensable. Mo'âwia se flattait peut-être d'échapper à cette obligation, dans l'espoir de voir l'assemblée refuser son approbation.

(7) Ya'qûbi, *Géogr.*, 326; Maqdisî, 54, 155; Iṣṭahri, 58.

(8) Cf. Yâqûṭ, II, 342; Qotaiba, *Ma'ârif*, 40; Wellhausen, *Reich*, p. 312, note.

conclusion du colophon d'un manuscrit arabe du Sinaï, signé par « le Père (ابا) Moûsâ ibn al-Ḥakîm, le moine de Adroḥ » (1). Elle a dû disparaître au temps des Croisés. Leurs chroniques ne la mentionnent plus; malgré les nombreux établissements, possédés dans la région par les Latins: comme « Ahamant », le « Vaux-Moïse » (2), le fort de Wo'aira, etc.

Le protocole, rédigé à Siffîn, avait désigné Doûmat al-Ġandal, comme lieu de la future conférence. Mais on avait prévu et discuté, semble-t-il, les avantages d'un autre site, par exemple celui de Adroḥ (3). Certains annalistes, il est vrai, paraissent ne connaître que Doûma, comme siège de la « ḥokoûma ». Cet exclusivisme apparent se retrouve dans les passages où, conformément à l'ancienne méthode, ils se contentent de reproduire les « riwâyât », relatives à un événement, sans prendre la peine de les discuter ou de les accorder (4). En dehors de ces cas, les chroniqueurs arabes se prononcent pour Adroḥ (5). Les paroles de 'Amrou à Aboû Moûsâ: « tu es notre hôte » (6), s'appliquent mieux à cette localité; Doûma, selon toute apparence, ayant encore relevé à cette époque de 'Alî (7). Entre les assertions, souvent hésitantes, des vieux *rdavis* et l'affirmation des poètes, contemporains ou voisins de l'événement, il n'est pas permis d'hésiter. Or, ces derniers attestent à l'unanimité la réunion de la conférence à Adroḥ. Nommons seulement Aḥṭal (8), Ka'b ibn Ġo'a'il, Doû'r-Romma, Aswad ibn al-Aiṭam (9). Cette règle de critique, l'ancienne école arabe

(1) الأذريعي القيسيس الأدرحي (lisez "الأذريعي"); ZDMG, LI, p. 454-55.

(2) Ou Wâdi Moûsâ; il correspond au village actuel de Elġi, près de l'ancienne Pétra, plus souvent, et même sur place, désigné sous le nom de Wâdi Moûsâ. A notre avis, les Croisés n'ont jamais eu d'établissement à Pétra même.

(3) Cf. Ṭab., I, 3341, 3354; Dinawari, 208, 18; 211, 3.

(4) L'ancienne méthode arabe n'admettait pas ce travail de critique. Tout le mérite se borne au nombre et à l'exactitude des ḥadiṭ reproduits.

(5) Ṭab., I, 3354; I. S., Ṭabaq., III<sup>1</sup>, 21; Mas'ouđi, IV, 294; Yâqoût, I, 174; Ibn al-Aṭîr, III, 142 d. l.

(6) Mas'ouđi, IV, 392.

(7) Mo'âwia avait échoué dans son coup de main contre Doûma; son lieutenant Moslim ibn 'Oqba s'était vu repousser par Mâlik ibn Ka'b al-Hamdâni. Cf. notice de ce dernier dans Ibn 'Asâkir, XVI<sup>e</sup> vol.

(8) *Dwan*, 79, 3.

(9) Cités dans Yâqoût, I, 174-75. — Le départ pour Jérusalem d'Ibn 'Omar et de Sa'd ibn Abi Waqqâs (Mas'ouđi, IV, 400) s'explique mieux d'Adroḥ que de Doûma.

en a déjà soupçonné l'existence. Aboû Obaida (1) la formule à peu près en ces termes : « Entre des récits incohérents, transmis par des ignorants et un vers, affirmatif sans laisser place à la réplique, il n'y a pas à choisir ».

Si la conférence ne se tint pas à Doûma, la cause en doit être cherchée dans la conduite de 'Alî. Occupé à négocier avec les Hârigites, très hostiles comme lui au principe même de cette réunion, il s'efforçait de la faire échouer, de la retarder du moins, se flattant de pouvoir les gagner dans l'intervalle et de les ramener à lui (2). Ce résultat obtenu, l'unité rétablie dans son propre parti, il aviserait ensuite. Non seulement il ne se pressa pas d'envoyer ses délégués à la conférence ; mais, de propos délibéré, il laissa passer le terme prévu pour la convocation. A l'époque fixée, Mo'âwia et les Syriens, fidèles au rendez-vous, y attendirent vainement 'Alî. Les partisans de ce dernier durent le forcer à ne pas laisser protester sa signature (3) : abandonnant ainsi à Mo'âwia un second avantage dont son représentant ne manquera pas de profiter (4). En accumulant les maladresses, 'Alî aplanissait la voie à son rival.

A la suite de nouvelles négociations entre Damas et Koufa, on se décida sans doute pour Adroḥ, en considération des eaux et des ressources que cette localité offrait en plus grande abondance pour une réunion, laquelle s'annonçait nombreuse. On a pu avoir aussi égard aux illustres Médinois, convoqués à la conférence. Mo'âwia les savait ou neutres ou favorables à sa cause (5). Il n'eut donc pas grand mérite, en prenant sur lui de les inviter à la réunion de Adroḥ (6).

(1) هو عندي باطل مختلط أخذ عن جهال وجاء الشعر الثابت الذي لا يُرَدُّ بغير ذلك, cité par le scoliaste de *Naqd'id Garir*, 238, 9.

(2) Cela ressort de *Tab.*, I, 3363, 15, etc. *Comp.* I, 3353, 14, etc.

(3) *Tab.*, I, 3342, 14; 3353, 16, etc.

(4) Cf. *Tab.*, I, 3342, 14, etc. Comme on le voit par *Tab.*, I, 3353, 14, etc., 'Alî, décidé à se parjurer, voulait au lieu de se rendre à la conférence, reprendre la guerre contre les Syriens. Cette attitude devait le mettre en mauvaise posture devant l'opinion.

(5) Chaque *hakam* pouvait amener 400 hommes d'escorte. Les Médinois devaient venir aussi, accompagnés d'un nombreux personnel. *Tab.*, I, 3340, 18; 3341, 17.

(6) D'après une autre version (*Dinawari*, 211), ils se trouvaient déjà à Doûma, d'où ils retournèrent à Adroḥ.

Entre les deux délégués la partie ne pouvait être considérée comme égale. 'Amrou était vendu corps et âme à Mo'âwia par un pacte dont l'Égypte formait l'enjeu (1): son ancienne et belle province, promise à son ambition (2), s'il savait diriger au gré du fils d'Aboû Sofiân les délibérations de la conférence. Eloquent (3), rompu au maniement des grandes affaires, habile à dénouer les situations les plus délicates (4); l'un des quatre grands *dhia* de cette époque (5), ou plutôt, au jugement de 'Alî lui-même (6), le «*dâhia* des Arabes» par excellence, à un tel homme la réunion de Adroh ne pouvait réserver des surprises. Mo'âwia paraît avoir été moins rassuré sur la droiture de ses intentions. Non seulement il tint à se trouver à l'ouverture et à la fin de la réunion (7), mais encore il voulut donner à 'Amrou, dans la personne de 'Otba, le plus intelligent et le plus dévoué de ses frères, un assistant, chargé de le surveiller (8).

Gouverneur de Koufa, au moment du drame de Médine, Aboû Moûsâ avait commencé par assurer à 'Alî(9)l'hommage de ses administrés(10). On ne pouvait donc le soupçonner de nourrir contre ce dernier des sentiments hostiles. Plus tard, voyant la guerre civile allumée, il fut d'avis de laisser les Qoraïs (11) vider seuls leur querelle (12), فتنة فريش (13), comme on désignait ces stériles luttes d'ambition. Personnellement il se réfugia dans les

(1) Cf. Qotaiba, 'Oyoûn, 220 en bas.

(2) Comme un morceau de choix : طمعة.

(3) Ibn Haġar, III, 2; Ya'qoubî, II, 143, 7; Ġâhiz, Bayân, I, 19, 5.

(4) I. S., Tabaq., V, 8-9; Qotaiba, 'Oyoûn, 316-317.

(5) 'Iqd., III, 4, l. 6: on y donne leur caractéristique et leur ordre de mérite.

(6) Mas'ouđi, V, 45.

(7) Cf. Tab., I, 3342-43; 3353, 7.

(8) Cf. MFO, I, p. 38. Comp. Osd., III, 361, à propos de la conférence: وله فيه اثر كبير. Sur sa discrétion et sa réserve, cf. Qotaiba, 'Oyoûn, 59, 7, etc.

(9) Malgré lui, ajoute Mas'ouđi, IV, 296: حين تكاثر الناس عليه; insinuation malveillante, inexactement rendue par la version: «A. Moûsâ sut attirer la foule dans le parti de 'Alî». La tradition hostile met en scène son secrétaire chrétien pour le faire blâmer par 'Omar. Qotaiba, 'Oyoûn, 62, 7.

(10) Tab., I, 3089; Mas'ouđi, IV, 296.

(11) Cf. Osd., V, 309.

(12) Weil (*Geschichte*, I, p. 204-05, 230) se montre injuste pour ce personnage et dépasse presque la tradition 'alide; pour cette dernière, cf. Goldziher, WZKM, XV, p. 333.

(13) Cf. I. S., Tabaq., IV<sup>1</sup>, 107, 25.

rangs des « Mo'tazila » (1). Antérieurement à Šiffîn il avait déconseillé aux adhérents de 'Alî le recours aux armes, non par animosité contre le fils d'Aboû Tâlib, mais par amour de la paix.

Cette attitude impartiale lui attira sa haine (2). De lui-même, le gendre du Prophète n'eût jamais songé à ce plénipotentiaire. Mais ses Yéménites lui avaient imposé ce choix (3), de préférence à Ibn 'Abbâs (4) et au brave Astar. Les antécédents (5) et l'impétuosité de ce dernier le rendaient impropre à remplir une mission aussi délicate. Si nos chroniqueurs méritent confiance sur ce point, 'Alî, pendant toute la durée des négociations, affecta d'ignorer son délégué et adressa toutes ses communications à Ibn 'Abbâs, chargé de remplir auprès d'Aboû Moûsâ un rôle analogue à celui de 'Otba auprès de 'Amrou (6). Une circonstance a également augmenté contre Aboû Moûsâ les ressentiments šî'ites. En le traitant de Juif (7), elle prétend atteindre son fils, le premier à témoigner contre Hoğr ibn 'Adî, dans le célèbre procès, intenté plus tard à cet illustre martyr de la secte (8). Comme pour Sa'd ibn Abi Waqqâs (9), comme pour Ziâd ibn Abîhi (10), comme As'aṭ ibn Qais, les Šî'ites ont reporté sur la

(1) Tab., I, 3139, 3147-49: إعتزل القتال, 3334; Ya'qoubî, II, 211, 8.

(2) Tab., I, 3333, 12. Voir les menaces, qu'il lui adresse après la bataille du Chameau. Ibn al-Aṭîr, III, 112.

(3) *Osâ*, III, 246.

(4) Mo'âwia pouvait difficilement agréer un Hâsimite, à la fois juge et partie. Ajoutez le caractère intéressé d'Ibn 'Abbâs, digne fils de l'usurier 'Abbâs.

(5) Il avait coopéré au meurtre de 'Otmân, et, à ce titre, Mo'âwia l'avait récusé. Ibn al-Aṭîr, III, 138, 1.

(6) Tab., I, 3354.

(7) En réalité, cette qualification s'adresse à son petit-fils. Ġâhîz, *Bayân*, I, 126 d. l.; I. S., *Tabaq.*, V, 292, 10-15.

(8) Ya'qoubî, II, 274, 9. Aboû Borda est qualifié de العنيف الشريف. Qotaiba, *Oyoân*, 83, 4.

(9) Payant pour son fils 'Omar, commandant à Karbalâ les troupes de 'Obaidallah. Le fils de As'aṭ avait livré à ce dernier Moslim ibn 'Aqil.

(10) Odieux aux Šî'ites, principalement, selon nous, en sa qualité de père de 'Obaidallah, le meurtrier de Hoşain. Un détail, trahissant bien la tendance: 'Omar aurait forcé son père Sa'd à se rendre à Adroḥ: c'est le cas de répéter avec Tabari: وزعم الواقدي. Cf. Tab., I, 3353 d. l.; 3354, 1.

tête d'Abou Moûsâ les rancunes, méritées par Abou Borda, le fils de l'As'arite.

Ancien compagnon et ami du Prophète, d'une douceur, d'une réserve et d'une honnêteté (1), rares parmi les Arabes (2), le vieil (3) Abou Moûsâ n'était pas de taille à lutter contre 'Amrou, lequel, avec Mo'awia, Moğîra et Ziâd (4), passait pour le plus roué et le moins scrupuleux diplomate de son temps. Au moment de l'envoyer à Adroğ, Mo'awia lui adressa cette instruction significative: «Tu auras affaire à un homme aussi grand parleur que borné d'esprit. Inutile de déployer toutes les ressources de ton intelligence!» (5) Le gouverneur de Syrie se défiait-il au fond du zèle de l'habile 'Amrou (6); ou bien, prévoyant ses exigences voulait-il d'avance diminuer le mérite d'une aussi facile mission? L'anecdote pourrait également avoir une origine sî'ite (7); mais elle dépeint suffisamment le caractère et les ressources d'Abou Moûsâ (8) et celles de son adversaire.

(1) Voir pourtant, dans Dinawari, 140, 5, un acte de duplicité d'Abou Moûsâ pour tourner une convention, conclue avec les tributaires. Le fait éclaire la mentalité musulmane d'alors.

(2) 'Amrou essaie en vain de le tenter. Tab., I, 3355. La tradition lui prête et à Ibn 'Omar un sentiment, inconnu parmi les Arabes: celui de la pudeur. I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 82, 19; 84, 17; 113. Mahomet essaie de l'éveiller chez les siens par la menace du mystérieux عذاب القبر. Bohâri, I, 246, n° 89.

(3) Il était déjà avancé en âge au commencement du règne de 'Otmân. Tab., I, 2828, 10; 2831, 17. Il mourut avant la fin du califat de Mo'awia (cf. Tab., II, 208-09), au plus tard en 53 de l'hégire. *Osd.*, V, 309; Qotaiba, *Ma'arif*, 89; I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 86.

(4) Tab., II, 8, l. 11, etc., donne une plus longue série de « dohât »; liste inspirée par le désir d'en mettre également aux côtés de 'Alî. Voir aussi *Iqd.*, III, 4.

(5) *Iqd.*, II, 295, 5 a. d. l.

(6) Lequel essaiera de faire passer la candidature de son fils 'Abdallah.

(7) L'*isnâd* a malheureusement été omis par Ibn 'Abd Rabbihi. On ne pouvait faire aux descendants d'Abou Moûsâ plus grand déplaisir que de prononcer le nom de 'Amrou: ils se sentaient ridicules. *Iqd.*, II, 152, 2 a. d. l.: nouveau trait, où il semble permis de découvrir la tendance sî'ite, s'acharnant contre le « ħakam » de Adroğ.

(8) On le dit مُعْتَلٌ, Tab., I, 3358, 19; à Ibn 'Omar on adresse également le reproche de غفلة. Tab., I, 3356, 16. Nous doutons aussi que A. Moûsâ ait été ħalîf omayyade. I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 78.

Encore une fois un tel négociateur devait être «roulé» par son collègue. Le fait est constaté avec une touchante unanimité par toute la tradition musulmane (1) et rien ne nous autorise à rejeter sur ce point son témoignage. Seulement elle paraît s'être méprise (2) sur la nature de la ruse, dont se servit le délégué de Mo'âwia. Dans son récit, malgré les innombrables variantes transmises jusqu'à nous, l'issue des négociations demeure absolument incompréhensible. A l'en croire, ce ne serait pas par son habileté diplomatique, mais par un grossier et public mensonge que ce maître-fourbe de 'Amrou aurait dupé Aboû Moûsâ.

Nous ne pouvons admettre que les négociations se soient dénouées de la sorte; et nous ne voyons pas comment une aussi flagrante déloyauté aurait pu embarrasser 'Alî et détacher de lui nombre de ses partisans, comme il arriva en effet. N'était-elle pas plutôt de nature à lui regagner quelque chose de ce prestige et de ces sympathies, qu'il s'aliénait de jour en jour? Elle eût certainement provoqué les protestations, non seulement des 400 membres de l'escorte iraquaine, mais de témoins absolument désintéressés: comme Sa'd ibn Abi Waqqâs et Ibn 'Omar. On ne comprend pas surtout comment, dans le propre camp de 'Alî, on ait pu lui reprocher son opposition à la décision de Adroḥ. Ce fut pourtant le cas, comme nous le voyons par l'histoire de la révolte de Ḥirrit ibn Râsîd, une des plus originales de cette période si troublée.

Ce dissident n'était certainement pas inspiré par les passions ḥârîgites (3). Il avait commencé par les combattre à côté de 'Alî (4). Dans l'intervalle compris entre Siffîn et Adroḥ, il ne le quitta pas un instant; il affecta au contraire de se solidariser avec lui. En discutant avec 'Alî, il ne contesta jamais, comme les Ḥârîgites, le principe de la conférence, ni ne fit appel à leur mot d'ordre: لا إله إلا الله. Nulle part aussi on ne voit les Ḥârîgites le réclamer comme un des leurs. Dans le but, il est vrai, de

(1) Cf. Qotaiba, 'Oyoûn, 367, 17.

(2) Cette méprise doit avoir été inspirée par le désir d'excuser le parjure de 'Alî. Tous nos auteurs, il ne faut pas l'oublier, sont favorables à ce dernier.

(3) Comme Brünnow, *Charûschûten*, p. 22-23, paraît l'avoir déjà soupçonné. Sur le sens de « ḥirrit », cf. Bohâri, II, 49, 3; Qotaiba, 'Oyoûn, 176, 13.

(4) Ṭab., I, 3418; 3423, 8-11.

grossir le nombre de ses partisans, Hîrrît alla plus tard jusqu'à flatter ces sectaires, comme il le fit également pour les musulmans Arabes, redevenus chrétiens, et les autres mécontents (1). Mais les préventions hârigites ne lui avaient pas mis les armes à la main. Au dire de Hîrrît, 'Alî, après avoir nommé un délégué à la conférence, n'avait pas le droit de rejeter sa décision, parce qu'elle lui était contraire. Selon lui, — comme l'observe ici Aboû Miḥnaf, c'était là l'opinion personnelle de Hîrrît, celle qui lui avait mis les armes à la main, هذا كان الرأي الذي خرج عليه من الكوفة, — le prétendant devait se soumettre à la sentence de déposition, prononcée par son propre représentant (2).

Il ne restait plus, selon lui, qu'à abandonner 'Alî et à laisser à une «soûrâ» l'élection d'un nouveau calife (Ṭab., I, 3427), conclusion diamétralement opposée aux principes, professés par les Hârigites (3), contestant pour leur part le principe même de la «ḥokoûma» de Adroḥ, en vertu de leur principe fondamental: «A Dieu seul appartient toute décision et tout arbitrage!» لا حكم إلا لله. Cette attitude de Hîrrît ne cadre pas avec la solution, adoptée par la tradition islamite, désireuse de sauver avant tout, même au prix d'une absurdité, la conduite du gendre de Mahomet.

Quand on passe au crible de la critique les versions relatives à la conférence de Adroḥ, quand on les rapproche des faits qui la suivirent immédiatement, la légende du mensonge de 'Amrou ne tient pas debout. Après avoir signé avec Aboû Moûsâ l'acte déposant 'Alî et Mo'âwia, 'Amrou n'a pu en public proclamer à Adroḥ la candidature de ce dernier, ruse grossière que lui prête la tradition iraqaine. Nous comprenons mieux l'attitude, que lui attribue une anecdote conservée par Mas'oudf (4). Après son retour de la conférence, essayant de faire chanter le gouverneur de Syrie, 'Amrou lui aurait déclaré que le soin de nommer le futur calife le regardait

(1) Avec les 'Otmâniya, il se montre 'Otmâni. Ṭab., I, 3433, 20; 3434, etc.

(2) Cf. Ṭab., I, 3434, 1-3; Mas'oudf, IV, 418 affecte de présenter tous les partisans de Hîrrît, comme retournés au christianisme. Les détails de cette révolte permettent de voir combien grand était à l'Orient de la Péninsule le nombre des Arabes, restés encore chrétiens, ou redevenus tels ou apostats de fraîche date.

(3) Ṭab., I, 3418, 17; 3419, 1; 8433, 20; 3434, 1-4.

(4) *Prairies*, IV, p. 404.

désormais. Il ne l'avait donc pas encore fait à Adroḥ. Dans les fréquentes protestations, élevées par 'Alî contre la conférence, il ne parle jamais du mensonge de 'Amrou. S'il nomme les deux arbitres, c'est pour les accuser tous deux de félonie (Ṭab., I, 3368): condamnation s'expliquant seulement dans l'hypothèse d'une sentence, rendue de commun accord et défavorable au prétendant (1).

Aboû Moûsâ fut trompé non par un mensonge, mais par la cauteleuse diplomatie de 'Amrou. Ce dernier exploita habilement le malentendu, dont était sortie l'idée d'une conférence.

Dans les plaines de Şifîn (2), aux sommations de 'Alî d'avoir à le reconnaître comme calife, Mo'âwia avait riposté: « Il m'est impossible de reconnaître l'assassin de 'Otmân ». Les représentants de 'Alî, ayant protesté de l'innocence de leur maître, Mo'âwia s'était contenté de répondre: « Qu'il nous livre alors les meurtriers du calife, ses amis et ses confidentes! » Dans la prétention de 'Alî, dans les réponses de Mo'âwia se trouvait renfermé tout le débat. Pour ce différend on avait combattu à Şifîn; pour y mettre fin, on en avait appelé au Qoran et à une conférence.

Mais entre Şifîn et Adroḥ les termes du débat s'étaient déplacés. Les deux partis auraient été embarrassés pour indiquer l'objet de la future conférence. On avait négligé de le préciser, encore moins les points devant former la matière de la discussion. On s'était borné à déclarer que le Qoran servirait de norme et de base (3). Si l'on était descendu dans le détail, on n'aurait pu manquer de s'apercevoir combien peu on s'entendait sur le fond de tout le débat, sur le but même de la réunion. La majorité des Iraquains y voyait une simple formalité, devant aboutir au triomphe

(1) Ya'qoubî, II, 225, 2 admet sans détour que 'Alî a récusé la décision de la conférence, sans distinguer entre 'Amrou et Aboû Moûsâ. Cette attitude est significative chez un écrivain, aussi 'alide que Ya'qoubî.

(2) Dans le récit de cette bataille (Mas'ouûdi, IV, 356) lisez *حضرية*, au lieu de *خضرية*, forme incorrecte; *حرير احمر* et non *اخضر*: ces leçons sont celles de notre Ms. de Mas'ouûdi; la dernière fait tomber la note (p. 470) de l'édition française. P. 355 هذا السواد الاعظم désigne non la « grande terre du Sawâd » ou Babylonie, mais la *plaine* de Şifîn.

(3) Cf. Ṭab., I, 3341, 9; 3353, 1; Mas'ouûdi, IV, 384.

de leur candidat (1). Aux yeux des Syriens, il ne pouvait être question de discuter les prétentions réciproques de 'Alî et de Mo'âwia au califat — celui-ci ne les affichait pas encore — mais ils voulaient qu'on examinât si l'intervention du fils d'Aboû Tâlib dans la révolution de Médine ne le rendait pas indigne du rang suprême.

La faute capitale — toutes les autres devaient en découler — commise par l'As'arite, fut de permettre à son collègue de continuer l'équivoque, renfermée dans la protocole de Şifîn, en plaçant Mo'âwia sur le pied de 'Alî, c'est à dire, un calife reconnu par la majorité des musulmans, et un simple gouverneur de province. Celui-ci ne s'était porté jusque-là que comme le vengeur de 'Otmân, et — la remarque est d'Ibn 'Abd Rabbihi (2) — les Syriens le suivirent à ce titre et non en qualité de calife. Aboû Moûsâ ne sut pas faire la distinction : il permit de traiter pratiquement 'Alî et Mo'âwia comme deux prétendants au califat, entre lesquels il fallait prononcer. Par cette grave inadvertance, il aboutit à abaisser le premier, à grandir démesurément le second, à encourager les visées secrètes de son ambition.

Trompé par l'apparence de sincérité et les égards hypocrites que lui témoignait 'Amrou (3), au lieu de défendre énergiquement les prétentions de 'Alî — et comment l'eût-il fait, puisqu'il n'en était pas pleinement convaincu ? — Aboû Moûsâ laissa 'Amrou discuter les titres de Mo'âwia à la succession de 'Otmân (4). Il lui permit — concession dangereuse avec

(1) « Le Qoran est tout entier pour moi », aurait dit 'Alî en cette circonstance. Cf. Mas'ouûdi, IV, 384.

(2) 'Iqd, II, 291, 10.

(3) 'Iqd, II, 295-96; Ibn al-A'tîr, III, 143 en bas. A propos de la conférence de Adroû, j'avoue ne pas saisir l'allusion, contenue dans I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 84, 4 : فاصبح الناس ذات يوم : قد لحتوا بما رواه من الليل.

(4) Mas'ouûdi, IV, 394 sqq.; Tab., I, 3355. Sur la haine des Sî'ites contre 'Amrou, cf. Goldziher dans *WZKM*, XV, p. 333, n. 1. Il faut lui opposer l'éloge senti qu'en fait Barhebraeus, *Dynasties*, p. 176, 1. Il fut tolérant pour les chrétiens, *Osd*, IV, 169; après lui, en Egypte, on double les impôts. Ya'qoubî, II, 189, 4 a. d. l.; Ibn Hagar, III, 2 célèbre aussi son noble caractère. Cf. *MFO*, I, p. 80, n. 5. Sa modestie et son amour fraternel, Qotaiba, *Ma'arif*, 96; *Osd*, V, 63; I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 142. Le Prophète avait loué la fermeté de sa foi musulmane. I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 141.

un diplomate de la trempe de 'Amrou — d'exposer à sa manière le *status quaestionis* (1). C'était lui fournir l'occasion de le déplacer et d'attirer la discussion sur un terrain favorable à sa cause. En élargissant de la sorte le débat, celui-ci cherchait à égaler la discussion, à l'éloigner de plus en plus de son point de départ, afin de bénéficier de la confusion, où il était seul à se reconnaître, traînant à sa remorque l'As'arite ahuri. Aboû Moûsâ ne s'en aperçut pas ou ne sut pas ramener son collègue à la question. 'Amrou, après avoir lassé sa patience, en proposant toute une série de candidatures, les unes plus inacceptables que les autres (2), finit (3) par l'amener à proclamer lui-même la déchéance des deux prétendants et la nécessité d'une nouvelle élection.

Voilà les données les plus certaines sur la marche des délibérations de Adroḥ. Les autres détails sont suspects de partialité tendancieuse, ou des combinaisons maladroites, commises par des chroniqueurs, soucieux avant tout de mettre hors de cause la loyauté du champion de la légitimité. Lorsque 'Alî écrira aux Hârîgites qu'il a dû repousser la sentence de Adroḥ « parce que contraire au livre de Dieu et inspirée par la passion », ils lui répondront : dans toute cette affaire ce n'est pas la cause de Dieu mais tes intérêts personnels qui t'ont inspiré ; tu as refusé de reconnaître la décision uniquement parce qu'elle était défavorable (4). Or, avec ce que nous connaissons de la brutale franchise des Hârîgites, de leur haine pour Mo'âwia et les Omayyades, ils n'auraient pu faire cette réponse, s'ils avaient eu connaissance de la grossière farce, attribuée à 'Amrou. Il nous paraît même probable que c'est longtemps après, qu'on a pensé habile de faire circuler cette légende, dont ni Hîrrît, ni les Hârîgites ne soupçonnerent l'existence. Au sujet de cet événement les contemporains et leurs successeurs immédiats avaient seulement gardé le souvenir de l'adroite diplomatie de 'Amrou et de la piteuse attitude d'Aboû Moûsâ (5).

(1) Cf. Tab., I, 3355.

(2) Cf. Tab., I, 3358, 6, etc.

(3) Sur la suite des concessions, arrachées par 'Amrou à A. Moûsâ, la série des diverses candidatures, voir Mas'ouûdî, IV, 394-98.

(4) *Kâmûl E.*, II, 107, 3; Tab., I, 3369.

(5) De là le cycle de légendes drôlatiques, formées autour de cette dernière personnalité. Certaines ont été citées plus haut. *Comp. Tab.*, II, 208, 15, etc.

Mo'âwia perdait peu ou prou à la décision de Adroḥ : le califat ne lui appartenant pas encore ; puisqu'il ne fut proclamé calife que deux ans plus tard. Quant à 'Alî, il ne pouvait, sans résistance, sacrifier l'éminente position qu'il occupait depuis plusieurs années, voir remettre en question ses droits, soumis aux chances d'une nouvelle élection, dont l'issue n'était rien moins que certaine pour lui, depuis la scission divisant son propre parti. Il était donc facile de deviner que, refusant de souscrire à la sentence, prononcée par son propre représentant, il se mettrait ainsi dans son tort en se parjurant publiquement. Une des habiletés de 'Amrou fut de prévoir ce dénouement et d'amener Aboû Moûsâ à une conclusion, dont 'Alî devait subir toutes les conséquences. Mo'âwia bénéficiant du *statu quo*, gardait ses positions et l'avantage considérable que, depuis Siffîn surtout, il avait gagné sur son rival. La farce — puisque nos chroniqueurs emploient ce terme (1) — consista en ceci : la sentence des arbitres dépouillait 'Alî d'une dignité réelle, le califat, et son rival d'un droit fictif, qu'il n'avait pas encore osé mettre en avant. Si 'Alî redevenait simplement le fils d'Aboû Tâlib, Mo'âwia demeurait gouverneur de Syrie. L'attention, concentrée sur lui, habituaît l'opinion publique à le considérer comme la seule personnalité, capable de rendre la paix au monde musulman. La décision de Adroḥ valait mieux pour lui que le gain d'une bataille. Celle-ci eût seulement attesté la supériorité militaire des troupes syriennes. En acculant 'Alî à un parjure, Mo'âwia mettait le droit de son côté et s'assurait les sympathies de tous les musulmans honnêtes. A tous les mécontents dans l'Iraq il fournit un prétexte pour se soulever contre 'Alî ; Hirrît ne fut pas le seul à en profiter. Mo'âwia pourra s'en autoriser pour inquiéter les frontières du califat iraqain et pour y fomenter des troubles.

Au cours de ces négociations, on put constater une fois de plus l'esprit de discipline des Syriens. Journallement des messages arrivaient à 'Amrou de la part de Mo'âwia, grand partisan, nous le savons, de l'institution du *barîd* (2). Jamais un soldat ni un officier de l'escorte syrienne ne s'informa du contenu de ces lettres, ni ne s'avisa de donner des conseils

(1) *يأبى بو*. Mas'ouûdi, IV, 402 : *خدم وانخدم*. *Osd*, V, 309.

(2) Cf. *MFO*, I, p. 33.

à 'Amrou. Tout autre était l'attitude des Iraquains, accompagnant le délégué de 'Alî. Ce dernier ne pouvait écrire au camp de Adroḥ, sans que les Iraquains ne demandassent à connaître le contenu de ces missives. Impatienté, Ibn 'Abbâs, que 'Alî avait adjoint (1) à Aboû Moûsâ, ne put s'empêcher de leur en faire des reproches. « Ne voyez-vous pas, leur dit-il, les Syriens ? L'envoyé de Mo'âwia arrive et part sans que personne sache le motif de ses allées et venues; chez eux ni cris ni altercations; pour vous, vous êtes sans cesse à nous assiéger de vos soupçons et de vos demandes indiscrettes ! » Légende ou non, l'anecdote peint admirablement l'esprit (2) des deux partis rivaux.

Deux anecdotes attestent le souvenir, gardé de cette période par Mo'âwia, devenu calife. Le monarque reçut alors la visite d'Aboû Moûsâ : il avait revêtu pour la circonstance un costume austère, convenant à l'âge et au passé de ce grave personnage. En entrant, il adressa au calife cette salutation peu banale : « La paix soit sur vous, ô confident d'Allah ! » (3). Mo'âwia lui rendit son salut. Puis, quand il se fut éloigné, Mo'âwia ajouta : « Le vieillard est venu dans l'espoir de se faire conférer un emploi. Mais il se trompe; je ne puis vraiment pas me servir de lui » (4). Plus tard la tradition nous représente Aboû Borda, le fils d'Aboû Moûsâ, auprès du vieux calife, accablé par la maladie : « Approche, fils de mon frère, lui dit familièrement Mo'âwia, vois comme je souffre ! » Yazîd, l'héritier présomptif, entra à ce moment : « Je te le recommande, lui cria-t-il, quand tu occuperas le trône : son père fut pour moi un ami ! » (5) Sous cette

(1) Comme commandant de l'escorte iraquaine, ou pour présider à la prière. Cf. Ibn Ḥaġar, II, 450; Ṭab., I, 3354.

(2) Ṭab., I, 3354.

(3) Un poète donne également ce titre à Mo'âwia. *Aġ.*, X, 172, 8. D'après Abou'l-Horaira, le Prophète aurait dit : الأمانة ثلاثة انا وجبرئيل ومعاوية. *ZDMG*, L, p. 491 : hadîṭ syrien et omaiyade. Autres califes, gratifiés de ce titre : 'Omar, Hâroun ar-Rašîd et son fils Amîn. Qotaiba, *Oyoûn*, 72 d. l. ; 79, 3; *Iqd*, II, 46, 15.

(4) Ṭab., II, 208; I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 83, 26, etc. place cette scène à Noḥaila; donc au moment, où Mo'âwia traite de l'abdication de Ḥasan, détail suspect et d'origine sí'ite. Même observation pour *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 83, 8, etc. : Mo'âwia calife ne sait rien refuser à A. Moûsâ.

(5) Ṭab., II, 208-09; I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 83, 8-9. A. Moûsâ n'a pu être ḥalîf del'omaiyade

ni  
39

forme l'éloge était exagéré et l'on se demande si par cette exagération on ne prétend pas insinuer que, dès Adroḥ, l'As'arite était vendu au fils d'Aboû Sofiân et aux Omaiyaes ?

### VIII

#### ASSASSINAT DE 'ALI

##### CALIFAT ÉPHÉMÈRE DE ḤASAN

On connaît l'histoire de l'assassinat de 'Alî, telle que nos manuels l'ont popularisée, en reproduisant la tradition musulmane (1). Mas'ôûdî la reproduit avec une grande netteté (2). Mais l'auteur des *Prairies d'or* n'en est pas l'inventeur. On la trouve déjà dans les *Ṭabaqât* d'Ibn Sa'd (3). Malheureusement ce dernier recueil, renonçant ici (4) à sa méthode habituelle, nous fournit sans aucun *isnâd* un récit d'une séduisante simplicité (5).

Donc, d'après la vulgate, trois Hârigites, fatigués des troubles agitant l'islam depuis le meurtre de 'Otmân, s'entendent (6) pour y mettre un terme en assassinant les trois tyrans, causes de tous les maux : 'Alî, Mo'âwia et 'Amrou. On peut se demander pourquoi Astar manque à cette énumération ? Depuis la dernière année du règne de 'Otmân, personne n'avait joué un rôle plus actif et, ajoutons, plus néfaste. Même dans l'Iraq

---

Sa'îd ibn al-'Asî; assertion justement repoussée par Wâqidî. *Osd*, V, 308. La date de sa mort s'espace entre 49 et 53 H., *Osd*, III, 246 en bas.

(1) Nöldeke semble l'admettre, cf. *Orientalische Skizzen*, p. 86.

(2) *Prairies*, IV, p. 426-28.

(3) *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 23, 15, etc.

(4) Comme il l'avait déjà fait pour la bai'a de 'Alî. Ces deux paragraphes pourraient avoir été ajoutés après coup.

(5) De même la *riwâya*, reproduite ici par Ṭabari, est d'un annaliste secondaire ; elle porte la trace de remaniements.

(6) Ṭab., I, 3456, d. l. ne désigne pas le lieu de la conjuration. Dans Ṭab., I, 3457, 5, au lieu de من اهل مصر, lisez من اهل الحضر. Ibn Molgâam n'était pas d'Egypte, mais de Koufa, الحضر : voilà pourquoi il se charge de 'Alî.

on n'en faisait pas mystère (1). 'Amrou échappa, grâce à une méprise du meurtrier ; Mo'âwia en fut quitte avec une blessure dans le bas-ventre ; seul l'attentat contre 'Alî réussit. Il mourut trois jours après, le 24 Janvier 661.

Le fond de cette narration doit être authentique. Nous n'en pouvons dire autant de la forme romanesque, dans laquelle on a voulu la draper : l'entente entre les conjurés autour de la Ka'ba (2), l'exécution au même jour des trois attentats : ces détails trahissent la mise en scène ! Assurément des fanatiques — des Hârigites de préférence — ont pu s'attaquer à la personne des deux prétendants (3) et à 'Amrou, le bras droit de Mo'âwia. L'attentat, dirigé contre le gouverneur de Syrie, doit être placé dans l'intervalle écoulé entre la bataille de Şiffîn et la conférence de Adroḥ (4), c'est à dire au moins deux ans avant le meurtre de 'Alî. Chacun des trois Hârigites paraît avoir obéi à sa propre inspiration, agi indépendamment et à l'insu des autres. Plus tard, la tradition s'est chargée de combiner et de mettre en relation des mouvements isolés. Pour y parvenir, l'idée d'une conjuration s'imposait ; comme théâtre on lui a assigné la Mecque et le sanctuaire de la Ka'ba.

Ibn Molgam, l'assassin de 'Alî, fut déterminé au crime par une certaine Qaṭâmi (5) de Koûfa. A l'obtention de sa main, elle mit comme condition le meurtre de 'Alî, sur lequel elle avait à venger la mort de son père et de son frère, tombés comme Hârigites à la journée de Nahra-

(1) Cf. Ṭab., I, 3333.

(2) Dinawarî, 227 ne parle pas de ce détail.

(3) Mo'âwia fut blessé. Comme il se met en campagne immédiatement après la mort de 'Alî (Ya'qoubî, II, 255), sa blessure ne pouvait être récente. L'attentat contre sa personne remontait donc plus haut. Mo'âwia n'eut plus d'héritier dans les 25 dernières années de sa vie : la tradition semble vouloir mettre ce fait en relation avec l'attentat. L'âge du calife aurait pu fournir une explication plus naturelle.

(4) Cf. Şahrastâni, 88, 9.

(5) Sur le caractère de cette femme, voir Ġâhiz, *Maḥdsin*, 208-09. Ibn Molgam fut désavoué par beaucoup de Hârigites pour avoir tué 'Alî par ruse. Mas'ouâdi, *Tanbih*, 297. On pourrait peut-être faire valoir cette circonstance contre l'hypothèse d'un complot hârigite. Qaṭâmi était une Hârigite à la piété exaltée. Ṭab., I, 3458, 17 ; Mas'ouâdi, IV, 429.

wân (1). L'assassin appartenait lui aussi à la population de Koûfa. Avait-il même quitté le territoire de cette ville ? Rien ne le prouve. Les principaux auteurs du crime étaient originaires de Koûfa : voilà pourquoi on a toujours reproché à cette métropole d'avoir tué 'Alî (2). C'était l'intime persuasion des 'Alides eux-mêmes (3). Si Ibn Molgâmi, arrivant à Koûfa, eût été décidé au crime, il n'aurait pas perdu son temps auprès de Qatâmi (4), ni objecté aux instances de sa fiancée, ardente dans sa vengeance, l'impossibilité de tuer 'Alî. Un homme, déterminé à jouer une partie aussi dangereuse, doit avoir d'autres préoccupations.

Ainsi donc une main de femme dirigea le poignard d'Ibn Molgâmi. Mais la tradition sî'ite répugnait à la pensée de laisser tomber son héros, victime d'une vengeance féminine. Cette répugnance a, croyons-nous, inspiré la légende de la conspiration hârigite avec ses accessoires dramatiques. Les contemporains paraissent l'avoir ignorée, puisque nous verrons (5) l'intime ami de 'Alî, Abou' l-Aswad ad-Do'alî essayer de rendre Mo'âwia responsable de cette fin tragique. Un quart de siècle plus tard, une mort imprévue arrêtera le calife Marwân au milieu de ses succès. Dans cette fin mystérieuse, l'opinion populaire voudra également retrouver l'intervention d'une femme : la veuve de Marwân et de Yazîd I. Si 'Abdalmalik négligea de poursuivre sa belle-mère ; c'était, affirma-t-on, pour ne pas accréditer le bruit que le chef de la branche cadette avait été tué par une femme. Une préoccupation analogue a dû influencer la version sî'ite de la mort de 'Alî.

(1) Wellhausen, *Reich*, p. 65-66 ; Mas'ouûdi, IV, 427-28. Dans la traduction, le second vers doit être ainsi rendu : « Aucune autre action d'éclat n'égale celle d'Ibn Molgâmi ». Weil, *Geschichte*, I, p. 250, n. 1, soupçonne déjà que l'assassinat de 'Alî a été mis plus tard en connexion avec des attentats, commis à diverses époques contre Mo'âwia et 'Amrou. Le passage de Tabarî (I, 3464, 10-13) paraît significatif. Fait prisonnier, après avoir tué 'Alî, Ibn Molgâmi affirme s'être engagé à assassiner Mo'âwia et s'offre pour aller exécuter la seconde partie de son programme. Cette affirmation ne cadre pas avec le récit traditionnel, où l'on relève d'autres contradictions.

(2) *Iqd*, III, 355-56.

(3) Comme Sokaina. Qotaiba, *Oyoûn*, 255 d. l.

(4) Dinawari, 227, 15, etc.

(5) Voir plus bas : *Meurtres politiques*.

Ce brusque dénoûment « épargna à 'Alî l'humiliation de voir, de son vivant, tout le monde se tourner vers son habile rival omaiyade » (1). Les fils de 'Alî firent expirer Ibn Molgâma au milieu d'horribles supplices (2). Cette sainte famille (3) avait la vengeance atroce (4) : trait de ressemblance, également constaté chez leurs cousins 'abbâsides (5).

La tradition historique, relative à ces événements, se montre « trop favorable à 'Alî et ne présente pas Mo'âwia dans sa véritable signification... Pour un musulman vraiment pieux ce devait être un sujet d'amères réflexions de constater l'indigne conduite de Ṭalḥa, de Zobair, de 'Aîsa et même de 'Alî, malgré l'assurance, donnée par le Prophète de leur prédestination éternelle » (6). On trouve dans certains recueils musulmans (7) un chapitre spécial, où l'on s'efforce de dissiper le scandale, causé par ces dissensions. Comme on interrogeait le pieux 'Omar II au sujet de 'Alî et de 'Otmân, des journées de Ṣiffîn et du Chameau : « Scènes de sang, s'écria-t-il, où par la grâce de Dieu, je n'ai pas trempé et qu'il me répugne de mentionner ! » (8) Ces élus (9), si étrangement divisés ici-bas, on a trouvé moyen de les mettre tous d'accord au ciel, où « ils ont rencontré un Maître à l'incommensurable miséricorde » (10).

(1) Nöldeke, *Orient. Skizzen*, p. 86.

(2) *Ḥamts*, II, 283 ; Mas'ouîdî, IV, 434 ; *Iqd*, II, 302.

(3) Ḥasan porte le surnom de تقيّ. *Ḥamts*, II, 286.

(4) Ce fut une explosion de joie parmi les 'Alides du Ḥigâz, quand on apporta la tête de 'Obaidallah ibn Ziâd. Leurs femmes reprirent alors le peigne et le fard. Ya'qoubî, II, 309.

(5) Au dire de Mas'ouîdî (IV, 437), Mo'âwia aurait relâché le Ḥarîgite qui avait tenté à sa vie.

(6) Nöldeke, *Orient. Skizzen*, p. 85-86.

(7) Par ex. Baihaqî, 47-48 ; Qarmâni, I, 278 ; *Iqd*, I, 207, 2 a. d. l. Ibn 'Asâkir (I, 79 verso, sqq.) consacre un chapitre spécial à innocent « Ṣiffîn » et les Syriens. Cf. Mas'ouîdî, IV, 457.

(8) I. S., *Ṭabaq.*, V, 291, 15, etc.

(9) Ce sont les مشهور لهم. On les appelait parfois الموعود, ou encore المضروب ou المشهور لهم بالجئة.

(10) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 189, 3-8. Komait se défend d'injurier Aboû Bakr et 'Omar pour avoir fait tort à 'Alî ; puis il ajoute (*Ḥâšimiydt*, VIII, 1, 3) :

الله يعلم ماذا يأتيان به يوم القيامة من عذر إذا اعتذرا

'Alî était un vaillant soldat. Bon mais inintelligent, léger (1) et irrésolu (2), affligé d'un embonpoint précoce (3), il lui manquait les qualités du général (4) et encore plus celles de l'homme politique. Mais, par dessus tout, le prestige personnel lui fit défaut. On en eut la preuve immédiatement après la mort de Fâtima. Ses partisans, retenus jusque-là par la présence de cette femme, fille de Mahomet, le laissèrent seul en face du puissant triumvirat (5), formé par Aboû Bakr, 'Omar et Aboû 'Obaïda. Cet abandon suffit pour faire tomber sa piteuse résistance (6).

Ce serait un problème d'un puissant intérêt psychologique d'examiner pourquoi les Iraqains se sont accordés sur une personnalité, si peu faite pour captiver les foules. La légende s'attache aux pas des grands hommes: ici, toute grandeur se trouve absente. Au travail des Sî'ites autour de l'insignifiante figure du fils d'Aboû Tâlib, il faut reconnaître le mérite d'une véritable création. L'imagination populaire a tout fait: sans se décourager, elle a orné son idole de tous les charmes de l'esprit, de tous les dons du cœur. Sans les rancunes des Anşârs, sans l'acharnement des écrivains et des traditionnalistes de l'Iraq, travaillant à élaborer le vaste cycle des légendes sî'ites, 'Alî et ses descendants auraient probablement occupé dans l'histoire de l'islam la place que Mahomet paraît avoir voulu leur réserver (7) et où le duumvirat Aboû Bakr - 'Omar prétendait les maintenir.

(1) تلماعة, ainsi l'appelait 'Amrou ibn al-'Aşî. Qotaiba, 'Oyoûn, 199, 12.

(2) Gâhiz, *Maħdsin*, 152, 3; Baihaqî, 53, 19; 398-99. Son partisan dévoué Qais ibn Sa'd disait de lui: لا رأي له. Tab., I, 3391, 3.

(3) 'Iqd, II, 278; *Ĥamts*, II, 275; Baihaqî, 53 en bas; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 16-17; *ZDMG*, XXXVIII, p. 388; *MFO*, I, p. 97, n. 1; Qotaiba, *Ma'arif*, 70; Ibn Baṭrîq (éd. Cheikho), II, 33.

(4) Ses contemporains, les Qoraïsîtes surtout, le lui reprochaient déjà. Cf. *Kamûl*, 14; *Mas'ouđi*, IV, 409.

(5) Cf. Tab., I, 1825, 15-17.

(6) Ya'qoubî, II, 141. Comme nous l'avons observé précédemment (*MFO*, I, p. 79, n. 5) l'épithète de مَجْدُود, appliquée à 'Alî, paraissant malsonante, a été intentionnellement modifiée en مَجْدُود. Comp. *Osd*, III, 315, 12: le jugement sur 'Abdarrahmân ibn 'Auf: كان عظيم التجارة مجدوداً فيها. Pour le sens de مجدود, comp. scoliaste de *Naqd'id Ġarîr*, 306, 4, où il se trouve opposé à حازم.

(7) Ses préférences vont à 'Otmân le gendre riche et toujours généreux, plutôt qu'à

Parmi les privilèges, accordés à sa famille, 'Alî aimait à citer : الحظوة عند النساء (1). Il ne sut pas s'en prévaloir pour imposer son autorité à sa femme Fâtima. Quoiqu'il paraisse l'avoir épousée par dévouement pour Mahomet, elle parvint à lui rendre pénible le séjour du domicile conjugal (2). Comme Mahomet, veuf de Ḥadîga, 'Alî se dédommagea, après sa mort, en se constituant un nombreux harem.

Comme calife, il ne fut pas plus heureux. Sous son gouvernement, l'Iraq présente l'aspect de la plus lamentable anarchie. Jamais le cousin du Prophète ne parvint à la dominer. Ibn al-Ḥanafiya rappelait de lui le trait suivant : « Mon père, résolu de marcher contre Mo'âwia et les Syriens, avait planté sa bannière (3), jurant de l'enlever seulement pour marcher. Comme personne ne s'en préoccupait (4), il se vit obligé de renoncer à son entreprise. Il lui arriva de la sorte de recommencer la tentative et de se parjurer quatre fois de suite » (5). A Ṣiffîn et dans les luttes contre les Ḥârîgites, on le voit à la remorque de ceux qui l'ont hissé jusqu'au califat (6). Avec eux il s'engage dans d'interminables discussions, toujours préjudiciables à son prestige. 'Otmân avait sacrifié la cravache de 'Omar (7),

'Alî, un gueux ! (I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 12, l. 13; 13, l. 19; 14, l. 15; 16) et pourtant intéressé (I. S., *Ṭabaq.*, V, 33, 10, etc.), toujours en discussions avec sa femme. Mahomet se sentait peu de sympathies pour les Hâsimites en général (cf. Margoliouth, *Mohammed*, p. 48, 175, 307); il place tous leurs ancêtres en enfer. I. S., *Ṭabaq.*, I<sup>1</sup>, 78. Il leur en voulait de lui avoir fait si durement sentir, au début de sa mission, sa pauvreté et son isolement; il gardait le souvenir des attaques de leurs poètes (*Aḡ.*, XV, 29, 15), des insultes grossières de Ḥamza, etc. Boḥârî, II, 80.

(1) Ġâḥiḡ, *Bayān*, I, 186, 9 a. d. l.

(2) *ZDMG*, XXXVIII, p. 388. Il gagna, dit-on, en cette circonstance son surnom d'Aboû Torâb. Souvent, pour avoir la paix, il préférerait aller coucher à la mosquée. Cf. Boḥârî, I, 122, n° 58.

(3) عند لوائه. On nouait la bannière autour de la hampe pour signifier aux hommes de se réunir. On la laissait flotter *حده* au moment de se mettre en marche.

(4) En une autre circonstance, il se trouve seul au camp. *Ṭab.*, I, 3409, 10.

(5) I. S., *Ṭabaq.*, V, 76, 24-27.

(6) Lui-même en convient. *Ṭab.*, I, 3344, 5 et 12.

(7) Dans sa monographie de 'Omar (p. 7-8) M. Sachau la met peut-être trop en relief. Son apparition incessante chez les anciens chroniqueurs est un artifice littéraire, destiné à faire ressortir l'énergique personnalité de 'Omar entre Aboû Bakr et 'Otmân.

'Alî voulut la reprendre (1) : rigueur inutile ! Pour la manier avec succès, la poigne du second calife (2) lui faisait défaut. La populace de Koûfa le traite de « grosse bedaine » (3). Son entourage le domine complètement et il était formé, nous le savons, par les Anşârs, les moins préparés des Arabes à la vie publique. 'Omar l'accusait à la fois de légèreté et d'entêtement (4). Lui-même se savait débordé. « Comment agir, s'écriait-il, lorsque, comme moi, on n'arrive pas à se faire obéir ? » (5)

Bien différent de Mo'âwia, 'Alî ne réussit pas à découvrir des auxiliaires énergiques et intelligents. Les Hâsimites (6), genre Ibn 'Abbâs, le trahissent. Son frère 'Aqîl le dédaigne pour se tourner du côté de Mo'âwia. Il s'avisa trop tard d'employer les services de l'extraordinaire Ziâd ; encore ne peut-on lui faire honneur du mérite de l'avoir deviné (7). Qais ibn Sa'd, le seul Anşârien auquel on accorde parfois l'épithète de *dâhia* (8), ne demandait qu'à se dévouer pour lui (9). 'Alî ne sut pas l'employer. Astar, un vaillant capitaine, mais trop énergique, finit par gêner ce caractère indolent (10). En définitive, l'islam peut se féliciter des succès omayyades :

(1) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 18, 5 et 21 ; 160, 15.

(2) Comp. la remarque de Ša'bi : كانت درة عمر أفتيب من سيف الحجاج. *Ṭa'âlibi, Rasâ'il*, 9, 7. D'après Ġâhiz (*Bayân*, II, 137, 12), 'Alî aurait substitué le خيزران à la cravache de 'Omar, sans doute après son premier insuccès.

(3) *ZDMG*, XXXVIII, p. 392.

(4) Ya'qoubî, II, 182 en bas. Cf. Qotaiba, *Oyoûn*, 199, 12.

(5) *Aĵ.*, XV, 45, 6 a. d. l. etc. Comp. Ġâhiz, *Mahâsin*, 30, 10.

(6) Le traître concussionnaire est bien 'Abdallah, et non son frère 'Obaidallah, comme voudrait la tradition 'abbâside. Comp. *Aĵ.*, XI, 107 en bas, où les اخوال sont nommés ; donc impossible d'admettre une erreur de lecture.

(7) *Ṭab.*, I, 3430, 6 ; 3349.

(8) Nawawî, 515, 2 ; *Ṭab.*, II, 8, 14 ; *Osd*, IV, 215. 'Alî ne comprit pas non plus le parti qu'il pouvait tirer d'un autre *dâhia* : Moġira ibn Šo'ba. Un partisan de 'Alî, Abou'l-Aswad ad-Do'alî est qualifié de *dâhia*, *Aĵ.*, XI, 107 ; un autre, dans *Ṭab.*, II, 8, 14. Parmi les témoins de 'Alî à Šiffin, on ne rencontre pas un seul Qoraisîte. Avec raison il pouvait se plaindre d'avoir tout Qorais contre lui. *Aĵ.*, XV, 46.

(9) Mo'âwia redoute Qais ibn Sa'd. *Ṭab.*, I, 3391, 15, etc.

(10) Au plus fort de la journée du Chameau, 'Alî s'extasie devant un breuvage, composé avec le miel de Ṭâif. Son neveu Ibn Ġa'far s'en montre scandalisé. Mas'ouđî, IV, 329. Sur l'apiculture à Ṭâif, voir notre *Ṭâif, la cité alpestre*, p. 5 (Extrait de la *Revue des questions scientifiques*, Octobre 1906).

le triomphe de 'Alî eût perpétué l'anarchie en son sein; ses enfants hériteront des qualités négatives du père.

'Alî laissait une nombreuse postérité (1). Elle devait aller en se multipliant, en dépit du désastre de Karbalâ et des coupes sanglantes, périodiquement pratiquées par les 'Abbâsides parmi les rejetons de la famille sainte. Ces vides seront promptement comblés. Aucun clan arabe ne compta autant de descendants mâles (2) et ils ne tardèrent pas à « remplir l'Orient et l'Occident » (3). Nous avons déjà entendu 'Alî célébrer chez les siens le *حظوة عند النساء*. A sa suite, son fils Ḥasan revendique pour eux, et cela en présence des Omayyades, les faciles succès du harem (4). On va jusqu'à nous donner l'explication des exceptions à la règle. Si Ḥosain, son second fils, laisse peu d'enfants, c'est pour avoir passé ses nuits en prières (5). *Credat Judaeus Apella!*

Après la mort de 'Alî, Ḥasan l'aîné de ses fils et de Fâṭima, fut proclamé calife dans l'Iraq. Cette proclamation affirmait pour la seconde fois un principe, nouveau en Arabie et dans l'islam : l'hérédité du pouvoir suprême. 'Alî lui avait déjà dû son élévation (6). C'est en effet en qualité de cousin de Mahomet, de mari de sa fille, qu'il avait réclamé et obtenu le califat. Après avoir contesté le principe, les Omayyades le reprendront pour leur compte et parviendront à le faire triompher au plus grand avantage de la cause de l'ordre, et aussi de l'islam : celui-ci ne se montrera guère reconnaissant pour ce service.

Ḥasan n'était pas l'homme de la situation désespérée, laissée par 'Alî. Avidé de plaisirs, comme la plupart des Hâsimites (7), il avait passé la

(1) *Ḥamîs*, II, 283-84; *Ya'qûbî*, II, 252-53.

(2) Cf. *Ibn al-Faqîh*, 75, 8.

(3) *Qalqasandî*, I, 216, 6.

(4) *'Iqd*, II, 141 en bas.

(5) *Ya'qûbî*, II, 293, 7. La femme de Ḥosain, à cause de sa piété, le compare à un roc inaccessible. *Aj.*, XIV, 165, 6.

(6) Il n'osa pas pourtant le sanctionner, en désignant lui-même un de ses fils, malgré les instances de ses partisans.

(7) Voir remarques à ce sujet de Mo'âwia et de Marwân ibn al-Ḥakam. *'Iqd*, II, 134, 2 a. d. l.; 141 en bas.

meilleure partie de sa jeunesse à conclure et à défaire des mariages (1),— quatre-vingt-dix au dire de nos annalistes. Il y avait gagné le surnom de « mitlâq » (2) et surtout créé de graves embarras à son père, par suite des inimitiés, que ces incessants divorces lui avaient attirées (3). Ḥasan était en outre un vrai prodigue (4) : il assignait un grand train à ses femmes, parfois une suite de cent servantes (5). On voit où passa une partie des finances, toujours obérées, du califat de l'Iraq (6).

Les partisans de Ḥasan, après lui avoir prêté serment, voulurent l'engager à recommencer la guerre contre les Syriens et à prendre le commandement des 40 000 hommes, réunis dans ce but par son père (7), pendant les derniers mois de sa vie. Ces exigences dérangent les calculs de Ḥasan, songeant dès lors à traiter avec Mo'âwia (8). Elles amenèrent des malentendus entre lui et les Iraqains. Ces partisans indociles avaient jadis menacé 'Alî du sort de 'Otmân ; ils finirent par blesser grièvement Ḥasan, coupable à leurs yeux de ne pas adopter leur façon de comprendre

(1) Un de ces divorces est signalé dans Qotaiba, *Poesis*, 402, 15.

(2) Abou'l-Fidâ, *Hist.*, I, 193. Un descendant du calife 'Otmân et le fameux Moğira ibn Šo'ba méritent également ce surnom. Cf. *Iqd.*, III, 288 ; Qotaiba, *Ma'drif*, 66, 4 ; Mas'oudî, IV, 252. Autre *مطلق* célèbre. Qotaiba, *Ma'drif*, 139, 11.

(3) *Ḥamis*, II, 290 ; Weil, *Geschichte*, I, p. 261.

(4) Cf. Baihaqî, 55-57.

(5) *Ḥamis*, II, 290.

(6) La plupart des lettres de 'Alî, citées par Ya'qoûbi (II, 235, etc.) se rapportent à des questions financières : se plaindre du retard de l'envoi, stimuler l'activité des agents, punir les concussionnaires. Voir surtout 235, 3 a. d. l. ; 237, 4, 7, d. l. ; 238, 14. 'Alî serait mort pauvre. Ya'qoûbi, II, 253. La tradition en dit autant d'Abou Bakr et de 'Omar. Ces deux califes appartenant à des familles modestes et sans fortune particulière, on se demande alors d'où provenaient les richesses de leurs descendants, de l'austère Ibn 'Omar en particulier, puisqu'ils ne remplirent pas de fonctions publiques ? A ce dernier on fait donner d'un seul coup d'énormes aumônes : 30 et 20 000 dirhems. *Osd.*, III, 229 ; I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 109, 2. A une de ses femmes 'Omar assigne 10 000 dinârs de douaire. Cf. Ya'qoûbi, II, 171, 9, assez peu favorable, il est vrai, au second calife. A Badr, 'Omar aurait combattu avec une épée, à gaine argentée. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 119, 2. On n'a pas encore examiné à la loupe de la critique les ḥadîth, relatifs au détachement de 'Omar.

(7) Pour les mener « vers les ténèbres de la Syrie ». *الى ظلمة اهل الشام* ('Alî). Cf. Ya'qoûbi, II, 236.

(8) Cf. *Ṭab.*, II, 1, 1. 12-13.

le légitimisme (1). A partir de ce moment, il n'eut plus qu'une seule pensée : faire sa paix avec les Omayyades. Mo'âwia, se montrant bon prince, le pria de fixer lui-même le prix de sa renonciation au califat. Outre une pension annuelle de deux millions pour son frère Ḥosain (2), Ḥasan demanda pour lui-même une somme de cinq millions; les revenus, sa vie durant, d'un district de la Perse et l'assurance qu'en sa présence on ne maudirait pas 'Alî du haut de la chaire (3). Tout lui fut accordé; et le petit-fils du Prophète eut l'impudence de regretter publiquement de n'avoir pas exigé le double. Il quitta l'Iraq, suivi des huées de la population (4) et alla mourir dans l'obscurité à Médine, au milieu des Anṣârs, les amis dévoués (5) de sa famille.

On a voulu rejeter sur Mo'âwia la responsabilité de cette fin. Ṭabarî semble y attacher si peu d'importance qu'il ne prend pas même la peine de la mentionner : c'est son procédé habituel, ou plutôt celui des anciens *râwis* ses garants, pour les événements étrangers à l'Iraq. Ya'qoubî parle de poison (6); mais sans nommer personne : omission significative chez un écrivain aussi passionné. Mas'oudî (7), le plus sî'ite peut-être des historiens orthodoxes, accuse ouvertement Mo'âwia; mais son *isnâd* doit paraître suspect (8). Il l'affaiblit encore en faisant intervenir, dans le crime prétendu, Ġa'da, la femme de Ḥasan et fille d' Aṣ'at̄ ibn Qais.

(1) Les plus compromis, en première ligne les complices du meurtre de 'Oṭmân, redoutaient, la paix conclue, de se voir abandonnés à la vindicte de Mo'âwia.

(2) Dinawarî, 231. Il n'est question ni d'Ibn al-Ḥanaṣīya ni des autres fils de 'Alî.

(3) Mo'âwia tint parole. Pour la malédiction publique de 'Alî, — il en sera question plus bas, — voir *Iqd*, II, 305 en bas. Pour les autres conditions, voir le beau témoignage, rendu à la loyauté de Mo'âwia dans Dinawarî, 238, 15, etc.

(4) Ṭab., II, 9, l. 15.

(5) Comme séjour Médine présentait de tout autres charmes que la Mecque. Dans cette dernière on était demeuré surtout qoraïsîte et médiocrement porté à appuyer les revendications 'alides. Cf. Ya'qoubî, II, 234, 5 a. d. l. Médine devient dès lors le port, où vont échouer les épaves de la politique.

(6) *Hist.*, II, 266.

(7) *Prairies*, V, p. 2-4: tout le récit est tendancieux.

(8) Il remonterait à 'Alî, fils de Ḥosain, né après la mort de son oncle Ḥasan. Personnage consciencieux, ce petit-fils de 'Alî demeura toujours en bons termes avec les Omayyades. Voir sa notice détaillée dans I. S., *Ṭabaq.*, V, 156-65.

Ce nom d'As'at est pour nous un véritable trait de lumière. Jeté au milieu des discussions passionnantes de cette époque, il nous donne le droit de supposer pour ainsi dire *a priori* une calomnie s'ite (1) : nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque.

On connaît les ressentiments de 'Alî à la suite de la conférence de Adroh. Or, plus que personne, As'at avait contribué à la nomination d'Aboû Moûsâ (2). Dans cette question de l'arbitrage, intéressant tout l'islam, le fils de Qais se donna le tort de ne pas abandonner aux seuls Qoraisites le soin de tout décider. De toutes ses forces, il s'opposa à la nomination d'Ibn 'Abbâs ou d'Astar. Depuis ce moment, il a passé chez les S'ites, comme un traître (3), vendu à Mo'awia (4). Non contents de cette accusation de félonie, ils ont été fouiller dans le passé du noble chef yéménite et essayé de le présenter comme le fils d'un cordonnier perse (5). Ils ont rappelé sa fierté (6), ses noces fastueuses avec la sœur du calife Aboû Bakr (7). Profitant d'une si belle occasion, la même tradition croit devoir prêter au calife des propos injurieux sur le compte de ce grand seigneur, si facilement amnistié (8) et accueilli comme beau-frère par le

(1) Par ex. Tab., I, 3440, 18, etc. 'Otmân lui aurait abandonné 100 000 dirhems sur le harâg de sa province. Mas'oudî, IV, 338, 5 : *فيما اقتطع من الاموال* signifie non « à l'époque du partage des biens », mais « au sujet des propriétés, usurpées par As'at » ou encore « des propriétés (domaines قطائع) dont il avait reçu la concession ». Il est sans doute fait allusion à Mas'oudî, IV, 296 : *املاك كان عثمان اقتطعها جماعة من الناس*, concessions annulées par 'Alî. Cf. Mas'oudî, IV, 296. Voir plus loin : § XII. — *Politique agraire de Mo'awia*.

(2) Tab., I, 3333 ; Ya'qoubî, II, 220.

(3) Ces accusations ont trouvé un écho chez Weil, *Geschichte*, I, p. 227 ; Dozy, *Musulmans d'Espagne*, I, p. 64 et Brünnow, *Charidschiten*, p. 16-17, pour ne citer que ceux-là.

(4) Ya'qoubî, II, 220, 2.

(5) Comp. Farazdaq, 208, 4 et 3 a. d. l. ; il appelle son petit-fils *ابن سبيخت*.

(6) Qotaiba, *Ma'arif*, 188, 8-10.

(7) Ibn Hisâm, 953 ; Baihaqî, 393, 15. Pour achever de le ridiculiser, on l'a présenté comme le *مؤدّت* de Sağâh, une Tamimite ! On sait comment la tradition orthodoxe a arrangé la légende de cette prophétesse : dans cette caricature As'at devait figurer !

(8) Son adroite flatterie en demandant en mariage la sœur du calife méritait bien cette récompense. As'at était du nombre des beaux-frères décoratifs dont la nouvelle aristocratie islamite se disputait l'alliance.

petit commerçant mecquois, devenu le successeur de Mahomet (1). On est allé jusqu'à le présenter comme Hârigite et comme le premier de ces sectaires (2).

Pourtant As'at avait loyalement reconnu 'Alî et lui avait gagné l'adhésion de ses administrés (3). En quête d'alliances illustres, le calife de l'Iraq avait obtenu pour Hasan et Hosain la main de deux filles du fier aristocrate Yéménite (4). En dépit de l'intimité, attestée par ces alliances, on a cru habile de le faire grossièrement insulter par 'Alî du haut de son minbar (5). A l'époque de la révolte de Moslim ibn 'Aqîl, un des fils de As'at, nous l'avons vu, trahit le malheureux cousin de 'Alî. Conduite peu chevaleresque assurément, elle épargna du moins une révolution à l'Iraq. Son petit-fils 'Abdarrahmân se soulèvera contre Haggâg et, dans cette levée de boucliers, sera suivi par tous les Sîites des provinces orientales. N'importe! As'at, père d'une lignée de traîtres, devait être traître lui-même (6). Cette argumentation suffit à la tradition. Mais, dans cette hypothèse, on ne voit pas pourquoi (7) il n'aurait pas passé du côté de Mo'âwia? L'Omayyade était tout disposé à lui faire bon accueil et à reconnaître son mérite. Enfin, on devait chercher à impliquer As'at dans l'attentat d'Ibn Molgâam (8); quand nous savons par ailleurs qu'il avertit 'Alî (9).

(1) Tab., I, 2140, 16; 3368-70; 'Iqd., II, 257, 7 a. d. l.; Aġ., XVIII, 159. Balâdorî, 104. D'après Ibn Rosteh, 193, 10, As'at aurait fixé pour lui-même à 3000 chameaux la rançon des princes; elle était auparavant seulement de 1000; p. 229, 17 il aurait retenu la moitié des 200 chameaux, promises pour son rachat. Ces détails donnent une idée du genre et des procédés de la *tendance*.

(2) Cf. *Hamis*, II, 278; Šahrastâni (15, 1; 85) enregistre aussi cette ineptie, née peut-être de Tab., I, 3333, 8, où As'at se trouve assez perfidement nommé, à côté des Hârigites.

(3) 'Iqd., II, 287. A Šiffin il est le premier sur la liste des signataires de 'Alî. Tab., I, 3337. Dans sa monographie d'Abou Bakr (*op. cit.*, p. 18-19), M. Sachau admet la félonie d'As'at.

(4) Dinawari, 277.

(5) Aġ., XVIII, 159.

(6) Ibn Rosteh, 195, 205, 229.

(7) Il se montra hostile aux Hârigites. Tab., I, 3375-76. Il s'était signalé à Šiffin par sa bouillante valeur  $\text{عنه}$  (Mas'ouâdi, IV, 348, la version française porte ici *fièvre*).

(8) Ya'qoubi, II, 251; *Kamul E.*, II, 152.

(9) *Kamul E.*, II, 126.

Pour nous, nous ne nous croyons pas le droit de nous montrer plus soupçonneux que Hasan, lequel voulut faire la prière des funérailles sur le corps de son beau-père (1). Attitude inexplicable, s'il avait cru à l'hostilité d'As'at.

Cet acharnement de la tradition contre la mémoire du père nous met à l'aise pour juger Ga'da, la fille d'As'at. A l'appui de la calomnie, Mas'ouði allègue un distique de Nagâsî, le poète bien connu pour ses opinions sî'ites (2). Mais la citation va à l'encontre (3) des affirmations de l'auteur des *Prairies d'or* et atteste bien plutôt l'innocence de Ga'da. On n'invite pas une femme à pleurer le mari, empoisonné par elle. D'après une autre version, Ga'da aurait été poussée non par Mo'âwia, mais par sa jalousie contre les nombreuses rivales que son mari ne cessait de lui donner (4). Même présentée sous cette forme, il nous paraît impossible d'admettre l'intervention de cette femme.

Hasan, affaibli par les excès (5) du harem (6), vieilli de bonne heure, comme il en convenait lui-même (7), paraît avoir succombé à une maladie de langueur. La dernière crise, qui l'emporta, dura non pas trois jours, comme l'affirme Mas'ouði (*loc. cit.*) mais deux mois (8). Cette durée

(1) Ibn Hagar, I, 98 d. l.; *Osd*, I, 98. As'at a dû mourir pendant le court califat de Hasan, certainement avant le rétablissement du pouvoir omayyade dans l'Iraq; il n'en est plus question depuis. Sous le califat de 'Otmân, As'at passait à Koufa pour le plus exemplaire des musulmans.

(2) Mas'ouði, V, 4. A la même page, au lieu de « chef du pouvoir » (صاحب الدولة) du texte arabe) traduisez: « l'agent, l'émissaire de la dynastie » الدولة المباركة, ou simplement الدولة: c'est la dynastie 'abbâsîde.

(3) Ou Nagâsî ignorait la calomnie ou il la méprisait; le premier surtout. Dans les deux cas, la référence de Mas'ouði porte à faux.

(4) *Hamis*, II, *loc. cit.*

(5) Il abusait des parfums. *Iqd*, III, 285: abus général dans le Hîgâz. Cf. *Mowa'ssâ* (éd. Brünnow), 84, 1; *Aj.*, XV, 70, 4 a. d. l. Le hâsîmite 'Abdallah ibn Ga'far avait une intendante, chargée du département des parfums. *Iqd*, I, 148, 6. Le Prophète se parfume après ses ablutions. Bo'hâri, I, 75, n° 6; ses femmes lui rendent le même service. *Ibid.*, I, 77, n° 12. Diction de Mahomet: « J'aime les femmes et les parfums ». I. S., *Tabaq.*, VIII, 12, 3; *Iqd*, III, 344.

(6) Il ne s'en cachait pas. *Iqd*, II, 141 en bas.

(7) *Iqd*, II, 141.

(8) Damîri, I, 66.

explique l'invitation, adressée par Mo'âwia à Marwân, son représentant à Médine, de le tenir au courant de l'indisposition de Ḥasan. Les progrès du mal ont pu être hâtés par l'épidémie de peste, laquelle sévit cette année-là même. Ṭabarî (1), il est vrai, signale seulement ses ravages dans l'Iraq; mais, étant donné la méthode de cet écrivain (2), elle a pu se propager jusqu'en Arabie. Une autre version fait mourir Ḥasan après avoir bu de l'hydromel (3). La seule incertitude de la tradition doit nous rendre suspectes les insinuations de chroniqueurs malveillants (4).

Mo'âwia n'était pas homme à commettre un crime inutile (5). Or, le frivole Ḥasan (6) était absolument inoffensif. La prolongation de ses jours devenait onéreuse uniquement pour les finances des Omayyades. On comprend donc le mouvement de joie, manifestée, paraît-il, par Mo'âwia en apprenant la mort de Ḥasan (7). Le revenu annuel de plus de cinq millions ne suffisant pas à ses prodigalités, il avait eu l'impudence d'exposer sa situation au prince et celui-ci, naturellement économe, lui accorda l'énorme cadeau de 80 000 dinârs (8). Cette générosité exorbitante doit être rapprochée, croyons-nous, du projet, caressé alors par le souverain, de rallier autour de son trône tous les descendants de 'Abdmanâf (9). Ḥosain, le frère de Ḥasan, faisait peu de cas de cet aîné, fatiguant sans relâche les Omayyades de ses sollicitations (10). Ibn Zobiair n'hésitera pas à lui reprocher

(1) *Annales*, II, 86.

(2) Préoccupé surtout de l'Iraq.

(3) *Ḥamis*, II, 294, 4.

(4) Weil (*Geschichte*, I, p. 267-68) ne croit pas non plus à un empoisonnement. Les affirmations de compilateurs, comme Abou'l-Fidâ, ne le rendent pas plus plausible.

(5) Dans certaines circonstances, il faisait assez peu de cas de la vie humaine; c'est le sens de l'anecdote, citée dans Qotaiba, *Oyoûn*, 238-239.

(6) Cf. Baihaqi, 90, 5.

(7) *Ḥamis*, II, 294, 4; Mas'ouûdi, V, 8.

(8) *Ḥamis*, II, 292, 18; autre générosité, *Iqd*, II, 303, 4 a. d. l.

(9) Il en sera question plus bas.

(10) On le retrouve constamment à la cour de Damas. Cf. Ġâhîz, *Mahâsin*, 138-150; *Iqd*, I, 145; II, 141; Ya'qoubî, II, 268-69. Cela n'empêche pas Komait (*Ḥâsimiyât*, II, 100) de louer le عناف, désintéressement de Ḥasan. Cet éloge rappelle l'épithète de عنيف,

ce manque de dignité (1). Rien n'y faisait: les humiliations, qui l'accueillaient parfois à la cour de Damas, ne diminuèrent pas son assiduité auprès du calife (2). Sous ce rapport, seul parmi les Hâsimites, Ibn 'Abbâs parvenait à le dépasser.

Les Iraquains l'avaient pris en dégoût (3); et lui-même les connaissait trop pour se fier désormais à ces partisans volages (4). Si réellement Mo'âwia, comme on le prétend (5), a prié Hasan d'accepter la direction de la guerre contre les redoutables Hârîgites, ce devait être pour achever de compromettre le triste personnage que, même au delà du Tigre, on appelait « l'opprobre des Arabes » (6) et « la honte de l'islam » (7). Les Iraquains paraissent avoir attendu sa mort pour essayer de secouer le joug syrien (8). La fin de Hasan ne forme qu'un fait divers dans le long règne de Mo'âwia; elle exalta l'ambition de Hosain, devenu par cet événement chef de la famille des 'Alides.

## IX

### LA FAMILLE DU PROPHÈTE SE RALLIE AUX OMAIYADES

#### POLITIQUE DE MO'ÂWIA A SON ÉGARD. IBN 'ABBÂS

#### ET 'ABDALLAH IBN ĠA'FAR. LES MALÉDICTIONS PUBLIQUES

#### CONTRE 'ALÎ

Sous la dénomination *famille du Prophète*, nous comprenons les descendants d'Aboû Tâlib et de 'Abbâs, cet autre oncle de Mahomet, dont

décernée à Ġarîr, le poète des ordurières *Naqd'id*. Cf. *Poète royal*, p. 21; Qotaiba, *Poests*, 286, 1; *Iqd*, III, 132; *Aġ.*, XIII, 161, 8; *Naqd'id Ġarîr*, 167 en bas.

(1) Ġâhîz, *Mahâsin*, 142, 11; Baihaqî, 82.

(2) Cf. Baihaqî, 79, 82, 84.

(3) Tab., II, 9, l. 14.

(4) Mas'oudî, V, 11-12; *Hamîs*, II, 290.

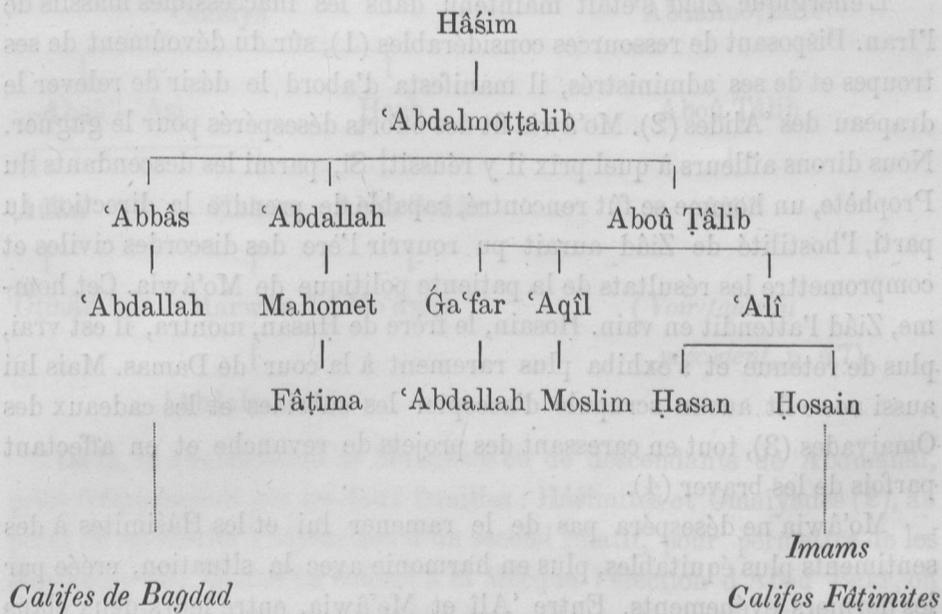
(5) *Kamil E.*, II, 147; Ibn al-Aġîr, III, 177.

(6) *مَذَلَّ الْعَرَب*. Tab., II, 9, l. 15.

(7) Aboû'l-Fidâ, *Hist.*, I, 194, 7; Dinawarî, 234, 12.

(8) Nous le verrons en traitant de la bataille de Karbalâ.

une tradition dynastique a démesurément grandi le rôle (1). Ce serait à peu près la conception généalogique, adoptée par l'interprète le plus autorisé (2) des opinions et des aspirations śītes (3) sous les Omayyades, par Komait, le chantre des *Hāsimiydt.* Le tableau suivant permettra de comprendre plus facilement ces relations de parenté (4).



Nous venons de voir l'attitude pitoyable de Ḥasan, fils de ‘Alī. Les

(1) Cf. Nöldeke, dans *ZDMG*, LII, p. 21, etc.

(2) Cf. Komait, *Hāsimiydt.*, I, 45-79 ; II, 99-119. D'après le Dr Horowitz, l'éditeur des *Hāsimiydt.*, l'adjonction de ‘Abbās aux parents du Prophète serait une interpolation en faveur des califes de Bagdad (Cf. *Einleitung*, p. XVII). Cette explication nous paraît extrêmement plausible. A l'exception des deux vers, où ‘Abbās se trouve mentionné (I, 79 ; II, 105), Komait ne fait aucune autre allusion aux relations de famille des ‘Abbasides avec le Prophète, relations assez peu intimes, comme on verra.

(3) Orthodoxes ou « purement légitimistes » comme les appelle M. Horowitz, par opposition aux exagérés, genre Koṭaiyir. Komait se défend de manquer de respect aux deux premiers califes. *Hāsimiydt.*, VII, 1.

(4) Pour l'extension, donnée par l'orthodoxie à l'expression آل محمد, voir Goldziher, dans *ZDMG*, L, p. 113-118.

autres membres de la double famille du Prophète s'empressèrent, à son exemple, de faire leur paix, à des conditions avantageuses, avec les Omayyades. Leur cause pourtant ne pouvait être considérée comme désespérée. À défaut de l'Iraq, où ils gardaient de nombreux partisans, il leur restait un homme, valant à lui seul une armée.

L'énergique Ziâd s'était maintenu dans les inaccessibles massifs de l'Iran. Disposant de ressources considérables (1), sûr du dévouement de ses troupes et de ses administrés, il manifesta d'abord le désir de relever le drapeau des 'Alides (2). Mo'âwia fit des efforts désespérés pour le gagner. Nous dirons ailleurs à quel prix il y réussit. Si, parmi les descendants du Prophète, un homme se fût rencontré, capable de prendre la direction du parti, l'hostilité de Ziâd aurait pu rouvrir l'ère des discordes civiles et compromettre les résultats de la patiente politique de Mo'âwia. Cet homme, Ziâd l'attendit en vain. Hosain, le frère de Hasan, montra, il est vrai, plus de retenue et s'exhiba plus rarement à la cour de Damas. Mais lui aussi ne se fit aucun scrupule d'accepter les subsides et les cadeaux des Omayyades (3), tout en caressant des projets de revanche et en affectant parfois de les braver (4).

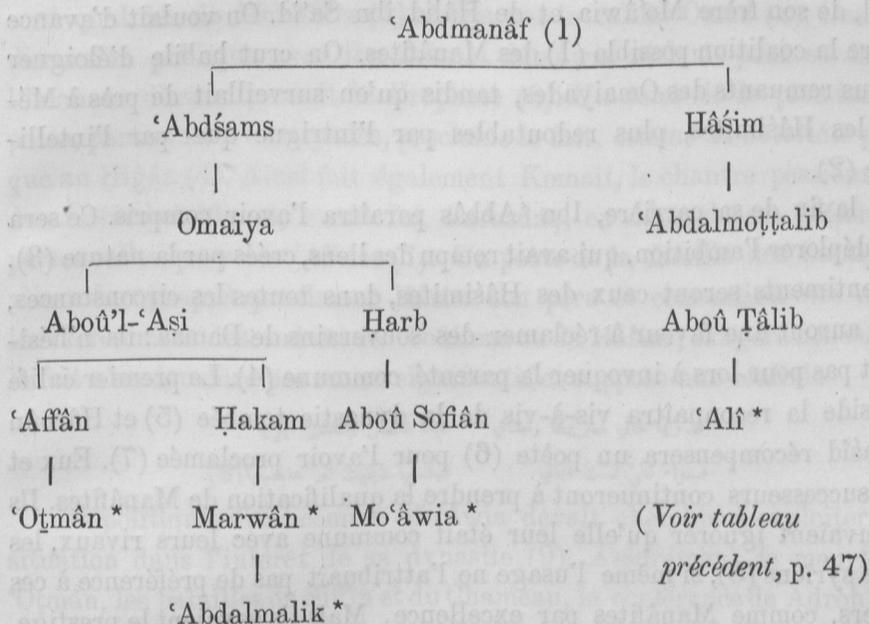
Mo'âwia ne désespéra pas de le ramener lui et les Hâsimites à des sentiments plus équitables, plus en harmonie avec la situation, créée par les derniers événements. Entre 'Alî et Mo'âwia, entre leurs deux clans respectifs, une parenté existait, remontant à l'ancêtre commun, 'Abdmanâf. Le tableau suivant permettra de supputer le nombre de générations, les séparant l'un de l'autre :

(1) En faisant sa soumission Ziâd put, sans s'appauvrir, abandonner un million de dirhems à Mo'âwia. Ibn al-A'tîr, III, 133.

(2) Cf. Tab., II, 15, 2 ; 24.

(3) 'Iqd, I, 110, 6 a. d. l.

(4) Voir son attitude en face des Omayyades. *Ağ.*, XVI, 68 ; 'Iqd, II, 139. A Karbalâ il donnera toute sa mesure : nous le verrons en traitant du califat de Yazîd I.



De là, la qualification de Manâfites ou de descendants de ‘Abdmanâf, prise fréquemment par les deux familles : Hâsimites et Omaiyaades (2), au point de nécessiter l’adjonction d’un second relatif, pour permettre de les distinguer (3). Quand on connut à la Mecque l’élection d’Abou Bakr, on s’y demanda aussitôt avec inquiétude quelle avait pu être l’attitude des Manâfites : à savoir Abou Sofiân, ‘Abbâs et ‘Alî (4) ; tellement on s’attendait, en cette circonstance critique, à les voir faire cause commune, pour retenir le pouvoir suprême dans la famille, où le Prophète, lui-même Manâfite, l’avait fait entrer. Les duumvirs Abou Bakr et ‘Omar éprouvèrent les mêmes craintes. Elles ne furent pas étrangères à l’envoi en Syrie de

(1) Les noms des califes sont accompagnés d’un astérisque.

(2) *Ağ.*, XVI, 90, 4 a. d. l. ; *Iqd.*, I, 146, 6 a. d. l. ; II, 139, 260 ; Mas‘oudî, V, 38-39.

(3) De ‘Otmân, d’Abou Sofiân on disait par ex. : *يجتمع هو ورسول الله صلعم في عبد مناف*. Cf. *Osd.*, III, 376, 2. Mo‘âwia rappelle cette parenté à ‘Alî, lequel se voit forcé de la reconnaître. Mas‘oudî, *loc. sup. cit.* Abou Tâlib s’appelait aussi ‘Abdmanâf. *Tab.*, I, 1073 Les Hâsimites conservaient donc le nom de l’ancêtre commun.

(4) *Iqd.*, II, 252, 6.

Yazîd, de son frère Mo'âwia et de Hâlid ibn Sa'îd. On voulait d'avance rompre la coalition possible (1) des Manâfites. On crut habile d'éloigner les plus remuants des Omayyades, tandis qu'on surveillait de près à Médine les Hâsimites, plus redoutables par l'intrigue que par l'intelligence (2).

A la fin de sa carrière, Ibn 'Abbâs paraîtra l'avoir compris. Ce sera pour déplorer l'ambition, qui avait rompu des liens, créés par la nature (3). Ces sentiments seront ceux des Hâsimites, dans toutes les circonstances, où ils auront une faveur à réclamer des souverains de Damas : ils n'hésiteront pas pour lors à invoquer la parenté commune (4). Le premier calife 'abbâside la reconnaîtra vis-à-vis de la dynastie tombée (5) et Hâroûn ar-Rašîd récompensera un poète (6) pour l'avoir proclamée (7). Eux et leurs successeurs continueront à prendre la qualification de Manâfites. Ils ne pouvaient ignorer qu'elle leur était commune avec leurs rivaux, les califes syriens (8), si même l'usage ne l'attribuait pas de préférence à ces derniers, comme Manâfites par excellence. Mais ils savaient le prestige, entourant chez les Arabes le nom du glorieux ancêtre 'Abdmanâf. S'en prévaloir c'était se rattacher à la plus ancienne aristocratie de la Mecque.

On devait s'en rendre encore mieux compte aux débuts de l'islam. On voit alors Abou Tâlib, 'Abbâs, Mahomet, tous les Hâsimites donner aux Banoû Omaiya le titre de parents (9). Tout spécialement 'Otmân, 'Alî et 'Abbâs

(1) Sur la crainte des coalitions de famille chez 'Omar, cf. *Iqd*, I, 233. A 'Abbâs Abou Sofîân avait garanti le concours des Manâfites. Qotaiba, *Oyoûn*, 22, 7.

(2) Nous développerons ailleurs ce point de vue. Sur l'envoi en Syrie de Hâlid ibn Sa'îd, cf. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 70, etc. Abou Bakr fit prévaloir sa manière de voir sur celle de 'Omar. Les prétendues dissensions entre Hâsîm et 'Abdsams ont été inventées après coup, pour expliquer l'hostilité entre leurs deux clans. Cf. *Ṭab.*, I, 1088.

(3) *Aj.*, XII, 74, 2 a. d. l. ; cf. *Iqd*, III, 6, l. 8 ; *Aj.*, XV, 9, 2 ; XVI, 90, 4 d. l.

(4) *Aj.*, XV, 60.

(5) *Aj.*, XV, 60.

(6) Un survivant de la famille omayyade.

(7) Voir les vers dans *Iqd*, II, 46.

(8) *Aj.*, XII, 173, 3 a. d. l.

(9) *Iqd*, II, 48 ; *Ḥoşrî*, I, 27 ; I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 348, 12.

sont qualifiés de Manâfites (1) et cela par le calife 'Omar (2). Dans une discussion publique avec Ibn Zobair, Mo'âwia réclame pour sa famille l'honneur d'avoir produit le Prophète (3). Un demi-siècle plus tard, un poète, partisan des Omayyades, proclame le fait, comme de notoriété publique au Higâz (4). Ainsi fait également Komait, le chantre passionné (5) des *Hâsimiyât* (6), et, avant lui, Farazdaq, en dépit de ses préférences personnelles pour les 'Alides (7). Un poète de la famille des Omayyades alla même jusqu'à proclamer Hâsim son père et consentit à être appelé indifféremment descendant de 'Abdšams ou de Hâsim ; exagération ou non, le fait n'en demeure pas moins significatif et suppose une réalité :

عَدُوِّيَا خَالِي صَرِيحًا وَجَدِّي      عَبْد شَمْسٍ وَهَاشِرُ آبُوِّيَا  
فَسَوَاءٌ نَحَايَ نَسْتُ اِبَالِي      عَبْشَمِيًّا دُعِيْتُ أَمْرَ هَاشِمِيًّا (8)

Un politique avisé comme Mo'âwia devait chercher à exploiter cette situation dans l'intérêt de sa dynastie (9). Assurément le meurtre de 'Otmân, les batailles de Şifîn et du Chameau, la conférence de Ađroḥ : tous ces souvenirs et d'autres non moins pénibles viendraient se mettre à la traverse (10). Le fils d'Aboû Sofiân ne s'illusionnait pas sur les difficultés de l'entreprise. Mais dépassaient-elles sa capacité ? Il croyait en avoir surmonté de plus redoutables, depuis le jour où, jeune secrétaire de Mahomet, il avait couru pieds-nus dans les rues de Médine, objet de l'indifférence générale (11). Il connaissait la puissance des liens du sang, de

(1) I. S., *Tabaq.*, III<sup>1</sup>, 267, 5.

(2) *Iqd.*, II, 260, 22 ; 263, 27 ; *Tab.*, I, 1632, 7 ; *Baihaqi*, 52, 17 ; 53, 5 et 12.

(3) *Iqd.*, II, 140, 12, etc.

(4) *Aĵ.*, XXI, 145, 1.

(5) Quoique très prosaïque.

(6) Il qualifie les Omayyades de : اَقْرَبِنَا الْاَدْنُونَ ; et le scoliaste applique directement l'expression aux califes syriens. Cf. *Hâsimiyât*, II, 35.

(7) *Aĵ.*, XXI, 196, 17.

(8) *Aĵ.*, X, 108. Ces vers datent de la fin de la période omayyade.

(9) Ici surtout il déploiera toutes les ressources du *hilm*, sa grande vertu politique.

(10) A l'encontre des Marwânides, ayant toujours à la bouche le nom de 'Otmân, Mo'âwia, une fois la *ġamd'a* rétablie, évitera de remuer ces pénibles souvenirs, en présence des Hâsimites. Voir sa réponse à une fille de 'Otmân, *MFO*, I, p. 23.

(11) Cf. *MFO*, I, p. 102.

cette *عصبة* familiale, réunissant chez les Arabes les membres d'un même clan. Fallait-il désespérer de voir la *da'wa* *يَا عَبْدَ مَنْفٍ* rallier, comme jadis, les Hâsimites? Sous ce rapport, sa position l'emportait infiniment sur celle des familles de Taim et de 'Adî (1). A celles-ci revenait en définitive — et Mo'âwia ne cessera de le rappeler (2) — la première responsabilité dans l'humiliation des 'Alides (3) et leur exclusion du pouvoir. Seul l'accord d'Aboû Bakr et de 'Omar (4) avait rendu possible cette injustice; et ces califes ne pouvaient alléguer ni leur ancienneté dans Qorais (5), ni leurs liens de parenté avec les Hâsimites (6). Pourquoi ces derniers avaient-ils refusé l'assistance d'Aboû Sofiân (7), proclamant que le pouvoir devait appartenir à 'Alî:

بني هاشم لا تطعم الناس فيكم  
ولا سيما تيمر بن مرة او عدي  
فما الأمر إلا فيكم وإنيكم  
وليس لها إلا أبو حسن (8) عتي (9)

(1) Familles d'Aboû Bakr et de 'Omar.

(2) On l'a vu plus haut.

(3) Voir, dans Ya'qoubî (II, 170, 7, etc.), avec quel sans-gêne 'Omar détruit la maison de 'Abbâs.

(4) Un véritable *duumvirat*, comme le caractérise aussi M. Sachau, *Der erste Chalife Abu Bekr*, p. 19. Les Hâsimites ne l'ignoraient pas, comme on le voit par Komait, *Hâsimiyât*, VI, 10-11. Le poète y vise A. Bakr et 'Omar. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher *Hâsimiyât*, VIII, 1. (L'intérêt de ce monotone et prosaïque recueil, c'est de formuler le programme officiel du légitimisme 'alide, libre encore des extravagances d'un Kotaiyir et d'un Saiyd Himiari). On en fait convenir 'Omar lui-même. Ya'qoubî, II, 181.

(5) Ils appartenaient aux *قبائل مشتبهة* *Iqd*, II, 68, et ne descendaient pas de Qoçaiy, l'ancêtre aristocratique de Qorais. Aboû Sofiân le rappelle à 'Alî:

وإن امرأ يرمي قضيّ وزاءه  
عزيز الجمي والناس من غالب قضيّ

Ya'qoubî, II, 141. Dans les biographies, quand il est question des clans de Taim et de 'Adî la nécessité s'impose d'ajouter *رَهط أبي بكر وعمر* pour les faire reconnaître. Pour 'Adî en particulier, cf. I. S., *Ṭabaq.*, V, 160, 20; Qotaiba, *Poesis*, 448; 'Omar traité d'«âne» par Aboû Sofiân. Ya'qoubî, II, 259, 5 a. d. l.

(6) En réponse, les 'Abbâsides supprimeront les pensions des descendants d'Aboû Bakr et de 'Omar; par leurs poètes, ils feront déclarer l'irrégularité de la proclamation d'Aboû Bakr. Cf. *Aj.*, VII, 9; XVIII, 146. Cf. *Ṭab.*, I, 1822, 1.

(7) Cf. *Iqd*, II, 290, 5 a. d. l.; *Aj.*, VI, 99.

(8) Konia de 'Alî, père de Ḥasan.

(9) Ya'qoubî, II, 140-41; *Iqd*, II, 252. Cf. Nöldeke, dans *ZDMG*, LII, p. 32, n. 1.

Voici donc la ligne de conduite, adoptée par Mo'âwia à l'égard des 'Alides. Il mit tout en œuvre pour les désarmer d'abord, afin de les gagner ensuite et de se les attacher. A cet effet, on le voit entourer de déférences (1) les membres de la maison du Prophète, les traiter comme des parents (2), chercher à éveiller chez eux le sentiment des liens qui les rattachaient à la dynastie, leur céder dans les questions litigieuses, s'élevant entre eux et les membres du clan omaiyade (3); ne pas calculer sur le chiffre des pensions et des générosités à leur accorder, les accabler de cadeaux: accepter en un mot de faire les frais de leur luxe et des prodigalités, par lesquelles ils essayaient de rétablir leur prestige (4). Mo'âwia, on le prétend du moins, aurait même poussé les Hâsimites dans cette voie, afin de les mener plus facilement à la ruine (5). Le *dâhia* de la politique arabe a-t-il poursuivi ce dessein? Rien ne le prouve. Plus vraisemblablement, au moyen de cette chaîne d'or le calife se flattait de les tenir en laisse: véritable conquête pacifique (6), destinée à absorber les Hâsimites au profit des Omayyades.

Lorsque la nostalgie de leur grandeur passée les entraînait à des démonstrations intempestives, le retrait des pensions, ou plutôt la simple menace (7), ne tardait pas à les rappeler à la réalité de leur situation (8). Cette mesure dispensait de recourir à des moyens rigoureux, dont l'odieux eût rejailli sur le régime omaiyade. Ainsi Mo'âwia ne consentit

---

Nous acceptons comme historique l'attitude, attribuée ici à Abou Sofîân; les vers prononcés par lui, nous paraissent moins authentiques. Composés peut-être au temps des 'Abbâsides, ils montrent du moins comment on se représentait alors les relations entre les deux familles de 'Abdmanâf.

(1) Cf. Baihaqî, 79 en bas. Elle provoque la jalousie de Marwân ibn al-Ḥakam. Ġâhîz, *Mahâsin*, 148, 13.

(2) Tab., II, 197, 2.

(3) Comp. *Aḡ.*, XVI, 68-69.

(4) Comp. *Aḡ.*, XIII, 168, 20, etc.

(5) Qotaiba, *Oyoûn*, 236, 11-13.

(6) Rappelant le système de pénétration pacifique, préconisé en ces derniers temps.

(7) D'après Dinawarî (238, 15, etc.), Mo'âwia remplit fidèlement les promesses faites aux 'Alides et ils eurent seulement à se louer de lui.

(8) *Iqd.*, I, 110, 6 a. d. 1.

jamais à déporter Ḥosain en Syrie, comme le conseillait Marwân (1), désireux de se débarrasser de la pénible surveillance à exercer sur ce chef de parti, toujours l'oreille tendue aux sollicitations venant de l'Iraq.

En attirant ainsi à lui les Hâsimites, voulait-il les empêcher d'exploiter à leur profit exclusif le prestige du Prophète, leur illustre parent à tous ? On le voit en effet préoccupé de l'immense avantage que leur assurait cette parenté (2). Pourtant, semble-t-il, le regard du souverain a porté plus loin. Parvenu à la fin de sa longue carrière, pouvait-il ne pas sentir autour de lui la poussée des ambitions, prêtes à éclater avec d'autant plus de violence que lui-même s'était appliqué à les contenir ? Précédemment nous avons signalé celles des Omayyades ses parents (3). Si celles-ci menaçaient le repos de la dynastie, le calife en connaissait d'autres, capables de mettre en question jusqu'à son existence.

Mo'âwia voyait par lui-même ; les rapports de ses agents lui signalaient les efforts d'Ibn Zobair, s'appêtant à recueillir sa succession. L'insignifiant 'Abdarrahmân (4) lui-même, le fils d'Aboû Bakr, prenait maintenant des allures de prétendant. Si l'ascétisme et l'incapacité politique d'Ibn 'Omar inspiraient moins d'inquiétudes, Mo'âwia pouvait craindre de le voir devenir un instrument de désordre entre les mains de l'opposition. Pour tenir tête à ces ambitions, il laissait après lui Yazîd ; mais ne serait-il pas trouvé inférieur à cette tâche ? Son testament politique laisse percer ces terreurs (5). Il chercha donc à désarmer l'hostilité des Hâsimites (6), à les

(1) *Iqd.* II, 142 en bas. Pourtant d'après la notice de Marwân (dans Ibn 'Asâkir, XVI), les 'Alides le préféraient à l'excellent Sa'îd ibn al-'Asî : « Marwân, disaient-ils, nous adresse des paroles dures (comp. la même notice : كان مروان فاحشاً متفحشاً), mais il nous accable de cadeaux ».

(2) Cf. *Iqd.* II, 46, 12.

(3) Cf. *MFO*, I, p. 22 : *Mo'âwia et les Omayyades*.

(4) كان فيو دعابة. *Osd.* III, 305. Voir *ibid.* sa notice, un vivant commentaire du jugement, porté sur lui par le testament de Mo'âwia, *Ṭab.*, II, 197, 4.

(5) Voir le texte dans *Ṭab.*, II, 197-98. Comp. *Iqd.* II, 174. Aboû'l-Fidâ, *Hist.*, I, 197. Il y insiste sur la parenté رحمة مائة de Ḥosain avec les Omayyades.

(6) De là ses prévenances pour Ḥasan et Ḥosain, pour Ibn 'Abbâs, pour les 'Alides en général. *Iqd.* I, 286, 5 ; II, 139, 9 ; III, 41 ; Ġâhiz, *Mahdsin*, 148, 12. On ne constate rien de tel pour Ibn Zobair, que le calife cherche au contraire à humilier, du moins vers la fin de son règne, probablement après avoir constaté l'échec de sa première et plus constante manière.

rallier autour du trône et, après avoir uni tous les Manâfites, à les opposer aux intrigues d'Ibn Zobair et des clans de Taim et de 'Adî.

Il paraît avoir caressé ce rêve, bien digne d'occuper un homme d'état comme lui; sa réalisation eût changé le cours des événements sous les deux derniers Sofîânides. Dans ses négociations avec 'Alî, Mo'âwia, alors gouverneur de Syrie, s'efforça de faire valoir cet argument: « Nous sommes, lui écrivait-il, tous les deux, descendants de 'Abdmanâf; et nous ne possédons ni l'un ni l'autre aucun titre de supériorité, autorisant l'abaissement du fort ou l'asservissement de l'homme libre » (1). Ce n'est pas la faute de Mo'âwia, si ces avances furent repoussées. Dans plusieurs discussions avec Ibn Zobair, conservées par Ibn 'Abd Rabbihi (2), on voit le calife préoccupé d'humilier cet interlocuteur, tandis qu'il entoure de prévenances les fils de 'Alî. Dans ces occurrences, l'Omayyade prend soin de s'effacer pour céder la place au représentant des Manâfites, à l'avocat de leurs prérogatives. On peut surtout retrouver la trace de cette préoccupation dans le reproche adressé par lui à Ibn Zobair: « En définitive, tu nourris contre la famille de 'Abdmanâf (3) les desseins ambitieux de ton père Zobair » (4). On ne pouvait plus clairement faire allusion à la bataille du Chameau. Zobair y avait combattu 'Alî; tandis que Mo'âwia, gardant la neutralité, avait oublié ses griefs particuliers, s'était exposé aux reproches de ses alliés (5), pour n'avoir pas à lutter contre un parent. Et, de peur qu'on ne se méprenne sur la portée de ces paroles, il termine ainsi sa philippique: « La fuite de ton père du champ de bataille n'a pas empêché Abou'l-Ḥosain (6) de l'écraser, comme on écrase la moisson sous la main des esclaves... J'en jure par Dieu, les Banoû 'Abdmanâf te forceront à marcher

(1) Mas'ouûdi, V, 38-39.

(2) *Iqd*, II, 139-142.

(3) Dénomination, choisie à dessein au lieu d'autres plus fréquentes (*Banoû Omayya*, *Banoû Harb*), mais particularistes.

(4) *Iqd*, II, 140, 6 a. d. l.

(5) Les Syriens, les Omayyades lui firent un crime de ses négociations avec 'Alî.

(6) 'Alî: ces paroles furent donc prononcées après la mort de Ḥasan. La konia de 'Alî était celle d'Abou'l-Ḥasan; peut-être faudrait-il préférer cette lecture. Je ne connais pas de cas, où l'on ait changé la konia après la mort du titulaire et de son aîné, comme il faudrait l'admettre ici.

droit, ou bien tu éprouveras le sort de ton père dans la vallée des lions» (1).

Avec les Hâsimites cette politique du ralliement, faite surtout de concessions, présentait l'inconvénient d'être fort coûteuse. Mais, disait Mo'âwia, la guerre l'était encore plus (2). Si seulement elle eût réussi à satisfaire les exigences ou à provoquer la reconnaissance des Hâsimites? «Ma porte, leur dit un jour le calife, vous demeure ouverte à toute heure et à n'importe quel sujet. Je ne sais vraiment plus comment faire? Vous vous croyez plus de droit sur ma fortune que moi-même (3). Si je vous accorde une gratification suffisant à tous vos besoins, vous dites: il ne nous a pas traités selon nos mérites et ne tient pas compte de notre rang. Il ne me restera plus qu'à me laisser dépouiller; et qui ne sait défendre son bien, perd tout droit à la reconnaissance!» (4)

Effectivement il était inutile de compter sur celle de quémandeurs éhontés, ne reconnaissant au monarque sur le trésor d'autre droit que celui d'un simple musulman (5). A de pareilles prétentions les revenus de provinces entières — nous l'avons vu — ne suffisaient pas toujours. De Yazîd I, 'Abdallah ibn Ġa'far, — un prodigue même parmi les Hâsimites, — réclame un cadeau de 900 000 dirhems. Le généreux fils de Mo'âwia ne balança pas à les accorder (6). Un 'Alide fut moins heureux auprès de

(1) وادي السماء, vallée où fut tué Zobair après la journée du Chameau. *Iqd*, II, 140 en bas; 141, 1. Le *sağ'*, la longueur de ces discours en rendent l'authenticité douteuse. On peut y retrouver, croyons-nous, le reflet des préoccupations de l'époque, à laquelle on les attribue: cela suffit à notre argumentation.

(2) *Comp. Tab.*, II, 197, 13.

(3) وليس لنا في الشيء حظٌ لذئيرهم. *Hâsimiyât*, IV, 42: c'est le reproche, adressé aux Omayyades par Komait, organe des Hâsimites; il revient comme un refrain monotone, montrant quelle place il tenait dans leurs préoccupations.

(4) *Iqd*, II, 136 en bas.

(5) إلا ما لرجل من المسلمين. *Iqd*, II, 137, 1. C'est la théorie préconisée, mais non pratiquée par Aboû Bakr et 'Omar, quoi qu'en dise la tradition. Autrement la provenance des grandes richesses de leurs enfants demeure inexpiquée. Dans les monographies, consacrées par lui aux deux premiers califes, M. E. Sachau adopte entièrement le point de vue traditionnel.

(6) *Iqd*, II, 230, 2.

Hišâm : ayant vu le prince refuser de payer ses 500 000 dirhems de dettes, il en prit occasion pour se révolter contre lui (1).

Le constant effort du calife 'Omar avait été de faire de Médine la cité modèle de l'islam, en y faisant régner cette austérité *sui generis*, préconisée par le Qoran sous les noms de *تسك*, et de *زهد*. Il est aussi ardu de traduire ces termes que d'en préciser la portée. Ce serait faire fausse route de penser ici au détachement et à l'ascétisme chrétiens, concepts antipathiques à l'islam. Il ne faut pas se laisser impressionner par le nombre de personnages, honorés, au premier siècle de l'islam, du titre de « râhib Qorais » (2); encore moins par la qualification de « rawâhib », donnée aux veuves du Prophète (3). C'est simplement le souvenir, gardé par les Arabes des anciens moines; souvenir sans cesse renouvelé par la poésie préislamique, où le cilice du *راهب* fait partie du répertoire, au même titre que sa lampe et son psautier. Notre embarras augmente encore, quand nous voyons les personnages, honorés des titres de *nâsik* et de *zâhid*: tels le très frivole Moḥammad, frère de 'Aîsa et meurtrier de 'Otmân (4); 'Abdarrahmân ibn 'Auf, l'illustre ami de Mahomet, détenteur de richesses fabuleuses (5). Un « nâsik Şahâbî » est loué de partager impartialement ses nuits entre la prière et sa famille (6); un autre, dégoûté du monde, se retire dans son harem, comme dans un ermitage (7). Evidemment le *nâsik* islamite n'a rien de commun avec le monachisme chrétien (8).

(1) I. S., *Ṭabaq.*, V, 239, 25.

(2) I. S., *Ṭabaq.*, V, 2, l. 6; 153, 24; 154, 2; comp. *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 90 : *تأله وترهب*. Qotaiba, *Ma'drif*, 95, 15; 200, 10; *Osd*, V, 278, 2.

(3) I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 160, 5. Chez les satiriques, *ترهب* cesse d'être un éloge. Cf. *Naqd'id Ğarir*, 294, 6.

(4) *عابد قريش لتسكو*. Mas'oudî, IV, 182. L'auteur des *Prairies* devait revendiquer ce titre pour ce partisan dévoué de 'Alî. D'après M. Sachau : « in ihm bildete sich die Frömmigkeit des Vaters zum Fanatismus aus ». *Der erste Chalife Abū Bekr*, p. 21. Qotaiba (*Ma'drif*, 58, 7) le qualifie de *nâsik*.

(5) *Ĥamîs*, II, 257, 20; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 93, 17; *Osd*, III, 315-316.

(6) Ibn Ḥaġar, III, 339, 10.

(7) *Aġ.*, XVIII, 59, 8. Comp. *Poète royal*, p. 35; Ġâhîz, *Avares*, 193, 8.

(8) Comme pourrait faire croire la traduction *ermite*, donnée par certains dictionnaires. Cf. *Poète royal*, loc. cit. Une description du *تسك* de 'Omar se termine ainsi : *وإذا ضرب أوجع*

D'après l'idéal du *nask*, idéal précisé par 'Omar, chaque musulman nourri (1) et richement doté par l'état, maître d'un harem, incessamment renouvelé par l'expédient du divorce et l'introduction d'esclaves (*omm walad*), renoncerait aux excès, les seuls vraiment coupables : le vin, la musique et les habits de soie (2). Nous verrons comment les Hâsimites comprirent cet idéal de perfection musulmane. Parmi les buveurs du Hîgâz, signalons dès maintenant un petit-fils de 'Alî (3) et surtout l'élégant 'Obaidallah, surnommé المذهب, le propre fils d'Ibn 'Abbâs, ami de Aḥṭal et son compagnon inséparable dans ses visites aux tavernes (4).

A Médine, devenue depuis l'abdication de Ḥasan, leur quartier général, personne ne poussait aussi loin l'élégance, ne portait des habits plus somptueux. L'interdiction de la soie ne paraît pas les avoir atteints (5) : tellement on en voit l'usage répandu parmi les Hâsimites, sans en excepter les plus célèbres pour leur détachement. Nommons Moḥammad ibn al-Ḥanafiya, 'Alî ibn Ḥosain (6). A Karbalâ, on trouva le cadavre de

هو والله الناسك حقاً. Tab., I, 2754 d. l. 'Amir ibn 'Abdalqais, *zâhid* végétarien, partisan modéré du mariage, est soupçonné d'hétérodoxie. Cf. *Osd*, III, 88; Tab., I, 2922, etc. Un *zâhid*, Ibn Sirîn, a trente garçons d'une seule femme, Qotaiba, *Ma'drif*, 153. D'après I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 125, 19, Ibn 'Omar aurait songé à garder le célibat. Les collaborateurs de cette longue notice se sont laissés influencer, à leur insu peut-être, par l'idéal de l'ascétisme évangélique.

(1) Voir, dans Balâdori, 460 en bas, les mesures de blé, huile et vinaigre, annuellement assignées à chaque Médinois.

(2) Contre la soie, cf. Boḥârî, I, 241-42, 313 en bas.

(3) *Aj.*, V, 176, 8; I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 348, 8.

(4) *Iqd.*, III, 404, 3; Aḥṭal, 37, 6, etc., et note du scoliaste. D'après Ḥosrî (I, 70), ces vers s'appliqueraient à un fils de Ḥosain ibn 'Alî et seraient d'un autre poète. L'auteur ajoute : *وَلَيْقُلُهُ مِنْ شَاءَ فَقَدْ أَحْسَنَ مَا شَاءَ وَاجَادَ وَازَادَ*.

(5) Voilà pourquoi on a senti plus tard le besoin de distinguer entre le حرير, soie pure, et le خنز, mélange de soie et de laine. Cf. Sachau, *Ueber den zweiten Chalifen Omar*, p. 7. Cette défaveur, attachée à la soie, a dû mettre en faveur la laine parmi les *nossak*. Cela rend plus vraisemblable la dérivation de « soûfi » de « soûf » (Cf. Nöldeke, *ZDMG*, XLVIII, p. 45, etc.) que j'ai jadis révoquée en doute. Cf. *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, p. 226. I. S., *Ṭabaq.*, V, 225, 5: *nâsik*, « vêtu de laine ».

(6) I. S., *Ṭabaq.*, V, 161; 236, 19 et 21; Qotaiba, *Oyoûn*, 348, 8.

Ḥosain, enveloppé d'habits de soie (1). Les parfums (2) — nous le savons déjà — formaient une autre de leurs spécialités. Personne n'en connaissait de plus exquis. Ils possédaient aussi les montures les plus fringantes (3); Sokaina, la sémillante petite-fille de 'Alī, donnait le ton pour les modes féminines (4). 'Alides et 'Abbāsides rivalisaient entre eux de luxe et de prodigalités insensées (5).

A défaut d'autres faits glorieux, la tradition, toujours partielle pour les « gens de la maison », ne se lasse pas de citer des traits de leur générosité (6). Elle leur devenait d'autant plus facile que les Omayyades consentaient à l'alimenter (7), sauf à s'attirer le reproche de les avoir laissés dans le besoin (8). La tranquillité de l'état, pensaient-ils avec Mo'âwia, méritait d'être achetée à ce prix (9). Ces sacrifices ne dispensaient pas le monarque de faire activement surveiller les 'Alides et surtout

(1) *Dinawari*, 269, 6; *Ṭab.*, II, 359, 364, 366.

(2) Le Prophète paraît les avoir recommandés pour la réunion du Vendredi; utile précaution dans un climat brûlant. *Boḥārī*, I, 224-226. Les fumigations d'encens, très recommandées pour les habits, pouvaient être un excellent spécifique contre la vermine, un des fléaux du Ḥiǧāz. Cf. *Aḥṭal*, 152, 5.

(3) *Ḥoṣrī*, I, 68; *Kāmil*, 226, 4, etc.; *Aǧ.*, XIV, 78, 7.

(4) *Aǧ.*, XIV, 165.

(5) Voir p. ex. *Iqd.*, I, 248, 2 a. d. l.; *Kāmil*, 478, 9; *Aǧ.*, XI, 68, 2 a. d. l. D'un odorat délicat, — il redoutait l'odeur de l'ail, Caetani, *Annali*, p. 380, — Mahomet faisait grand usage de parfums. *Boḥārī*, I, 75, n° 6; 77, n° 12 et 13; de même Ibn 'Omar: il parfume ses aliments, ses habits deux fois par jour. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 109; 112, 1; 114, 8; 115 d. l.; 118, 18. Le Prophète le revêt d'un habit de soie. *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 107, 17; il en fait autant pour les « Fawāṭim » (femmes du nom de Fāṭima) de sa famille. *Osd.*, V, 519 en haut.

(6) *Iqd.*, I, 110-111; Baihaqī, 55-57; Ya'qūbi, II, 268, 6; Nawawi, 338; *Aǧ.*, XI, 68; surtout 69, 8. La générosité des 'Alides forme le thème favori des *Hāšimiyāt* de Komait. Le poète fait sourire, quand il vante leur courage guerrier. Un autre les représente comme « passant le jour à jeûner, la nuit à prier ». *Aǧ.*, XXI, 10, l. 10. Tous sont qualifiés de *سجّاد*, *عابد*, *ناسك*, *قراء*, portant au front la marque des prostrations. Mas'ūdī, V, 168; I. S., *Ṭabaq.*, V, 13 d. l.; 15, 4; 230, 16, 20, 26; 233, 17; 237, 18.

(7) Cf. *Iqd.*, I, 146.

(8) I. S., *Ṭabaq.*, V, 288-89.

(9) Aux reproches des fils de 'Alī sur ses prodigalités, Ibn Ġa'far répond sentencieusement: « Allah m'a habitué à ses bienfaits ». *Iqd.*, I, 83. La véritable Providence des Hāšimites étaient les Omayyades.

Hosain, le seul qui lui parût dangereux et dont il ne pouvait ignorer les visées ambitieuses (1). Dans ce but, il nommait de préférence dans le Hîgâz des gouverneurs énergiques de la trempe de Marwân ibn al-Hakam. Ils l'informaient régulièrement de leurs mouvements (2).

L'absence d'intelligence politique, la légèreté des descendants de 'Alî (3), ou en général de Hâsim, a frappé les annalistes arabes eux-mêmes. Comme ils se chargent de nous l'apprendre, on connaît seulement trois califes, ayant eu l'insigne honneur de descendre de deux parents hâsimites. Or, tous les trois furent inintelligents et malheureux (4). Au dire d'Ahnaf, ils n'entendaient rien ni au gouvernement, ni aux finances ni à la guerre (5). Les divisions, régnant dès lors parmi le « ahl al-bait », rendaient la surveillance plus facile. Quand on voit Mo'âwia et, à sa suite, l'astucieux gouverneur d'Égypte 'Amrou rappeler à Ibn 'Abbâs que la mort de Hasan lui permet d'aspirer au rôle de chef de famille (6), il est permis de soupçonner dans cette insinuation une arrière-pensée machiavélique. Le souverain, toujours soucieux de prévenir les conséquences d'une trop grande intimité chez les Omayyades (7), devait les redouter chez ces parents hâsimites, s'obstinant à ne pas désarmer. L'union rattachant les uns aux autres les Arabes de même origine en face d'un péril extérieur, cette union n'est pas tellement étroite que l'intérieur de la tribu, du clan, de la tente ne reproduisent fréquemment, quoique sur une plus petite échelle, l'aspect anarchique du désert (8). Là encore on peut constater le *manus omnium contra omnes*. S'il faut en croire Mahomet, l'envie serait

(1) 'Iqd, II, 141, 6; 142, 3 a. d. l.; 143, 2. Le calife entretenait au Hîgâz des espions, chargés de le renseigner. Hoşri, I, 65; cf. Aġ., XVIII, 162, 11 a. d. l.; Dinawarî, 245, 11; Barhebræus, *Dynasties*, p. 187, 8; Baihaqi, 154, 2, etc.

(2) *Hamîs*, II, 294, 7.

(3) Voir Aġ., XVII, 104-05, les excentricités qu'ils se permettent à Médine.

(4) Cf. *Osd*, V, 517.

(5) Cf. Qotaiba, 'Oyoân, 255, 15.

(6) Ya'qoubî, II, 268, 4; 'Iqd, II, 138; Ġâhîz, *Bayân*, II, 29, 5.

(7) Cf. *MFO*, I, p. 39.

(8) Cf. la réponse du calife Abou'l-'Abbâs ('Iqd, I, 233 d. l.).

le péché national des Arabes (1). «Aqârib 'aqârib» disaient-ils sentencieusement (2), pour traduire la défiance que leur inspiraient leurs proches.

La famille de 'Alî en offrait le moins édifiant spectacle (3). Son frère 'Aqîl le tenait en médiocre estime. Il l'avait, nous le savons, combattu à Şiffin. Fâţima ne paraît pas s'être montrée plus tendre (4) pour cet époux, dont le physique peu gracieux (5) ne pouvait faire oublier la pauvreté d'esprit. 'Alî lui eût volontiers rendu la liberté; mais le Prophète s'y opposa (6). L'ambition de cette femme, — de son vivant elle lui défendit de reconnaître Aboû Bakr (7), — les nombreux mariages (8) postérieurs de 'Alî multiplièrent les germes de division, augmentés encore par la vénération idolâtrique, dont on commençait à entourer la famille de Mahomet (9). Ḥosain éprouvait pour Ḥasan une médiocre tendresse. Il désapprouva vivement sa soumission à Mo'âwia (10). Tous les deux entretenaient des relations tendues avec les autres fils de leur père, surtout avec Moḥammad ibn al-Ḥanafiya (11). Ils affecteront de l'ignorer, si même ils ne le traiteront pas comme un fils d'esclave (12).

(1) Ṭab., I, 2516, 5.

(2) *Iqd.*, I, 233.

(3) Cf. *ZDMG.*, LII, p. 20; Ibn Hişâm, 422, 7 a. d. l.; Boḥârî, II, 440. Şahrastâni (15-17) signale leurs divisions précoces.

(4) Cf. Boḥârî, I, 122, n° 58. Elle fit une scène, quand Mahomet lui proposa d'épouser 'Alî. *Osd.*, V, 520.

(5) Nous avons signalé son embonpoint. 'Alî souffrait des yeux. Boḥârî, III, 125, 5. Sa pauvreté était extrême au moment de son mariage. Cf. I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 12, 13, 14, 16; Qotaiba, *Ma'drif.*, 70.

(6) Cf. *ZDMG.*, XXXVIII, p. 388, 390, 391; Qotaiba, *Ma'drif.*, 147.

(7) Boḥârî, III, 131.

(8) Cf. Ṭab., I, 3470-73.

(9) Elle est condamnée par Ibn al-Ḥanafiya et qualifiée d'idolâtrie; il ne manqua pas d'en profiter. I. S., *Ṭabaq.*, V, 68-69. Pourtant 'Obaidallah, fils de 'Alî, est tué dans l'armée de Moş'ab, où personne ne veut le connaître. Qotaiba, *Ma'drif.*, 138, 13. Il en sera question à propos de Moḥtâr.

(10) Ṭab., II, 3, l. 12. Ḥasan blâma Ḥosain au sujet de son mariage avec la mère de Sokaina. *Aĵ.*, XIV, 163, 3 a. d. l. A ce propos, on mentionne les «plumes de l'archange Gabriel», portées comme amulettes par les deux frères. *Aĵ.*, loc. cit.

(11) Ḥoşrî, I, 64-65.

(12) On pourrait le déduire de Qotaiba, *Ma'drif.*, 70.

Sur son lit de mort, 'Alî avait cru devoir rappeler à ses aînés leurs obligations envers le fils de son épouse hanafite (1). L'existence des sectes, se réclamant du nom de Moḥammad, suffirait à faire supposer qu'il ne marcha pas toujours d'accord avec les enfants de Fâṭima (2). Le śī'itisme outré et extravagant date de lui. Il n'eut garde de suivre Ḥosain dans sa folle équipée de Karbalâ. Plus chevaleresques, ceux de 'Aqîl (3) ne voulurent pas, en cette grave circonstance, faire bande à part et séparer leur cause de celle de leur cousin : conduite méritoire chez des fils de 'Aqîl ! Après la mort de Ḥosain, l'attitude d'Ibn al-Ḥanafīya demeura équivoque. Il travailla à réunir des partisans (4). Il s'engagea dans une série de misérables intrigues avec l'imposteur Moḥtâr (5), accepta de lui d'énormes cadeaux, se laissa donner le titre de Mahdî (6), se conduisit enfin, comme si ses aînés n'avaient pas laissé de postérité. Il ne tint pas à lui de passer pour le chef unique de la « śī'a », pour le seul représentant des « gens de la maison », aux dépens de la descendance directe du Prophète (7), entreprise où son fils réussira mieux (8). Et pourtant, ni lui ni son père ne pouvaient se réclamer de leur parenté avec Mahomet (9), dont pas une goutte de sang (10) ne coulait en leurs veines. Le principe de la légitimité, invoquée par eux contre les Banoû Omaiya aurait dû profiter exclusivement à la postérité de Ḥasan et de Ḥosain.

(1) Voir p. ex. Ibn al-Aṭīr, III, 170, 1 ; Nawawī, 114 ; Mas'ouđī, IV, 432.

(2) Son fils favorisa les projets des « ġolât ». Wellhausen, *Reich*, p. 313. Ibn al-Ḥanafīya ne blâme pas les extravagances de partisans, comme Koṭaiyir, Ḥindif et Ṭofail. *Aĵ.*, XI, 46-47 ; Qotaiba, *Ma'arīf*, 73, 17.

(3) Qotaiba, *Ma'arīf*, 67.

(4) *Aĵ.*, VI, 47, 1 ; il possède sa « śī'a » propre. *Aĵ.*, VIII, 32.

(5) On essaie en vain de le disculper. I. S., *Ṭabaq*, V, 77, 27.

(6) Cf. *Ṭab.*, II, 607 ; I. S., *Ṭabaq*, V, 68-70. Nous y reviendrons en étudiant le règne de 'Abdalmalik.

(7) *Ṭab.*, II, 220, 228, 607-08.

(8) Qotaiba, *Ma'arīf*, 73, 17 ; Mas'ouđī, V, 180.

(9) Jamais, comme à Ḥasan et à Ḥosain, on ne leur donne le titre de ابن بنت رسول الله. 'Alî reconnaît que : *إن هلكا انقطم نسل محمد صلمي*. *Ṭab.*, I, 3347, 3. Ces circonstances, sans parler de la nullité intellectuelle d'Ibn al-Ḥanafīya, devaient le rendre un instrument plus souple entre les mains de l'habile jongleur Moḥtâr. Voir un trait cité dans Qotaiba, *Oyoûn*, 242, 8, etc.

(10) Ibn Zobair le lui rappelle. Mas'ouđī, V, 186.

Cette action isolée n'était pas la première à révéler à tous les yeux les divisions, séparant les diverses branches de la famille de 'Abdalmot-talib (1). Elle remontait peut-être aux temps du Prophète. Ce dernier, nous le savons, n'aimait pas son oncle 'Abbâs (2). Fait prisonnier à Badr, 'Abbâs voulut se donner comme depuis longtemps, mais en secret, converti à l'islam. Son neveu, refusant de le croire, le traita de menteur. Comme 'Abbâs réclamait une réduction sur le prix de sa rançon, « Non, non ! s'écria Mahomet, pas un centime *لا ولا درهم* » (3). Plus tard, le Prophète dénonça publiquement ses spéculations usuraires (4). Il l'exclut des gratifications, accordées aux *ralliés* *المؤمنة قلوبهم*, quoique sa conversion fût à peu près contemporaine de la leur (5). Homme d'argent et d'une avarice notoire, intéressé en toutes ses démarches (6), il paraît par ces défauts s'être aliéné le cœur de Mahomet, scandalisé de tant de cupidité (7) et regrettant de ne retrouver chez lui ni le dévouement aveugle d'Abou Bakr et de 'Omar, ni la générosité sans bornes de 'Otmân (8). Ses contribuables de Qorais ne témoignent pas plus d'affection à l'usurier. Le *hadîṭ* le constate et en profite pour attribuer au Maître une de ces déclarations retentissantes (9),

(1) *Iqd*, I, 233 d. l.; II, 123, 18. Hasan blâme 'Abdallah ibn Ġa'far. Boḥârî, III, 421, 11. Au 4<sup>e</sup> siècle de l'hégire, les descendants de Ġa'far frère de 'Alî se trouvent en guerre avec ceux de Hasan fils de 'Alî. *Iṣṭahri*, 21-22; *ZDMG*, XL, p. 159.

(2) Cf. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 297, 22; et le petit fragment de Moûsâ ibn 'Oqba, publié par Sachau dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1904, p. 454.

(3) I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 8; *Aġ.*, IV, 33. « Tu es sans vergogne comme ton père », dira à Ibn 'Abbâs le calife 'Omar. Sur la date tardive de la conversion de 'Abbâs, voir l'aveu de son fils. Boḥârî, I, 339 d. l., où la tradition s'efforce d'avantager ce dernier en le plaçant parmi les *مستضعفون*.

(4) Ibn Hišâm, 968; Ġâhîz, *Bayân*, I, 163.

(5) Peut-être antérieure de deux jours. Cf. *Ṭab.*, I, 1679-80.

(6) Boḥârî, II, 294, 12; I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 5, l. 17; 9, l. 18, etc., 20; Ya'qoubî, II, 139, 3; la tradition fait des efforts en sens contraire, Qotaiba, *Oyoân*, 390, 6; comment il se dérobe à l'obligation de la « *Ṣadaqa* ». Boḥârî, I, 373.

(7) Cf. Boḥârî, I, 116, n° 42. Il lui refuse, malgré ses instances, la fonction de « *mošad-diq* ». *Osd*, V, 325-326.

(8) Cf. *Osd*, III, 290: Mahomet descend de son minbar pour remercier publiquement 'Otmân.

(9) *هجرتك آخر الهجرة* dit Mahomet à 'Abbâs. Cf. Qotaiba, *Oyoân*, 23, 8: cela veut dire

à la plus grande gloire des futurs califes de Bagdad (1). Aussi à partir du « fath » de la Mecque, 'Abbâs demeure-t-il dans l'ombre et se perd dans la foule des Şahâbîs, malgré les efforts désespérés des traditionnalistes 'abbâsides pour le mettre en évidence (2). A ce zèle suspect nous devons la fameuse cérémonie de l'*istisqâ'* sous 'Omar (3). On y prête à ce calife pour les Hâsimites une vénération, qu'il n'a jamais éprouvée (4). Avec 'Alî, 'Abbâs ne paraît pas avoir vécu en meilleure intelligence (5). Gouverneur de Başra, son fils 'Abdallah avait trahi 'Alî, en quittant son poste avec la caisse de l'état (6). Plus tard, commandant des troupes de Ḥasan, il n'hésita pas à se vendre à Mo'âwia (7). Les fils de Fâṭima ne pouvaient oublier ce passé. Profitant des dissentiments qui les séparaient de leurs frères cadets, Ibn 'Abbâs semble avoir noué avec ces derniers des intrigues (8). En

qu'il avait émigré le dernier de tous. Au dire de la tradition, le Prophète, en l'honneur de son oncle, a clos par lui l'ère de l'émigration; voilà pourquoi elle le fait ajouter: مهاجرة الفتح: كما أن نبوتني آخر النبوة. On voulait éviter de le voir confondu dans la foule des مهاجرة الفتح: cette dernière qualification étant un médiocre certificat de ferveur musulmane, comme celle de مؤلف. Comp. Balâḍorî, 268, 11. 'Alî l'emploie explicitement comme une injure. Dinawarî, 175, 1. On peut se demander si, pour ce motif, la tradition orthodoxe ne l'aurait pas enlevé de la liste des *rallîés*. Toute l'histoire de sa conversion et de sa « mohâğara » est un tissu de contradictions.

(1) *Osd*, III, 331 en bas; autre ḥadîṭ (p. 340), destiné à montrer l'affection du Prophète pour les fils de 'Abbâs.

(2) *ZDMG*, LII, p. 25. Ġâḥîz, *Mahâsin*, 43-44, où 'Abbâs est cité, comme un modèle de loyauté.

(3) D'après nous, le noyau primitif de la légende se trouve dans *Aḡ.*, XI, 80: 'Abbâs n'y figure pas. P. 81, *ibid.*, une variante introduit l'ancêtre des 'Abbâsides; sous cette dernière forme le récit a été accueilli par les recueils orthodoxes. I. S., *Ṭabaq III*<sup>4</sup>, 231-232.

(4) On l'a vu plus haut. Il les a constamment écartés des fonctions publiques, largement ouvertes par lui aux Omayyades.

(5) Cf. Baihaqî, 397.

(6) Voir les violents reproches de 'Alî à cette occasion. Qotaiba, *Oyoûn*, 77-78.

(7) Cf. Wellhausen, *Reich*, p. 66-70.

(8) Wellhausen, *Reich*, p. 313; *ZDMG*, LII, p. 17. La mort de Ḥasan, le laissa indifférent. *Ḥamîs*, II, 294, 6, etc.; *ZDMG*, XXXVIII, p. 156, 394; Ya'qoubî, II, 356. Chez les 'Abbâsides la paix intérieure laissait aussi à désirer; le fils d'Ibn 'Abbâs assassine son frère Salîṭ. Ya'qoubî, II, 338, 1. Abou Moslim se donnera plus tard pour Salîṭ. *Tab.*, III, 114.

même temps l'étude et la diffusion des ḥadīṭ (1) lui servaient de prétexte pour grouper des partisans (2), chargés de préparer le triomphe des 'Abbāsides (3). Contre les 'Alides il soutint âprement ses droits au monopole de la *siqāya* (4).

Un fait demeure acquis : nous trouvons constamment 'Abdallah, fils de 'Abbās, à la cour de Damas (5) ; et cela, au mépris des convenances les plus vulgaires, aussitôt après l'abdication de Ḥasan (6). Ce dernier, en dépit de son assiduité, se voit fréquemment précédé à l'audience du calife par Ibn 'Abbās (7). C'est bien le type du courtisan, empressé et surtout intéressé. On reconnaît l'homme à qui 'Omar avait reproché son manque de scrupule, l'ancien fonctionnaire traître à 'Alī, son parent et son bienfaiteur (8). Le jour où Mo'âwia apprit la mort de Ḥasan, il crut devoir offrir ses condoléances à Ibn 'Abbās. Devinant les projets de son ambition, il lui fit observer que cette mort le rendait chef de la famille des Hâsimites (9). A ces consolations, d'une inspiration vraisemblablement intéressée, Ibn 'Abbās répondit par une basse flatterie. Le calife, connaissant son homme, s'empressa de le récompenser par un cadeau de 100 000 dirhems (10). Ibn 'Abbās déconseilla, il est vrai, le départ de Ḥosain pour l'Iraq. Il se garda surtout de le suivre, comptant bien, comme le lui repro-

(1) Cf. Baihaqī, 42. On commença de bonne heure à les suspecter. Ġāḥiẓ, *Opuscula*, 58, 12.

(2) Ibn Zobair le lui reproche. *Ağ.*, XIII, 168, 21.

(3) Le silence des *Hâsimiyât* de Komait à l'endroit des 'Abbāsides (voir plus haut p. 47, n. 2) semble indiquer entre les deux branches des relations peu cordiales.

(4) Cf. Azraqī, 70-71.

(5) Ġāḥiẓ, *Mahāsin*, 136, etc. ; *Iqd*, I, 286, 5 ; Baihaqī, 45, 79 ; Ṭab., II, 11, l. 11 ; Mas'ouđi, V, 8. Au lieu de « il se rendait porteur d'un message », traduisez : « il venait faire sa cour » وقد على.

(6) Ṭab., II, 11.

(7) Baihaqī, 79.

(8) *Iqd*, II, 300-301.

(9) Ya'qoubī, II, 268, 4. Comp. observation analogue de 'Amrou ibn al-'Asī à Ibn 'Abbās : فأنك رأس هذا الأمر بعد علي. *Iqd*, II, 138, 21 ; Mas'ouđi, V, 8 : au lieu de « Fakhitah sortit d'une espèce de cellule qu'elle occupait à la mosquée », traduisez : « elle sortit de sa chambre » ( qu'elle occupait au palais d'Al-Ḥaḍrā' en sa qualité de princesse omayyade ).

(10) *Ḥamīs*, II, 294, 6, etc.

cha Ibn Zobair, l'exploiter au profit de ses calculs ambitieux (1). L'abandon des principaux Hâsimites ne contribua pas peu à l'échec de la folle équipée. Elle fournit l'occasion à 'Abdallah ibn Ġa'far de manifester son désaccord avec Ḥosain, lequel, après avoir entraîné dans sa perte deux enfants d'Ibn Ġa'far (2), l'avait exposé lui-même au ressentiment des Omayyades (3), pourvoyeurs généreux de ses prodigalités.

L'argent! voilà la passion dominante du fils (4) de l'ancien usurier de la Mecque. Pour s'en procurer, Ibn 'Abbâs ne craignait pas de torturer en sa faveur les versets du Qoran (5). Sa cupidité et sa verve insolente mettaient à de rudes épreuves la patience proverbiale de Mo'âwia. Pour lui fermer la bouche, le fils d'Aboû Sofiân ne trouvait pas de meilleur moyen que de lui doubler sa pension (6), ou d'augmenter le chiffre de ses générosités: elles atteignaient parfois la somme énorme d'un million de dirhems (7). En d'autres circonstances, cédant au dégoût, le monarque ne se gênait pas pour lui reprocher l'indignité de sa conduite vis-à-vis de 'Alî, le menaçait de lui faire « rendre gorge », de le traiter enfin en concussionnaire, de le forcer à restituer les millions, par lui volés au trésor de Baṣra (8). A ces invectives méritées Ibn 'Abbâs opposait une défense, révoltante de cynisme (9). Quand il fut question de faire reconnaître Yazîd, comme héritier présomptif, Mo'âwia, si empressé à lui assurer la *bai'a* des principaux Qoraisites, ne s'inquiéta pas d'Ibn 'Abbâs; il feindra d'ignorer ce personnage, déconsidéré par son égoïsme et son manque de

(1) Ġâḥiz, *Maḥsin*, 153, 7.

(2) *Aġ.*, XI, 70, 15; *Ṭab.*, II, 384, 9, où son maulâ traduit la pensée intime de son maître. Ce dernier le blâme surtout de l'avoir rendue publique.

(3) Ils ne voulurent pas profiter de l'occasion.

(4) Cf. Qotaiba, *'Oyoûn*, 382-83.

(5) *'Iqd*, II, 299, 6 a. d. l. Comp. *'Iqd*, II, 137, 1.

(6) Ġâḥiz, *Maḥsin*, 154, 11.

(7) *Ḥamis*, II, 294, 6.

(8) *'Iqd*, II, 135. Voir dans Qotaiba (*'Oyoûn*, 390, 6) les efforts de la tradition pour faire croire à la générosité de 'Abbâs. On a confondu 'Abdallah avec son frère le libéral 'Obaidallah. La même confusion sera tentée pour disculper du crime de trahison l'ancien gouverneur de Baṣra.

(9) *'Iqd*, II, 136.

dignité (1). Ainsi fera Yazîd. Ils le laisseront à ses travaux d'exégèse et de casuistique islamites (2); l'ancêtre des 'Abbâsides leur préférera souvent l'étude plus profane de la poésie (3). Loin de s'en offusquer, comme elle le fait pour les Omayyades, la tradition préfère y retrouver une preuve de l'étendue de ses connaissances (4).

Moins dévergondé, son frère 'Obaidallah (5) prenait garde pourtant de fronder le régime établi. On le voit lui aussi venir faire sa cour aux califes syriens et accepter leur cadeaux (6). A l'encontre des autres Hâsimites, presque tous fixés au Hîgâz, il paraît avoir de préférence résidé au Yémen, l'ancienne province gouvernée par lui (7).

Parmi les descendants de Hâsim, 'Aqîl se trouvait occuper une situation à part. Il avait, bien avant la bataille de Şifîn, embrassé le parti de Mo'âwia: c'est-à-dire à une époque, où les chances paraissant surtout favoriser 'Alî, il fallait faire preuve de courage pour se prononcer en faveur de son adversaire. Mari d'une tante de Mo'âwia (8), 'Aqîl pouvait, sans déroger, fréquenter la cour de Damas (9). Son attitude demeura généralement digne. Quand il vit 'Alî réduit à l'extrémité, serré de près par Mo'âwia, il s'offrit pour aller le secourir avec tous les siens (10). Jamais il ne laissa en sa présence (11) attaquer la mémoire de ce frère, dont il n'avait pas eu à se louer (12). C'était, nous le savons, un homme

(1) Tab., II, 177, 10; 196. A cet Ibn 'Abbâs la tradition attribue le don des miracles. Cf. Hoşri, III, 315; *Mowaşşâ* (éd. Brünnow), 73, 1; il est surnommé *خبر الأمة*. *Osd*, III, 193.

(2) De là sa réputation de science chez les musulmans: *كان يُسَمَّى البحر لسعة علمه*. *Osd*, III, 193, 2.

(3) Voir un trait dans *Ağ.*, I, 34 en bas. Comp. *Osd*, III, 193, 4 a. d. l.

(4) Cf. *Osd*, III, 193.

(5) Sur sa générosité, cf. *Iqd*, I, 110-111; *Osd*, III, 340; Qotaiba, *Oyoûn*, 382-83.

(6) *Iqd*, I, 111. Son entrevue à la cour de Damas avec Bosr ibn Abi Arça'a. *Ağ.*, XV, 47, (à la 5 a. d. l., il faut lire 'Obaidallah).

(7) Cf. *Osd*, III, 340-41.

(8) *Iqd*, II, 146; Qotaiba, *Ma'ârif*, 67.

(9) Mas'oudî, V, 89; *Iqd*, II, 134, 135; *Kutûb al-Fâdîl*, 357.

(10) *Ağ.*, XV, 46.

(11) Ğâhîz, *Maḥâsin*, 23, 7.

(12) *Osd*, III, 423.

d'esprit (1); les traits de sa verve mordante atteignirent souvent les Omayyades (2). Pas plus que les autres Hâsimites il ne refusa leurs générosités et permit à Mo'âwia de solder ses dettes (3).

Après 'Aqîl, 'Abdallah fils de Ġa'far et neveu de 'Alî adopta vis-à-vis des Omayyades l'attitude la plus franche. C'est une curieuse figure d'épicurien musulman (4), avide de distractions, de plaisirs mondains (5). Il faut nous arrêter à considérer « ce viveur de haut parage (6), dont la postérité fit un saint » (7).

S'il est une profession, condamnée par l'islam, c'est la musique (8). Or, Ibn Ga'far passa sa vie en compagnie de musiciens (9). A Médine, dans son palais, il entretient un véritable conservatoire d'artistes des deux sexes (10); il demeure, lui et les siens, en relations suivies avec tous les musiciens de son temps (11); il se fait le défenseur attitré de leurs intérêts à la cour de Damas (12). Entend-il parler d'un chanteur de mérite, d'une esclave musicienne en renom, il s'empresse de l'acheter ou de l'attacher à sa personne. Cette absence de tenue chez un Manâfite, cette promiscuité avec des gens suspects (13), chez un membre de la famille du Prophète ne

(1) Nawawî, 427; ZDMG, XXXVIII, p. 391; 'Iqd, II, 146. Abou Sa'id, fils de 'Aqîl, hérita de son esprit. 'Iqd, II, 138-139.

(2) 'Iqd, II, 134-135; Baihaqî, 492.

(3) 'Iqd, II, 134; Osd, III, 423; Kitâb al-Fâdîl, 357.

(4) Cf. 'Iqd, III, 342, 12.

(5) 'Iqd, II, 154, 5; Aġ., XIV, 9-11.

(6) « Lebensfrohe Grandseigneur ».

(7) Nöldeke, dans WZKM, XVII, p. 81.

(8) Cf. Ibn Ĥaġar, III, 20 en bas. Le Prophète l'interdit, même quand elle ne contient pas de فاحشة. Osd, IV, 126 d. l. Il proteste contre la flûte d'un berger. I. S., Ṭabaq., IV<sup>a</sup>, 120, 12.

(9) 'Iqd, III, 229, 5 a. d. l.; 232 en bas; Baihaqî, 146-47. Il faut admirer la sérénité d'écrivains 'alides, comme l'auteur de l'*Aġani*, quand ils promènent Ibn Ġa'far dans le monde interlope des artistes de Médine.

(10) 'Iqd, III, 234.

(11) 'Iqd, III, 238; Aġ., VI, 29-30. Il les emmenait dans ses voyages.

(12) Aġ., VII, 189, 7, etc.

(13) Le poète Ḥoġai'a lui-même trouve la musique immorale. Aġ., II, 52; Qotaiba, *Poests*, 185.

manquèrent point de lui attirer les reproches de Mo'âwia et plus tard de 'Abdalmalik (1), peu favorables aux musiciens (2). Yazîd se montra moins sévère. Ce calife indulgent, dont il avait, du vivant de Mo'âwia, favorisé le penchant pour la musique, lui accorda son amitié, et ses fils en bénéficièrent également (3).

On ne rencontrait pas seulement des musiciens dans l'antichambre d'Ibn Ġa'far; on y coudoyait des individus encore plus malfamés (4). Ces détails permettent de deviner la vie de ce fils du martyr de Moûta (5). Même parmi les 'Alides, personne n'alla aussi loin dans la voie du luxe (6). On le dit l'inventeur du parfum précieux, nommé *ġdliā* (7); on le trouve couvert d'habits somptueux, parmi lesquels est signalée une *ġobba* de 300 dînârs (8). 'Alī avait déjà blâmé ces folles prodigalités (9). Elles dépassèrent toute mesure, quand, à la suite de Ḥasan (10), il vint se fixer à Médine (11), pour lors la ville la plus gaie de l'Orient musulman.

Dans l'Iraq, la profession musicale était vue de mauvais œil (12). Au Ḥiġâz, non seulement on la tolérait, mais on l'encourageait (13). Ibn Ġa'far

(1) *Iqd.*, III, 232-238; 253 en haut.

(2) Surtout Mo'âwia. Cf. *Ṭab.*, II, 214, 17. Pour 'Abdalmalik, cf. *Iqd.*, III, 253 en haut. De passage à Médine, Mo'âwia surprend chez Ibn Ġa'far toute l'aristocratie en train d'applaudir un chanteur. *Aġ.*, VII, 189-90. Cela n'empêchera pas Mas'ouddī (V, 157) d'accuser le calife Yazîd d'avoir introduit le goût de la musique dans les villes saintes.

(3) Cf. *Aġ.*, XI, 71-72; 75-76.

(4) *Ṭab.*, II, 215, 3; *Aġ.*, XIV, 9-11, notice de son maulā, le musicien Bodaiḥ. Un autre 'Alide est ami d'Ibn 'Aīsa, *Aġ.*, II, 67; sur la valeur morale de cet artiste, voir *ibid.*, 62 en bas.

(5) Cf. Ġāḥiẓ, *Maḥāsîn*, 155-56.

(6) *Aġ.*, VI, 30, 2.

(7) Ibn Rosteh, 198, 13, etc. Voir aussi plus haut: § VIII. — *Califat éphémère de Ḥasan.*

(8) *Aġ.*, XI, 68.

(9) Ġāḥiẓ, *Avares*, 209, 19.

(10) Auparavant, au dire de Dinawari, 196, il se serait distingué à Siffin.

(11) *Ṭab.*, II, 9, l. 9.

(12) Pour l'opposition sur ce point entre l'Iraq et le Ḥiġâz, cf. *Iqd.*, III, 227, 1; 229, 5; Qotaiba, *Ma'arîf*, 157 en bas.

(13) *Aġ.*, VIII, 161 en bas; Aboû'l-Fidâ, *Hist.*, I, 199. A la Mecque, les théologiens autorisent la musique. Wüstenfeld, *Chroniken*, II, p. 7-9. Dans des vers contre Médine, on reproche

y tomba complètement sous l'influence des artistes et des gens de plaisir. Cette passion ne tarda pas à le ruiner (1); par contre, il devint l'argument vivant de tous les partisans de la musique, heureux de pouvoir faire valoir un si haut patronage (2). Sa vie de dissipation, sa folle générosité (3), l'obligèrent fréquemment à solliciter les largesses de la cour de Damas. Elles ne lui firent pas défaut; à diverses reprises il en reçut des cadeaux, allant de 100 à 900 mille dirhems (4). Précédemment il avait déjà emprunté un million à Zobair, le père du futur calife de la Mecque (5). Toujours besogneux, il accorda sa fille au terrible gouverneur omaiyade Ḥaġġāġ, contre l'énorme dot d'un million et demi de dirhems (6). Il sut du moins se montrer reconnaissant (7) et alla jusqu'à donner à ses enfants les noms en faveur parmi les Omayyades (8). Ses relations avec la dynastie sont généralement empreintes de cordialité (9), et l'on voit le vieux Mo'āwia le visiter en ses maladies (10). L'exemple de ce neveu de 'Alī montre que le rêve du monarque de rallier les Hâsimites n'était pas d'une réalisation impossible. Nature indolente et voluptueuse, Ibn Ġa'far paraît

à cette ville d'apprécier seulement la musique. Comp. *Aġ.*, II, 164: épisode de No'mân ibn Bašir à Médine.

(1) Il mourut endetté. *Aġ.*, XI, 71 en bas.

(2) *'Iqd.*, III, 234.

(3) Voir p. ex *Aġ.*, XI, 68; 69, 8.

(4) *Aġ.*, XI, 71, 11; *'Iqd.*, I, 147; II, 142, 5; 230, 2, etc.

(5) *Osd.*, III, 133, 5 a. d. l.

(6) *Aġ.*, XIII, 107. Toute cette histoire est longuement exposée dans l'ouvrage, consacré à Ḥaġġāġ par M. Périer, *Vie d'Al-Ḥadġġādġ ibn Yousof*, p. 58-59.

(7) On verra aussi un autre Hâsimite instituer Yazid I son héritier. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 41, 5.

(8) *Aġ.*, XI, 71.

(9) *Aġ.*, XIV, 10-11. Comp. *Aġ.*, IV, 35, 64, 70; VII, 104, 189.

(10) *'Iqd.*, I, 318, 4. Ibn Ġa'far n'a pas été accueilli dans la liturgie des Nošairis, où l'on a donné place non seulement à 'Aqil, mais à Aboû Ṭālib et à Ṭālib, tous deux morts paiens. Voir la 14<sup>e</sup> sourate liturgique dans Solaimân-Effendi, *Al-Bakoûra*, 33; pour l'attitude hostile de 'Aqil et de Ṭālib à l'égard de Mahomet, cf. Boġāri, I, 402, 5, etc. Les Nošairis n'ont appris l'histoire de l'islam que dans les écrits de leurs maîtres śī'ites. Comme nous le suggérons dans *ROC*, 1901, p. 42, il serait intéressant de reprendre l'étude des personnalités historiques, empruntées par les Nošairis aux annales de l'islam.

avoir renoncé aux rêves d'ambition (1), et cette disposition le poussa à laisser grandir ses enfants dans l'ignorance (2).

Clôturons cette galerie de portraits hâsimites par une figure sympathique : celle de 'Alî fils de Ḥosain (3). D'une piété étroite, comme son intelligence, la bonté paraît avoir formé le fond de son caractère : on cite de lui des traits d'une charité vraiment évangélique, cherchant à demeurer cachée (4). Nature loyale, il garda le souvenir des égards dont Yazîd I entoura les survivants (5) du désastre de Karbalâ. Comme aux autres Hâsimites, Moḥtâr lui avait envoyé des cadeaux. Après la mort de l'imposteur, 'Alî, ne croyant pouvoir garder cet argent d'une provenance aussi suspecte, s'empressa d'écrire à 'Abdalmalik : « Moḥtâr m'a jadis envoyé 100 000 dirhems. Je n'ai pas pu les refuser alors ; mais je les tiens à votre disposition, envoyez-les reprendre. — Fils de mon oncle, répondit le calife, tu peux les conserver en conscience : j'en déclare l'usage légitime » (6). 'Alî les accepta (7). Il fut le seul parmi les Hâsimites à faire cette démarche, indice d'une âme délicate et loyale.

Les califes de Damas demeureront en somme fidèles à la ligne de conduite, inaugurée par Mo'âwia vis-à-vis des 'Alides : politique tolérante, digne d'un pouvoir ayant le sentiment de sa force et de sa responsabilité. Il serait injuste de mettre sur le compte des Omayyades (8) la catastrophe de Karbalâ. La grande faute, commise alors par Yazîd, fut de se laisser surprendre par cette explosion des haines ši'ites. Elle fut provoquée par l'inconstance des Iraquains, non moins que par la légèreté de Ḥosain, se

(1) *Aġ.*, XI, 71, 13. La *da'wa* dont il est question dans l'*Aġdani* (IV, 168, 7 et 19; 171, etc.) n'a pas de sens politique; elle désigne ici la qualité de *ḥāḥ*, membre prétendu d'un clan.

(2) *Aġ.*, XI, 73. Un autre 'Alide ignore l'âge de ses enfants. I. S., *Ṭabaq.*, V, 162, 22.

(3) Sa notice dans I. S., *Ṭabaq.*, V, 156.

(4) I. S., *Ṭabaq.*, V, 163-64; *Aġ.*, XIV, 77-78. Il pratique le pardon des injures. *Ṭabaq.*, V, 163, 10, etc.

(5) *Ṭab.*, II, 377-78, 381; *Iqd.*, II, 313.

(6) *طِينَهَا لَكَ*.

(7) I. S., *Ṭabaq.*, V, 158.

(8) Nous le montrerons plus tard en traitant du règne de Yazîd.

ruant follement à une mort certaine. Mo'âwia l'avait prédite (1); et voilà pourquoi son testament recommandera à son successeur d'avoir l'œil ouvert sur Hosain.

Mais, comment justifier une autre mesure, procédant d'une inspiration moins libérale? Nous voulons parler des malédictions, prononcées en chaire contre 'Alî. Comment concilier ces provocations avec la politique conciliante de Mo'âwia vis-à-vis des Hâsimites?

Il s'agissait de neutraliser l'impression, produite par la théorie du légitimisme 'alide (2) qu'on ne craignait pas dès lors d'appuyer sur le mensonge (3). Mo'âwia connaissait la force de l'habitude et l'effet que devait produire sur l'esprit des masses (4) cette malédiction, venant régulièrement se mêler à l'exercice du culte et de la vie publique, si intimement mêlés à cette époque (5). L'instruction islamite très rudimentaire des Arabes syriens d'alors, en majorité anciens chrétiens (6); la longue campagne, menée par eux contre les meurtriers de 'Otmân, au premier rang desquels ils mettaient 'Alî: tout les avait préparés à cette mise en scène.

Si cette cérémonie nous fait sourire, elle glaçait d'épouvante les Arabes et leur inspirait une terreur superstitieuse. A leurs yeux tout *do'â'*, surtout accompagné de formes solennelles (7), obtenait *ex opere operato* (8) une

(1) Cf. Tab., II, 197, 1.

(2) Les *Hâsimiyât* de Komait en présentent la meilleure exposition versifiée.

(3) Ibn Sirin et le célèbre Sa'bi en conviennent. Bohâri, II, 436; 'Iqd, I, 268, 13 a. d. l. 'Aîsa agit en sens contraire. Bohâri, I, 173, 4, etc.; III, 187: elle supprime le nom de 'Alî.

(4) Cf. Mas'ouâdi, V, 80-83.

(5) Se rappeler ce que nous avons exposé précédemment sur le rôle de la mosquée dans l'islam primitif. A cette époque, on ne sait quand elle cesse d'être un lieu de réunions politiques pour devenir un édifice culturel. Cf. *MFO*, I, p. 62.

(6) Nous parlons des Syriens d'origine arabe.

(7) Ou dans un certain milieu, à la Mecque p. ex. (Cf. Bohâri, I, 71, 11 etc.), ou par certains personnages, jouissant de la réputation d'être *مُجَاب الدعوة*. *Osd*, I, 173, 374, 386.

(8) Comp. cette parole, attribuée à Mahomet: *الأعماءُ مُجند من اجناد الله*. *Osd*, III, 40, 4 a. d. l.; comp. Balâdori, 9, 1; *Proverbes de Maïdâni* (éd. d'Egypte), I, 132 en bas.

sorte d'action infaillible (1), pour ainsi dire physique, quand même il était inconscient ou procédait d'une erreur (2). Mo'âwia partageait peut-être ces préjugés, puisqu'il attribuait sa boulimie chronique à une malédiction du Prophète (3). Mais, crédule ou non, l'habile politique, dirigeant de Damas les destinées de l'Orient, connaissait trop ses compatriotes pour négliger ce moyen de frapper leurs imaginations. L'expédient se trouvait justifié jusqu'à un certain point par les menées déloyales des adversaires de la dynastie et par l'exemple de 'Alî (4) lui-même (5). La glorification à outrance des « gens de la maison », personnellement si peu recommandables (6), était devenue une des formes de l'opposition au régime établi (7). Cette considération aurait pu suffire pour apaiser les scrupules de Mo'âwia et l'engager à retourner contre la réaction sî'ite les armes dont elle faisait usage.

D'avance il pouvait se promettre le succès, du moins en Syrie. Dans l'Iraq et au Hîgâz, ces malédictions fournissaient fréquemment aux Sî'ites l'occasion de scènes tumultueuses. On interpellait l'orateur en chaire; on l'injurait, lui, ses parents, les califes de Damas et tous les Syriens (8). Heureux quand on ne l'accablait pas d'une grêle de cailloux (9). La police

(1) Cf. Wâqidi, 350-51; *Hamis*, II, 239, 1; Ġâhiz, *Maḥasin*, 160, 17; Boḥârî, I, 71, 11, etc.; *MFO*, I, p. 102; Goldziher, *Abhandlungen*, I, p. 28-29, 38, 118. L'effet du do'â' de Sa'd ibn Abi Waqqâs était devenu proverbial. *Tab.*, II, 1110, 12; Balâdori, 278 en bas; *Iqd*, I, 18 en bas. Des femmes également pouvaient être مُجَابَةِ الدَّعْوَةِ. *Osd*, V, 530, 9.

(2) Cf. *Hamis*, II, 239, 1; un do'â' inconscient de Mahomet atteint son effet: prophétie *post eventum*, I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 107, 17-24. Tous les accidents sont expliqués par le do'â': la mort de Astar, de Moḥammad, frère de 'Aîsa, etc. Cette dernière les ayant maudits, ils devaient périr misérablement.

(3) Balâdori, 473. Rapprochez les *tabellae devotiois* dans l'antiquité classique. Mo'âwia redoute la دَعْوَةُ d'un prisonnier. Qotaiba, *Ojôtn*, 124.

(4) Voir les injures dont il accable Mo'âwia et ses partisans. *Tab.*, I, 3369, 15; 3371, 6; 3402, 15.

(5) Lequel avait commencé par maudire Mo'âwia et ses auxiliaires. *Tab.*, I, 3360 en haut.

(6) On l'a vu plus haut, p. 34, 57, 64, etc.

(7) Cf. *M. S.*, II, p. 33.

(8) Sokaina à Médine: *Aj.*, XIV, 165; à Koufa, *Aj.*, XVI, 2.

(9) Manifestation ordinaire du mécontentement de l'auditoire chez les Arabes d'alors. Cf. *Dinawari*, 236; *Tab.*, II, 459-60.

se voyait parfois obligée d'intervenir pour rétablir l'ordre et dégager le gouverneur omaiyade.

Mas'ouûdî ne s'est pas mépris sur la portée de la mesure adoptée par Mo'âwia, et, comme il l'observe, « l'obéissance des Syriens arriva à ce degré que l'habitude de maudire 'Alî devint pour eux une *sonna* (1), dans laquelle ils grandissaient et avec laquelle ils mouraient » (2). Sous les 'Abbâsides, le calife Mançoûr constatait, avec une satisfaction à peine déguisée, comment les Syriens transmettaient à leurs héritiers ce sentiment en même temps que leur propriétés et leur fortune (3). Maudire 'Alî, c'était comme le *delenda Carthago* de Caton : ils terminaient par cette péroraison leurs discours d'apparat (4).

Ainsi l'affirme du moins la vulgate, et ses affirmations ont généralement été jusqu'ici acceptées sans contrôle. L'insistance de la tradition antiomaiyade aurait dû pourtant éveiller le scepticisme de la critique. S'il faut en croire un des meilleurs connaisseurs de la période omaiyade, le D<sup>r</sup> Becker, du temps de 'Omar II, les malédictions contre 'Alî faisaient partie des fonctions liturgiques (5). Nous éprouvons de la peine à admettre ce jugement ainsi formulé. Assurément nous acceptons la réalité des instructions de Mo'âwia, enjoignant à ses gouverneurs d'insister sur les mérites de 'Otmân, de supprimer au contraire les hadîth favorables à 'Alî (6). Ces recommandations ont pu provoquer chez certains fonctionnaires (7) des excès de zèle, et occasionner les scènes tumultueuses, signalées plus haut. Mo'âwia est-il allé plus loin ? Rien ne permet de l'affirmer. Du moins, nous ne connaissons aucun exemple d'une inattaquable authenticité, attestant que, dans le minbar, il se soit permis de maudire

(1) Voir le trait, cité dans *Kâmil*, 478, 9, etc. Comp. Baihaqî, 42, 6. Voir, dans *Aġ.*, XVI, 45, 4 a. d. l., la réflexion de 'Abdalmalik sur l'habitude des Syriens de maudire leurs ennemis. Elle ne s'est pas modifiée depuis.

(2) *Prairies*, V, p. 80.

(3) *Kitâb al-Fâdil*, 379 en bas.

(4) Cf. *Iqd.*, II, 145, 8 a. d. l.; comp. *Iqd.*, I, 160, 4.

(5) *Zeits. für Assyriol.*, XV, p. 28-29.

(6) *Tab.*, II, 112; comp. *M. S.*, II, 35; *ZDMG*, L, p. 493.

(7) Comme Moġira ibn Šo'ba, Ziâd, etc. Ya'qou'bi, II, 273, 280. Mais cet auteur et celui de l'*Aġânî*, qui reprend ces informations, sont suspects de *تأليف*.

'Alî. La convention avec Ḥasan (1) ne peut nous être opposée. Etant donné la surexcitation des passions politiques, cè dernier a pu exiger des mesures, destinées à prévenir des scènes, humiliantes pour son amour-propre et ses sentiments de fils : pendant les réunions de la *gamâ'a*, les orateurs respecteraient la mémoire de 'Alî et éviteraient les allusions pénibles au passé.

Dans le minbar de Médine, Mo'âwia renonça sans difficulté à toute mention désagréable pour la mémoire de son ancien adversaire (2). Le récit de son entrevue avec Sa'd ibn Abi Waqqâs ne contredit pas cette affirmation. La scène eut lieu au « Dâr an-nadwa » de la Mecque. Mo'âwia a pu fort bien s'y répandre en propos amers sur le compte de 'Alî (3). Mais il faudrait d'abord établir le degré de croyance du récit de Mas'ouddî. L'auteur des *Prairies d'or* est de ceux, dont les préventions 'alides excitent à bon droit la suspicion. Les *riwâdyât*, préférées par lui, sont celles injurieuses pour la mémoire des personnages qui lui déplaisent (4). Les fils d'Abou Sofiân et d'Abou Waqqâs étaient de ce nombre. Il ne pouvait donc hésiter à accueillir une anecdote, où les deux interlocuteurs s'adressent à tour de rôle des invectives dans le plus pur goût s'ite (5). Après la mort de Sa'd, Mo'âwia aurait de nouveau prescrit de maudire 'Alî en chaire. Ibn 'Abd Rabbihi (6) l'affirme du moins; mais, comme il néglige de donner un *isnâd*, rien n'oblige à le croire sur parole.

Il nous paraît plus équitable de décharger les Sofiânides de l'inculpation des malédictions officielles contre 'Alî. Sous les Marwânides, les choses ont pu se passer différemment (7). C'est le moment où la vénération pour 'Otmân prend, sous l'impulsion de la branche cadette, les proportions d'un

(1) Voir plus haut son califat.

(2) *Iqd*, II, 305. Il défend à Bosr ibn Abi Arta'a d'insulter 'Alî. *Iqd*, II, 305, 4.

(3) Transformés en « malédictions » par Mas'ouddî, V, 40. Quand il est question des 'Alides et des Omayyades, cet auteur perd toute sa sérénité. On ne peut nous opposer Ṭab., 3360, 4 : فكان [ معاوية ] اذا قُتت لعن علياً وابن عباس والاشتر وحسناً وحسيناً. Il s'agit, croyons-nous, de la prière privée.

(4) Comme Ibn 'Omar, As'at̄ ibn Qais, etc.

(5) Mas'ouddî, V, 40-42.

(6) Cf. *Iqd*, II, 305 en bas.

(7) Cf. I. S., *Ṭabaq.*, V, 163.

véritable culte, ayant pour pontifes des fonctionnaires de la trempe de Ḥaǧǧāǧ, de Hisām ibn Ismā'il (1), et de Ḥālid al-Qasrī. D'après un renseignement digne de foi, ce dernier aurait le *premier* à la Mecque maudit solennellement 'Alī (2). Quant à Mo'āwia, nous pouvons nous en tenir au jugement porté par Ibn 'Abbās. Après avoir accordé un juste tribut d'hommage à la noblesse de caractère du fils d'Aboû Sofiân, il ajouta : « Jamais il ne nous a insultés du haut de la chaire » (3).

Rien n'oblige à croire que les Syriens aient observé la même réserve (4). Au dire de Mas'ouddī, ils en arrivèrent à se représenter 'Alī comme un brigand vulgaire, comme un révolutionnaire de bas étage (5), négligeant la prière et les devoirs essentiels d'un musulman (6). La logique implacable des foules a bien pu les amener à se former cette idée d'*Aboû Torāb*, sobriquet sous lequel ils aimaient à le désigner, de même qu'ils qualifiaient ses partisans de *Torābites* (7). Cette taquinerie assez inoffensive était une

(1) Nous le surprenons à Médine, maudissant *en chaire* 'Alī. I. S., *Ṭabaq.*, V, 163, 10, etc. Comp. Ya'qoûbī, II, 335, 339.

(2) Wüstenfeld, *Chroniken*, II, p. 36 en bas; *Osd*, I, 91, 134.

(3) Ibn 'Asâkir, XVII, notice de Wālid ibn 'Otba.

(4) Ils continuèrent à détester 'Alī, même après la chute du régime omayyade. Pour étouffer une insurrection 'alide dans le Ḥiǧāz, Mançoûr juge indispensable d'y envoyer un gouverneur syrien. *Kitâb al-Fādil*, 379-80. Au pèlerinage, les Syriens molestent 'Alī fils de Ḥosain, le plus pacifique des 'Alides. I. S., *Ṭabaq.*, V, 162, 15. Cf. Mas'ouddī, IV, 451. Au III<sup>e</sup> siècle, les Damasquins se distinguent encore par leur aversion pour 'Alī. *ZDMG*, L, p. 112.

(5) Mas'ouddī, V, 80; Ḥamza Iṣfahāni, 217.

(6) Cf. Ibn al-Aṭīr, III, 135, 13.

(7) Sur l'origine de ce surnom, cf. *ZDMG*, LII, p. 29-30. Il fut certainement mis en circulation par les adversaires de 'Alī, par ex. Abdallah ibn Zobair (*Aǧ.*, XIII, 168, 22), — circonstance permettant d'y soupçonner une signification déplaisante. Ils affectaient de même — comme l'a observé Nöldeke — de donner aux 'Alides le nom de descendants d'Aboû Ṭālib, leur ancêtre, mort païen. Cf. *Kāmil*, 226, 478. Pour dégager la signification primitive et injurieuse d'Aboû Torāb, il suffit de comparer *Ṭab.*, II, 129, 5; *Aǧ.*, XVI, 7; *Iqd.*, II, 305, 2 a. d. 1.; III, 42. Plus tard, certains partisans de 'Alī l'adoptèrent comme cri de ralliement. Mas'ouddī, V, 217. Ainsi fait le poète Komait. *Ḥāšimiyât*, II, 25. La tradition orthodoxe, sous l'influence de tendances śī'ites, a fait de son mieux pour achever la réhabilitation du sobriquet. Cf. *Ṭab.*, I, 1272, 14; 1273, 1274; Bohāri, II, 434, 435; *Ḥamts*, II, 275; *Iqd.*, II, 305 d. 1. De là, il a pénétré chez les Noṣairis, lesquels, dans

des petites vengeances (1), que se permettaient aussi les Omayyades et surtout leurs fonctionnaires.

« Epargnez les 'Alides ! Ne nous endossez pas la responsabilité du sang des Hâsimites ! » (2) Voilà la constante recommandation, adressée par les califes syriens à leurs représentants (3) dans les provinces (4). Ils continueront à les traiter comme des parents malheureux et aigris par l'infortune (5), sans se laisser rebuter par leurs accès de mauvaise humeur. Mo'âwia se mettra dans une violente colère contre Ziâd, coupable d'avoir rudoyé Hasan ; il lui enlèvera tout pouvoir sur lui et sur Ibn 'Abbâs et lui enjoindra même de ne plus inquiéter leurs partisans (6).

Malgré les formes plus autocratiques de leur gouvernement, les Marwânides se distinguent à peine des Sofiânides dans leur politique à l'égard de la famille du Prophète. Si l'on peut en croire une tradition (7), au vieil Ibn 'Abbâs, menacé de cécité, 'Abdalmalik expédiera à Tâïf par le *barid* officiel des médecins chargés de le soigner (8). Walid I poussera

leurs textes liturgiques, l'appliquent volontiers à leur idole, 'Ali. Cf. R. Dussaud, *Hist. et religion des Noçairis*, p. 77, 161, 176. Voir encore *M. S.*, II, 121.

(1) Elle répondait au sobriquet de « Na'tali », donné à 'Otmân par leurs adversaires. Voir plus haut : § VI. — *Le parti des 'Otmâniya*, p. 11, n. 5.

(2) Cf. *Iqd.*, II, 230; *Dinawari*, 238. Mo'âwia reprend vivement un de ses plus dévoués capitaines pour avoir insulté 'Ali en présence d'un de ses parents. *Tab.*, II, 212.

(3) Portés à traiter sévèrement les 'Alides. Un de ceux-ci est exposé en public à Médine. *Ağ.*, XXI, 261 d. l.

(4) *Tab.*, II, 197, 2; *Baihaqi*, 55, 7; *Ya'qoubi*, II, 365; *Iqd.*, II, 317; *Mas'oudi*, V, 389.

(5) Comp. la réponse de Mo'âwia. *Iqd.*, II, 142 d. l. Les Marwânides s'indignent de la prétention de Ḥağğâğ d'épouser la fille d'Ibn Ğa'far, une Manâfite!

(6) *Iqd.*, III, 6; Ğâhiz, *Bayân*, II, 29.

(7) C'est seulement en 68 de l'hégire qu' Ibn 'Abbâs se retira à Tâïf; et sa cécité est antérieure à cette date. Or, en 68, le Ḥiğâz et toute l'Arabie relevaient d' Ibn Zobair. d'autre part, Ibn 'Abbâs est mort vers 68; quoiqu'on assigne des dates postérieures, mais moins bien prouvées. Cf. *Osd.*, III, 195; *Ma'arif*, 40, 1, où l'on place cette mort, entre 68 et 73 de l'hégire. On ne voit donc pas comment 'Abdalmalik a pu s'intéresser à l'ancêtre aveugle des 'Abbâsides, ni surtout lui envoyer un *barid* à Tâïf, avant 71, date de l'arrivée de Ḥağğâğ en cette ville.

(8) Cf. *Nawawi*, 397, 9. Cadeau à un Hâsimites, *Ağ.*, XV, 3 en bas, 6. Générosité de 'Abdalmalik envers le fils d'Ibn 'Abbâs, *Ya'qoubi*, II, 327, 14.

la prévoyance jusqu'à assigner une rente annuelle, pour assurer la ration de l'âne, monture ordinaire d'un Hâsimite (1). D'après Maqdisî (80, 14), ce calife aurait fait reconstruire la mosquée de Médine, dans le but de se rendre désagréable aux 'Alides. Mais on connaît les préventions de ce géographe contre les Omâiyades (2), et aussi le motif réel de cette entreprise considérable. Les Hâsimites ne faisaient pourtant pas mystère de leurs rêves ambitieux (3). Dans ces occurrences, les Marwânides se contenteront de les admonester sévèrement (4). Parfois même ils devront se résigner à couper les pensions aux « gens de la maison » (5). Mais ces mesures passagères, contemporaines d'ailleurs de donations vraiment royales (6), feront d'autant mieux ressortir leur tolérance habituelle, si magnifiquement chantée par Aḥṭal (7).

Les Marwânides, dont le ḥilm mérite en définitive les éloges (8), accordés à celui du fils d'Aboû Sofiân, les Marwânides permettront aux 'Alides de se constituer à Médine une petite cour, d'y accueillir les hommages des poètes, même de Ši'ites aussi ridiculement outrés que Kotaiyir (9). Les

(1) *Aḡ.*, XV, 4.

(2) Cf. Maqdisî 365, 8; 384, 14, etc.

(3) *Kâmil*, 198, 5. Ḥasan prétend protéger sa šî'a contre Ziâd. *'Iqd*, III, 5 en bas. On a vu comment Mo'âwia va jusqu'à sanctionner cette prétention exorbitante.

(4) I. S., *Ṭabaq.*, V, 239-240.

(5) *'Iqd*, I, 146, 4 a. d. l.

(6) Comme celle de 500 000 dirhems, accordée par 'Abdalmalik. Baihaqî, 501, 5. En cette voie les Marwânides allèrent moins loin que les Sofiânides. Les 'Alides se plaignirent même qu'ils les laissèrent dans le besoin. Cf. *Aḡ.*, XIII, 105, 12-16; XV, 158; I. S., *Ṭabaq.*, V, 288-89. Le refus de payer 500 mille dirhems de dettes d'un 'Alide occasionne la révolte de ce dernier. Cf. I. S., *Ṭabaq.*, V, 239-40.

(7) Cf. *MFO*, I, p. 74, 104.

(8) Aḥṭal y revient constamment. Voir son *Divan*, 39, 2; 78, 8; 80, 10; 189, 3. Farazdaq (173, 4 a. d. v.) reprend presque les mêmes expressions de son confrère chrétien. *Comp. Aḡ.*, V, 160; VIII, 27; XIII, 45, 3 et 2 a. d. l. Walid I permet à un poète de célébrer son bienfaiteur, fonctionnaire condamné au supplice. *Aḡ.*, VIII, 182. 'Abdalmalik se fait réciter et approuve les vers d'un de ses poètes en l'honneur de Moṣ'ab. *Aḡ.*, XV, 62. Il récompense un poète, maulâ des Anšârs et dévoué aux 'Alides. *Aḡ.*, III, 96. Autre poète du Hîgâz, richement doté par les Omâiyades. *Aḡ.*, III, 124 en bas.

(9) *Aḡ.*, VIII, 32-33; *'Iqd*, I, 266; Qotaiba, *Poesis*, 323-329. Les *Hâšimiydt* de Komait sont un réquisitoire en vers contre les ennemis des Hâsimites. Les Marwânides tinrent

‘Abbâsides auraient fait empaler, à tout le moins exiler (1) ces audacieux panégyristes. Hišâm pardonnera à Komait, le fougueux chantre des ‘Alides et l’ennemi de la dynastie (2). Les califes syriens non seulement accueillent ces rimeurs dangereux ; mais ils n’hésiteront pas, quand ils auront du talent, à les encourager par de riches cadeaux (3). Ils exileront le redoutable satirique Aḥwaš, pour avoir manqué de respect à la frivole Sokaina, laquelle répondra à ces égards des Omayyades par d’incessantes provocations (4). ‘Abdalmalik accordera à Ibn Ġa’far les sommes, destinées par ce dernier à récompenser un de ses panégyristes, Ibn Qais ar-Roqayât, si gravement compromis comme partisan et admirateur de Moš’ab, le frère d’Ibn Zobair (5). Impossible de se montrer meilleurs princes ! Leur attitude peut d’ailleurs se concilier avec l’existence de vexations de détail. A notre avis, c’est sous les Marwânides que le zèle mal inspiré de certains fonctionnaires aurait, en quelques villes, introduit l’habitude de maudire publiquement ‘Alî. Ce loyalisme outré a pu être toléré par les califes, issus de Marwân ; mais nous ne possédons pas la preuve qu’il ait été commandé par eux. La passion des annalistes iraqains s’est chargée de transformer des faits isolés en institution officielle.

A voir la façon, dont leur tolérance fut récompensée, on est tenté de

---

compte au poète de ne pas les avoir nommés. Il se permet une allusion plus transparente aux Sofîânides ( cf. II, 31 ) ; mais cette audace ne pouvait trop déplaire à la branche cadette.

(1) Voir la conduite du tolérant Ma’mouñ. ‘*Iqd*, II, 148-49. Le calife Manšour fait enterrer vivant un poète, coupable d’avoir loué un ‘Alide. ‘*Iqd*, III, 41.

(2) Cf. l’introduction des *Hâšimiyât*, p. XIV-XV.

(3) *Aĵ.*, VIII, 30. Le poète šî’ite Aïman ( *Aĵ.*, XXI, 7, l. 19 ; voir ses vers p. 10 ) est choyé à la cour de Damas. Cf. sa notice dans *Aĵ.*, XXI, 7, etc. Signalons dès maintenant la duplicité de la plupart des poètes šî’ites : Aïman, Koṭaiyir, Koṃait et aussi Farazdaq. Ajoutez An-Namari. Cf. Qotaiba, *Poests*, 546. Pour leur cupidité, voir ‘*Iqd*, III, 146. Un autre poète du Ḥiġâz, vante son « marwânisme » ; en réalité, il était Zobairite. *Aĵ.*, IV, 119, 9 ; 120, 5 et 7 ; 124 en bas. Les vers ‘alides, cités, *Aĵ.*, XIX, 41, sont aussi attribués à un autre poète que Farazdaq. Cf. *ZDMG*, L, p. 112, n. 3.

(4) *Aĵ.*, IV, 43 en bas. Ils trouvent mauvais aussi qu’un Anšârien ose se comparer à une Qoraîsite. Ce sentiment est à noter : les prétentions dynastiques des Omayyades supposaient la suprématie de Qoraîs.

(5) *Aĵ.*, IV, 159.

regretter leurs illusions libérales et de juger avec indulgence les sévères répressions des Ḥaġġâġ, des Hišâm ibn Isma'îl, des Hâlid al-Qasrî, lesquels dépassèrent toujours le sens des instructions, reçues de Damas (1).

Cette politique large et loyale contraste avec la froide perfidie (2), déployée par les califes de Bagdad. Après avoir profité de l'équivoque, attachée au nom des Hâsimites; après avoir exploité au profit de leur ambition le prestige, entourant les descendants de Fâtîma, ils ne tarderont pas à se constituer leurs geôliers (3) et se chargeront de remplir les pages du martyrologe 'alide.

Il restera à la postérité de 'Alî la ressource de les maudire (4), de regretter le temps où elle se plaignait de gémir « sous l'oppression des Banoû Marwân, cent fois plus tolérable que la justice des 'Abbâsides » (5). Les 'Alides conviendront alors que ces derniers « craignaient Dieu encore moins que les Omayyades, qui n'avaient aucune obligation envers eux »; vainement ils chercheront chez les califes de Bagdad « la noblesse et la générosité, qui avaient distingué les souverains syriens » (6). Vers le même temps, c'est-à-dire sous le règne du libéral Al-Ma'mouîn, un poète, se faisant l'écho de l'opinion publique, composait ce vers réprobateur :

« Non ! la tyrannie ne disparaîtra qu'avec le dernier 'Abbâsides ! » (7)

Et, avant lui, le poète Abou 'Atâ' as-Sindî s'était écrié :

« Qu'on nous rende la tyrannie des Marwânides ! Au feu la justice des fils de 'Abbâs ! » (8)

(1) Comme le prouvent les réprimandes qu'ils s'attirèrent du gouvernement central : nous le constaterons plus tard.

(2) A peine plus franche nous apparaît l'attitude de 'Omar. L'austère calife n'hésite pas à témoigner en faveur des privilèges célestes des 'Alides (*Aġ.*, XVI, 37, 1, etc.), sauf à les priver de toute influence ici-bas.

(3) Comp. le jugement de Nöldeke, dans *ZDMG*, LII, p. 16-18 et '*Iqd*, I, 188, 14.

(4) '*Iqd*, I, 233 d. l.

(5) '*Aġ.*, XVI, 84.

(6) '*Aġ.*, X, 106 (l. 17, lisez *ابي فطرس*) ; comp. '*Aġ.*, IV, 161, 1, où l'on retrouve l'orthographe exacte.

(7) '*Iqd*, II, 149, 3.

(8) Baihaqî, 270, 10. Le fameux Abou Moslim redoute pour sa part les malédictions des victimes de la tyrannie 'abbâsides, dont il a assis le pouvoir. Comp. '*Iqd*, III, 305-306 (à la p. 305, 4 a. d. l. lisez : *حجر بن عدي*).

## X

## MO'AWIA TYPE DU SOUVERAIN ARABE

## LE « MOLK » DES OMAIYADES

## ILS DEMEURENT ASSIS PENDANT LA ḤOTBA

## QUESTION DE LA MAQṢŪRA

Mo'awia fut non seulement le premier, mais sans conteste le plus remarquable des souverains Omayyades. Son empreinte sur la dynastie, fondée par lui, demeura si profonde que les plus distingués parmi ses successeurs se borneront à le copier (1). Les Marwânides montrèrent en général (2) peu de sympathie pour sa mémoire. Cette froideur trouvait son explication dans la situation tendue, existant entre les deux branches de la famille (3), et aussi dans la désinvolture, mise par la branche cadette à évincer les Sofiânides. Le nom de Mo'awia rappelait ces souvenirs. Cela ne les empêchera pas, dans les moments critiques, d'en faire appeler par leurs poètes à « la tradition du fils de Ḥarb » (4). L'on peut attribuer la chute du régime à l'oubli de la politique, dont le fondateur de la dynastie avait laissé de si mémorables leçons.

Dans la tradition musulmane, Mo'awia passe pour le type le plus accompli du souverain arabe. Quand les auteurs de *nawâdir*, les collectionneurs d'anecdotes et d'anthologies ont à citer un trait, un dicton anonymes, regardant la haute politique ou le gouvernement des états, ils hésitent rarement à les attribuer à Mo'awia, demeuré à leurs yeux la plus haute

(1) Au dire de Baihaqi, 154, ce fut le cas, non seulement de 'Abdalmalik (Cf. Mas'ouûdi, V, 78), mais encore de Ziâd. Les 'Abbâsides n'agiront pas autrement. Baihaqi, 120, 5, etc.

(2) Nous le verrons plus tard en étudiant le « Marwânisme » ou la politique de la branche cadette. 'Abdalmalik se souviendra de la politique de Mo'awia envers Byzance et s'y conformera. Balâdori, 160.

(3) Cf. *MFO*, I, p. 22, etc. : § III. — *Mo'awia et les Omayyades*.

(4) *Aḡ*, VI, 152, 6; *Iqd*, II, 333 en bas.

personnification du souverain arabe. En cette matière, comme en celle du hilm, 'abbâsides et sí'ites oublient leurs préventions, heureux d'exhiber ce spécimen national de la sagesse royale. Au jugement de ses adversaires eux-mêmes, il était né pour être roi (1). Aucun, il est vrai, parmi les califes, ses successeurs, ne se trouva placé dans des conditions plus favorables pour se préparer à ses hautes destinées.

*frag!*

Né à la Mecque, cette métropole religieuse de l'ancienne Arabie, fils d'Aboû Sofiân, formé à l'école de ce chef incomparable (2), il débuta, jeune encore, comme secrétaire de Mahomet, ne possédant pas un sou vaillant (3), mais riche d'espérances et bien décidé à arriver. Dans cette position, il apprit à connaître les ressorts du régime inauguré par l'islam, et les hommes, avec lesquels il se trouverait plus tard en contact: l'autoritaire 'Omar, l'excellent 'Otmân, tout dévoué aux siens, l'inoffensif 'Alî; puis toute une foule d'ambitieux vulgaires, comme Ṭalha, Zobair et 'Aîsa, ou redoutables pour leurs talents et leur capacité d'intrigue comme 'Amrou ibn al-'Aṣi (4) et Moğira ibn Šo'ba; enfin les Anšârs au dévouement naïf, et jaloux de Qorais, et les chef des tribus arabes, ralliés par l'intérêt sous la bannière de l'islam. Le souverain montrera plus tard combien il avait profité des leçons de sa jeunesse. Puis on voit successivement Mo'âwia, commandant en second une des plus importantes colonnes de l'armée d'invasion, gouverneur de Syrie et de Mésopotamie pendant 20 ans (5) et enfin calife pendant une période égale. Rarement

(1) Ṭab., II, 215, 12. On appelait le clan omaiyade « la maison royale de Qorais ». *Iqd*, II, 155. Voir l'éloge de leurs qualités souveraines par un poète du Hîgâz. *Aj.*, XXI, 144-45; Ġâhîz, *Bayân*, I, 94 Ibn 'Omar déclarait Mo'âwia « le premier des rois ». *Osd*, IV, 386, 8. Comme nous l'observerons plus loin, certains de ces témoignages sont tendancieux.

(2) Cf. son éloge, *Osd*, V, 216, 3.

(3) Cf. *MFO*, I, p. 102. Dès lors on fait prédire son brillant avenir. Qotaiba, 'Oyoân, 270, 7.

(4) Sur la double orthographe 'Aṣ et 'Aṣi on peut maintenant consulter l'étude fortement documentée et extrêmement suggestive du Prof. K. Vollers, *Volkssprache und Schriftsprache im alten Arabien*, p. 139-140.

(5) Ou 19 ans. Cf. *Dinawari*, 149.

une si longue carrière politique présenta une aussi remarquable unité (1) et un développement aussi prodigieux.

Mais, tout en reconnaissant ses qualités pour le haut commandement, ses ennemis — et l'islam orthodoxe a épousé leurs griefs — lui reprochaient en même temps d'avoir transformé le califat patriarcal, la خلافة النبوة, le vicariat du Prophète, en « *molk* » ou souveraineté temporelle ; d'avoir pour ainsi dire sécularisé le pouvoir suprême au sein de l'islam ; de la *soûrd* à base représentative, de l'oligarchie, rêvée par les grands Şahâbîs, d'avoir fait une autocratie au profit de sa famille.

Sous l'empire des préjugés, des passions politiques ou religieuses, les termes les plus inoffensifs sont exposés à prendre une signification odieuse. Cela est arrivé pour *molk* et *malik*. Dans le principe, c'est à dire avant que des rivaux eussent trouvé intérêt à amener contre les Omayyades l'opinion musulmane, ces termes devaient sans doute être fort innocents, puisqu'on les voit appliqués à Mahomet (2) et à ses deux premiers successeurs, ces idoles de la tradition orthodoxe (3). Dans un panégyrique, 'Omar est qualifié de roi par Ḥotai'a (4). Son homonyme, le pieux, l'austère fils de 'Abdal'azîz, « ce lis parmi les épines omayyades », reçoit la même qualification (5). On ne traite pas autrement les souverains de Bagdad, issus de 'Abbâs, et nulle part on ne les entend protester contre une titulature aussi profane (6), pas plus que 'Abdallah ibn Zobair, malgré ses goûts vulgaires et son attitude si peu royale (7). Si cette liberté avait paru déplacée ou simplement compromettante, les panégyristes omayya-

(1) Comme gouverneur il ne fut jamais ni destitué ni changé. C'est le seul exemple de l'histoire islamique.

(2) Cf. *MFO*, I, p. 66, n. 2 ; *Osd*, V, 216, 16. Aboû Sofîân qualifie de *molk*, le régime inauguré par Mahomet. Ce dernier aurait dit à Mo'âwia : إذا ملكت فأحسين ; *Iqd*, II, 303, 18 : ḥadîṭ tendancieux, prétendant faire prédire par le prophète le caractère profane du régime omayyade. Cf. *Osd*, I, 102, 14.

(3) Celle du Ḥigâz surtout, comme l'observent avec humeur les califes 'Abbâsides. Cf. Qotaiba, *Oyoûn*, 246, 17.

(4) *Divan* (éd. Goldziher), X, 20 ; LXXXV, 1-2.

(5) Qotaiba, 319, 11.

(6) *Aḡ.*, VII, 7, l. 17 et 12 ; XVII, 79, 12 ; XVIII, 85, 13 a. d. l.

(7) Qotaiba, 344, 4 ; *Naq'd Ġartr*, 2, l. 17.

des (1) en auraient fait un emploi moins fréquent ; le vocable *molk* n'aurait pas fini par désigner le califat, se considérant comme très orthodoxe, des 'Abbâsides, qualifiés de « rois des Arabes » (2) ; on ne l'aurait pas choisi pour désigner l'empire de l'islam (3). En réalité, le titre, perdant de plus en plus sa valeur (4), avait fini par être conféré non seulement à des membres de familles régnantes ; mais à de simples fonctionnaires, comme Biśr ibn Marwân, Moś'ab, frère de l'anticalife mecquois, Walîd ibn 'Oqba, Ḥaġġâġ ; et cela, par des panégyristes (5), gens adroits et intéressés à se rendre agréables (6). Nous ne mentionnons pas ici les poètes bédouins (7). A les en croire, ils étaient tous rois et fils de rois ; tous issus d'un sang, guérissant de la rage : merveilleuse prérogative, réservée aux familles souveraines ! (8) Elle ne satisfaisait pas encore les prétentions des poètes de Tamîm : leurs contribules non seulement étaient rois, mais ils régnaient sur les rois (9).

Mais il faut se placer au point de vue étroit de la théocratie musulmane, théorie élaborée en plein absolutisme 'abbâsides par des rêveurs

(1) *Aġ.*, VII, 173, 8 ; XI, 42, 11 d. l. ; 101, 12 ; 156 ; XV, 19, 16 ; XXI, 145, 3 ; *Iqd.*, II, 309, 8 a. d. l. ; Qoṭâmi, *Divan*, I, 42 ; Aḥṭal, 11, 4 ; 24, 3-4 ; 39, 1 ; 93, 1 ; Ḥoşri, I, 56 ; Mas'ouđi, V, 154. Chez les adversaires de la dynastie syrienne, un détail trahit clairement la tendance. Leur arrive-t-il de nommer 'Omar II, les termes de calife et de califat, systématiquement refusés aux Omayyades (voir p. ex. Ya'qoubi et Mas'ouđi) se pressent sous leur plume.

(2) Ibn al-Faqih, 8, l. 4 ; Şahrastâni, 18, 5 a. d. l.

(3) Cf. Ṭab., I, 2911, 8.

(4) On constatera le même phénomène sous les califes Fâtimides et les sultans Aiyoubites ; ces derniers, grands zéloteurs de la *sonna*.

(5) *Osd.*, IV, 262, 1 ; Qotaiba, *Poests*, 150 ; Ibn Doraid, *Istiqdaq*, 187, 1 ; Farazdaq, 19, 5 ; 129, 2 a. d. l. ; 154, 3 a. d. l. ; 168, 7 a. d. l. ; *Aġ.*, XIV, 105, 14-15 ; XVII, 161, 16 ; *ZDMG*, XLVI, p. 31. Le vers 19, 5 de Farazdaq s'adressait à 'Omar II, si zélé pour la *sonna*.

(6) ملك et خلافة sont employés, comme synonymes dans le même vers. Qotaiba, *Ma'arif*, 140, 2 ; cf. Ṭab., I, 2911, 8.

(7) Comme Farazdaq et Ġarir. Cf. *Naqd'id Ġarir*, 184, 15 ; 187 d. l.

(8) *Ĥamṣa*, 725 d. v. ; *Aġ.*, XIII, 36, 9 a. d. l. ; XIV, 74 en bas. Cf. Vollers, *Divan de Mutalammis*, 167, n° 3, nombreuses références.

(9) *Naqd'id Ġarir*, 298, v. 19. Et nombreuses citations, alléguées à l'occasion de ce vers par l'érudite scoliaste, *ibid.*, 299-300.

trop timides pour protester, ou cherchant à se consoler du renversement de leurs espérances, dont ils étaient les témoins sous la « dynastie bénie ». On comprendra alors tout l'odieux, renfermé dans ce monosyllabe de *molik*. L'étonnement du prophète Samuel, en entendant ses chers Israélites réclamer un roi, ne peut donner une idée de l'indignation scandalisée des théologiens musulmans, dissertant sur le régime profane, établi par les Omayyades.

Allah, gouvernant la société islamite, « ommat Moḥammad » (1), depuis la mort du Prophète, il pouvait y avoir place seulement pour des vicaires de l'envoyé de Dieu, pour (2) des émirs des croyants, pour des *imāms* ou présidents, chargés de diriger les manifestations extérieures (3) de la communauté : la prière et la guerre sainte, deux occupations devant, dans le plan de Mahomet et de ses deux premiers successeurs, absorber la meilleure activité du musulman (4). Les califes patriarcaux, الراشدون, ne connurent pas d'autres titres. Celui de *malik* convenait sans doute aux souverains infidèles, aux Chosroès et aux Héraclius (5), aux chefs arabes de l'antique « gâhiliya », comme les roitelets de Ḥira, de Ḡassân, de Kinda (6). Mais l'islam avait aboli ces souvenirs odieux, pour les remplacer

(1) Locution affectée, dans les débuts de l'islam, pour désigner la société musulmane. On en abusait étrangement : résister à certaines actes arbitraires, c'était désobéir à Allah. Cf. *Osd.*, IV, 165, 10.

(2) Le titre d'*émir des croyants* aurait déjà été accordé du vivant de Mahomet à un simple Mohâgîr, commandant d'une *sariya*. I. S., *Ṭabaq.*, III, 63, 16. En employant le terme « théocratie », nous n'affirmons pas l'existence de ce système sous les premiers successeurs de Mahomet : leur gouvernement fut exclusivement laïque. Sous ce rapport, nous adoptons les conclusions de M. Hartmann, *OLZ*, 1902, 97-99 ; 1904, 463. Von Kremer, *Culturgeschichte*, I, p. 20 a contribué à mettre en circulation le concept du calife-pontife.

(3) D'après le concept des Hârigîtes, les meilleurs interprètes de la primitive théocratie musulmane. Voir leur premier essai pour se donner une organisation indépendante. *Tab.*, I, 3365 en haut.

(4) *على الحرب والصلاة*, ainsi porte le diplôme d'institution des gouverneurs de cette période.

(5) Comp. Ibn al-Aṭîr, III, 216, 4. Ils sont les types des gouvernements humains et absolus. *Tab.*, II, 266, 15.

(6) Chez ces derniers surtout le titre était très répandu. Cf. *Aḡ.*, XVII, 106, 1. La,

par des titres plus en harmonie avec la foi nouvelle : ceux de Mohâgîr (1), de Anşâr (2), de combattant de Oḥod, de Badr, le dernier surtout (3).

De là, l'acharnement, mis par les adversaires des Omayyades à leur infliger cette flétrissure du *molk*, un concept spécialement odieux dans les milieux démocratiques du Ḥigâz (4) et de l'Arabie centrale, ces berceaux de l'islam et de l'*arabisme* ou de la *Grande idée arabe*. Dans ce procès de tendance, Mas'oudî et l'auteur de l'*Aġdâni* se distinguent par leur zèle. Rien de plus fréquent chez eux que ce terme insidieux de *molk* pour désigner le régime omayyade (5). On recourt à tous les artifices (6), capables de produire l'impression d'une royauté profane (7). A l'omayyade Walîd

Kindite, qui repoussa Mahomet, le fait en ces termes : وهل تهب الملكة نفسها للسوقة . *Osd*, V, 398. La protestation contre le *molk* des Omayyades a dû partir surtout de l'école médinoise, écho du Ḥigâz, aux tendances démocratiques très prononcées. Au Sud, comme à l'Est de la Péninsule (Tamîm), le nom de roi ne rappelait rien d'odieux. Ici encore on pourrait signaler entre le Ḥigâz et Tamîm, entre l'Occident et l'Orient l'opposition, si bien mise en relief au point de vue philologique par le Profes. K. Vollers, *Volkssprache und Schriftsprache*, p. 4. Comp. *Proverbes de Maidânî*, I, 136 en bas.

(1) Celui surtout de Mohâgîr fils de Mohâgîr. Ibn Ḥaġar, II, 244.

(2) 'Amrou ibn al-'Asî proteste contre ce titre de Anşâr ; Mo'âwia préfère le tolérer. *Aġ.*, XIV, 127.

(3) Le comble de l'illustration c'était d'être à la fois عَقْبِيّ بَدْرِيّ أَحَدِيّ. Ibn Ḥaġar, II, 174. Pour le titre de *naqib*, cf. Caetani, *Annali*, I, p. 340. Les 12 *naqib* ont été adoptés par les Noşairis. Cf. Dussaud, *Histoire et religion des Noşairis*, p. 179.

(4) « Un roi au Tihâma ! » ce cri cause une révolution. *Chroniken* (Wüstenf.), II, 144. Au duumvirat Aboû Bakr et 'Omar, des plébéiens, qui avaient éprouvé tant de peine à se faire accepter, l'idée ne pouvait venir de prendre un titre aussi compromettant. Le premier repousse celui de *calife* de Dieu (voir plus bas); 'Omar hésite à accepter le titre d'« émir des croyants ». Il fallait ménager les susceptibilités des Arabes ombrageux.

(5) *Aġ.*, IV, 178, 10, etc. ; V, 164 ; 175, 12 ; VII, 186, 5 a. d. l. ; Dinawarî, 294, 11 et 15 ; 329, 4 ; 331 ; Balâdori, 465, 3 ; Mas'oudî. IV, 366, 3-5. Autres références dans *M. S.*, II, 32 ; Qotaiba, *Ma'drif*, 153, 7.

(6) Ainsi pour Marwân II, insidieusement appelé آخر ملوك بني مروان. Ta'âlibî, *Rasûl*, 18 en bas. Pour les sympathies 'alides de l'auteur de l'*Aġdâni*, cf. Goldziher dans *ZDMG*, L, p. 123.

(7) Dans le style officiel des 'Abbâsides, جبابة devient la qualification des Omayyades, des Marwânides surtout. Qotaiba, *Ma'drif*, 191, 2 ; Ibn Rosteh, 71, 2 ; 73, 16. La tradition affecte de désigner de la sorte les quatre califes, fils de 'Abdalmalik. Cf. *Ma'drif*, 151 en bas ; le Ms. de عقد الایمان ; Ibn 'Asâkir, notice de Marwân I. Le faussaire se trahit

ibn 'Oqba on attribue cette boutade : « le molk est une table dressée : les uns dînent, les autres soupent » (1) : définition humoristique, pas trop déplacée dans la bouche de ce sceptique (2) aimable et dégoûté de la politique. Il a dû la formuler dans sa riante retraite de Raqqa, après une partie de vin avec son spirituel ami, le poète chrétien Abou Zobaid (3). Les califes syriens — la tendance essaie de nous le persuader — n'eurent pas du gouvernement une conception plus élevée. Quand elle veut résumer d'un mot l'arbitraire de Ziâd, le terme *malaka* lui suffit (4). Le fils de Somaiya gouverna avec l'absolutisme d'un roi : tout est dit ! Le géographe Maqdisî (5), esprit d'ailleurs distingué, mais imbu de préjugés anti-omaiyades, ne procède pas autrement. Il recourt à un ḥadīṭ (6) apocryphe pour prouver que le règne de Mo'âwia devait être un régime *royal*. Il faut soupçonner la même tendance dans les jugements attribués à 'Omar, où ce calife proclame Mo'âwia le Chosroès et l'Héraclius des Arabes (7). Ces prétendus éloges ont été fabriqués dans le but de discréditer le système inauguré par le fils d'Abou Sofiân (8).

(cf. ZDMG, L, p. 494), où Abou Horaira, dévoué aux Omayyades (voir plus haut : les 'Otmâniya) leur donne cette qualification.

(1) *Aj.*, IV, 178, 10.

(2) Il passe pour un incrédule. Qotaiba, *Ma'arif*, 109, 3.

(3) Cf. *Osd.*, V, 92 : *MFO*, I, p. 13-14.

(4) *Tab.*, II, 158, 4. Dans le même esprit les Hâriǧites donnent au califat de 'Alī le nom de *molka*. *Tab.*, I, 3466, 15.

(5) *معرفة القبايل*, 395, 12.

(6) Comp. cet autre, attribué à Mahomet : *ومن بعد الخلفاء أمراء ومن بعد الامراء ملوك ومن بعد الملوك جبابرة*. *Osd.*, V, 155 en bas. Nous pouvons aisément identifier les membres de cette progression : 1°) = les califes patriarcaux ; 3°) = les Omayyades, ou plus spécialement les Sofiânides ; 4°) = les Marwânides. Pour les *امراء*, nous demeurons dans l'incertitude. Comp. *Osd.*, I, 260.

(7) *Osd.*, IV, 386.

(8) C'est également l'avis du Prof. Th. Nöldeke. A propos de *MFO*, I, p. 66, n. 2, il a bien voulu nous écrire : « Diese Ueberlieferung ist sicher unecht. Sie entspricht der, im Grunde nicht unrichtigen, Auffassung, dass Mo'âwia ein rein weltliches Reich einrichtete (trotz der religiösen Formeln in Sitten, die beibehalten wurden) ; aber sie geht von feindlicher Seite aus. Wie hätte 'Omar diese Entwicklung ahnen können ? Wie hätte er in dem Falle den jungen Mo'âwia die Bahn ebnen mögen ? » Pour discréditer Mo'âwia, 'Alī affirme qu'une fois au pouvoir il adoptera la politique de Chosroès et d'Héraclius. *Tab.*, I, 3370, 1.

Le reproche, et il faut le regretter, n'était que partiellement fondé. Depuis 'Omar surtout, un étrange malentendu dominait le concept de l'Etat arabe. Les procédés autocratiques de ce calife avaient contribué plus que le reste à donner le change sur la valeur du mot Allah, considéré comme personnification de l'autorité. On continua, après lui, à user d'une expression aussi commode. Le trésor public s'appelait « mál Allah » (1), l'armée « g'ond Allah » (2), le butin de guerre « fai' Allah », l'administration enfin « soltân Allah ». A la journée de Karbalâ, c'est au cri de « cavaliers de Dieu ! » (3) que 'Omar fils de Sa'd ordonnera aux siens d'écraser Ḥosain. Les rebelles, les fonctionnaires infidèles sont sans cesse qualifiés de عدو الله. Expressions sonores, formules archaïques, demeurées pratiquement vides de sens ! En réalité, le calife — se nommât-il Abou Bakr, 'Omar ou 'Alî — gouvernait et régnait à la fois (4). Cela dépendait de son initiative et de sa valeur personnelles.

(1) Appliqué également par les partisans fanatiques de la suprématie arabe aux maulâs. 'Iqd, II, 91, 18. C'est, à notre connaissance, l'emploi le plus extraordinaire de cette locution. M. Hartmann (OLZ, 1904, 418-419) maintient la synonymie entre مال الله = le cinquième, la zakât, etc. ; et مال المسلمين = le trésor de l'état, après défalcation du mál Allah. La distinction aurait pratiquement disparu, et de bonne heure. A notre avis, elle a été inventée plus tard ; voir pourtant Mas'oudî, V, 105, 1 ; Ya'qoubî, II, 202, 5 ; 207, 9. Dans Mas'oudî, V, 280, les Anşars refusent les gratifications provenant de la صدقة. Ce trait, et ceux où l'on fait repousser les « aumônes » par Mahomet ont été rédigés dans le sens de la distinction entre les deux mál.

(2) On continuera à l'employer jusque sous les Mamloûks. Cf. nos *Correspondances diplomatiques entre les sultans mamelouks d'Egypte et les puissances chrétiennes*, p. 55 (Extrait de ROC, 1904). C'étaient des débris du vieux formulaire des premiers califes, pieusement recueillis par les dynasties des Aiyoubites et des Mamloûks, sous lesquels on constate une recrudescence marquée de la sonna.

(3) Ṭab., II, 317 d. l. Ḥaġġâġ le poussera plus tard contre les Ḥarîgites, Ṭab., II, 919, 7 ; il se maintiendra sous les 'Abbâsides. Qotaiba, 'Oyoûn, 145, 12.

(4) Un ḥadîṭ prétend peindre l'horreur de 'Omar pour le titre de roi. I. S., Ṭabaq., III<sup>1</sup>, 221, 5-10. Abou Bakr repousse également l'appellation de « calife de Dieu ». I. S., Ṭabaq., III<sup>1</sup>, 130, 9. Les Omayyades laissaient dire. Ils ont même dû entendre volontiers ces expressions, à en juger d'après leur fréquence. On les appelle : خليفة رب الناس, خليفة الله, et en général بني خلفاء الله. *Kitâb al-Faḥḥil*, 391, 1, et 3 a. d. l. ; Farazdaq, *Divan*, 105, 6 a. d. l. ; Mas'oudî, V, 152 ; Aġ., III, 95, 5 ; IV, 115, 7 a. d. l. ; VII, 99, 13 ; 181 ; X, 108, 5 a. d. l. ; XVIII, 71, 2 a. d. l. ; Qotaiba, *Poesis*, 272, 12. Autres

Cette opposition entre la théorie et la réalité, entre l'idéal entrevu et le fait brutal ; la confusion, amenée par les principes du Qoran et le développement historique (1) des institutions publiques dominant toute l'histoire de l'islam primitif : tout cet ensemble créa un malentendu, habilement exploité par les ennemis des Omayyades. Pour ces derniers, rien de cette *épikèia* dont on accorde le bénéfice à 'Omar et aux 'Abbâsides (2).

Abou Bakr et 'Omar pouvaient être de bonne foi, quand ils se donnaient comme les représentants, comme les fondés de pouvoirs de la communauté islamite (3). Mais ces hommes d'état novices n'eurent pas le loisir de se former au métier de chef d'empire. Brusquement la marche de l'histoire les mit en face d'une situation dont ni eux ni leur Maître n'avaient jamais soupçonné la complexité. Habitué aux monotones horizons du Hîgâz, leur regard eut à mesurer les vastes contrées de l'Orient, devenues provinces du califat de Médine. Rien d'étonnant qu'ils aient manqué de suite, que la force des choses les ait entraînés au delà des bornes qu'ils auraient voulu se prescrire. Ils ignoraient le phénomène de l'évolution. Logiquement ils ont pu prétendre à maintenir le char de l'état islamite dans l'ornière, creusée par Mahomet. Les événements se chargèrent de l'en faire sortir et forcèrent 'Omar à modifier son attitude.

Après Mahomet, aucune personnalité n'a, comme 'Omar, fasciné l'attention de la tradition. La publication des *Ṭabaqât* d'Ibn Sa'd (4) vient de nous en fournir une nouvelle preuve. Mais cette ferveur d'observation a nui à la netteté de la perception : elle nous a valu une image d'un relief

---

exemples dans le *Glossaire* de Ṭabari, p. CCXXX. Dans Mas'ouûdi, V, 105, 1, Mo'âwia revendique pour lui-même le titre de « calife de Dieu ». Les 'Abbâsides acceptaient également ces titres. *Aj.*, XVII, 142, 2.

(1) Cf. *Zeits. für Assyriol.*, XVIII, p. 302.

(2) Dans leurs inscriptions officielles (cf. Qotaiba, *Ma'arif*, 191, 2 ; Ibn Rosteh, 71, 2 ; 73, 16), les 'Abbâsides se vantent d'avoir rétabli les institutions, supprimées par les *جبارة* = Omayyades : distribution du butin aux veuves. Il est pénible de ne surprendre aucune protestation contemporaine contre ces proclamations hypocrites.

(3) « Wie ein peinlich redlicher Geschäftsführer eines Compagniegeschäftes » (E. Sachau). 'Omar, p. 3. Comp. p. 23.

(4) Voir la proluxe biographie de 'Omar ( vol. III<sup>1</sup> ), et celle de son fils Ibn 'Omar (*ibid.*, IV<sup>1</sup>).

fortement accentué, mais, dans les détails, d'une ressemblance contestable. A la critique il appartient d'y démêler les traits méritant d'inspirer confiance. Nous n'avons pas à entreprendre ici cet écrasant travail. Une constatation nous suffira. Si la tradition orthodoxe s'efforce de montrer 'Omar préoccupé de maintenir l'œuvre de ses deux prédécesseurs (1), ses compagnons et amis, صحابي, comme il affecte de les appeler, elle nous permet de découvrir en ce chef, affectant une simplicité parfois théâtrale (2), en ce conservateur à outrance, un novateur audacieux, s'appropriant pour arriver à ses fins les procédés du molk et y mettant toute l'impétuosité de son tempérament d'autocrate.

En supprimant le partage des terres conquises, pour les soumettre à une exploitation méthodique au moyen de l'impôt, en instituant le *dîwân*, en évaluant le montant des pensions accordées à certaines catégories de musulmans, 'Omar, de sa propre autorité, révolutionnait le gouvernement de l'islam.

Ces mesures, au point de vue administratif, marquaient un progrès considérable. Aux yeux du communisme théocratique des Arabes, elles auraient dû passer pour d'abominables abus d'autorité, pour les plus détestables inventions du molk. Se conformant à la pratique et à l'esprit du Maître, Abou Bakr n'hésitait pas à distribuer immédiatement le *faï'*, affluant dans les caisses de Médine (3). Par l'institution du *dîwân*, 'Omar (4) capitalisait maintenant ces sommes et se désaisissait seulement d'une faible rente, au grand

(1) C'est exclusivement ce côté de la personnalité complexe de 'Omar que relève la monographie de M. Sachau, écrite au point de vue strictement traditionnel. Le docte professeur ne permet pas à la critique de venir troubler l'unité d'impression, qu'il prétend obtenir. Il a suivi la même méthode dans son *Abu Bekr*, un homme, qui « von keinem Heiligen irgend einer Confession übertroffen worden ist » (p. 8).

(2) La tradition l'habille de loques. Qotaiba, *Oyoûn*, 347. Comment un tel homme a-t-il pu accorder à une de ses femmes un douaire de 10 000 dinârs (Ya'qoubî, II, 171, 9) ; prendre à sa charge les gaspillages de son fils 'Ašim (I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 198, 20) ? Cela ne rend-il pas vraisemblable le passage de Hoṭai'a (LXXXV, 1-2, dont M. Goldziher conteste l'authenticité) le dépeignant comme « un autocrate, toujours préoccupé d'amasser » ?

(3) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 137, 17 ; 151.

(4) Comp. Hartmann dans *OLZ*, 1904, 418.

profit de l'état islamique. En créant la *ṣadaqa* et ses autres institutions fiscales, Mahomet avait prétendu établir une sorte de caisse générale, chargée d'assurer la subsistance, spécialement des nécessiteux, des veuves et des orphelins. Sans tenir compte de cette destination, 'Omar voulut surtout, accorder des pensions à une catégorie déterminée de musulmans arabes, et ce, à charge de faire le service militaire (1). La combinaison était ingénieuse : elle assurait la perpétuité du *ḡihād* par la création d'une armée nationale. Mais Mahomet aurait-il reconnu cette mesure (2); aurait-il pu de bonne foi la sanctionner? En frustrant la majorité des musulmans, en privant les plus favorisés d'une part plus grande et plus immédiate de ce butin, accordé par Allah, on renforçait d'autant la situation du souverain, complètement désarmé dans le plan de Mahomet. N'était-ce pas le but, voulu par 'Omar? La centralisation date de ce moment.

Donatives et pensions dépendront désormais d'un caprice du calife (3) et ne contribueront pas peu à l'établissement du *molk*. 'Omar, par ses procédés inquisiteurs et autoritaires, avait maintes fois gêné la liberté du Prophète (4). Devenu le dispensateur du trésor, il déploiera de ce chef autant d'arbitraire (5) que 'Otmân et Mo'âwia, ou plutôt ces derniers se contenteront de le copier. Seulement, chez 'Omar, l'arbitraire s'exerçait

(1) Parmi les Bédouins les moqâtila seuls touchaient pension; l'omission du service militaire enlevait ce droit.

(2) Voir dans Bohâri le *كتاب الزكوة*, où les principaux passages du Qoran, relatifs à la matière, sont cités et commentés.

(3) On les supprimera à de saints personnages comme Abou Darr et Ibn Mas'oud. *Ḥamis*, II, 268; Ibn Ḥaġar, I, 109. Dans la fixation des pensions, 'Omar met 'Ali sur le pied d'un simple Badrite. Balâdorî, 449. Il aurait dû le faire bénéficier de sa parenté avec Mahomet, principe invoqué par lui pour justifier certaines de ses préférences pour Osâma, le fils adoptif de Mahomet. On ne relèvera jamais assez les divisions profondes, séparant entre eux les membres du collége des « dix Mobaśśara ».

(4) Il espionne le Prophète. I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 136, 7; 137, 25; le compromet pour le forcer à renfermer ses femmes. *Ibid.*, VIII, 125, 26. Mahomet le redoute. Baihaqî, 38, 18.

(5) *Ḥadîṭ* contre l'arbitraire dans la distribution du *عطا*, devenu un instrument politique: *Osd*, V, 200 en bas; le terme *molk* permet de soupçonner qu'il vise les Omayyades.

principalement (1) au profit de l'islam ; la fin sanctifiant les moyens, ou pour employer une formule plus islamique *الاعمال بالنية*. Ainsi 'Omar se permettra de supprimer leur pension à des poètes, peu familiarisés avec le Qoran, pour en faire bénéficier leur collègue, le pieux Labîd (2). Il exilera un Arabe de Médine, uniquement parce qu'il est trop beau garçon (3). Dans une autre circonstance, il destituera des fonctionnaires à la suite d'un rêve (4), ou pour avoir déployé trop d'intelligence (5). Authentiques ou non (6), ces traits, cités, approuvés par les auteurs qui déclament contre le *molk* des Omayyades, nous indiquent le cas à faire de leurs accusations.

Mais nous avons le droit d'y reconnaître les procédés du *molk*, mis au service d'une prétendue théocratie, partant légitimes aux yeux de l'orthodoxie islamite. Celle-ci veut bien fermer les yeux sur les dehors arbitraires et autocratiques, dont s'enveloppa cette théocratie. Mo'âwia ne pouvait manquer de relever une aussi criante partialité, et, aux observations du fils d'Aboû Bakr, il riposta fort à propos : « Ton propre père m'a aplani le terrain et posé les bases de notre royauté (*molk*) ; si ton père a agi arbitrairement, nous nous contentons de marcher sur ses traces » (7). Avec infiniment plus de raison, ces réflexions s'appliquaient au califat autocratique de l'austère 'Omar, forçant à coups de cravache les musulmans à une attitude correcte pendant la prière (8).

(1) Autant que la tradition nous permet d'en juger.

(2) *Ağ.*, XVIII, 165 ; trait analogue dans *'Iqd*, I, 144 en bas.

(3) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 205, 1, etc. Il commande de le raser et, par cette opération, le rend plus joli. *Ḥizāna*, II, 109-110.

(4) *'Iqd*, II, 287, 8 : un récit tendancieux, visant Mo'âwia.

(5) Fait raconté de Moğira et de Ziād.

(6) Nous sommes favorable à cette dernière hypothèse. 'Omar exile un noble personnage, Ma'qil ibn Sinân, pour un vers peu respectueux. Ibn Doraïd, *Istiqāq*, 168, 13.

(7) Mas'ouûdi, V, 37. Ainsi l'institution de la *ṣorṭa* a été reprochée à Mo'âwia. On a pourtant voulu en faire honneur à Aboû Bakr et présenter Aboû 'Obaida comme son commandant (*Ḥamts*, II, 200 en bas), vraisemblablement à tort : ce dernier ayant passé en Syrie la majeure partie du califat d'Aboû Bakr. L'établissement de la *ṣorṭa* est postérieur aux califes « rāsidoûn ». On a également accordé une *ṣorṭa* à 'Alî, sans se rendre compte combien cette institution fait partie du *molk*. C'est toujours le système des deux poids et des deux mesures.

(8) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 246-247 ; *Osd*, IV, 74.

Mo'âwia se contenta d'accentuer cette tendance, d'étendre le domaine des empiétements, naturels à tous les pouvoirs humains, quelles que soient leur forme ou l'origine, dont ils se réclament. Chez lui, le souverain temporel, disons mieux, l'organisateur, l'administrateur (1) apparaissent davantage (2) que chez ses prédécesseurs, tous formés par Mahomet en personne à cette austérité de surface, que l'islam a confondue avec l'ascétisme et qu'il affecte parfois d'opposer au détachement évangélique. Mais cette évolution provenait de la nature des choses, des institutions gouvernementales de l'islam, plus encore que du tempérament et des antécédents du fils d'Aboû Sofîân.

La réaction contre le collectivisme, ébauché par Mahomet avec cette imprévoyance, caractérisant beaucoup d'autres créations de cet étrange législateur ; la réaction était déjà fort avancée, quand Mo'âwia prit la direction des destinées de l'islam.

Une transformation, sorte de laïcisation de l'état musulman avait commencé au moins sous 'Otmân. Le brusque développement des conquêtes musulmanes fit sentir l'insuffisance des primitives institutions, sous lesquelles on avait vécu jusqu' alors. 'Otmân succomba, victime d'abord de sa faiblesse, puis du « conflit, créé en principe par 'Omar entre le pouvoir central et l'aristocratie militaire. Celle-ci se crut menacée dans ses intérêts par la main-mise graduelle de l'état sur des domaines, conquis par les armes » (3). Pourquoi Mo'âwia devait-il arrêter la marche de ce processus, les progrès de ces empiétements de l'administration, aussi profitables aux intérêts de l'islam que conformes aux calculs de sa propre ambition ? C'eût été renier son caractère (4) et méconnaître la signification des événements

(1) C'est le caractère des institutions que lui reproche Ya'qoubî (II, 276, 8, etc.). Cf. Ibn al-Faqîh, 109, 2, etc.; Qalqasândî, I, 249.

(2) Comp., dans Mas'oudî (V, 104-05), cette parole de Mo'âwia : « Ce que j'ai pris des biens de l'état ( mâl Allah ) m'appartient, et ce que j'en abandonne j'aurais le droit de le garder ». Le traducteur a mis partout la 2<sup>e</sup> personne et rendu ( *mâl Allah* ) par « la part de Dieu ». Cette version pourrait pourtant se justifier dans le sens de la distinction, indiquée plus haut entre « mâl Allah » et « mâl al-moslimin ».

(3) Grimme, *Mohammed*, p. 84.

(4) La pensée ne pouvait lui en venir ; il n'avait pas les préoccupations des théoriciens postérieurs.

qui l'avaient porté au pouvoir. Mais sur plus d'un point, comme pour l'établissement du « himâ » ou domaines d'état, il étendit simplement une création de Mahomet, développée plus tard par 'Omar (1). Dans cette question du molk, il ne faut pas perdre de vue l'observation du Prof. Goldziher: « Beaucoup d'institutions musulmanes n'ont qu'une signification théorique; la pratique de la vie suit des normes bien différentes » (2). Et encore: les plus bruyantes protestations des juristes et des théologiens musulmans attestent, outre leurs regrets en faveur d'un idéal impossible, que les abus, condamnés par eux, ont constitué l'usage (3). Par dessus les Omayyades disparus, leurs doléances voudraient atteindre l'arbitraire triomphant des 'Abbâsides.

Deux exemples permettront de comprendre comment la tradition hostile aux Omayyades a exploité cette accusation de molk. Parmi les créations profanes, attribuées à Mo'âwia, on cite de préférence la construction d'une « maqsoûra » (4), sorte de tribune réservée au souverain à l'intérieur de la mosquée. Le désir de s'isoler de la foule, celui de veiller à sa sécurité personnelle (5) ont pu lui inspirer cette mesure (6). Mais ces motifs n'auraient pas été les seuls. Ayant aperçu un chien dans la chaire de la mosquée (7), il résolut d'imiter l'exemple, donné par son cousin Marwân à Médine (8) et décida la construction d'une loge fermée (9). Explication enfantine assurément, mais combien dans le genre des déclamations contre le molk des Omayyades!

(1) Sous prétexte de subvenir aux besoins de l'état, le Prophète s'était attribué de vastes domaines à Hâibar, Fadak et ailleurs, avait assigné des terres à sa famille, etc. Cf. Balâdorî, 25-26, 30, etc. 'Omar et 'Otmân avaient augmenté l'extension de ces terrains de « la couronne », mesure justifiée dans *Hamis*, II, 268; voir aussi Bohâri, II, 79, n° 11.

(2) *M. S.*, I, 106.

(3) Le D<sup>r</sup> C. Becker a formulé un principe analogue dans *Zeits. f. Assyriol.*, 1905, p. 301, etc.

(4) Cf. Von Kremer, *Topographie von Damaskus*, I, p. 46, n. 2.

(5) Surtout après l'attentat hârigite. Dinawarî, 229.

(6) *M. S.*, II, 41. Cf. Tab., I, 3465.

(7) Baihaqi, 393, 16; Qotaiba, *Ma'arif*, 187.

(8) Tab., II, 70 d. l.; Balâdorî, 6, 2 a. d. l.

(9) Mesure, trouvée très légitime par le philosophe Ibn Haldoun, *Moqaddama*, 225. D'après Samhûdî (*Wüstenfeld, Stadt Medina*, p. 71), 'Otmân aurait déjà fait construire

Nous nous représentons tout autrement l'origine et la destination de la maqsoûra. Sorte de cabinet particulier, réservé au souverain dans le *masjid al-ğamâ'a*, il s'y retirait pour y délibérer (1), ou pour se reposer dans l'intervalle entre les séances parlementaires. Le désir de s'isoler de la foule, le souci de sa sécurité n'expliquent rien. Le monarque étant tenu de paraître personnellement dans le minbar, de quelle utilité aurait pu être la maqsoûra? D'autre part, la chaire lui demeurant exclusivement réservée, il se trouvait par ce privilège suffisamment distingué de ses sujets. Les Omayyades n'hésiteront pas, nous le savons, à prendre d'autres mesures de police et à introduire dans la mosquée leur garde particulière (2). Avec les 'Abbâsides, tout change de face: les réunions du Vendredi ayant pris un caractère exclusivement religieux, le calife se désintéresse de la hoţba; la maqsoûra deviendra alors la loge privée, où le souverain assistera aux offices de la mosquée. Cette dernière destination (3) a fait prendre le change sur son rôle au temps des Omayyades.

Mahomet et ses premiers successeurs auraient prononcé leurs hoţbas, en se tenant respectueusement debout devant l'assemblée. Rompant avec cet usage, Mo'âwia, le premier parmi les Omayyades, se serait assis pendant cette fonction liturgique. «La présomption aristocratique de ces princes, ainsi s'exprime Goldziher, paraît s'être révoltée à l'idée de demeurer debout devant leurs sujets, comme des prédicateurs à gages!» (4) Nous allons examiner ce qu'il faut penser de cette imputation, et si nous pouvons

---

une maqsoûra. A la suite d'un attentat contre sa personne, Marwân prit seulement de nouvelles précautions. D'après Ya'qoûbi (II, 265), la maqsoûra de Mo'âwia daterait de l'an 44, donnée chronologique, excluant toute connexion avec les attentats ħarigites et peu favorable à l'idée de précautions pour garantir la sûreté du souverain.

(1) Comp. *Ağ.*, XVII, 116, 6, etc. : tous les Omayyades assistent à la délibération. Le passage peut aussi se rapporter à un conseil, tenu au palais de Damas. Plus significatif est *Ağ.*, VIII, 182, 10 en bas : il s'agit de la mosquée et de la *ğum'â'a*.

(2) Cf. *Tab.*, II, 88; 254, 14; 260, 11; 448, 1; I. S., *Tabaq.*, V, 172, 8 et 13; Ya'qoûbi, II, 341, 3. Au sujet de Wahb ibn 'Abdallah nous lisons : وكان على شرطة علي بن أبي طالب و كان يتوهم تحت منبره *Osd.*, V, 96, 1. 'Alî ne méprisait donc pas les mesures de précaution à la mosquée.

(3) La seule connue par nos annalistes.

(4) *M. S.*, II, 41.

admettre avec Soyoûti (1) que le fils d'Aboû Sofiân introduisit cette innovation alors que l'âge et l'embonpoint le forcèrent à s'asseoir en chaire (2).

Si l'on a longtemps méconnu le caractère primitif de la *hoṭba* (3), la destination du minbar, c'est pour n'avoir pas tenu compte de l'évolution du culte musulman. Nous aurions mauvaise grâce de le reprocher aux auteurs musulmans, quand nous voyons le judicieux auteur des *Muhammedanische Studien* partager leurs opinions en la matière.

Le minbar — le Professeur C. Becker (4) a maintenant fait la lumière sur cette question — ne doit pas être confondu avec la chaire des mosquées actuelles. Dans le principe, c'était une sorte de tribune, réservée au chef de la communauté, au président des assemblées, à l'imâm de la *gamâ'a*. *Judex sedeat!* disaient les Romains. Dès qu'ils eurent des souverains, les premiers musulmans s'empressèrent de leur appliquer cet axiome juridique, connu et pratiqué par les grands *hakam* de la *gâhiliya*. Quand les *wfoûd* affluèrent à Médine, les Compagnons conseillèrent au Prophète de les recevoir en audience, assis sur une estrade (5). Désormais un calife, un gouverneur des *gond* (6) de Syrie, des *miṣr* (7) de l'Iraq seront reconnus en cette qualité, alors seulement quand ils auront paru dans le minbar, à la fois tribune, tribunal, trône et fauteuil de la présidence. Cette installation conférera la véritable investiture. A partir de ce moment, ils pourront faire acte d'autorité (8). Dans le minbar leurs moindres gestes revêtiront

(1) Soyoûti, *Califes*, p. 77, 10 a. d. l. Comp. Barhebraeus, *Dynasties*, p. 188 ; Qalqaṣandî, I, 252, 4 a. d. l. ; Baihaqî, 393, 16.

(2) Il a pu faire valoir ces considérations pour ne pas froisser les instincts démocratiques des Arabes. Cf. *MFO*, I, p. 97.

(3) On pourra s'en rendre compte en examinant Mâwardî, *Al-Aḥkâm*, 177. Sur l'évolution de la mosquée, il faut consulter les très judicieuses considérations de Caetani, *Annali*, I, p. 441 sqq.

(4) *Oriental. Studien* (hommage à Nöldeke), I, p. 335, 345, 346-48.

(5) *Osd*, I, 43. *يأتىك الوفود من الآفاق ولو امرت بشيء تشخص عليه*.

(6) Métropoles des grandes circonscriptions militaires. Voilà pourquoi, dès les premières années de l'occupation, on y constate l'existence d'une « mosquée générale » et d'un minbar.

(7) Koufa, Baṣra et aussi Madâ'in ; voir plus bas.

(8) On le verra plus loin à l'avènement des califes et à l'installation des gouverneurs.

un caractère particulier de solennité. La tradition ne l'ignore pas. Un de ses artifices familiers pour attirer l'attention sur un dicton, attribué au Prophète, c'est de le faire prononcer dans le minbar (1).

Lorsque Hâlid ibn Sa'îd ibn al-'Asi se décida à reconnaître Aboû Bakr, le calife le conduisit à la mosquée, s'assit en chaire et, dans cette position, reçut la bai'a de l'Omayyade (2). Car c'était non seulement le منبر الملك (3) mais encore le منبر الجماعة (4) et le *masǧid*, où il se trouvait momentanément placé, devenait *de facto* le مسجد الجماعة (5). De ce concept découlait son importance politique au premier siècle de l'islam. Un fonctionnaire séparé de son minbar, c'était un soldat sans armes. Gouverneur intérimaire de Bašra en l'absence d'Ibn 'Abbâs, Ziâd se vit contraint de se réfugier dans le quartier des Azd ; mais il prit soin d'emporter (6) avec lui son minbar (7). Cette précaution devait permettre à tous de reconnaître, où résidait l'autorité légitime, celle de la *ǧamâ'a*. Tout autre siège était banni de l'enceinte d'un « *masǧid ǧâmi'* ». Pour braver l'autorité, le meilleur moyen était de s'en faire apporter et de parler de cette tribune improvisée. Ainsi fit Ibn

(1) Voir p. ex. Bohâri, I, 323, 1; 371, 3 a. d. l.

(2) Cf. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 70, 10-13.

(3) Cf. MFO, I, p. 63.

(4) Ġâhiz, *Bayân*, I, 27, 8 a. d. l.

(5) Les autres *masǧid* étaient des lieux de réunion, sorte de clubs ou cercles pour des clans particuliers, ou, comme on disait encore, des مجالس. Cf. Qotaiba, *Oyoân*, 355 d. l.; المساجد مجالس الكرام; *Aǧ.*, XIV, 97, 6 a. d. l.; 98, 14: مسجد et مجلس, employés comme synonymes. *Ṭab.*, II, 532, 6-7; comp. 532 d. l. Nous nous contentons de ces références, nous promettant plus tard de revenir sur la matière.

(6) Il était donc transportable.

(7) *Ṭab.*, I, 3415 en haut. M. Becker (*op. cit.*) se demande si dès lors les grandes cités ont possédé un minbar. A notre avis, dès le règne de 'Otmân, ce privilège a dû être accordé aux chefs-lieux des *ǧond*, et aux *mišr* de l'Iraq. Dès que le *ǧond* de Qinnisrîn est créé par Yazid I, on y voit apparaître un minbar. A fortiori ce cas s'appliquait-il à Koufa et à Bašra et encore à Madâ'in, à cause de son importance pour la ville de Koufa, dont elle commandait l'accès, cf. *Aǧ.*, XVII, 111; *Ṭab.*, II, 611, 982 ; ou plus vraisemblablement parce qu'on y bâtit le premier مسجد جامع de l'Iraq. Balâdori, 289 en bas. Tibériade, métropole de l'Ordonn a son minbar. Mas'ouûdi, *Tanbih*, 307 d. l. Voilà pourquoi dans le عهد de la conquête, on y réserve l'emplacement d'une mosquée. Balâdori, 116.

al-Ḥanafīya, quand il voulut donner un démenti à Ibn Zobair à la Mecque (1).

Calife ou gouverneur, le représentant de l'autorité *siégeait* dans le minbar. Avait-il à prendre la parole en public, il s'en acquittait sans changer d'attitude. Tels dans les premiers siècles, — et l'usage s'est conservé, — les évêques présidaient et haranguaient l'assemblée des fidèles. Quand l'idée vint au Prophète de construire un minbar, il commanda « de lui faire une estrade *اعواد* pour s'asseoir » (2). Une autre version permet de saisir son intention avec plus de précision : c'était pour être *assis en parlant* (3). Et il fit comme il avait dit (4). Le *Ṣaḥīḥ* nous le montre siégeant [en chaire : quand les fidèles ont pris place autour de lui, il commence son allocution (5), sans changer sa première position. Ainsi firent les premiers califes, en particulier 'Omar (6).

Au témoignage de Raġâ' ibn Ḥayât, 'Oṭmân prononça toutes ses ḥoṭbas assis (7). Le célèbre théologien omaïyade aurait pu alléguer des exemples plus anciens. Fut-il retenu par la crainte de se compromettre, ou la tradition a-t-elle modifié ce ḥadīṭ dans le sens de ses préventions ? La dernière explication paraît la plus plausible, puisque nous la voyons protester (8) contre l'affirmation si réservée de Raġâ'. Lorsque 'Oṭmân voulut annoncer à Médine la conquête de l'Afrique romaine, il s'assit en chaire et, dans cette posture, communiqua à l'assemblée la grande victoire (9). Ainsi fait 'Amrou'l-Aśdaq, nommé gouverneur de Médine (10). Les autres orateurs parlaient de leur place ou se tenaient au pied ou sur les degrés de la chaire (11). Il connaissait sans doute la pratique du Prophète, 'Alī, un des

(1) Cf. Mas'oudī, V, 185.

(2) Bohâri, I, 124, n° 64; *Osd*, V, 450.

(3) *Osd*, V, 507; Bohâri, II, 15.

(4) *جلس على المنبر للجمعة*. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 45, 17.

(5) Bohâri, I, 371, 3 a. d. l. où évidemment قال = *خطب*.

(6) Pour ce dernier, cf. *Kutāb al-Fāḍil*, 318.

(7) De Goeje, *Fragmenta histor. arab.*, p. 7.

(8) *Fragmenta*, loc. cit.

(9) Ġāhiz, *Bayān*, I, 152; l'expression *جلس* est devenue dans 'Iqd, (II, 184) قام خطيباً.

(10) 'Iqd, II, 194, 12.

(11) Cf. *Bayān* et 'Iqd, loc. cit.

plus anciens musulmans et compagnon assidu du Maître. Or, nous le voyons également pérorer assis dans son minbar (1).

Ce dernier exemple était de nature à embarrasser la tradition postérieure. Recourant à une distinction, elle a décidé que les hoṭbas, où le gendre de Mahomet dédaignait de se redresser, ne pouvaient être que des allocutions de mariage خطبة النكاح (2). Comme 'Otmân et 'Alî, le calife de la Mecque, Ibn Zobair et 'Omar II parlaient assis dans le minbar (3). Si les Omayyades avaient innové, le consciencieux fils de 'Abdal'azîz n'eût pas manqué de revenir aux anciens usages. Pour les rétablir, il n'hésitera pas au besoin à mettre en péril l'existence de l'empire. Quelle belle occasion pour Ibn Zobair de prouver qu'en revendiquant le califat, il était inspiré par le zèle de la sonna! Et pourtant, lui aussi suivit sur ce point (4) les errements des Omayyades!

En toute cette matière, la confusion a été favorisée par l'interprétation littérale du 11<sup>e</sup> verset de la sourate 62<sup>e</sup>: وَتَرَىٰ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ. On connaît l'allusion, qui s'y trouve renfermée (5). Le Prophète prononçait-il à ce moment une hoṭba? Nous l'ignorons. Il pouvait être en train de faire la prière rituelle; ou bien le verset qoranique prétend faire ressortir l'humiliation de la position, où le plaça l'abandon de ses fidèles. On dédaigna de discuter ces hypothèses. « Qui pouvait désormais mettre en question, puisque Dieu lui-même l'attestait, que Mahomet se fût tenu debout pendant la hoṭba ? » (6) On en doutait d'autant moins que c'était la pratique contemporaine, pratique remontant évidemment à l'auteur du Qoran (7).

(1) Gâhiz, *Bayân*, I, 50.

(2) Cf. Gâhiz, *Bayân*, I, 50, 8 a. d. l.

(3) I. S., *Ṭabaq.*, V, 298; *'Iqd.*, II, 328; *Aj.*, XVII, 166, 8, etc.

(4) De même qu'il affecta de prononcer des hoṭbas « batrà' ». Mas'ouûdi, V, 184. L'accusation لم يُصَلِّ عَلَى النَّبِيِّ (*ibid.*), au commencement des hoṭbas officielles, porte à faux: l'usage ayant été introduit plus tard.

(5) Cf. Boḥârî, I, 237, n° 38.

(6) Becker, *op. cit.*, p. 347.

(7) Lequel devait avoir réglé d'avance tous les détails du rituel islamique. L'orientalisme européen a longtemps partagé le même préjugé, contre lequel le prince L. Caetani réagit énergiquement dans son 1<sup>er</sup> vol. des *Annali*. Ce n'est pas un des moindres mérites de ce travail considérable.

Concluons avec M. Becker : « Dans la question du minbar, les 'Omayyades se sont montrés plus fidèles à l'exemple du Prophète que les Médinois(1) : ils ont conservé au minbar sa signification primitive, comme le siège du juge, du régent, sur lequel on demeure assis, tandis que les autres se tiennent debout » (2). En d'autres termes, les véritables conservateurs, les disciples fidèles à l'esprit du Maître, furent cette fois les Omayyades.

Si nous faisons cette constatation, — l'occasion s'en présente rarement, — ce n'est pas pour leur en faire un mérite. Avec le temps, eux aussi auraient dû subir les conséquences de l'évolution. Comme les califes de Bagdad, ils n'auraient pas tardé à la favoriser peut-être (3), à en saisir du moins le côté avantageux pour une politique plus centralisatrice. Le minbar, la *hoṭba*, pauvres restes d'une ancienne représentation nationale, du parlementarisme de la *gâhiliya*, se trouvaient par là-même condamnés à disparaître, à évoluer fatalement vers l'antique despotisme des monarchies orientales. Mieux valait les laisser s'absorber dans l'organisation du culte islamique, que de s'obstiner à les conserver, et de lutter contre le courant de l'opinion. Le minbar, devenu chaire à prêcher, la *hoṭba*, transformée en *mau'iza* ou sermon, devenaient moins gênantes pour la liberté du pouvoir central (4).

Nous ne suivrons pas plus loin les auteurs musulmans dans leurs regrets sur la disparition du régime anarchique, dont l'absolutisme des 'Abbâsides se serait encore moins accommodé que les califes de Damas. Au dire de Nöldeke, « ce fut un malheur pour l'islam, un bonheur pour le monde que cette organisation communiste et militaire ne pût subsister

(1) Ou l'école médinoise, d'où est partie l'accusation contre les Omayyades.

(2) Becker, *op. cit.*, p. 347.

(3) Les Marwânides surtout, à la fois plus musulmans et plus absolus que les Sofîânides.

(4) De même le *ḥaṭib* ou orateur politique cédera peu à peu la place au « *qâṣṣ* », prêcheur et moraliste. Le gouvernement l'attachera volontiers aux armées en qualité d'aumônier militaire. Nous reviendrons plus tard sur cette institution ; elle précipita le déclin de l'éloquence chez les Arabes, laquelle ne fera plus qu'agoniser sous les 'Abbâsides.

longtemps » (1). L'exemple de l'Iraq, gouverné par 'Alî, le prouve éloquemment. Sans un pouvoir central fortement organisé, comme celui inauguré par Mo'âwia ; sans l'intervention incessante d'une personnalité énergique, comme celle de 'Omar, ce communisme, d'ailleurs « contraire à la nature humaine » (2), devait fatalement dégénérer en anarchie. L'intelligente attitude de Mo'âwia prévint ce malheur.

De même que pour les autres Omayyades, on a suspecté chez Mo'âwia la sincérité de ses convictions musulmanes (3). Comme le montre l'histoire de sa conversion, le mobile n'en pouvait être désintéressé (4). Comme à nombre d'autres personnages de l'âge héroïque de l'islam, on peut lui appliquer la remarque : *تحسن إسلامه* « ses convictions musulmanes s'améliorèrent ». Si c'est là une circonstance aggravante, il la partage avec l'immense majorité des Qoraïsites, en particulier avec 'Abbâs, l'ancêtre des 'Abbâsides. Ses capitaux, engagés dans le commerce de la Mecque et les gros intérêts, retirés de l'usure lui permirent seulement au dernier moment de rejoindre son neveu. Mais, plus souple que Abou Sofîân (5), Mo'âwia paraît s'être plus franchement rallié à la foi nouvelle, qui ouvrait un si vaste champ à son ambition. Trente ans suffiraient pour faire l'arbitre de l'Orient de ce cadet qoraïsiste que son père condamnait à courir pieds-nus dans les rues de la Mecque (6).

Nous le voyons aussitôt admis dans l'intimité du Prophète et depuis lors, — comme il en fit lui-même la remarque à ses adversaires (7), — sous tous les califes, il ne cessa de remplir les plus hautes fonctions. Si sa foi avait été suspecte, 'Omar, si exigeant pour ses fonctionnaires, sans en

(1) *Orient. Skizz.*, p. 82.

(2) Nöldeke, *op. cit.*

(3) M. Wellhausen n'y croit pas.

(4) Voir pourtant (Ibn Hâgar, II, 228, 2 a. d. l.) le témoignage rendu à la ferveur de sa jeunesse, d'autant plus significatif qu'il vient d'un adversaire. Comme pour 'Abdalmalik, c'est peut-être un artifice, destiné à faire ressortir l'infidélité de l'âge mûr.

(5) Un esprit fort, d'après Margoliouth, *Mohammed*, p. 151.

(6) Comp. réflexions de *Ĥamis*, II, 296 en bas.

(7) *Ṭab.*, I, 2913, 1, etc.

excepter les plus méritants des Compagnons du Prophète (1), les faisant surveiller de près par ses espions (2), n'hésitant pas à les destituer pour un quatrain prononcé dans l'intimité (3), 'Omar ne l'eût jamais nommé, — ce dont Mo'âwia se montrait particulièrement flatté (4), — ou n'aurait pas tardé à le remplacer.

Si l'on tient compte du milieu et de l'époque, ses mœurs, on peut l'affirmer, étaient pures (5). Les viveurs, assurait-il, lui inspiraient une véritable répulsion (6). « Moi aussi, disait-il encore, j'ai eu une jeunesse gaie ; mais alors même j'ai toujours évité les querelles, la débauche et la grossièreté dans les paroles » (7). La dignité de sa vie privée lui donnait le droit de blâmer la sensualité des Hâsimites (8). Avec Ziâd il eut ce point de ressemblance que la calomnie, après s'être acharnée sur les actes de leur vie publique, n'osa aller plus loin (9). La chronique scandaleuse de ce temps-là ne le met jamais en scène et ne lui fait aucun des reproches, qu'elle adressera plus tard à son fils Yazîd. Mo'âwia réprouvait, nous le verrons, la passion pour la musique (10), à laquelle s'abandonnaient beaucoup des saints personnages de Médine. En lui recommandant un de ses protégés, 'Abdallah ibn Ġa'far cache soigneusement sa profession de musicien (11) : une mauvaise note auprès du grave monarque ! Il ne paraît pas avoir bu de vin (12). Attaché à la personne de Mahomet, il résista à la contagion des exemples, offerts par la vie domestique de cet étrange réformateur (13).

(1) Comme Sa'd ibn Abi Waqqâs, Aboû Horaira, Aboû Moûsâ al-As'ari : la majorité des « dix Elus ». Cf. *Iqd*, I, 18-20.

(2) *Tab.*, I, 2205; *Baihaqî*, 154, 2; 164, 12.

(3) *Ibn Hisâm*, 786; *Damîrî*, II, 84.

(4) *Aĵ.*, XVII, 55; *Iqd*, II, 146, 20.

(5) *Comp. Aĵ.*, IV, 64. 1, etc.

(6) *Iqd*, III, 298, 11 a. d. l.

(7) *Iqd*, II, 304, 15.

(8) *Iqd*, II, 134, 2 a. d. l. A Moġira il rappelle que ses propres excès ont hâté pour lui la vieillesse. *Iqd*, I, 32.

(9) Cf. *Hoşrî*, III, 228 en bas : témoignage de 'Obaidallah à son père Ziâd.

(10) *Aĵ.*, VII, 189, 7, etc.

(11) *Tab.*, II, 214; *Aĵ.*, IV, 35 en bas; *Iqd*, I, 318.

(12) *Comp. réfutation dans Hamts*, II, 269 en bas.

(13) Cf. *Hamts*, I, 219, 12, où, parmi ses qualités, Mahomet énumère « kaṭrat al-ġimâ' »;

Nous ne savons si, du vivant de Mo'âwia, Ibn 'Abbâs avait mis en circulation ce hadîth: «la valeur du musulman se mesure au nombre de ses femmes» (1)? Mo'âwia ne chercha pas à y conformer sa conduite. Certaine tradition (2) lui attribue l'introduction des eunuques dans la société arabe (3). Dans cette institution, empruntée aux cours de Byzance et de Ctésiphon (4), il vit sans doute un moyen de relever le prestige extérieur du califat. Comme cependant (5) on n'aperçoit nulle part leur présence à la cour de Damas, avant l'avènement des Marwânides, nous croyons devoir leur attribuer cette innovation. Elle ne fut certainement pas nécessitée par la surveillance de son harem, demeuré des plus modestes (6). Sous ce rapport, il supportait avantageusement la comparaison non seulement avec le pieux 'Alî (7), digne imitateur de Mahomet, mais encore avec l'austère 'Omar lequel, plus que sexagénaire, voulut divorcer et augmenter par une nouvelle union le nombre de ses femmes (8).

Un témoignage, peu suspect de partialité (9), nous représente Mo'âwia consacrant une bonne partie de ses journées à des exercices de piété. Un autre nous montre son fils Yazîd, surprenant son père dans l'intimité et le

---

et le chapitre d'I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 139, intitulé « Quam virtutem coeundi adeptus sit Apostolus Dei ».

(1) Bohârî, III, 412.

(2) Ibn al-Faqîh, 109, 3; *Kutûb al-Fâ'il*, 459.

(3) Comp. Baihaqî, 612, 7, etc. Kremer (*Culturgeschichte...*, I, p. 148) l'attribue à Walid II.

(4) Kremer, *Culturgeschichte...*, loc. cit.

(5) A part l'anecdote, racontée par Baihaqî, loc. cit.

(6) Voir plus loin le chap. sur l'enfance de Yazîd. Comme tous les Arabes, Mo'âwia se maria jeune; du vivant du Prophète, il porte déjà la konia d'Abou 'Abdarrahmân. Cf. فضائل معاوية, Ms. de la bibliothèque d'Al-Malik az-Zâhir à Damas.

(7) Voir plus haut, p. 37.

(8) *Ḥamîs*, II, 284-85; *Iqd*, III, 271. La tradition ajoute naturellement une glose justificative: لا يتجوز لشهوة الأ إطلب الولد. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 235, 6. Ses enfants ne lui firent guère honneur; on le verra plus loin.

(9) Celui de Mas'oudî, V, 74-77. Page 74, le « qâss » est non un « rapporteur », mais un personnage, chargé de faire des exhortations morales, des récits édifiants. Cf. Goldziher, *ZDMG*, L, p. 478-79.

trouvant occupé à lire le *Qoran* (1). Fidélité méritoire de la part d'un souverain, travailleur acharné et prenant au sérieux les devoirs de sa charge (2)! Dans une question de droit musulman, Mo'âwia abdiquant son sens particulier — lequel protesta sans doute — décida selon le plus pur esprit de l'islam, en ajoutant cette grave réflexion : « La loi de Dieu doit l'emporter sur les intérêts particuliers » (3).

Voici d'ailleurs les plus sévères reproches, adressés à sa mémoire par *Hasan al-Bašrî*, cet interprète autorisé de l'orthodoxie musulmane : « Mo'âwia commit quatre crimes, dont un seul eût suffi à le déshonorer : il abandonna la nation musulmane à des hommes de rien ; lui enleva sans la consulter (4) la direction de ses destinées et cela, du vivant de nombreux Compagnons (5) et de gens vertueux. Il se donna comme successeur son fils, ivrogne incorrigible, vêtu de soie (6) et jouant de la harpe. Il adopta *Ziâd*. Enfin il fit mettre à mort *Hoğr* (7). Deux fois malheur à l'assassin de *Hoğr* et de ses compagnons ! » (8) L'histoire impartiale n'éprouvera aucune peine à absoudre Mo'âwia de ces actes, où éclate surtout son sens gouvernemental. Si une constatation était capable de nous surprendre, ce ne serait pas tant la tolérance du souverain et la modération de ses convictions que de trouver une foi musulmane quelconque chez ce fin politique, qui connut de si près le fondateur et les saints de l'islam. Il nous paraît certain qu'à un moment donné de sa carrière, difficile à déterminer, il

(1) *Baihaqî*, 171, 8. Ce n'était pas de la pose, puisque le calife tance vertement son fils pour avoir pénétré chez lui sans autorisation et lui interdit de recommencer.

(2) Comme calife, il fit deux fois le pèlerinage, revêtit la *Ka'ba* d'étoffes de soie, *Ya'qoubî*, II, 283 ; y fit brûler des parfums et de l'encens. *Ibn al-Faqîh*, 20, 12.

(3) *Hamâsa*, 191 en bas.

(4) En supprimant la « *šođrâ* », objet d'éternels regrets pour l'orthodoxie : « sans les *Omayyades* l'empire serait demeuré électif jusqu'au jour du jugement » (*Hasan al-Bašrî*). *Soyoúfi*, *Califes*, p. 79, 2 a. d. l.

(5) Du Prophète.

(6) Cette accusation sera discutée plus tard à propos de la jeunesse de *Yazîd*.

(7) *Hoğr ibn 'Adî*, un dangereux agitateur *šî'ite*.

(8) *Tab.*, II, 146. Pour la première imputation, Mo'âwia se contenta d'imiter 'Omar. Ce calife ombrageux écarta systématiquement du gouvernement les « dix Elus », à l'exception d'Abou 'Obaïda et de Sa'd, ce dernier promptement destitué. Le zèle, déployé par

subit le contre-coup de la grâce d'Allah. Sa mort édifiante en fournira une dernière preuve! Ce trait de ressemblance, il le partage avec les moins scrupuleux hommes d'état du premier siècle de l'hégire: les Ziâd, les 'Amrou ibn al-'Asi, les Ḥaġġâġ.

Dans le procès de tendance, intenté à Mo'âwia par ses adversaires, procès portant sur le degré de ses croyances islamites, il nous manque un dossier important: les témoignages de la tradition syrienne. Ils mériteraient d'être entendus au même titre que les voix suspectes de Médine et de l'Iraq. La compilation d'Ibn 'Asâkir (1) semble avoir conservé des fragments de cette tradition occidentale. L'islamisme de Mo'âwia, — nous le verrons plus loin (2), — y apparaît sous un jour beaucoup plus favorable:

## XI

### FINESSE POLITIQUE DE MO'AWIA

LE « DÂHIA » ; MEURTRES POLITIQUES ; MORT DE MÂLIK AL-ASTAR

ENCORE 'ABDARRAḤMÂN IBN ḤÂLID

Parmi les traits de la figure si complexe de Mo'âwia il en est deux que la tradition relève avec une surprenante unanimité: c'est la finesse politique du souverain et la parfaite possession de lui-même. Cette dernière qualité, le ḥilm, nous l'avons étudiée précédemment (3). La finesse a valu à Mo'âwia la qualification de « dâhia » (4), accordée, nous l'avons

---

'Abou 'Obaida, le jour de la *saqifa*, méritait une récompense; et puis, 'Omar le préparait à être son successeur.

(1) Voir le vol. XVI: on y trouve une longue notice (50 pp. environ) consacrée à Mo'âwia.

(2) *Mort de Mo'âwia*: nous en parlerons au commencement du règne de son successeur.

(3) *MFO*, I, p. 66-108.

(4) *Ṭab.*, II, 206.

vu, à un nombre restreint de ses contemporains (1), comme 'Amrou ibn al-'Aṣi (2), Moğira (3) et Ziâd. Sa personnalité originale arriva à dominer si complètement ce trio de politiques retors qu'il réussit à s'en faire des auxiliaires, sinon des amis. Le plus réfractaire de tous, 'Amrou (4), — il se vit forcé d'en convenir, — subissait malgré lui l'ascendant de ce fascinateur (5).

Chez les Arabes, un dâhia ne représentait pas seulement un diplomate, une sorte de Bismarck ou de Talleyrand en burnous ou 'abâ'. Pour avoir droit à cette qualification très enviée (6), il fallait (7) en outre posséder un véritable don de la parole (8), une grande décision dans les affaires, un esprit fécond en ressources (9), capable de prévoir l'avenir (10),

(1) Elle perd beaucoup de son emphase, appliquée à d'autres contemporains, comme l'Anṣâriens Qais ibn Sa'd (Nawawî, 515, 2), Abou'l-Aswad Do'alî (Aġ., XI, 107), Ĥârîṭa ibn Badr, l'ami de Ziâd (Aġ., XXI, 39, 20) et Bodail ibn Warqâ'. La tradition ajoute ce dernier, afin de pouvoir opposer deux dâhia, partisans de 'Alî, à ceux de Mo'âwia. *Osd.*, IV, 215. Mais les quatre dâhia par excellence ou, comme on disait encore, les « dâhia des Arabes », sont ceux nommés par nous dans le texte. *'Iqd.*, III, 4, l. 6.

(2) Mas'ouđi, IV, 391.

(3) Cf. fragment de l'*Aġânî*, publié par Wellhausen dans *ZDMG.*, L, p. 149, 1.

(4) Cf. *MFO.*, I, p. 42. Ses glorieux antécédents le rendaient plus indépendant de Mo'âwia que ses collègues.

(5) Ṭab., II, 212, 9.

(6) Voir plus haut l'esquisse du caractère de 'Alî.

(7) Comp. Aġ., dans *ZDMG.*, L, p. 149, 1 : كان المُنيرة من ذُهاة العرب وحزمتها وذوي الرأي : منها والحيل الثاقبة. Sous les Marwânides, Rauḥ ibn Zinbâ', beau parleur, est également qualifié de dâhia. Qotaiba, '*Oyoûn.*, 207 d. l. La ruse pourtant lui faisait défaut ; comp. *ibid.* ; '*Iqd.*, III, 7 ; Mas'ouđi, V, 255, si toutefois il ne faut pas tenir compte des préventions de l'Iraq contre ce Syrien.

(8) Tous les dâhia de ce temps sont beaux parleurs. Pour Ziâd, cf. Ġâḥiẓ, *Bayân.*, I, 118, 7 ; Nawawî, 256 en bas ; sa « ḥoṭba batrá' » de Baṣra forme peut-être le meilleur morceau de l'éloquence arabe. Aġ., XXI, 27-28 : éloquence de Ziâd, caractérisée par Ĥârîṭa ibn Badr. D'après Qotaiba, '*Oyoûn.*, 378, 1, il rappelait 'Amrou (et non 'Omar, comme on lit dans d'autres recueils) ibn al-'Aṣi. Pour ce dernier, cf. Ya'qouбі, II, 143, 7, 263, 11 ; Ġâḥiẓ, *Bayân.*, I, 19, 5 ; Ibn Ḥaġar, III, 2. Le talent oratoire de Ĥârîṭa ibn Badr est signalé dans Aġ., XXI, 28, 2. Quant à Qais ibn Sa'd, voir sa correspondance avec Mo'âwia, dans Mas'ouđi, V, 45, etc. ; pour 'Amrou, nous renvoyons plus haut : § VII. — *Conférence de Adroḥ.*

(9) On suppose une arrière-pensée aux moindres démarches de Mo'âwia. Cf. '*Iqd.*, I, 111, 12.

(10) Cf. '*Iqd.*, I, 210.

enfin une conscience assez large pour ne pas reculer devant l'emploi de la ruse (1). Avec du plus ou du moins, nous distinguons à ces signes les diplomates des temps anciens et modernes.

Après ce que nous connaissons du caractère et du passé de Mo'âwia, de son adresse à manier les hommes et les assemblées (2), nous n'aurons pas de peine à supposer chez lui un véritable talent oratoire. Nous interprétons en ce sens le témoignage de nos auteurs, unanimes pour attester l'impression, produite par Mo'âwia paraissant en chaire (3). Doué d'une intelligence souple, de bonne heure mêlé aux plus grandes affaires de son temps, il possédait le secret des paroles, des arguments, capables d'entraîner les esprits. On trouve des spécimens de cette éloquence dans diverses anthologies (4). Si l'on n'y découvre pas l'allure cassante et impétueuse de celle de Ziâd (5), en revanche elle atteste plus d'adresse et une plus profonde connaissance du cœur humain. Mo'âwia lui fut redevable d'une partie de ses succès comme souverain, et pouvait dire avec justice : « J'ai

(1) Dangereuse ambassade, confiée par Mo'âwia à un jeune Ġassânide. Qotaiba, *'Oyoân*, 238-239.

(2) Cf. *MFO*, I, p. 58-62. *Osd*, III, 316 signale son frère 'Otba comme le plus éloquent des contemporains. Le *Kitâb al-Fadûl* propose ses hoġbas comme des modèles du genre. D'après un renseignement, enregistré par *Bayân*, II, 37, 12 — Ġâhiz ne semble pas en prendre la responsabilité — 'Otba aurait été *احمق*. Au même endroit, on affirme que 'Alî et 'Aqil auraient eu la même mère. Nous avons montré le contraire plus haut. Comment 'Aqil aurait-il pu l'interpeller : *يا ابن أم علي*, I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 29, 22 ? Interpellation à la fois injurieuse pour le fils et pour la mère. La tournure *ابن أم* est toujours péjorative. Comp. Balâdorî, 349, 11 ; *Naqd'rd Ġartr*, 30 d. l. ; 31, 1 ; excepté pourtant dans les *marâġi*. *Osd*, V, 469, 2 a. d. l.

(3) *'Iqd*, III, 282, 5 ; *Al-Fahri*, 145, 6. « Le plus éloquent après le Prophète ». Hoġrî, I, 59 d. l. ; *Aġ.*, XVI, 34, 20-21. Mo'âwia était compté parmi les cinq meilleurs orateurs de Qorais depuis l'islam. Ibn 'Asâkir, XIII (notice de 'Amrou'l-Asdaq). On lui applique les vers de *وكتب النابى*. Qotaiba, *'Oyoân*, 29.

(4) *'Iqd*, II, 172, etc. ; *Qalqaṣandi*, 132 ; *Kitâb al-Fadûl*, 318-319. Entretiens de ce prince, dans *Mas'oudî*, V, 89, 121, etc. Il lui arriva pourtant de demeurer court en chaire. *'Iqd*, II, 201. Certaines de ses correspondances avec 'Alî sont des modèles d'argumentation serrée. Cf. *Kâmil*, 184 ; *'Iqd*, II, 288-90 ; *Mas'oudî*, V, 36, etc. ; *Dinawarî*, 172-73 ; *'Iqd*, I, 32.

(5) Cf. Hoġrî, III, 228.

obtenu de meilleurs résultats avec la langue que Ziâd avec l'épée ! » (1)

« Diplomate et politique, Mo'âwia l'était au fond de l'âme : il laissait mûrir les événements, se réservant à l'occasion d'en accélérer le cours » (Wellhausen). Nous savons et nous verrons plus loin à quel point il s'était attaché les Syriens. Quant à ses fonctionnaires, personne ne posséda comme lui l'art de leur imposer. Son flair étonnant allait découvrir ces auxiliaires au milieu de la foule pour s'en faire des instruments dociles. Ce fut le cas de Ziâd. Du vivant même de 'Alî, Mo'âwia paraît avoir jeté sur lui son dévolu. Malgré l'illustration musulmane d'Abou Moûsâ al-As'arî et ses coquetteries envers le pouvoir omaiyade, il ne voulut jamais confier un emploi à ce faible esprit, dont mieux que personne il avait pu apprécier l'incapacité, si profitable à sa propre cause (2). Mo'âwia s'ingéniait à identifier les intérêts de ses fonctionnaires (3) avec ceux de son service, et il ne négligeait pas de leur faire savoir à l'occasion, qu'en se dévouant pour lui, ils n'avaient garde de s'oublier eux-mêmes. Ibn Zobair a parfaitement saisi cette étrange situation : « Vraiment, dit-il un jour, le fils de Hind déployait une dextérité, des ressources d'esprit, comme on ne les reverra plus après lui. Quand nous essayions de lui en imposer, le lion irrité (4), et sortant ses griffes, ne montrait pas plus d'audace que lui. Il savait nous céder (5), se laisser tromper même, quand nous tentions de le faire, lui le plus fin des hommes, plus rusé qu'un voleur (6). Par

(1) *Iqd*, II, 155, 5. Une des allocutions de Mo'âwia (*Iqd*, II, 172) pourrait être authentique. Prononcée « un jour d'accablante chaleur », elle se compose du « *hamdolillah* », de l'éloge du Prophète, d'une phrase d'exhortation, de deux brèves citations du *Qoran*, et de la finale accoutumée : « Debout ! à la prière ! » Les harangues de ce genre ont dû être fréquentes, c.-à-d. toutes les fois qu'il n'y avait pas de questions politiques au programme de l'assemblée. Mo'âwia savait tenir compte du temps et de ce que pouvait supporter la dévotion des Syriens. L'exagération des Hârigites a certainement favorisé l'adoption des cinq prières journalières. En Syrie, le hârigitisme était inconnu.

(2) Ibn al-A'tîr, IV, 5 ; Tabarî, II, 208 nomme seulement Abou Moûsâ, sans le *nisbat*. Le trait a été cité plus haut.

(3) Il abandonna à 'Amrou la majeure partie du *harâg* de l'Égypte. D'autre part, l'*istilhâq* de Ziâd le liait pour toujours à la famille d'Omaiya.

(4) Au lieu de الليث الحرب, lisez الحرب et plus haut تفرقة pour تفرقة.

(5) يتفارق لنا.

(6) Au lieu de ابن ليلة, nous lisons ابن الليل. Comp. *Aj.*, XVI, 34.

Dieu ! j'aurais souhaité ne jamais le perdre, tant qu'une pierre demeurera sur ce sommet ! » et, ce disant, il indiquait de la main le mont Aboû Qobais (1).

Comme dernier élément, entrant dans le concept du *dâhia*, nous avons signalé la ruse. Dans l'estime des Arabes, la proportion se trouvait renversée et la ruse, disons mieux, l'astuce avait presque fini par éliminer les autres qualités, requises pour mériter cette qualification.

Il n'y a donc pas lieu de se montrer surpris en voyant nos auteurs attribuer avant tout à l'emploi de la ruse les succès de la politique de Mo'âwia. 'Abdalmalik l'appelait le « calife retors » (2). Nous-même, nous n'avons pas hésité à qualifier de machiavéliques certaines mesures, prises par lui. Seulement sommes-nous autorisé à admettre, à la suite de quelques chroniqueurs arabes (3), que Mo'âwia a eu recours au poison, pour se débarrasser d'adversaires gênants ? Nous ne nions pas la possibilité du fait. Nous en convenons même volontiers : la politique parfois cauteleuse du monarque devait faire naître ces soupçons. A son avis, — c'était également celui de son frère adoptif Ziâd, — la vraie sagesse consistait, non à savoir se tirer d'embarras ; mais à ne jamais s'engager dans une aventure, où l'on éprouverait le regret de s'être embarqué et de laquelle on ne pourrait se tirer avec honneur (4).

Nous le rangerions volontiers dans la catégorie des hommes d'état, trop avisés pour se laisser acculer à la nécessité du crime ; mais pas assez consciencieux pour reculer devant cette extrémité, quand leur sûreté ou le succès de leur politique aurait semblé l'exiger. Malheureusement l'authenticité des trois incidents, sur lesquels on table de préférence pour appuyer une telle accusation ne nous paraît pas prouvée ; et rien ne nous oblige,

(1) Dominant la Mecque. Qotaiba, 'Oyoûn, 28. Nos variantes se rapportent à ce texte. Comp. *ibid.*, 26, 5, le mot de Sa'bi : كان معاوية كالجمل الطيب إذا سكت عنه تقدم وإذا رد تأخر. Voir une comparaison analogue dans *Naqd'id Garîr*, 183 d. v.

(2) 'Iqd, II, 176, 1. Comp. la réponse d'un Gassânide à Mo'âwia. Qotaiba, 'Oyoûn, 239. 0.

(3) Wellhausen (*Reich*, p. 87) s'exprime dubitativement.

(4) Cf. Qotaiba, 'Oyoûn, 329, 5-8.

pour comprendre la fin de 'Abdarrahmân ibn Hâlid, de Hasan fils de 'Alî et de Mâlik al-Astar, à adopter la version de la Vulgate.

Pour expliquer la fin de Hasan, l'hypothèse d'une mort violente (1) devait naturellement se présenter à l'esprit de nos annalistes, témoins sous « la dynastie bénie » du sort tragique des 'Alides, périsant presque tous empoisonnés par ordre des califes 'Abbâsides. Dans ce martyrologe sî'ite, si promptement rempli par les souverains de Bagdad, la première page devait donc être écrite par le père de Yazîd, l'assassin de Karbalâ, le patron de 'Obaidallah. Nous avons jugé plus haut la valeur de cette accusation.

Nous nous sommes également expliqué (2) sur le cas de 'Abdarrahmân, fils du grand Hâlid. Notre explication nous a valu de M. de Goeje, si compétent en ces questions, la communication suivante : « Il me semble peu probable que Mo'âwia ait voulu se débarrasser de ce brave champion de l'islam. Au contraire, je crois que, lorsque 'Abdarrahmân revint malade de sa dernière expédition (3), Mo'âwia lui a envoyé son propre médecin, qui, malheureusement, n'a pu le sauver. Après la mort de 'Abdarrahmân, Mo'âwia confia à son fils Hâlid (4) le commandement de l'armée, qu'avait eu son père. Qu'Ibn Oâtâl ait été exposé au soupçon de l'avoir empoisonné, cela est arrivé depuis aux médecins, رثما يُشَقَّر بِسَهْمِ الْمَلِكِ فِيكَوْنُ فِيهِوْ إِرَاقَةُ دَمُو (Ta'âlibî, *Latâ'if*); et qu'un jeune homme fougueux (5), loin de la scène, se soit

(1) Elle convenait mieux que l'explication plus réaliste, préférée par nous; elle permettait de conférer à Hasan le titre de شهيد, comme à 'Alî et à son frère Hôsain. Voir plus haut (p. 44) les détails sur la mort de Hasan.

(2) Cf. *MFO*, I, p. 3-14.

(3) En Anatolie.

(4) Ibn 'Asâkir (V<sup>e</sup> vol., dans la notice de Hâlid ibn 'Abdarrahmân ibn Hâlid) se demande s'il ne serait pas plutôt le *petit-fils* de 'Abdarrahmân, ce dernier n'ayant pas laissé de fils survivant? D'après une riwâya, citée *ibid.*, c'est ce Hâlid qui aurait tué Ibn Oâtâl. *Osd* (III, 289) dit également: لا بَقِيَّةَ لِعَبْدِ الرَّحْمَانِ بْنِ خَالِدٍ. Dans la peste de 'Amwâs, le grand Hâlid aurait perdu 30 garçons; toute sa descendance mâle serait éteinte. Qotaiba, *Ma'arîf*, 90. *Osd*, V, 249, 4 a. d. l. parle seulement de 20 de ses enfants, morts de la peste. Comme on le voit, la tradition n'est pas favorable à la survivance des fils de 'Abdarrahmân; il n'en est plus question dans la suite.

(5) Les Mahzoûmites étaient « ardents comme le feu » *Âj.*, XV, 8, 9 a. d. l.

laissé emporter jusqu'à se considérer comme obligé de tuer ce médecin, cela ne présente rien d'étrange. Mo'âwia l'a puni; mais pas trop durement, à cause des circonstances atténuantes, et pour ne pas s'aliéner la famille maḥzoûmite. Au reste, je suis de l'avis de M. Wellhausen, quant à la nomination d'Ibn Oṭâl (1) au poste d'Emèse » (2).

Nous nous rallions volontiers à la solution de l'éminent orientaliste. Comme nous l'avons affirmé précédemment (3), rien n'établit l'intervention de Mo'âwia dans la mort de 'Abdarrahmân (4). Elle exista peut-être dans l'imagination exaltée de son neveu, fils d'Al-Mohâgîr, le seul Maḥzoûmite partisan de 'Alî (5), et, à ce titre, hostile à Mo'âwia. Le bouillant Qoraïsîte s'en autorisera pour tuer le médecin chrétien (6).

L'intervention du poison ne me paraît pas mieux prouvée dans la fin de Mâlik al-Astar.

Mo'âwia devait avoir à cœur de supprimer ce vaillant capitaine, le véritable vainqueur de Şifîn. Sa qualité de principal complice dans le meurtre de 'Otmân non seulement le rendait responsable des flots de sang, qui avaient inondé le monde musulman; mais le désignaient à la vindicte du fils d'Aboû Sofiân, vengeur officiel du calife *martyr*. Au dire du loyal Sa'd ibn Abi Waqqâs, « Astar était de ceux, dont la présence déshonore

(1) D'après Ibn 'Asâkir, Mo'âwia aurait confié à Ibn Oṭâl le ḥarâg de Ḥoms. Il y est dit de lui : *كان اراحمًا من اراكنة النصارى عظيمًا*; ailleurs, on le qualifie de « mamloûk » et de chrétien. Voir *ibid.*, V<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> vol., notices de 'Abdarrahmân ibn Ḥâlid et de Ḥâlid ibn 'Abdarrahmân ibn Ḥâlid.

(2) Lettre du 30 Octobre 1906.

(3) Cf. *MFO*, I, *loc. cit.*

(4) Le calife eut seulement le tort d'envoyer son propre médecin à 'Abdarrahmân; cette démarche l'exposait aux soupçons.

(5) *Osd*, III, 289. La plupart des *riwayât*, enregistrées par Ibn 'Asâkir (IX, notice de 'Abdarrahmân), évitent de mêler le nom de Mo'âwia à cette aventure. *Osd* attribue le meurtre d'Ibn Oṭâl à Mohâgîr lui-même.

(6) *Osd*, III, 289. 'Abdarrahmân fut pleuré par Ka'b ibn Ḡo'ail (*Osd*, *loc. cit.*; Ibn 'Asâkir, XIV, notice de Ka'b ibn Ḡo'ail) poète des Omayyades: encore une circonstance, cadrant mal avec une responsabilité quelconque de Mo'âwia; le nom de Ḥâlid ibn al-Mohâgîr a pu engendrer la confusion avec Ḥâlid ibn 'Abdarrahmân (Cf. *Aj.*, XV, 11 et 13). Si ce dernier avait survécu, on se demande à quel titre Ibn al-Mohâgîr se serait substitué à lui dans la vengeance à prendre?

une cause» (1). Son dévouement autoritaire avait fini par gêner 'Alî (2). Le fils d'Aboû Tâlib profita de la première occasion pour lui confier l'Égypte, où son influence, — il l'espérait du moins, — ramènerait sous ses drapeaux les Yéménites (3) et corrigerait les fautes, commises par la maladresse de Moḥammad, fils d'Aboû Bakr (4).

En apprenant l'envoi d'Astar en Égypte, Mo'âwia a dû recourir à des mesures plus efficaces que les imprécations publiques (5), ordonnées par lui dans les mosquées de la Syrie pour prévenir la réussite de cette mission (6). En quoi consistèrent ces mesures? D'après nos chroniques, Mo'âwia se serait entendu avec le saïh chrétien de Qolzom (7), sur la frontière égyptienne, pour empoisonner Astar à son passage (8).

Le fils d'Aboû Sofiân, nous n'en disconvenons pas, a pu former ce dessein, et envisager le meurtre politique comme le calife 'Omar, l'auteur responsable, sinon l'inspirateur du meurtre de Sa'd ibn 'Obâda (9). Inutile de rappeler les exemples, laissés par Mahomet en la matière. Mais, dans le cas de Astar, l'exécution, on nous l'accordera, se heurtait à de sérieuses difficul-

(1) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 50, 12.

(2) Cela ressort d'une variante conservée par Ibn al-Aṭîr, III, 153. Avant la bataille du Chameau, Astar avait déjà menacé 'Alî de l'envoyer rejoindre 'Oṭmân. Ibn al-Aṭîr, III, 100.

(3) Ya'qoubî, II, 226; 227, 5. L'indifférence de 'Alî à la mort de Astar (Cf. *Ṭab.*, I, 3395, 9, etc.) trahit aussi le manque d'entente entre eux. Voir plus bas.

(4) Rappelons le trait cité dans *Kutab al-Fâdil*, 453: لو كان بنو ابي بكر رضي الله عنه مثل عائشة رضي الله عنها ما صار الى عمر قليل ولا كثير.

(5) « Da'awât ». Celles de 'Aîsa contre les meurtriers de 'Oṭmân (*'Iqd.*, II, 271, 1) n'empêcheront pas le véritable assassin du calife de mourir en son lit « après avoir affronté la mort sur 17 champs de bataille »: c'est la remarque de I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 58, 25.

(6) *Ṭab.*, I, 3394, 1.

(7) Du temps de Maqdisî (cf. 195-96) la population de Qolzom paraît avoir été complètement musulmane.

(8) *Ṭab.*, I, 3393.

(9) Mort sans avoir voulu reconnaître 'Omar. Ce dernier approuva du moins l'assassinat. Cf. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>2</sup>, 145. — Pour décourager les espérances des Anṣâriens, il fallait se débarrasser de leur candidat le plus sérieux, عريق في السودد, descendant de quatre générations de saïd, distinction rare en Arabie. — Cf. Ibn Doraid, *Iṣṭiqâq*, 269 en bas. A Médine, les nobles chefs du Yémen prennent quartier chez lui. I. S., *Ṭabaq.*, V, 383, 4; 384, 6.

tés. Le lieutenant de 'Alî voyageait seul (1), dans le plus strict incognito; son itinéraire de l'Iraq en Egypte ne pouvait être connu d'avance. Sans cela, comment aurait-il pu traverser les territoires soumis à Mo'âwia, échapper aux postes syriens, placés sur toutes les frontières, à l'étroite surveillance, exercée sur ces points, et aux nombreux espions, entretenus par l'Omayyade (2)? La route de Mésopotamie et de Syrie en Egypte ne traversait pas nécessairement Qolzom, pour que le sâih chrétien (3) pût préparer et présenter à Astar, au moment voulu, le breuvage empoisonné. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons accepter la version traditionnelle de la mort du vaillant mais brutal capitaine yéménite (4). « Il tomba malade à Qolzom », dit laconiquement le judicieux et impartial Balâdorî (5). D'après Ibn Qotaiba (6), un maulâ de 'Otmân aurait pris sur lui de hâter la mort du meurtrier de son maître (7). Les autres détails (8) sont justement suspects de tendance. Nous ne nous croyons pas le droit de nous montrer plus ému et plus soupçonneux que 'Alî lui-même. Jamais il ne se permit la moindre allusion à la mort violente de Astar ni au crime de Mo'âwia. Cet événement lui arracha seulement une phrase banale: لاقي حياطة (9), et cette autre réflexion moins bienveillante: لايدين ولاقر (10). Les deux cadrent mal avec l'hypothèse d'une fin tragique. Indifférence inexplicable chez un personnage, si prévenu, si violent dans l'expression de ses rancunes contre son rival heureux.

(1) Avec son maulâ. Ṭab., I, 3394, 7.

(2) Ṭab., I, 3393, 9; Ibn al-Aṭîr, III, 152, 3 a. d. l.; Ḥoṣrî, I, 65; espions jusque dans l'entourage de 'Alî. Dinawari, 201, 16.

(3) Ou « dimmî », comme s'expriment les textes, ou من اهل الذمة (et non من اهل المدينة). Ya'qûbî, II, 227, 8).

(4) Une version très plausible est donnée par *Ḥamîs*, II, 283, 6 a. d. l.

(5) *Fotoûh*, 228, 6; *Osd*, IV, 216, 5 le fait aussi succomber à une mort naturelle.

(6) 'Oyoûn, 242, 12.

(7) Un maulâ de Mo'âwia tue un des complices de Astar. Qotaiba, *Ma'arif*, 92, 4.

(8) Mas'ûdî (IV, 423) préfère mettre la scène à 'Aris (à la l. 7, au lieu de قبض, lisez فرض). Qotaiba ('Oyoûn, 242, 12) fait de même. La leçon مصر بطرى désigne sans doute le chef de la localité.

(9) Ṭab., I, 3395, 9, etc.; Ibn al-Aṭîr, III, 153; Mas'ûdî, IV, 423. Ya'qûbî, II, 227 attribue ici à 'Alî une phrase de regret sur la mort du courageux Yéménite.

(10) Cf. Al-Aḥḍab, *Proverbes de Mardâni*, II, 176; dans l'édition d'Egypte, I, 115.

Abou'l-Aswad ad-Do'ali a essayé d'endosser à Mo'awia la responsabilité du meurtre de 'Alî (1): tentative demeurée isolée. Dans les vers, prononcés alors par cet ami de 'Alî, nous voyons une nouvelle preuve que le crime d'Ibn Molgam fut isolé. S'il avait existé alors un complot hârigite, comment songer à y impliquer Mo'awia, quand il avait failli en être la première victime ?

Mo'awia disposait d'un moyen plus infaillible « pour accélérer la marche des événements » : l'argent ! Il trouvait plus expédient d'acheter les hommes que de leur couper la tête. « Je n'aime pas, avait-il coutume de dire, recourir à l'épée là où suffit le fouet, ni employer le fouet quand la parole peut me tirer d'embarras » (2). Il ne conquit pas autrement l'Iraq.

Mahomet avait donné le précepte et l'exemplé du système (3). Un verset du Qoran l'avait sanctionné, en réservant le produit de la sadaqa non seulement pour les pauvres, mais pour les مؤلفة قلوبهم (4). Merveilleuse décision, autorisant d'avance les plus louches combinaisons de la politique, comme on peut le voir par l'énumération des catégories de مؤلفة, reconnues par le droit musulman (5). Cela s'appela depuis lors tantôt « réunir les cœurs » (6), tantôt « couper les langues » (7), ou, comme nous dirions : fermer la bouche. Opération singulièrement facilitée par les mœurs de l'époque. Les plus hautes personnalités musulmanes venaient d'elles-mêmes s'offrir pour « vendre leur religion » (8). Ibn 'Abbâs conseilla lui

(1) Tab., I, 3467, 7.

(2) Ya'qoubi, II, 283.

(3) Cf. Wâqidî, 421.

(4) Qoran, IX, 60.

(5) Mâwardî, *Ahkâm*, 212 en haut.

(6) تأليف القلوب.

(7) Euphémisme trouvé, semble-t-il, par Mahomet. Cf. *Hamis*, II, 113. Pour le sens figuré de l'expression, voir *Iqd*, III, 136; *Aj.*, XIII, 67; XV, 114. La confusion devenait d'autant plus facile que l'amputation de la langue était pratiquée comme châtement. Cf. *Aj.*, VI, 28, 10; XIX, 144, 3; XXI, 197, 9; Qotaiba, *Poésis*, 189, 10. Voir un curieux incident narré dans Périer, *Vie d'Al-Hadjdjâdj ibn Yoûsof*, p. 300; *Chantre*, p. 43.

(8) Tab., II, 97, 2. On pourrait aussi traduire — et ce serait moins odieux — « leur obéissance, leur dévouement »: le mot *dîn* comportant également ce sens. Ho'at'â, XXXIV, 5;

aussi à Ḥasan, au début de son califat, d'acheter les consciences (1). C'était devenu un véritable trafic, comme l'atteste un poète (2). Dans ces occurrences, Mo'âwia n'hésitait pas à y mettre le prix; rarement moins de 100 000 dirhems (3). Lui adressait-on des observations sur le montant de ces libéralités intéressées (4), il ne manquait pas de répondre que la guerre était infiniment plus dispendieuse. Il venait de signer l'abdication de Ḥasan, fils de 'Alî, quand on lui objecta l'énormité des sacrifices pécuniaires, consentis par lui: « Doucement! s'écria-t-il, en acceptant la lutte contre les Iraqains, nous ne nous en débarrasserons qu'après avoir perdu pour chaque Iraqain un Syrien. Non, ces pertes me rendraient l'existence trop amère! Je me déciderai à combattre Ḥasan alors seulement que la guerre ne pourra être évitée autrement » (5). L'attitude du monarque envers les 'Alides (6) nous a déjà fourni l'occasion de constater que ce n'étaient pas là des paroles en l'air:

En dehors de cet emploi des fonds secrets, Mo'âwia détestait les prodigalités inutiles (7) et la fastueuse générosité des chefs arabes. Soyoûtî (8) lui fait payer 100 000 dirhems pour chacun des trois vers, cités par Ibn Zobair: trait invraisemblable, où l'anecdotier a voulu faire ressortir l'avidité du futur anticalife. Quant à Mo'âwia, il surveillait de près la gestion financière des deniers publics, et n'oubliait pas de faire rendre des comptes à ses fonctionnaires, parfois même leur imposait la *moqâsama* (9),

Ibn Doraid, *Istiqdâq*, 237, 2 a. d. l.; *Kâmil*, 185, 4; *MFO*, I, p. 61. Dans *Osd*, I, 379, la « mo'ahât » entre Mo'âwia et Ḥotât est forcément apocryphe.

(1) *Iqd*, I, 11, 5.

(2) *Ḥamsa*, 185, v. 1.

(3) *Ṭab.*, II, 97. Le scoliaste de Farazdaq (*Divan*, 69) parle seulement de 40 000 dirhems. Mo'âwia offre aussi 100 000 dirhems à Ibn 'Omar pour lui voir reconnaître Yazid. I, S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 134, 16.

(4) Ya'qoûbi, II, 283, 6 et 11.

(5) *Ṭab.*, II, 8.

(6) Voir plus haut: § IX. — *La famille du Prophète se rallie aux Omayyades.*

(7) Comp. le jugement d'Ibn 'Abbâs: *Iqd*, II, 304; Ibn Rosteh, 198, 16.

(8) *Califes*, p. 78.

(9) *Ṭab.*, II, 69, 8; Ya'qoûbi, II, 264, 4, etc.; *Aj.*, XVIII, 160, 7, etc. Cf. *MFO*, I, p. 11-12; Van Vloten, *Domination arabe*, p. 10-12.

sans en excepter Ziâd (1), auquel il laissait pour le reste la plus grande latitude.

En ce temps-là, certaines consciences, comme celles de Ḥasan et d'Ibn 'Abbâs, celles même de 'Oṭmânîs avérés (2), ne pouvaient, comme y parvenait Moġîra ibn Šo'ba, s'acheter au prix de 400 dînârs (3). Seule une stricte économie parvenait à combler le déficit, causé par ces opérations, dans le budget de l'état. Cette intelligente parcimonie l'a parfois fait accuser d'avarice (4). On portera la même imputation contre ses successeurs, 'Abdalmalik par exemple. Mo'âwia n'en avait cure. « Un Omayyade, disait-il, qui n'est pas économe, ne ressemble pas à ses ancêtres » (5). Descendant d'une génération de marchands, élevé par Abou Sofiân dans un dénuement, voisin de la misère (6), il connaissait la valeur de l'argent (7) et cherchait par une sage administration de ses revenus à augmenter les ressources de sa cassette privée. De là ses efforts constants pour l'acquisition de nouveaux domaines (8) et son application à les mettre en valeur (9). Ils lui ont valu de la part de Sprenger la qualification de « Louis-Philippe parmi les califes » (10).

(1) Comp. par ex. Ṭab., II, 206; 208, 5; 458, 4. On fait contrôler par Mo'âwia le montant de la pension du poète Labid. *Osd*, IV, 262, 11. Cet anachronisme, inventé pour le mettre en opposition avec 'Omar, fait voir aussi comment on se représentait le souverain économe. La collation des pensions était une source d'arbitraire; Mo'âwia la surveille de près. *Aġ.*, XIV, 97.

(2) Voir plus haut détails sur les « 'Oṭmânîya ». Cf. *Osd*, I, 379.

(3) Ibn al-Aġir, III, 215. Comp. réponse d'Ibn 'Omar. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 134, 17.

(4) Cf. *Poète royal*, p. 2, n. 2; Al-Faġri, 150; Damiri, I, 67; Mas'oudi, V, 89; Ya'qoubi, II, 283, 6 vantent sa générosité.

(5) Ṭab., II, 208, 5.

(6) I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 4, l. 15; 172, 15; 200, 8.

(7) Même économie chez son frère 'Otba. *Kitâb al-Fâḡil*, 411; Ḥoşri, III, 311.

(8) Citons un de ses dictons favoris : عين حرارة في ارض خوارة. Ṭab., II, 213, 1.

(9) Ya'qoubi, II, 277-78.

(10) *Alte Geographie*, p. 303.

## XII

## POLITIQUE AGRAIRE DE MO'AWIA

## LES DOMAINES DES OMAIYADES

## PROPRIÉTÉS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES AU HIGÂZ

Au lendemain des prodigieuses conquêtes de l'islam, les régents du nouvel empire se trouvèrent placés en face d'une situation extrêmement embarrassante. Avec les vagues prescriptions du Qoran au sujet du *faï'*, et de la *ġanima*, du *ħarāġ* et de la *ġizīa*, ils constatèrent l'impossibilité d'élaborer un système de droit foncier. En cette matière, c'est la conclusion du Professeur M. Hartmann, l'islam ne doit presque rien à son Prophète (1). D'autre part, la *coutume* du désert (2) n'était pas en mesure de combler cette lacune juridique. Avec son horizon, limité à la vie pastorale, elle n'avait pu même entrevoir le problème compliqué, à la solution duquel la brusque expansion de l'islam avait acculé les successeurs du Prophète. En fait de propriété privée, jamais les Arabes préislamiques n'avaient pu s'élever au-dessus du concept de la *ħimā*, sorte de réserve, affectée à certains sanctuaires, ou constituée à leur propre profit par des *saiyd* influents, comme fit le célèbre Taġlibite Kolaib (3). Par extension on donnait aussi le nom de *ħimā* aux pâturages, possédés par les grandes tribus:

(4) *وَنَزَعَى حِمَى الْأَقْوَامِ غَيْرِ مُحَرَّمٍ عَلَيْنَا وَلَا يُرْتَعَى حِمَانَا الَّذِي نَحْبِي*

Mais cette dernière conception ne s'élevait pas au-dessus de la propriété territoriale collective, la seule connue des Nomades.

(1) Cf. *OLZ*, 1904, 413-414. On y trouvera la discussion des textes qoraniques, relatifs à la matière.

(2) A Médine et dans les oasis du Higâz, la propriété individuelle existait; dans la première ville, elle était même morcelée à l'infini. Qoss ibn Sâ'ida aurait appris aux Arabes certains principes du droit romain. Cf. Maidâni sur le proverbe *أبْلَةٌ مِنْ قُسِّ*.

(3) Cf. Mâwardi, *Alħkâm*, 323, et l'article *حِمَى* dans Yâqût, II, 343.

(4) Poète cité dans *Naqâ'id Ġarir*, 300 d. v.

La sagesse de nos législateurs improvisés éclate surtout dans la simplicité de la solution préférée par eux. Sans préjugés, parce que sans passé et sans tradition, incapables d'ailleurs de créer, ils se contentèrent d'adopter les prescriptions du droit existant, chargé de régler chez les peuples vaincus la propriété foncière. En Syrie, en Egypte, c'était le droit romain.

On a reproché à Mo'âwia la disposition illégale des « qatâ'i' ». Ces qatâ'i' représentaient les anciens domaines impériaux, confisqués par les Arabes. A ces domaines étaient venus s'ajouter les *bona vacantia*, *caduca et damnatorum*, les *agri deserti* ou le « mawât » des Arabes (1) : steppe, brousse, marécages, etc.

Sur ce vaste complexe, l'invasion allait greffer une nouvelle catégorie de terres. Malgré la modération relative de la conquête, une partie de la population avait préféré émigrer. En Syrie, ce fut principalement le cas sur la côte de Phénicie. Cette émigration se composa surtout de ceux que les capitulations (2) qualifient de *Roûm*, à savoir : les soldats, les fonctionnaires, tous ceux enfin ayant des relations plus intimes avec le régime byzantin. Ces conventions renferment des clauses pour faciliter cet exode : preuve qu'on ne le voyait pas de mauvais œil ; elles stipulent le droit pour les vainqueurs d'occuper leurs maisons à l'intérieur des cités (3), leurs propriétés territoriales revenant de droit au pouvoir arabe. En même temps, l'insécurité de ces temps troublés (4) avait fait désertier les campagnes : d'où une extension toujours croissante des *agri deserti*. Sur tout cet ensemble de terres et de domaines, de nature et de provenance diverses,

(1) Ainsi tous les terrains de Baṣra, ville fondée par les Arabes dans des bas-fonds marécageux, étaient *mawdt*. Iṣṭahri, 82, 12. Sur ces différentes catégories de domaines, cf. texte de Balâdori, 272, 3 dernières lignes (pour *در زيد*, voir correction proposée par Becker, *Zeits. f. Assy.*, XVIII, p. 306, n. 1); 273 en haut. Pour le *mawdt*, cf. Mâwardi, *الاحكام السلطانية* (éd. Enger), 308.

(2) عهد. Ces émigrés rentraient, je crois, dans la catégorie des *جالية*. Balâdori, 273 d. 1.

(3) Balâdori, 116, 123, 131, 138, 215.

(4) Signalons en passant les *مستعربة* ou Arabes chrétiens : on les retrouve en Cilicie, où ils avaient émigré à la suite d'Héraclius.

le nouveau gouvernement, se substituant à l'ancien, s'arrogea un droit de propriété absolue. Il constitua le domaine de l'état arabe.

Voilà les traits généraux, permettant de s'orienter en cette difficile matière. Deux circonstances ont encore contribué à l'embrouiller : d'abord, les constructions artificielles des théoriciens postérieurs, désireux d'accorder la pratique contemporaine avec la *sonna* et l'histoire du passé ; enfin, l'arbitraire, ayant toujours, dans les états musulmans, réglé l'application des principes juridiques, surtout en matière fiscale. « Si fréquemment nous ne parvenons pas à y voir clair, c'est moins la faute des sources que des faits » (C. Becker) (1).

Quelle attitude adopterait le chef de l'état vis-à-vis de ce vaste domaine, dont l'utilisation lui incombait ? On pouvait s'inspirer de l'exemple du Prophète. Celui-ci avait fait cultiver au profit du trésor l'oasis de Haibar. Cela ne l'empêcha pas d'accorder de nombreuses concessions à ses compagnons, même de terres encore à conquérir, comme en Syrie (2). L'historicité de ces exemples laisserait-elle à désirer ? Aboû Bakr ne crut-il pas pouvoir s'en autoriser, comme si Mahomet en ces circonstances avait usé de son privilège prophétique ? Le système de l'exploitation directe aurait été continué par le premier calife. Nous le voyons pourtant accorder des *qaṭā'i'*, où il n'a garde d'oublier les siens (3).

Mais, sous le califat de 'Omar, le problème présenta un tout autre

(1) Voir dans *Zetts. f. Assyr.*, XVIII, p. 301-319 : C. Becker, *Die Entstehung von 'Ukr und Ḥarāḡ-Land in Aegypten* ; du même, *Beitraege zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam*, p. 83. Nous profiterons surtout du premier travail, jusqu'à présent le meilleur essai en la matière. On consultera utilement, dans Māwardi, *Aḥkām*, les chapitres traitant du *mawāt* et de l'*iqṭā'*, 308, 330.

(2) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>e</sup>, 89 en bas ; Balāḍori, 13-14 ; Qotaiba, *Ma'ārif*, 101 ; *Osd*, V, 389, 4. Autre *qaṭī'a* à un chef Arabe, aussi loin qu'il peut jeter son fouet رَمِيَّة سَوْطُو. Balāḍori, 35, 3 ; Māwardi, *Aḥkām*, 330, 333 ; *Osd*, I, 151. Nombre de ces *qaṭā'i'* ont été inventées après coup pour justifier des prétentions : on exhibait alors une pièce de cuir, soi-disant diplôme, émanant du Prophète. Cf. *Osd*, loc. cit.

(3) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>e</sup>, 138, 12 ; Balāḍori, 13, 93. Il n'est pas toujours facile de décider si les textes (par ex. Ya'qoûbi, II, 240, 3) parlent d'une exploitation directe ou des revenus ordinaires du ḥarāḡ. Au III<sup>e</sup> siècle de l'hégire, on ne savait plus bien à quoi s'en tenir à cet égard. Cela mettait d'autant plus à l'aise pour déclamer contre les innovations omaiyades.

aspect, à la suite des conquêtes en dehors de l'Arabie. Aussi se vit-il forcé de recourir au système des concessions ou qatâ'i'. Les bénéficiaires payaient en retour à l'état une rente, appelée 'osr, parfois même *harâg*: un terme n'offusquant encore personne (1). Il serait facile de multiplier ici les exemples; et les plus austères Şahâbîs, non seulement n'élèvent pas de protestations au nom de la *sonna* violée, mais profitent volontiers de ces mesures (2). Lorsque Napoléon I<sup>er</sup> créa la noblesse impériale, il lui assura en même temps des dotations. 'Omar trouva dans les qatâ'i' un moyen de compléter celles de l'aristocratie islamique des grands « Şahâbîs », de ceux surtout que sa défiante politique lui conseillait d'éloigner de la haute administration.

'Aîsa sollicite et obtient une qatî'a de Ziâd (3). Ainsi aurait été accordée toute la vallée du 'Aqîq (4), transformée bientôt en un lieu de plaisance pour la population de Médine (5). Parallèlement à ces qatâ'i', on voit 'Omar établir des sawâfi dans l'Iraq (6). Le cadastre, attribué au calife en cette région, se réduisit, croyons-nous, à la délimitation et à la recherche des domaines revenant à la couronne. Sur un autre point de l'empire, on le voit intimer au gouverneur d'Egypte l'ordre d'accorder des concessions territoriales (7). Avec le changement incessant, introduit par l'irrigation artificielle dans le régime de la propriété, l'Egypte et l'Iraq se prêtaient le mieux à des mesures de ce genre et à la collation de qatâ'i'. On les leur applique de préférence.

(1) Le sens primitif de « harâg » est *revenu*; il est employé une seule fois, et avec ce sens, dans *Qoran*, XXII, 74. Plus tard, quand, à la suite des conquêtes, l'impôt foncier devint l'impôt par excellence, harâg prit le sens spécial d'*impôt foncier*.

(2) I. S., *Ṭabaq.*, V, 343; *Ṭab.*, I, 2908, 7; Balâdori, 273.

(3) Balâdori, 360.

(4) Balâdori, 12; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>4</sup>, 72-73.

(5) A partir du règne de 'Otmân, les grands Şahâbîs: Zobair, Sa'd, Zaid ibn Ṭâbit, etc., y possèdent leurs châteaux. Le Prophète ignorait sans doute les « mohannaṭ du 'Aqîq », quand il a déclaré: *التيق واد مبارك*. Bohâri, I, 388, n° 16.

(6) Balâdori, 272-73.

(7) Ibn Ḥaġar, II, 42, 13; III, 273 en haut; Balâdori, 13-14, 183, 267, 351, 368; Van Berchem, *Propriété territoriale*, p. 38-39; Becker, *Beitraege*, p. 94.

Un autre *iqṭā'* de 'Omar semble avoir eu pour but d'évincer Aboû Sofiân d'une propriété, réclamée par lui (1). Le développement naturel de l'empire arabe a pu l'entraîner dans cette voie plus loin qu'il ne se l'était promis. Eut-il en cette question des principes arrêtés; se déclara-t-il de préférence pour les *ṣawâfi* contre les *qaṭā'i'*? Nous n'oserions l'affirmer. En matière fiscale, nous serions plutôt porté à restreindre le « grossartiges staatsmännisches Schaffen » (Von Kremer) de 'Omar. La fondation de Baṣra donna le signal d'importantes exploitations agricoles (2). Etablie dans des bas-fonds, dans une région marécageuse, il fallut construire des digues, des levées, creuser des canaux. Ce fut l'origine de la prodigieuse fortune des Aboû Bakra, des Ziâd et des autres *Taqafites*, fondateurs de la nouvelle métropole. Ils entendaient bien s'indemniser des sacrifices consentis par eux. 'Omar pouvait d'autant moins condamner cette prétention que, même sous les 'Abbâsides, les juristes (3) accordaient généralement que, pour le *mawḍt*, l'occupation constituait un titre suffisant de propriété. La reconnaissance par le pouvoir ne faisait que consacrer une situation parfaitement légale.

Et maintenant, comment est-on arrivé à faire descendre jusqu'au règne de 'Oṭmân l'établissement des *qaṭā'i'*. Ce calife, nous le savons déjà, en a accordé un nombre considérable (4); mais, en ce faisant, a-t-il vraiment innové, bouleversé l'organisation patriarcale de l'islam primitif, si jalousement maintenue par 'Omar?

Le succès des études de Von Kremer sur la civilisation de l'islam (5),

(1) Azraqî, 442 en bas. Pour prévenir la confusion, *iqṭā'* = collation d'une *qaṭī'a*; *qaṭī'a* (pl. *qaṭā'i'*) = « ensemble des terres à la disposition du pouvoir », de préférence des *mawḍt*; *ṣawâfi* = « domaines de la couronne », exploités à son profit, sans l'intermédiaire d'un *moḡṭa'* = « bénéficiaire de *qaṭī'a* ». Becker (*Zeits.*, l. c., p. 305) semble faire de *ṣawâfi* un terme propre à l'Iraq; on s'en servait également en Egypte. Cf. Baihaqî, 525, 11.

(2) Voir dans Balâḍori le chap. *تصدير البصرة*; Iṣṭahri, cité précédemment.

(3) Becker, *op. cit.*, p. 311; Mâwardî, *Aḥkâm*, 308. Les mêmes juristes accordent au souverain de droit de concéder à volonté les *mawḍt*. Mâwardî, *Aḥkâm*, 330; Bohâri, II, 71.

(4) Cf. *Hamîs*, II, 269; Balâḍori, 351, 360-61; Qotaiba, *Ma'arîf*, 90, 4 a. d. l.

(5) Comme *Culturgeschichte des Ostens* (1875); *Geschichte der herrschende Ideen*; *Culturgesch. Streifzüge*. Les deux derniers ouvrages ne sont pas ici à ma portée.

le talent incontestable déployé par cet auteur, en discutant ces questions, si nouvelles alors : tout cela n'a pas peu contribué à égarer les recherches. Ses travaux ont fait époque (1) ; on le voit par l'écho qu'ont rencontré ses conclusions. Leur tort principal, c'est d'avoir été entrepris trente ans trop tôt : partant, de nous avoir donné des généralisations prématurées. Si l'estimable auteur vivait de nos jours, on peut se demander si la masse de documents nouveaux, mis à la disposition des travailleurs, ne l'aurait pas détourné de son projet. Cela ne l'a pas empêché de se décerner un témoignage de satisfaction, pour avoir été le premier à traiter la matière d'une façon aussi complète et avoir versé au dossier tant de pièces, provenant de sources aussi variées (2). Cela pouvait être vrai en 1875. Nous avons dit pourquoi on n'y peut plus souscrire. S'appuyant sur des traditions de basse époque, Von Kremer établit comme un *postulatum* la défense de 'Omar aux musulmans de devenir propriétaires fonciers (3). Forcé pourtant de constater (4) les nombreuses dérogations à cette prétendue défense, l'orientaliste autrichien met ce changement d'attitude sur le compte de 'Otmân (5).

Malgré l'affirmation de la tradition musulmane sur ce point, rien n'est moins exact, comme le prouve l'exemple des qatî'a, accordées par le Prophète et ses deux premiers successeurs. 'Omar alla jusqu'à formuler le vœu de voir les Arabes devenir propriétaires (6). Les plus considérés parmi les Şahâbîs avaient devancé ce souhait. Nous avons déjà nommé Talha, Zobair ; ajoutons Sa'd ibn Abi Waqqâs, Zaid ibn Tâbit (7), 'Ammâr ibn Yâsir, 'Abdallah ibn Mas'ou'd (8). Ces deux derniers, futurs adversaires

(1) A. Müller a adopté et vulgarisé les conclusions de Von Kremer.

(2) *Culturgeschichte*, I, p. 94.

(3) *Culturgeschichte*, I, p. 75-77.

(4) Peu après la fondation de Başra on observe : ان اهل البصرة اتخذوا الضياء وعمروا الأكرضين : Qotaiba, 'Oyoân, 300, 9.

(5) *Culturgeschichte*, I, p. 107.

(6) Balâdori, 9, 3 ; Boĥârî, II, 81, n° 14.

(7) Balâdori, 9, 6 a. d. l. ; I. S., *Tabaq.*, III<sup>1</sup>, 77, 158 ; Mas'ou'dî, IV, 253-55 ; 'Iqd, II, 283-84 ; *Ĥamts*, II, 278-79 ; Boĥârî, II, 69.

(8) Balâdori, 273 ; *Ĥamts*, II, 258. Dès les premières années après les conquêtes, nous

de 'Otmân, n'hésiteront pas à accepter de lui de plantureuses *aldées* (1), *ضياء*. Ce sera pour les sous-louer et en retirer de gros revenus. 'Otmân, tant calomnié pour ses goûts de propriétaire (2), devenu calife, n'aura garde de s'arrêter en cette voie. 'Alî essaya-t-il seulement de réagir contre cette tendance? Il confisqua, il est vrai, certaines concessions, accordées par son prédécesseur (3); mais, en ce faisant, il sacrifia surtout à des rancunes privées et frappa exclusivement ses adversaires politiques. Sous son règne, les *saiyd* de l'Iraq demeurent toujours en possession de leurs domaines ruraux (4). Innovation ou non, la politique fiscale de 'Otmân, sans nuire au trésor, profita à l'agriculture. De l'aveu de Von Kremer, elle valut à l'état un revenu annuel de 50 millions de dirhems (5). En prévision de ce résultat, 'Otmân n'avait pas hésité à tailler des concessions dans les domaines de la couronne (6). Celle-ci avait tout intérêt à les voir mettre en valeur. Le pouvoir veillait d'ailleurs à l'exécution des conditions, tacitement acceptées par le concessionnaire. Si, au bout de deux ans, il laissait sa terre en friche, elle faisait retour à l'état (7).

Les *qatâ'i'* étaient-elles simplement concédées à titre d'usufruit, *اقتطاء إجازة لا اقطاع تملك* (8), comme s'expriment les livres de droit? Les partisans du communisme théocratique, inventé sous les 'Abbâsides, le prétendent. Conformément à leur théorie, ils les considèrent comme faisant partie du domaine de la communauté islamite et, à ce titre, inaliénables. Il resterait alors à expliquer comment les bénéficiaires d'*iqṭā'*, accordés par 'Omar

trouvons les musulmans propriétaires. Cf. Balâḡorî, 368, 4, etc.; pour la période suivante, comp. Qotaiba, 'Oyoûn, 202, 15.

(1) On nous permettra l'emploi de ce terme archaïque, rappelant si bien l'étymologie arabe, cf. nos *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, p. 9.

(2) Ya'qoubî, II, 202, 4. Voir plus bas.

(3) Mas'oûdî, IV, 296.

(4) *ضياء*. Tab., I, 3372, 4. Les grands seigneurs terriens de Baṣra ne furent pas expropriés.

(5) *Culturgeschichte*, I, p. 108.

(6) *لأنه رأى اقطاعها او فر لغلتها من تعطيلها*. Mâwardî, *Aḥkâm*, 334.

(7) Balâḡorî, 362, 13; Mâwardî, *Aḥkâm*, 334 en bas.

(8) Mâwardî, *Aḥkâm*, 334.

et ses prédécesseurs, ont pu les vendre et les transmettre à d'autres (1). Apparemment ils se considéraient comme de vrais propriétaires. Si 'Omar fut vraiment le fondé de pouvoirs consciencieux de l'islam, — comme on essaie de nous le représenter (2), — on ne voit pas en vertu de quel principe il aurait pu rejeter le système des qatâ'i' (3).

Dans l'immense complexe de terres devenues, à la suite de la conquête, domaine d'état, l'ensemble des propriétés de plein rapport formaient comme la minorité : elles disparaissaient dans la masse des *mawât*. Le gouvernement des califes n'épouvait aucun embarras pour faire valoir ces bonnes terres, à tout le moins pour en retirer le rendement de l'impôt, parfois élevé, selon la nature du sol et les conditions spéciales de leur transfert aux vainqueurs. Mais ce serait une erreur de croire que les qatâ'i' (4) étaient prises sur cet ensemble. L'état arabe n'y eût pas trouvé son compte. Quand il voulait accorder des concessions domaniales, il lui restait la ressource de tailler dans la masse des terres « mawât », redevenues marécageuses (5), ou retournées à l'état de brousse ou de steppe, par manque de culture ou d'irrigation ; ou bien il abandonnait d'anciennes propriétés, ne payant plus le *harâğ* (6), sortes de domaines *nullius*, sans propriétaire régulier (7), ou non inscrites au divan de l'impôt, partant sans utilité pour les finances publiques et trop souvent pour l'agriculture.

Dans la catégorie des « mawât », *agri deserti* dans toute la force du terme, il faut ranger tous les iqtâ', accordés par le Prophète et ses deux

(1) Balâdori, 13, 3; 273, 13; 365, 2 a. d. l.

(2) Sachau, 'Omar p. 23. Comp. Qotaiba, 'Oyoân, 72; 75, 6.

(3) En mettant sa concession en valeur, en payant la rente stipulée : 'ośr, *homs* ou même le *harâğ* (خراج اجرة), le moqta' devenait propriétaire et en acquérait tous les droits. Cf. Becker, *op. cit.*, p. 309-311; Mâwardi, *Aḥkâm*, 335. Nous avons expliqué plus haut le retrait de qatâ'i', fait par 'Ali. Mas'ouđi, IV, 296.

(4) La mesure prise par 'Otmân ( Mâwardi, 334) forme l'exception.

(5) Cas fréquent en Iraq. Balâdori, 274; Mâwardi, *Aḥkâm*, 311-312.

(6) Balâdori, 13, 2; 21, 12; 361, 4 a. d. l.; 365, 2 a. d. l. On cite aussi des concessions d'anciens domaines de Chosroës. Balâdori, 273 d. l.

(7) On rencontrait principalement dans l'Iraq ces propriétaires aux titres douteux. Pendant la révolte d'Ibn 'Aśağ ils feront brûler les *divans* de l'enregistrement.

premiers successeurs en Arabie (1); les bonnes terres étant rares dans la Péninsule et toutes occupées. Jusqu'au temps de 'Omar la vallée du 'Aqîq demeura déserte (2). La concession, accordée par ce calife et l'abondance de l'eau dans le sous-sol servirent de stimulants à l'initiative privée et permirent de la transformer promptement. La même politique agraire obtint ailleurs les mêmes résultats: parallèlement croissaient la superficie des cultures et le produit des revenus de l'état. Pour certains de ces domaines, d'un rendement plus assuré (3), on avait élevé jusqu'au cinquième, ou *ḥoms*, la taxe au profit du trésor (4); charge élevée, surtout pour des concessionnaires musulmans, mais attestant la vigilance du fisc sur ses propres intérêts.

La défense de 'Omar aux Arabes de devenir propriétaires cadre mal avec ces données. Si elle visait un point spécial, ce devait être assurément l'acquisition des domaines ruraux, des ضياء. Elle demeura certainement inefficace, comme nous avons pu le constater. En admettant son application, il resterait à expliquer la provenance des richesses des saïyd arabes. Arrivés dans l'Iraq sans un sou vaillant, nous les voyons, au bout de quelques années, possesseurs de fortunes énormes; et beaucoup, comme Aḥnaf ibn Qais, Mâlik ibn Misma' (5), Asmâ' ibn Ḥârîga (6), plus riches d'ancêtres (7) et de prétentions que de biens, ne remplirent jamais de fonctions publiques. Ni leur pension ou عطاء, ni leur part de butin ne pouvaient suffire à alimenter le luxe, déployé par eux. D'autre part, ils avaient cessé de se livrer au commerce. A cet égard, 'Abdarrahmân ibn 'Auf forme une exception. Ses richesses — la tradition le stipule formel-

(1) Cf. Balâdori, 12-21.

(2) Abandonnée aux troupeaux des Bédouins. Mas'oudî, III, 249.

(3) Par suite de leur fertilité, de l'abondance des eaux, etc.

(4) Balâdori, 14.

(5) Cf. MFO, I, p. 50. Sur la misère des conquérants arabes, voir *ibid.*, p. 53-54: Aḥnaf prie 'Omar de lui faire creuser un canal. Balâdori, 356. Cette opération permet toujours de conclure à l'existence d'entreprises agricoles.

(6) Cf. Qotaiba, 'Oyoûn 272, 274. Mo'âwia refuse d'employer Aḥnaf. Comp. Maidâni, Proverbes, I, 194.

(7) Nobles من كلا الطرقتين, ils pouvaient remonter jusqu'à la cinquième génération, sans rencontrer des mères de condition servile.

lement (1) — provenaient surtout d'heureuses spéculations commerciales. Aussi, à partir des grandes conquêtes, voyons-nous les notables musulmans, occupés à faire valoir et à étendre leurs propriétés, leurs ضياء de l'Egypte et de l'Iraq (2). Selon un aveu, échappé à la franchise de Sa'ïd ibn 'Amrou, «le Sawâd était un jardin de Qorais» (3). Cette situation, l'Omayyade se contentait de la constater comme un fait accompli à son arrivée (4) dans la Babylonie; elle était certainement antérieure au califat de 'Otmân. L'aristocratie de la Mecque — sans parler de celle du désert — n'avait pas attendu ce moment pour se tailler des fiefs dans les grasses terres du Sawâd.

Rien d'instructif à cet égard comme le fait de Garîr ibn 'Abdallah et de la tribu de Baġîla. A la suite de graves échecs, subis par les Arabes en Perse, 'Omar l'avait déterminé à partir avec les siens, promettant de lui abandonner le quart du Sawâd (5). Voilà une qat'â bien caractérisée et comme l'histoire arabe a rarement l'occasion d'en enregistrer. Le danger passé, 'Omar comprit l'imprudence de la concession accordée et essaya de négocier avec le bénéficiaire. Ġarîr se montra de bonne composition (6). Si le trait ne fait pas honneur à la prévoyance de 'Omar, il nous révèle

(1) Cf. *Osd*, III, 316. Nous parlerons plus bas de ses propriétés.

(2) Mas'ouđi, IV, 253-55. Au Ĥiġâz, les propriétés se nommaient اموال.

(3) Mas'ouđi, IV, 262; Tab., I, 2929, 6°.

(4) C.-à-d. dans la première moitié du califat de 'Otmân. L'imprudence de Sa'ïd risqua d'allumer une révolution: tous les saïyd de d'Iraq, se croyant menacés dans leurs droits de propriétaires. Près de Koufa, Tabari (II, 859, 4) signale قرية لآل الأشعث, bien de famille, laissé par As'at' aux siens. Sous 'Omar, un musulman en Egypte se fait cultivateur. Des compilateurs postérieurs, comme Ibn Ĥaġar, le font condamner par le calife. *Isdba*, II, 416, n. 8391-92. Mais quelle est la portée de cette assertion?

(5) Même en ne prenant pas ce terme dans toute son extension. Cf. Qotaiba, 'Oyoân, 258, 8, etc.

(6) Balâđori, 267-68. Comp. la réflexion de Nöldeke, *ZDMG*, XLIX, p. 712, sur le rôle prépondérant de Baġîla dans la conquête. L'anecdote enregistrée par Balâđori nous paraît suspecte dans les détails principaux. Outre le fait, dégagé avec tant de sagacité par Nöldeke, nous croyons y découvrir l'hostilité de l'Iraq contre Ġarîr et les siens, coupables d'avoir rendus des services, partant d'avoir acquis des droits exceptionnels. Cette haine le poursuivra dans l'entourage de 'Alî; éccœuré, le chef baġilite ira s'établir sur les terres syriennes.

une curieuse situation et nous laisse le choix entre deux explications (1) : le partage des terres entre les conquérants ou la main-mise violente de ceux-ci sur l'Iraq (2). La solution, adoptée par 'Omar, suffirait à révéler la gravité du cas : il se résolut à accorder à tous les Bagilites le شرف العطاء, à savoir 2000 dirhems de pension (3).

Le cas de la tribu de Bagîla (4) n'a pas dû être isolé, et tous les saïyd ne devaient pas posséder l'esprit conciliant de Ġarîr. Dans les deux cas, celui d'un partage entre les conquérants ou d'une occupation du sol par ceux-ci, le recours à l'iqṭā' restait la seule mesure pratique, conciliant le fait accompli et les droits de l'état. Son investiture devenait en réalité une *sanatio in radice*, sorte de légalisation par l'autorité compétente d'une situation, que l'expérience du gouvernement et les progrès de la jurisprudence arabe feraient désormais considérer comme anormale. En même temps, cette démarche assurait la rentrée régulière de l'impôt, 'oṣr ou ḥardý ; le bénéficiaire, en retour de la concession, s'engageant à en supporter les charges fiscales (5).

En fallait-il davantage pour décider Mo'âwia en faveur du système ? En réalité, il n'eut pas à se prononcer ; il demeura seulement fidèle à l'ancienne pratique, sans s'interdire de l'élargir au profit de son ambition. Esprit positif, libre de préjugés, il utilisa le silence du Qoran et de la coutume arabe pour appliquer définitivement l'ancienne législation romaine. Il lui trouvait le grand avantage de sauvegarder à la fois ses intérêts, ceux du trésor et des sujets. Le recensement, exécuté sur son ordre par Abou'l-A'war le Solaimite en Syrie (6), se rattache peut-être

(1) Comp. réflexions de Hartmann dans *OLZ*, 1904, 424.

(2) Cf. Balâdorí, 267 d. l.

(3) Balâdorí, 268, 5. D'après 'Iqd, II, 304, 17 : *اول من وضم شرف العطاء القين معاوية*. Nous comprenons : le premier, Mo'âwia fixa cette limite *maximum* pour les Arabes n'appartenant pas à la grande aristocratie de l'islam ; mais cette forte pension fut accordée avant lui.

(4) Sur sa puissance, voir le scoliaste de *Naqd'ud Ġarîr*, 140-142.

(5) L'iqṭā' n'est pas autre chose : la concession d'un domaine contre le paiement d'une rente annuelle. Cette redevance, tout comme l'impôt régulier, n'empêche pas l'iqṭā' de conférer un titre de vraie propriété.

(6) Michel le Syrien, II, p. 450.

à cette politique agraire. La conclusion semble légitime, la mesure s'étant bornée au dénombrement des paysans. A la suite du dépeuplement des campagnes, amené par les guerres, le souverain était intéressé à connaître la nouvelle situation, le nombre des tributaires imposables et la superficie des terres disponibles ou demeurées en friche. Ne valait-il pas mieux encourager l'initiative privée pour revivifier ces mawât? N'était-ce pas décharger l'état, l'état arabe surtout, d'une tâche au-dessus de ses forces? Ainsi agit Mo'âwia pour rendre à la culture les marais de d'Iraq (1). Dans cette même province, il avait également fait rechercher les domaines, jadis possédés par les anciens souverains de la Perse (2). Opération moins désintéressée! Car des considérations très personnelles dirigèrent également l'attitude de Mo'âwia. Il ne se fit aucun scrupule d'incorporer à son domaine particulier les propriétés jadis confisquées sur les Byzantins et les Iraniens (3); d'autres, conquises sur les marécages de l'Iraq et mises en valeur par ses maulâs (4). Enfin, il concéda certaines şawâfi à ses amis et à ses partisans (5). Sur ce point, il innova véritablement, et, nous le reconnaissons avec Ya'qoubî (6), il fut le premier parmi les califes à se constituer un domaine particulier, à s'attribuer les terres, ayant jadis appartenu aux gouvernements perse et grec (7). Ses ennemis lui en ont fait un crime et vu dans cette mesure une nouvelle application du système du molk (8). Tout en reconnaissant le fondement de l'accusation, nous lui reprochons de ne pas tenir compte de l'évolution, subie par la souveraineté

(1) Balâdori, 361 en bas; Mâwardi, *Ahkâm*, 312.

(2) Ya'qoubî, II, 258. Opération analogue, croyons-nous, à celle attribuée à 'Omar et transformée par Von Kremer en un vaste cadastre. Cette dernière mesure dépassait de beaucoup les forces de l'état arabe d'alors.

(3) Ya'qoubî, II, 277-78; Balâdori, 361-62.

(4) Balâdori, 290. Pour cette dernière catégorie de terres, il pouvait, comme ses sujets, s'autoriser du principe de l'occupation.

(5) Balâdori, 361, 4 a. d. l.

(6) *Histoire*, II, 278.

(7) Ya'qoubî, II, 277-78.

(8) Le mot est dans Balâdori, 368, 5; le passage ne nomme pas Mo'âwia, mais vise les Omayyades en général. Tout en ayant possédé des domaines privés, 'Otmân ne paraît pas y avoir incorporé les anciennes şawâfi.

arabe, depuis le transfert du califat de Médine à Damas. L'organisation, la représentation du pouvoir arabe datent de Mo'âwia. Avec l'aide de Ziâd et d'Ibn Sargôûn il organisa la machine bureaucratique, créa un véritable ministère des finances, auquel se trouvait rattaché le *dîwân* des moqâtila. A des charges nouvelles, il fallait des ressources proportionnées. Mo'âwia agrandit son domaine privé en y incorporant les anciennes sawâfi (1), héritées de Byzance et de Ctésiphon.

En se décidant pour le système de l'iqṭā', Mo'âwia pensait également à s'assurer des partisans ou à récompenser la fidélité des siens. Ces générosités intéressées demeuraient, il ne faut pas l'oublier, grevées de redevances, (2), véritables rentes au profit de l'état. Enfin, la combinaison adoptée permit au calife de se tailler dans les domaines d'état des sawâfi considérables. Cette sorte de liste civile lui fournissait le montant des donatives et des récompenses (3), destinées à raffermir les dévouements ébranlés et à prévenir le retour des dissensions intestines. En définitive, la chose publique se trouva mieux du particularisme intelligent de Mo'âwia que de l'étroit conservatisme, prêté à 'Omar et aboutissant au socialisme d'état. Quand Mahomet se réserva pour lui et les siens les oasis du nord-est du Ḥigâz, il se constitua bel et bien une liste civile. Pour justifier cette mesure, il mit en avant les mêmes motifs que Mo'âwia, à savoir les charges d'un chef d'état (4); et, parmi ces charges, on mentionne notamment la nécessité de «rallier les cœurs». Le sens de cette locution nous est maintenant connu (5). Cela nous dispense d'invoquer avec la tradition

(1) Au sing. *ṣāfiya*. Cf. Balâdori, 20, 272. Van Berchem, *Propriété territoriale*, p. 41-42; Baihaqî, 525, 11, etc.; se trouve opposé au terme «*ḥarâg*» et correspond à «*terre de la couronne*», traduction repoussée par M. Van Berchem, *loc. cit.*

(2) Ne différant parfois en rien du *ḥarâg* ordinaire. Seulement les musulmans étaient censés le payer, non en qualité de tributaires, mais comme fermiers perpétuels de biens domaniaux. Cette distinction sauvait les apparences. Si l'iqṭā' conférait la propriété, avec les droits inhérents, le paiement de la redevance maintenait le caractère de la location.

(3) Cf. Ya'qoubî, II, 277, 6 a. d. l.

(4) Mo'âwia les invoqua du temps de 'Otmân pour se faire adjuger une partie des domaines. Wellhausen, *Reich*, p. 180-81.

(5) Voir plus haut p. 114.

les privilèges prophétiques (1) et de condamner chez le fils d'Abou Sofiân ce qu'elle approuve chez l'auteur du Qoran.

Du Prophète il est dit: «Il ne bâtit point de maisons, ni n'éleva de châteaux; il ne planta pas de palmiers et ne creusa ni canaux ni puits»(2). On lui attribue également cette parole: «Le plus mauvais emploi de l'argent pour un musulman, c'est de construire» (3); et cette autre: «J'ai été envoyé non pour l'agriculture, mais pour le *jihâd*» (4). Sous prétexte de faire l'éloge de Mahomet, d'exalter son détachement des biens de ce monde, la tradition a trouvé moyen de formuler tous ses griefs (5) contre ce qu'on pourrait appeler la politique agraire des Omayyades. L'idéal de l'ascèse islamite, Ibn 'Omar avait coutume de dire: «Depuis la mort du Prophète, je n'ai ni posé une brique, ni planté un palmier!» (6) Etrange assertion! A quoi s'occupaient donc ses centaines d'esclaves, travaillant dans ses *amwâl* de Haibar et autres oasis du Hîgâz, propriétés lui rapportant de si beaux revenus (7)? Les annales de l'islam primitif ne s'embarassent pas de ces menues contradictions; ou plutôt la préoccupation de trouver des arguments contre la tyrannie omayyade (8) ne permet pas de les apercevoir. Contre elle déclame l'anarchiste Aboû Darr, ce fanatique partisan de 'Alî et, à ce titre, cher aux théologiens de l'Iraq (9).

Pour nous, nous féliciterons ces princes de s'être ici encore proposé un

(1) On les désigne sous le nom de *خصائص النبوة* ou de *خصائص النبوة*.

(2) Baihaqî, 23, 15.

(3) I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 120, 1; voir aussi Gâhîz, *Avares*, 170, 1.

(4) I. S., *Ṭabaq.*, I<sup>a</sup>, 65, 15. Autre *ḥadîṭ* de Mahomet contre l'agriculture et le commerce. Qotaiba, *'Oyoûn*, 297, 12. Voir aussi Ibn Ḥaġar, II, 253, 1. *Ḥadîṭ* en faveur de l'agriculture, Qotaiba, *'Oyoûn*, 189 d. l.; *Osd.*, V, 617, 10 a. d. l.; Boḥârî, II, 67.

(5) Ils reviennent sous les règnes suivants avec une monotonie désespérante. 'Alî ne possède pas d'*aldée*; autre protestation tendancieuse, contre la politique agraire des Omayyades. Mas'ouddî, IV, 441.

(6) I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>a</sup>, 125, 17; Boḥârî, II, 20; 73, 4.

(7) I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>a</sup>, 109, 2; 112, 11; 122, 1; Qotaiba, *'Oyoûn*, 255, 6.

(8) Comme les *ḥadîṭ* d'Abou Darr. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>a</sup>, 166, 11; surtout 169, 20, directement contre la passion des constructions et des propriétés agricoles.

(9) Mas'ouddî, IV, 268-70; p. 269, il s'agit des «30 descendants d'Abou'l-'Aṣi»; encore un *ḥadîṭ* antiomayyade; p. 271 *دار هجرة* = Médine et non «lieu d'exil», comme porte la version française.

idéal différent. Dans l'Iraq, stimulée par l'appât des qatâ'i', l'activité des Ibn 'Amir, des Aboû Bakra et des Ziâd, fit revivre l'agriculture et la tira du marasme, où l'avaient fait tomber les guerres précédentes (1). La même politique agraire profita tout particulièrement à l'Arabie. Dans ce pays, exclusivement islamite et voué à la vie pastorale, âpre contrée aux rares et minuscules oasis, il ne pouvait être question de qatâ'i' ni de şawâfi (2). Ces circonstances défavorables font mieux ressortir le zèle déployé par Mo'âwia pour y acquérir, surtout dans le Hîgâz, de vastes domaines (3) et son application à les mettre en valeur. « Les propriétés rurales — la remarque est de Wellhausen — sortirent du sol comme des champignons. Avec une prédilection marquée, les premiers Omayyades placèrent leur fortune dans des fonds de terre, situés dans la Péninsule » (4).

A propos des développements de Médine, nous avons déjà signalé l'extension et l'amélioration des cultures dans le Hîgâz, phénomène allant de pair avec la marche des conquêtes musulmanes. Ce mouvement se trouva favorisé par l'émigration des Qoraïsites de la Mecque, entre lesquels Mahomet distribua les terres (5) et les oasis, situées autour de Médine. Parmi ceux qui s'y intéressèrent, il faut signaler en premier lieu les clans omayyades, demeurés et confortablement installés dans la nouvelle capitale. La réussite de leurs essais d'amélioration du sol (6) prouverait à elle seule que ce district est moins déshérité (7) de la nature qu'on se l'imagine

(1) Voir, dans Balâdôri, *passim*, et surtout le chap. تصير البصرة. Mâwardî, *Ahkâm*, 311-312.

(2) Excepté à Fadak. Les Omayyades s'y attribuèrent les concessions de Mahomet à sa famille, précédemment confisquées au profit de l'état par Aboû Bakr. Balâdôri, 30, 6 a. d. l.; 32.

(3) Appelés مال (pl. أموال); primitivement, le terme signifie «troupeaux», chez les Nomades; l'évolution du sens indique une évolution économique. Comp. remarque de Vollers, *ZDMG*, XLIX, p. 507.

(4) *Skizzen*, IV, p. 95; comp. *ibid.*, p. 21, note.

(5) Voir par ex. Ibn al-Faqîh, 24, 5, etc.; notices des grands Mohâgîr dans I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>4</sup>; Balâdôri, 18-19.

(6) Voir, dans I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>4</sup>, 158, 9, les efforts de Ṭalḥa en ce sens.

(7) Voir, dans I. S., *Ṭabaq.*, V, 286, 21, etc., revenus de Fadak.

d'ordinaire. Le signal paraît avoir été donné par 'Otmân (1), désireux d'utiliser ses immenses capitaux et empressé d'arrondir son domaine privé.

Dans les chroniques relatives à cette période, on mentionne fréquemment les vastes domaines, possédés au Higâz par les fils du calife 'Otmân (2), par son demi-frère Walid ibn 'Oqba (3), par son cousin Marwân ibn al-Hakam (4), par 'Otba frère de Mo'âwia (5), par 'Abdallah ibn 'Amir (6), pour nous borner à ces noms plus connus. De cette énumération nous devons exclure celui de Sa'îd ibn al-'Asi. Malgré les instances de Mo'âwia, il se refusa toujours à acquérir des propriétés et préféra distribuer en générosités immédiates les largesses du souverain (7). Ces Omayyades, nous le savons déjà, possédaient des biens-fonds et des villas dans la région de Tâif (8), où plusieurs d'entre eux étaient nés. Les fréquents loisirs, que leur procurait Mo'âwia, en les déchargeant périodiquement du souci de l'administration, leur permettaient de s'abandonner à ces goûts paisibles. Ils ne furent pas sans influence sur l'amélioration du climat de Médine constatée alors, en particulier sur la diminution de la malaria ou de la « fièvre de Médine », comme on l'appelait communément. Elle était probablement causée par les moustiques; car on la prenait dans le voisinage des palmeraies, trop abondamment arrosées (9). Le Prophète en souffrit comme ses compagnons, les Mohâgir, récemment arrivés de la Mecque. La tradition nous le montre terrassé par la fièvre, couché sous une outre pleine: en dégouttant sur son front, l'eau devait calmer les ardeurs du feu intérieur qui le dévorait. Il aurait également défendu aux siens de maudire la

(1) Cf. *Hamts*, II, 267, 17, etc.; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 157, 10; VIII, 152, 21; Balâdorî, 9, 3. Il aurait également possédé des propriétés à Rabaḍa, d'après I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>a</sup>, 167.

(2) *Aḡ.*, II, 81; Mas'oudî, V, 19.

(3) *Aḡ.* (éd. Salhani), I, 225; par Walid ibn 'Otba. *Aḡ.*, XVI, 68, 9.

(4) *Aḡ.*, I, 14, 4; III, 96, 4; Samhoûdî (éd. Wüstenfeld), 73; Qotaiba, *Oyoûn*, 293, 16.

(5) *Iqd.*, I, 311, 3 a. d. l.; Hoṣrî, III, 311; *Kitâb al-Fâḡl*, 411.

(6) *Ṭab.*, II, 69, 4-7.

(7) *Iqd.*, I, 113.

(8) Voir *Tâif, cité alpestre*, p. 9-10; et aussi en dehors de l'Arabie: domaine possédé par Marwân dans la Damascène. *Iqd.*, I, 13 en bas.

(9) Eaux stagnantes. Bohâri, I, 471 en bas.

fièvre, « épreuve salutaire, disait-il, destinée à tremper la vertu des fidèles comme fait le feu pour les métaux » (1).

Dans la série des propriétaires Omaiyyades, nous devons une mention spéciale à Ibn 'Amir. Ses succès agricoles ont attiré l'attention des traditionalistes. Pour les expliquer, ils n'ont pu manquer de faire intervenir le Prophète. Quand on lui présentait les nouveaux-nés, il avait la manie de leur faire avaler sa salive, soit à l'état nature, soit accompagnée d'une datte mâchée par lui (2). Le petit Ibn 'Amir (3) parut beaucoup goûter ces familiarités de Mahomet (4) et avala avec avidité la salive du saint personnage. Depuis lors, ajoute la légende, il n'exploita jamais un do-

(1) Cf. Bohâri, I, 405, 11; *Osd*, V, 529, 2; 586, 5; 619. Pour la fièvre de Médine, les palmeraies, etc., cf. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 289, 7; comp. Balâdori, 275 d. l.; 359 d. l. surtout. Aḥṭal, 203, 4 ذُّبَابُ دُومَةٍ, où, d'après le contexte, ذُّبَابُ = peste, épidémie. Le scoliaste (*ibid.*) se prononce pour le même sens; il est suivi par le commentateur du Ms. du Yémen. La fièvre atteint les indigènes, I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>2</sup>, 3, l. 1-3; VIII, 238, 20; *Osd*, V, 619; Azraqi, 382 en bas; Balâdori, 11; de préférence les étrangers: de là, nombreuses victimes parmi les *wofôud*, reçus par Mahomet, comme Zaid al-Ḥail. Ibn Ḥaġar, II, 77, 391; Qotaiba, *Poësis*, 157, 2; d'après Ibn Doraid (*Istiqdq*, 14), il l'aurait contractée à Ḥaibar. Pour le remède à employer, cf. Qalqaṣandî, I, 245, 6; elle sévit encore sous le califat de 'Omar, *Aġ.*, XI, 107, 7, etc.; après, il en est plus rarement question; à la longue, les descendants des Mohâġir s'étaient immunisés. Je me demande pourquoi Mahomet a fait tuer les chiens de Médine. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 153, 5. J'explique par cette insalubrité de Médine les épithètes de فاضحة, مسكينة, surtout منتمنة, مذمومة, خبيثة, employées de préférence par les Syriens. Ibn al-Aṭîr, IV, 52, 10; *Aġ.*, XXI, 197, 19; Samhoûdi (éd. Wüstenfeld), 9-10. On leur en a opposé d'autres, comme *parfumée*, etc. Samhoûdi, *loc. cit.*; Ibn al-Faqîh, 23, 25, 75; Ibn Rosteh, 59, 78, 83. La peste ne pénétrerait jamais à Médine, Qotaiba, *Ma'arif*, 201, 5; en Syrie, elle sévirait à l'état endémique, Mas'ouûdi, V, 348, 8; ne serait-ce pas une réponse aux épithètes malsonnantes des Syriens? *Iqd*, I, 378; Ibn Faqîh, 118, 12. Ayant à choisir entre la fièvre et la peste, Mahomet retient la fièvre à Médine et envoie la peste en Syrie. *Osd*, I, 54. Cf. Caetani, *Annali* I, p. 421, n. 2. Pourtant Bohâri (I, 344) dit de Médine: قد وقع بها مرض; est-ce la fièvre ou l'épidémie?

(2) Comme avec Ibn Zobair. Nawawî, 241-42. Autres exemples: I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 79, 17; *Osd*, I, 43, 2; III, 240, 3 a. d. l.; 262, 10; V, 484, 4; il guérit avec sa salive, *Osd*, III, 366, 2; il la fait prendre à un mort. Bohâri, I, 339, 1.

(3) Il avait trois ans. Dans I. S., *Ṭabaq.*, V, 31, 20, etc., la légende est moins développée; on y trouve déjà l'expression وهو منسقى, où l'on a vu une prédiction des succès hydrographiques d'Ibn 'Amir.

(4) Un autre enfant se permit de riposter au Prophète, au grand scandale des parents.

maine sans y rencontrer de l'eau (1). Un fait beaucoup mieux attesté : Ibn 'Amir garda toute sa vie une prédilection marquée pour les travaux agricoles. Après Mo'âwia, il fut le propriétaire par excellence parmi les Omayyades (2). Il aurait voulu transformer le désert. La passion de toute sa vie se trahit dans ce ḥadîṭ, par lui attribué au Prophète : « Mourir en défendant sa propriété, c'est le martyr » (3). Arrangera qui pourra les contradictions, mises par le ḥadîṭ sur le compte du Maître!

On éprouve une certaine surprise de voir cette passion partagée par le monarque; de constater que les tracas du gouvernement de son vaste empire, au lieu d'assoupir, paraissent avoir plutôt attisé chez lui le désir d'augmenter, jusque dans le Ḥigâz, l'étendue de ses domaines privés.

Non seulement les parties les plus fertiles de cette province, comme le plateau de Tâif (4), le Wâdi'l-Qorâ, l'oasis de Fadak (5), les environs de Médine (6), en particulier la riante vallée du 'Aqîq (7), — le Daphné de cette Antioche arabe, non moins dissolue que celle de Syrie (8), — bénéficièrent de ces dispositions du souverain et des Omayyades; mais il ne

*Osd*, V, 393 en bas. Mahomet suce la blessure de son petit-fils adoptif Osâma. *Osd*, I, 65, 7.

(1) *Osd*, III, 191; Qotaiba, *Ma'drif*, 109.

(2) Aussi lui a-t-on attribué des domaines, avec lesquels il n'a rien à voir. Tel « le jardin d'Ibn 'Amir » près de la Mecque. Balâdorî, 51.

(3) Qotaiba, *Ma'drif*, 109, 8 a. d. l. : من قُتِل دون ماله فهو شهيد. Le pestiféré est également considéré comme martyr. Bohâri, I, 170, 5: preuve de la fréquence de ces épidémies. Ce ḥadîṭ explique l'apathie des musulmans pour s'en préserver. On a abusé de ce titre de *shahid*, donné encore au noyé; également martyr une Anṣârienne, assassinée par ses domestiques. *Osd*, V, 626; Bohâri, *loc. cit.*; *Osd*, (I, 111, 259, etc.) énumère d'autres catégories de *shahid*, entr'autres la femme morte en couches.

(4) Voir notre *Tâif, la cité alpestre*, p. 9-10.

(5) Balâdorî, 32.

(6) Yâ'qoubî, II, 297 d. l.; 298, 1, etc.

(7) Cf. Yâqout, III, 700; *Aḥs*, V, 144; XVI, 46; XXI, 165, 168; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 104, 174, 204, 279-80. Sa'îd ibn al-'Asî y possédait une villa.

(8) D'après une communication, reçue de Médine, le nom existe encore, et aussi la coutume d'aller s'y divertir, lorsque se répand la nouvelle قد سال العتيق. Voir références citées plus haut; Hamdâni, *Gazrat*, 219; Ibn Ḥaġar, II, 191. La même communication apprend : المياه داخل المدينة كثيرة والاهالي بالاجمال مواظبين على الصلوة مع حال كونهم منهمكين بالذات وبشرب الكوزل.

recula pas devant d'énormes dépenses pour creuser des puits, créer des jardins à 'Arafa (1), et jusque dans la stérile vallée de la Mecque (2). Il y éleva des digues contre les inondations soudaines, causées par les trombes hivernales, construisit des fontaines avec des réservoirs pour arroser les propriétés voisines. Ces mesures transformèrent les environs de la Mecque (3). Désireux d'amener les eaux du mont Oḥod, il se vit forcé de faire exhumer les cadavres des martyrs de la fameuse bataille. L'opération ne souleva alors aucune protestation (4) et l'on en connaît d'autres exemples contemporains (5).

Un intendant spécial régissait ces domaines du Ḥigâz (6). Pour les arrondir (7), nous voyons le calife recourir à des mesures, attestant la désinvolture, avec laquelle il traitait parfois ses parents omaiyades. Ainsi, il se fit céder une terre par Walîd ibn 'Oqba (8), des maisons par Ibn 'Amir (9), le riche propriétaire; d'autres domaines par le même à Tâif, qu'il lui rétrocéda sur-le-champ. Le mobile de ces expropriations nous échappe. Il trouvait d'ailleurs moyen de les indemniser en leur accordant des qatâ'i' dans les mêmes régions (10). A Wâdi'l-Qorâ, à Tâif, il achète de nouvelles terres à 'Amrou ibn al-'Aṣi, à des propriétaires juifs (11). A

(1) Ṭab., II, 69, 4; Iṣṭahri, 17, 6.

(2) Cf. Azraqî, 442 en bas; 443, 1: حوائط فيها النخل والزعم.

(3) Azraqî, 396 d. l.; 442-44. Sur les inondations de la Mecque, tous les dix ans environ, cf. Wüstenfeld, *Chroniken*, II, p. 302-306; III, 75 en bas; 78, 10. Les 'Abbâsides, à leur avènement, feront détruire ces utiles travaux des Omayyades. Azraqî, 340. Mo'âwia a dû posséder des biens à Ḡodda, où nous voyons son intendant (كان يلي امواله بالحجاز) passer le printemps. Qotaiba, 'Oyoûn, 257 d. l.

(4) I. S., Ṭabaq., III<sup>1</sup>, 5, l. 22; III<sup>2</sup>, 78, 8; 106, 17-20. Cf. ZDMG, LIX, p. 400.

(5) Comme Ṭalḥa, mort à la journée du Chameau et exhumé par sa fille; autres exhumations, du vivant de Mahomet. Boḥârî, I, 339.

(6) Qotaiba, 'Oyoûn, 357, 2 a. d. l. On nomme également l'intendant des « amwâl » de 'Otba au Ḥigâz. *Kutab-al-Fâḍil*, 411.

(7) Ya'qoubî (II, 278, 10) revient avec insistance sur ces domaines.

(8) Aġ. (éd. Salhani), I, 225.

(9) Ṭab., II, 69, 4; comp. *Iqd*, II, 154. Cet Ibn 'Amir amena l'eau à 'Arafa. *Osd*, III, 191 d. l.; Qotaiba, *Ma'arif*, 109.

(10) Ya'qoubî, II, 178, 9, etc.; Balâḍorî, 32.

(11) Balâḍorî, 35, 56. Avec 'Amrou les négociations n'aboutirent pas. Ṭab., II, 279, 11.

Ḥaibar, il se rend acquéreur, pour la somme de 100 000 dirhems, d'un lopin de terre, ayant appartenu à Miqdād (1). Sans cesse il se préoccupe d'améliorer ces acquisitions (2). Il parvient à y récolter non seulement d'énormes quantités de dattes, le produit par excellence du Ḥigâz, mais encore des céréales. Ce dernier résultat jette Ya'qoubî dans l'admiration (3): admiration justifiée, quand on sait ce qu'il en coûta à Ṭalḥa pour récolter du blé sous ce ciel de feu (4).

A la Mecque, il acheta et reconstruisit le « Dâr an-nadwa » pour en faire le palais du gouverneur (5). Il s'y rendit acquéreur de nombreux immeubles (6). Il sacrifia l'énorme somme de 45 000 dînárs pour le dâr de Ḥowaitib ibn 'Abdal 'Ozza (7). La maison de Ḥadîga fut achetée et transformée en mosquée (8). Ces mesures avaient pour but de relever le prestige de son gouvernement et peut-être aussi de fournir à ses partisans des lieux de réunion, destinés à contrebalancer ceux de la grande mosquée, centre de la réaction antiomayyade (9). En visitant la maison de 'Abdsâms, son aïeul, il lui arriva l'aventure signalée précédemment (10). Levant sur lui son bâton, le vieux propriétaire s'écria: « Puisse Dieu ne jamais te rassasier! Le califat ne te suffit donc pas, pour que tu jettes les yeux sur ma demeure? » (11)

Même après son triomphe définitif, le Prophète s'était refusé à construire à la Mecque, fût-ce un pied-à-terre pour remplacer son ancienne

(1) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 115, 12.

(2) Balâdori, *loc. cit.*; Wâqidi, 207, 6.

(3) Ya'qoubî, *loc. cit.*

(4) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 158, 9.

(5) Azraqi, 341; Balâdori, 52.

(6) Ṭab., II, 69; Azraqi, 447, 6; 449, 8; 449-52.

(7) La maison possédait un puits. De là peut-être sa valeur vénale. Cf. Balâdori, 50-51; Ġâḥiz, *Avars*, 163, 13; Qotaiba, *Ma'drif*, 106; 'Iqd, II, 47, 148.

(8) Azraqi, 423. Cette transformation, croyons-nous, eut lieu plus tard.

(9) Nous croyons retrouver la même intention politique dans la construction par Ḥaġġâġ d'une mosquée à Médine. Ṭab., II, 854. Nous nous réservons d'y revenir. Mahomet n'aimait pas les chapelles privées (Caetani, *Annali*, I, p. 411, n. 1), les مسجد القوم, fréquemment des centres d'opposition.

(10) Cf. *MFO*, I, p. 59.

(11) *Aġ.*, I, 84; *Osd*, III, 135.

maison, vendue par 'Aqîl, le frère de 'Alî (1). Il se contentait de l'hospitalité d'Aboû Sofîân (2). Jamais il ne consentit à prolonger son séjour dans sa ville natale et refusa d'y laisser enterrer ses compagnons (3). Confidents de sa pensée, les grands Mohâgîr (4) se conformèrent — on le prétend du moins — aux intentions du Maître. Mo'âwia ne crut pas devoir les imiter.

Comme constructeur, il fit preuve d'une grande activité à la Mecque (5). A cette occasion, malgré son peu de goût pour la musique, il favorisa les premiers essais de l'art musical arabe. Pour ces bâtisses, en briques et en chaux, — une importante innovation dans l'architecture de la ville sainte, — le calife se vit obligé d'appeler des maçons perses. Comme ces ouvriers chantaient en leur langue pendant leur travail, un maulâ de la Mecque prit l'habitude de venir les écouter et l'idée lui vint alors de mettre des paroles arabes sur les airs, empruntés par lui à ces artistes d'occasion (6).

Mais la principale à bénéficier de cette activité du souverain fut Médine. Mo'âwia y construisit des quartiers entiers. A ce propos, il se souvint des complices du meurtre de 'Otmân et profita de l'occasion pour

(1) Balâdori, 43, 8 ; Azraqî, 389 ; Bohâri, I, 402, 5, etc.

(2) Ibn Hâgar, II, 478, 1.

(3) Ibn Hâgar, II, 119, 145 ; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 102, 103.

(4) Ibn 'Omar supplie encore de ne pas être enterré à la Mecque. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 138. Il m'a été impossible de découvrir le motif qui a inspiré les nombreux hadîth de cette catégorie ; ils cadrent mal avec le caractère sacré de la Mecque. Je soupçonne une origine médinoise, spécialement ansârienne, s'efforçant de grandir Médine aux dépens de l'ancienne rivale qoraïsîte. D'autre part, à partir du fath, Mahomet redoutait, si les Şahâbis revenaient à la Mecque, de les voir soustraits à son influence et tentés de faire bande à part. Nous connaissons déjà ses défiances contre les « masgid » où les siens pouvaient se réunir seuls, cf. *Qoran*, IX, 108-09 ; Balâdori, 3-4 ; bonnes remarques dans Caetani, *Annali*, I, p. 411, n. 1. 'Omar obéira à une préoccupation analogue, quand il gardera sous ses yeux les « Mobaśšara ». Aboû Obaida, faisant partie du triumvirat, pouvait être mis en évidence impunément.

(5) Azraqî, 449-51.

(6) *Aj.*, III, 86 ; comp. *ibid.*, III, 84. On signale pourtant des musiciennes au Hîgâz sous 'Omar. Ibn al-Faqîh, 43, 17.

enlever à leurs maisons l'air et la lumière (1). Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail. Mo'âwia paya fort cher un jardin (hâ'it) appartenant au poète Ḥassân ibn Tâbit et y éleva un château, appelé le « château des deux palais » (2). Un autre achat, fait au même Ḥassân (3), un partisan dévoué des Omayyades, a tout l'air d'une générosité déguisée. Peut-on qualifier autrement l'achat des maisons de Ṣafiya et de 'Aîsa, épouses du Prophète ? Ces misérables chambrettes en terre battue (4), Mo'âwia les paya 180 et 200 mille dirhems (5). Le culte des reliques de Mahomet ne s'était pas encore introduit dans l'islam. Si l'on protesta contre l'abandon par l'ancien propriétaire du « Dâr an-nadwa », cette gloire de Qorai's (6), personne ne remarqua l'acquisition par les Omayyades des maisons, témoins de la vie et de la longue agonie du Prophète. Le magnifique domaine de Sa'id ibn al-'Asi fut cédé au calife à la charge de payer les dettes, laissées par ce fastueux Omayyade (7). D'autres acquisitions, faites à Médine, mirent Mo'âwia en relations avec les fils du calife 'Omar et de 'Abdarrahmân ibn 'Auf (8). Il y paya 60 000 dînârs une maison qui avait coûté une outre de vin (9) au premier propriétaire.

Les achats d'immeubles, faits par Mo'âwia à Médine, permettent de constater pour cette époque une hausse considérable dans la valeur des propriétés. Déjà sous 'Otmân, un jardin (*bostân*) s'était vendu 400 000 dirhems (10). D'un domaine aux environs de Médine, Ibn Zobair retira

(1) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 54, 18-21 ; Azraqî, 451, lui attribue la même vengeance à l'égard de ses cousins Marwân et Sa'id ibn al-'Asi.

(2) *Aḡ.*, IV, 11 en bas.

(3) Samhoûdi (éd. Wüstenfeld), 148.

(4) I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 119, 22 ; 120, 13. Cf. Samhoûdi (éd. Wüstenfeld), 78.

(5) I. S., *Ṭabaq.*, VIII, 118, 6-9 ; Caetani, *Annali*, I, p. 379, n. 1.

(6) Cf. *Osd*, II, 41.

(7) Samhoûdi (Wüst.), 153. *Comp. Aḡ.*, I, 17. La portion du Ġâba, vendue par 'Abdallah ibn Ġa'far pour éteindre une dette de 400 000 dirhems, est acquise par Mo'âwia pour 600 000 dirhems. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>a</sup>, 76-77. Encore un cadeau indirect à un Hâsimite toujours besogneux.

(8) Samhoûdi (Wüst.), 106, 107.

(9) Qotaiba, *Ma'ârif*, 105. Ailleurs on parle seulement de 60 000 dirhems (*Ḥamis*, II, 295, 5 a. d. l.), donnée plus vraisemblable.

(10) *Ḥamis*, II, 258 en bas. Cf. *Oyoûn*, 381 : 900 000 dirhems pour un jardin.

1600 000 dirhems ; à son père il avait coûté 170 000 dirhems (1). Une modeste terre à Kaidama valut à 'Abdarrahmân ibn 'Auf 40 000 dînârs (2). Le poète Hassân ne pouvait être taxé d'exagération, lorsqu'en cédant son terrain à Mo'âwia il assurait échanger des espèces sonnantes contre une poignée de dattes (3). La propriété ne lui avait pas coûté davantage. Vers le même temps, le cousin de Mo'âwia s'assura la possession d'un bouquet de palmiers en payant 1000 dirhems par pied (4). Le choix de Médine par le Prophète comme « dâr al-hiġra » lui avait porté bonheur. Du bourg des Anşârs (5) il avait fait la première ville de l'Arabie (6).

S'il est intéressant de relever chez Mo'âwia cette constante préoccupation de reculer les bornes de ses possessions au Hiġâz, on se trouve embarrassé pour en découvrir les mobiles. Il est difficile de ne pas le croire influencé par la politique. En Syrie, en Egypte, dans l'Iraq, le calife exploitait (7) les immenses et magnifiques domaines, hérités des régimes antérieurs. Comme le remarque fort bien Ya'qoubî (8), « il fut le premier à posséder des *şawâfi* sur tous les points de l'univers (9), sans en excepter Médine et la Mecque » (10). Il les avait sans scrupule incorporés à sa liste civile et y taillait des apanages pour ses parents et ses créatures (11). Toujours insatiable, le royal propriétaire, en desséchant les marais du Sawâd (12), trouva moyen d'arrondir ces vastes domaines (13).

سوادى

- 
- (1) 'Iqd, II, 284 d. l. ; Wüstenfeld, *Gebiet von Medina*, p. 28 ; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>e</sup>, 76, 17.  
 (2) I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>e</sup>, 94, 3.  
 (3) Samhoûdî (Wüst.), 148.  
 (4) Samhoûdî (Wüst.), 111.  
 (5) Médine était fort déchue à l'arrivée de Mahomet ; elle produisait alors l'impression d'une réunion de fermes.  
 (6) Ou plutôt la capitale de son royaume.  
 (7) Cf. Balâdori, 293, 3, etc.  
 (8) *Histoire*, II, 278, 10.  
 (9) في جميع الدنيا. L'univers, c'était l'empire arabe.  
 (10) Comp. Ya'qoubî, II, 276, 277-78.  
 (11) Ya'qoubî, II, *loc. cit.*  
 (12) Les références ont été données plus haut.  
 (13) Cf. Balâdori, 290.

Dans le dévolu, jeté par Mo'âwia sur les bonnes terres du Hîgâz, l'attachement au sol natal ne paraît pas avoir été étranger. Il était sans doute sincère, quand il disait à propos de son maulâ Sa'd, intendant de ses *am-wâl* en cette province : « Heureux mortel ! il passe le printemps à Godda, l'été à Tâïf, l'hiver à la Mecque ! » (1) Ainsi, après trente ans de séjour au centre de la Damascène, le cœur du vieux Qoraïsîte éprouvait encore de ces retours vers la terre des aïeux !

Quels qu'aient été les charmes du paysage alpestre de Tâïf (2), la fécondité des palmeraies enfiévrées de Hâibar (3) et de Fadak, nous éprouvons de la peine à admettre que les produits de ses propriétés du Hîgâz aient suffi à allumer les convoitises du calife.

Pour les exploiter, il fallait à grands frais creuser des puits (4), élever des barrages (5), amener l'eau des sources, captées au loin dans les montagnes. En dépit de l'admiration naïve des auteurs arabes, s'extasiant devant les 150 000 charges de dattes, les 100 000 sacs de céréales, récoltés par Mo'âwia dans ses domaines du Hîgâz (6) ; malgré la préoccupation constante des califes omayyades, s'interdisant l'aliénation d'une parcelle de ces propriétés : tradition adoptée, comme tant d'autres, par leurs rivaux 'abbâsides (7), nous ne parvenons pas à com-

(1) Corrigez en ce sens la traduction du texte analogue de Gâhîz, cité dans Margoliouth, *Mohammed*, p. 6.

(2) Cf. *Tâïf, la cité alpestre*.

(3) La fièvre de Hâibar était encore plus redoutée que celle de Médine. *Dîwan* de Farazdaq, 114, 2 ; Ibn Doraid, *Istiqdâq*, 14. Un Bédouin, ennuyé de ses filles, les amène à Hâibar. Qotaïba, *Oyoûn*, 296. Comp. *ibid.*, 262, 16 ; 163, 3. Mais rien n'égalait les effets de la malaria de Qotaïba, *Oyoûn*, 262, 17), lieu célèbre dans les annales de la Sí'a. Cf. R. Dussaud, *Hist. et religion des Noçairis*, p. 137, etc.

(4) On en tirait l'eau à force de bras ou au moyen de bêtes de somme. I. S., *Tabaq.*, III<sup>e</sup>, 136, 13 ; VIII, 16, 3, etc.

(5) Un de ces barrages portait le nom de « sadd Mo'âwia ». Balâdori, 10 ; 13, 7. La lettre de Médine, citée plus haut, ajoute à propos du 'Aqîq : *ومخازن وأثار وانقاص سدود وشاهدا آثار وانقاص سدود ومخازن* : *شاهدا آثار وانقاص سدود ومخازن*. *جسيمة لجمع المياه حين يسيل وباطرافه خرابات كثيرة . . . والآن لا يُستفاد أصلاً من مياه وادي العتيق*. Le futur chemin de fer du Hîgâz devant traverser cette vallée, on y prévoit la construction d'un grand pont ou viaduc.

(6) Ya'qoubî, II, 278, 11 ; Samhoûdi (*Wüst.*), 150.

(7) *Aj.*, V, 142, 10, etc. ; XXI, 150, 9, etc.

prendre le prix à leurs yeux de ces oasis minuscules, péniblement mises en valeur (1). Pouvaient-elles être mises en parallèle avec la riche vallée du Nil (2), avec l'incomparable jardin de la Damascène, avec les « figuiers et les oliviers du Goûta », pour lesquels les Arabes syriens se vantaient de combattre à Şifîn et de « sacrifier leur part de Paradis » (3) ? À côté de ses relations officielles et de parenté, le calife, nous le soupçonnons du moins, jugea utile de se créer des relations d'intérêt dans ce coin de l'Arabie, berceau de l'islam et de sa famille. C'était en même temps travailler au développement économique de la province et prouver aux habitants combien peu leur séjour en Syrie faisait perdre aux Omayyades le souvenir du pays natal. Moins que jamais, depuis l'abdication de Ḥasan, la raison d'état lui permettait de perdre de vue la province, séjour de l'aristocratie musulmane, boudant le pouvoir, asile des 'Alides et des autres prétendants antiomayyades. Il faut peut-être interpréter dans le même sens les efforts, tentés par le calife (4) auprès de son parent Sa'îd ibn al-'Asî, pour le persuader de se conformer à la tradition des autres Omayyades et, comme eux, d'acquiescer des terres au Ḥigâz.

L'esprit inventif de Mo'âwia lui avait suggéré l'idée d'autres ressources d'une nature moins populaire. Au témoignage un peu suspect de Ya'qûbî (5), il établit une dîme (zakât) sur les pensions, payées à diverses catégories de musulmans. Étant donné le nombre de ces pensions et leur montant élevé (6), cette mesure fiscale dut devenir extrêmement productive.

Du temps de 'Alî, la ville ou plutôt le district de Baṣra comptait 60 000 moqâtîla, plus 17 000 fils de moqâtîla (7), en état de porter les

(1) Voir au prix de quels efforts Ṭalḥa y récolte des céréales. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>e</sup>, 158, 9.

(2) Mo'âwia y possédait ses ṣawâfi. Baihaqî, 525, 11.

(3) Cf. Mas'ûdî, IV, 366.

(4) Cf. *Iqd.*, I, 113.

(5) *Hst.*, II, 276

(6) Comp. le fait raconté par le ḥâgîb de Ziâd. *Iqd.*, III, 4 ; 6 en bas. Michel le Syrien, II, p. 475 : en payant la solde, les fils d'Athanase bar Goumayyé se font céder un dinâr par chaque soldat.

(7) *Ṭab.*, I, 3370, 14 ; 3371 d. l. ; Balâdî, 350 en haut.

armes (1). Koufa en renfermait pour le moins autant. Un quart de siècle plus tard (2), leur nombre s'éleva au chiffre de 100 000, tous pensionnés, comme observe l'annaliste auquel nous empruntons ces chiffres (3). Pour la construction de la grande mosquée des Omayyades, 45 000 moqâtila de Damas (4) abandonnèrent au calife Walîd I le quart de leur «atâ» (5). Parmi les tribus (6), certaines pouvaient fournir jusqu'à 2000 moqâtिला (7). A quelles opérations fructueuses pour le trésor ne pouvait pas donner lieu une comptabilité compliquée, comme ces chiffres permettent de le supposer? On supprimait les pensions en punition pour des infractions aux obligations militaires ou simplement pour réchauffer la tiédeur politique. D'autres fois, on contestait aux ayants droit l'âge requis (8) pour toucher la pension; ou bien on se livrait à une opération dans le genre de celle, pratiquée par le second des successeurs de Mahomet: «Quand un pensionné mourait le huitième mois de l'année, 'Omar délivrait seulement les deux tiers de sa dotation» (9), gardant le reste au profit du trésor (10). En cette matière, l'arbitraire remonte à l'institution du divan des pensions, un des meilleurs instruments de règne, inventés par le pouvoir arabe. A notre sens, en l'établissant, 'Omar donna la plus grande preuve de son

(1) C'est-à-dire au-dessus de 15 ans. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 105 en bas.

(2) Exactement sous Ḥaǧǧâǧ.

(3) *Ṭab.*, II, 1072, 13.

(4) Ou mieux du gond: Damas ne pouvait alors renfermer autant de musulmans, encore moins 45 000 moqâtिला, chiffre nous obligeant à admettre plus de 150 000 musulmans.

(5) De Goeje, *Fragmenta historic.*, 5 d. 1.

(6) Parmi les Kalb de Syrie, 2000 — les principaux — recevaient le شرف العطاء; voir plus bas. A Ḥomṣ, les seuls Yéménites pensionnés s'élevaient au chiffre de 20 000. *Aǧ.*, V, 155.

(7) Cf. *Ṭab.*, I, 3036, 8.

(8) Ce fut 15 ans, à partir de 'Omar II. I. S., *Ṭabaq.*, IV, 105 en bas. A Ṣiffin, un combattant de 17 ans ne reçoit pas de pension. *Ṭab.*, I, 3266.

(9) Balâdorff, 461, 12.

(10) D'autres se l'approprièrent. Cf. *Iqd.*, III, 4; 6 en bas; Michel le Syrien, II, p. 475. Le gouverneur de Ḥomṣ fait une réduction sur la pension des 20 000 Yéménites du gond pour en faire bénéficier un poète. *Aǧ.*, V, 155, 10, etc. Cela permet de juger du reste.

instinct d'homme d'état, de ce « grossartiges staatsmänniches Schaffen », tant vanté chez lui. Désormais le gouvernement, « tenant les cordons de la bourse » (1), pouvait l'ouvrir ou la fermer à volonté. Les Omayyades et leurs hommes d'état ne manqueront pas d'en profiter. Tout le premier, Mo'âwia surveillera de près la distribution des pensions (2). Nous le voyons également attentif à recueillir l'héritage des étrangers (3): encore une tradition, empruntée par la législation musulmane à la jurisprudence romaine.

Les tributaires se chargèrent parfois de lui fournir l'occasion d'opérations non moins lucratives. Les Jacobites et les Maronites (4) déférèrent à son tribunal un différend doctrinal. Le sceptique monarque évita de s'immiscer dans une question dogmatique. Mais il ne négligea pas de frapper les vaincus dans cette joute théologique de l'énorme contribution annuelle de 20 000 dinârs (5), à la grande joie de leurs adversaires chrétiens, comme il appert de la narration de l'incident, due à la plume d'un chroniqueur maronite (6). A Alep, les querelles entre Maronites et Maximinites donnèrent lieu à de violents démêlés. L'émir et la police arabes durent intervenir en pleine église (7). Ces discussions ne se terminèrent pas sans coûter de l'argent aux deux parties (8). A l'occasion, le

(1) Wellhausen, *Reich*, p. 20 et 27.

(2) *Aj.*, XIV, 97. D'autres exemples ont été cités plus haut.

(3) *Aj.*, XIX, 37 en bas; vers audacieux de Farazdaq, *Divan*, 70; autre développement de ce thème, *ibid.*, 139.

(4) Les juifs et les chrétiens le choisirent de même comme arbitre. *Itinera latina* (publicat. de l'*Orient latin*), I, p. 155.

(5) Nous retrouvons dans cette partialité de Mo'âwia une preuve nouvelle du nombre considérable des Maronites à cette époque; peut-être aussi du désir de les détacher de Byzance, avec laquelle, depuis Héraclius, ils entretenaient d'excellents rapports. Mo'âwia a voulu ménager le parti le plus influent. Cela explique peut-être pourquoi le judicieux Barhebraeus, si impartial pour 'Amrou ibn al-'Asi, en bons rapports avec les Jacobites d'Egypte, se montre plutôt sévère pour Mo'âwia.

(6) Cf. *Machriq*, 1899, p. 267.

(7) Michel le Syrien, II, p. 495-96.

(8) Nous pouvons le supposer, malgré le silence de la chronique.

calife savait accueillir les justes réclamations de ses sujets chrétiens. Ainsi, nous le voyons diminuer le tribut, imposé à ceux de Nağrân (1).

Ici se présente naturellement la question des pensions et des gratifications, accordées aux poètes. Le monarque songeait aussi à eux, quand il s'efforçait d'arrondir ses domaines et de multiplier les sources de ses revenus. Sur cette catégorie de ses sujets, le hilm seul demeurerait impuissant. L'espoir du gain — eux-mêmes en convenaient — demeurerait leur principale source d'inspiration (2). Sur le Parnasse arabe, les rimeurs *sine ira et studio* formèrent toujours l'exception (3).

### XIII

#### LA POÉSIE POLITIQUE

##### MO'ÂWIA ET LES POÈTES

Comme tous les pouvoirs soucieux de durer, le régime omayyade devait se préoccuper de l'opinion publique.

Quoique jouissant en principe d'un pouvoir, limité seulement par les prescriptions du Qoran, seuls les plus intelligents et les plus énergiques des califes de ce temps, parvinrent à réaliser cette conception de l'autorité suprême. Dans la pratique, ils devaient tenir compte de l'ancienne constitution arabe : ensemble disparate d'immunités mal définies, de coutumes gênantes pour le pouvoir et restrictives de son indépendance. Le souverain ne possédait pas même une *sorta* ou garde particulière (4). Les moqâtila ne dépendaient pas directement de lui ; ils demeuraient affectés à la défense de leurs provinces respectives. Il faudra l'intervention de personnalités

(1) Balâdorf, 67.

(2) Cf. 'Iqd, III, 145-46 ; presque tout serait à traduire. Comp. *ibid.*, I, 104 en haut, 314 ; *Poète royal*, p. 22.

(3) Voir plus bas, p. 146. Comp. le jugement de Aşma'î : الشعر نكد يتقوى في الشرّ ويسهل فاذا دخل في الخير يضعف. *Osd*, II, 5 en bas.

(4) La création de la *sorta* est postérieure aux califes patriarchaux.

énergiques, comme Mo'âwia, Ziâd et Ḥaġġâġ pour inculquer les droits du gouvernement central : *أثما السلطان سلطان أمير المؤمنين والجنود جندة* ; pour faire comprendre aux Arabes que l'armée relevait du calife (1). Le seul point par où il reprenait l'avantage, c'était la nomination aux fonctions publiques. Mais là, comme dans tout le reste, le souverain devait compter avec le groupement des tribus et des partis au sein de l'empire arabe, avec les vœux de ses indociles sujets, s'accommoder de leurs préjugés, de leurs tendances anarchiques (2). En étudiant le *ḥilm* de Mo'âwia, nous avons pu voir jusqu'où les Arabes poussaient la licence dans leur attitude vis-à-vis du pouvoir (3).

À défaut des parlements permanents, on avait les *wofôûd*, tumultueuses assises de la nation arabe (4). Ces réunions ne duraient qu'un temps, ou elles étaient convoquées à l'occasion d'un événement extraordinaire, comme la bai'a de Yazîd, l'abdication de Ḥasan, la reconnaissance (*استباحات*) de Ziâd (5). Restait la poésie, sorte de tribune permanente, remplaçant avantageusement la chaire des mosquées et l'éloquence compassée des *wofôûd*. La poésie jouissant d'une diffusion plus étendue, *الشعر أشير* (6), l'opinion publique en fit son organe habituel : les poètes devinrent les journalistes du peuple arabe (7). Comme on le verra plus loin, le rapprochement n'a rien de forcé. Si les poètes arabes remplirent certains rôles, tenus de nos

(1) Ḥaġġâġ insistera spécialement sur ce point. Cf. Ṭab., II, 1038, 12-16 ; Ibn al-Atîr, IV, 171 d. l. Même en louant la valeur de l'Omayyade Bišr, il faudra mentionner le calife *سيف يصول أمير المؤمنين بو*. Farazdaq, *Divan*, 173, 3 a. d. v.

(2) Comp. Aḥḩal, si dévoué d'ailleurs aux Omayyades et chrétien : « Si Qorais ne nous rend pas justice, nous abandonnerons Qorais ». *Divan*, 11, 4. Autre menace analogue dans *Ḥamdsa*, 329, 8 ; Qotaiba, *Oyoûn*, 283. Contemporaines des Marwânides, ces sorties montrent combien difficilement les Arabes s'habituèrent à un gouvernement régulier.

(3) Voir dans *MFO*, I, l'étude sur le *Ḥilm* ; Nöldeke, *Delectus*, 76, 10-14.

(4) Cf. *MFO*, I, p. 59, etc.

(5) Ajoutez la réunion de Ġâbia, véritable congrès, comme l'indiquent la présence du minbar (cf. *MFO*, I, p. 61, n. 1), le nom de *يوم جابية* et la série des discussions : 'Omar voulait régler la situation de la Syrie conquise (cf. *Osd*, I, 53), après avoir pris l'avis et écouté les vœux des *asrâf*, véritables sénateurs de l'empire, dont le concours et l'appui étaient indispensables.

(6) Cf. *Poète royal*, p. 9.

(7) Cf. *Poète royal*, p. 22 ; Baihaqî, 461, 3. On cite comme une exception un poète exempt de vénalité. *Aġ.*, VIII, 16, 4.

jours par la presse, ils méritèrent également la plupart des reproches adressés aux journalistes contemporains, tout spécialement celui de vénalité. Trop souvent, ils abaissèrent leur talent jusqu'au chantage. Avec non moins de raison que pour l'ancienne monarchie française, on peut définir le régime omaïyade : une royauté tempérée par des satires et des chansons(1). Garîr fait allusion dans ses *Naqd'id* à cette alliance entre la satire et la musique arabes :

« Je suis l'auteur de satires originales, se répandant à la suite {du caravanier qui les chante de nuit} » (2).

A leur tour, les musiciens du Hîgâz s'en emparaient et elles allaient animer les *nâdi* ou cercles de tribus. Ainsi, d'après la *Sira* prophétique, firent les ennemis de Mahomet pour les satires composées contre lui.

C'était le beau temps où, en Arabie, tout le monde cultivait les Muses. Mahomet (3) forme une des rares exceptions à cette règle, encore très générale à cette époque (4). Loin d'en disconvenir, la tradition orthodoxe insiste avec affectation sur cette lacune dans sa formation intellectuelle (5). Mais cette insistance ne va pas sans arrière-pensée et semble avoir pour but de relever d'autant l'inspiration et la mission surnaturelles de l'auteur illettré, mais inimitable, du Qoran. Devant l'ensemble et la concordance

(1) Beaucoup de satires étaient mises en musique ; satire chantée par tous les chame-liers. *Aj.*, II, 153 en bas. La musique augmente la valeur des vers. *Aj.*, III, 124.

(2) *وَأَيُّ لَقَوْلٍ لِكُلِّ غَرِيبَةٍ* *وَرُودٍ إِذَا السَّارِي يَلِيلٍ تَرَّغَمَا*  
*Naqd'id Garîr*, 62, 8, et commentaire du scoliaste ; même idée : 63, 7 ; 342, 1. Voir, dans Vollers, *Volkssprache*, p. 173, la curieuse remarque à propos du double sens de لَعَنَ. Une notable partie de l'*Ajâni* atteste l'accord intime entre la satire et la musique.

(3) Et peut-être 'Omar, cf. Qotaiba, *Poësis*, 193, 15 ; il ne composa jamais de vers ; même affirmation dans Balâdori, 99, 11 ; I. S., *Tabaq.*, III<sup>1</sup>, 275, 13, 18. Voir pourtant 'Iqd, III, 126 ; 149, 2 ; pour son intelligence de la poésie, cf. Hoşri, I, 21. Ibn Doraid ( *Istiqâq*, 225 ) cite de lui des vers, probablement apocryphes ; Ibn Hağar, II, 21. Qalqa-sândî ( I, 165, 1 ) présente également 'Omar comme poète.

(4) Au II<sup>e</sup> siècle, on comptait déjà 100 poètes du nom de 'Omar ; Aşma'i prétendait n'en connaître que trente. 'Iqd, III, 138, 9.

(5) Il ne peut répéter correctement un vers. *Aj.*, XIII, 67 ; XX, 2 ; *Hamis*, II, 115 en haut ; surtout 'Iqd, II, 207, 4, etc., où l'on insiste pour prouver combien il était *ommi*. Il fait un vers sans s'en douter. 'Iqd, III, 125 en bas ; Ibn Hişâm, 882.

des témoignages (1), nous croyons pourtant difficile de leur refuser toute créance. Si Mahomet ne fut pas aussi insensible, comme on l'a prétendu, au rythme prosodique, au point de ne pouvoir donner correctement une citation poétique, il semble pourtant prouvé qu'il ne se hasarda jamais à aligner des rimes (2).

Fils d'un père et d'une mère poètes (3), Mo'âwia, son histoire le montre, subissait le charme des vers (4). Lui-même en composa (5); pas assez pourtant pour en former un recueil spécial, comme on le fit pour un de ses successeurs, 'Abdalmalik (6). Mo'âwia émaillait sa conversation, et jusqu'à ses correspondances officielles (7), de citations poétiques. Nous connaissons les noms de ses poètes favoris, graves rimeurs de la gâhiliya (8), dont il appréciait particulièrement les compositions poétiques (9). Il goûtait moins les modernes. Seul, il aperçoit une impertinence, contenue dans le panégyrique, adressé à Ziâd par un poète de la famille des Omayyades: انت زيادة (10). Interrogé un jour par un solliciteur, s'il préférerait un récit

(1) Voir p. ex. *Qoran*, XXXVI, 69. Comp. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 161, 4 a. d. l.; 164, 4.

(2) Les Hâsimites étaient peu doués au point de vue poétique. La plupart des pièces qu'on leur attribue sont faibles, et d'ailleurs apocryphes. Cf. I. S., *Ṭabaq.*, I<sup>1</sup>, 47. D'après Caetani (*Annali*, I, p. 379), il aurait parfois à dessein affecté de rompre la cadence d'un vers. Il simule ne pouvoir répéter des vers connus et prie les assistants de l'y aider. *Kutûb al-Fâḥil*, 415.

(3) Vers d'Aboû Sofîân, *Iqd*, III, 270-71; *Osd*, II, 67 d. l.; *Aj.*, VI, 99; il est appelé من اشعر قریش, Ḥoṣri, I, 29; autres vers d'Aboû Sofîân, cités plus haut (p. 52); Ya'qoubî, II, 140-41; vers de Hind, *Aj.*, IV, 34-35; Ġâhiz, *Mahâsin*, 191-92; I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 59, 23; *Osd*, V, 559; de 'Otba, frère de Mo'âwia, Dinawari, 168 en bas.

(4) Cf. *Aj.*, IX, 147, 15.

(5) Cf. *Ṭab.*, I, 3466; *Iqd*, I, 163; Baihaqi, 523; 554, 7; *Kâmil*, 184, 5, etc.; Mas'oudî, V, 31; Komait, *Hâšimiydt*, 35, 4 (cité par scoliaste); Qalqaṣandî, I, 158, 11; Dinawari, 165, 7-16; Ḥoṣri, III, 123, 6. Sa parole à Ibn Zobair: لَقَدْ شَعَرْتُ بَعْدِي.

(6) Mas'oudî, V, 310; Baihaqi, 517; Qotaiba, *Poësts*, 244.

(7) *Ṭab.*, II, 23; 200-202; *Iqd*, I, 287; II, 135, 5; 142; Mas'oudî, V, 31, 48; *Kâmil*, 85, 184; Qotaiba, *Oyoûn*, 199, 7; 201, 7-8; *Kutûb al-Fâḥil*, 319.

(8) Qotaiba, *Poësts*, 275, 9; *Aj.*, X, 165, 1; XIV, 88. Pourtant il ne reconnaît pas les vers de Ma'n ibn Aus. Ḥoṣri, III, 123.

(9) Cf. Rhodokanakis, *Hansd's Trauergedichte*, p. 13.

(10) *Aj.*, XII, 75. Comp. pourtant Dinawari, 125, 8, où Ziâd est également appelé *Zidda*.

versifié à une narration en prose, il se déclara pour la poésie (1). Ayant reçu la visite de 'Obaidallah, fils de Ziâd, il constata son ignorance de la poésie. Il écrivit à son père pour l'engager à réparer cette omission dans la formation du jeune homme : « A Siffîn, ajouta-t-il, j'aurais pris la fuite, si je n'avais eu pour me retenir le souvenir de certains vers » (2).

Ce n'était pas là affaire de dilettantisme ou caprice de prince blasé. Comme il l'exposa à un jeune Omayyade, ami des Muses, le calife s'était formé une conception fort élevée du rôle de la poésie. Morale avant tout, elle devait, selon lui, contribuer à développer le patriotisme et les passions généreuses; s'interdire le « tašbîb » ou genre érotique, la satire surtout (3) : celle-ci servant uniquement à réveiller les haines, à compromettre la paix, si nécessaire en ces temps troublés (4).

Cette direction était trop sensée, ce programme trop élevé pour conquérir les suffrages des poètes. Bien avant Mo'âwia, la poésie avait fait invasion sur le domaine de la politique; invasion souvent heureuse : dans mainte circonstance, elle arriva à limiter les excès de l'arbitraire, fléau toujours à craindre dans cette société arabe, si mal assise. Si certains fonctionnaires firent preuve de modération, cette sagesse leur vint parfois du désir d'échapper aux traits de la satire. Une veuve n'ayant pu se faire payer par un créancier, un rimeur obtint un meilleur résultat (5). Cette

(1) *Aj.*, XXI, 270, 8; *Ĥamāsa*, 235.

(2) Ibn 'Asâkir, X, notice de 'Obaidallah ibn Ziâd. Ce sont les vers de 'Amrou ibn al-Ĥnâba, cités par Qotaiba, 'Oyoûn, 157, 7, etc.

(3) *Ṭab.*, II, 213-214; 'Iqd, III, 125. Dans ces ĥadîṭ, M. Goldziher (*M. S.*, I, p. 53) voit des récits tendancieux, « destinés à limiter le champ de la poésie », et mis dans la bouche de ce calife, envisagé par la tradition comme le Salomon de la politique arabe.

Conformant sa conduite à cette belle théorie, Mo'âwia évita — faute commise plus tard par le sage 'Abdalmalik — de mettre en sa présence les poètes aux prises, au risque de ranimer les ferments de haine. Cf. *Chantre*, p. 140. Cette sagesse lui fut facilitée : la division entre Qais et Yaman n'existant pas encore.

(4) Comme commentaire de ces paroles, pour comprendre les embarras, causés par la satire au gouvernement, depuis 'Omar surtout, on peut lire Goldziher, *Abhandlungen zur arabischen Philologie*, I, p. 26, etc.; *Poète royal*, p. 9 et 19; *Osd*, II, 5. Du temps de Mahomet, quand un poète rappelle les anciennes guerres, Aus et Ĥazraġ sautent sur leurs armes *Osd*, I, 149.

(5) *Aj.*, II, 154.

influence de la poésie explique pourquoi le gouvernement continuait à pensionner les poètes : il voulait s'assurer leur bienveillance, à tout le moins leur neutralité. 'Omar lui-même n'osait désapprouver cette précaution (1) : il loua un fonctionnaire (2) d'avoir, par un cadeau d'argent, racheté son honneur. C'était, au moyen d'une générosité, assurer le repos public et la marche régulière de l'administration. Il ne déplaisait pas d'ailleurs à l'austère calife de voir les abus, déferés à son tribunal par la voie de la poésie (3). Aussi les gouverneurs, en partant pour leur province, emmenaient-ils avec eux des rimeurs de talent (4), comme on voit de nos jours les nouveaux ministres attacher des journalistes à leur cabinet. Ils ne se trouvaient ni dans la situation ni dans les dispositions d'Abou Dādam, lequel, chaque matin, en sortant de sa demeure, adressait à Dieu cette originale prière : « Seigneur, aujourd'hui je sacrifie mon honneur (5) à tes serviteurs » (6). Les serviteurs de Dieu, c'étaient tous ses contemporains.

Mo'āwia ne pouvait l'ignorer ; sa propre expérience n'aurait pas tardé à lui révéler cette situation. Le bon ordre eut parfois à souffrir de l'indiscipline des poètes. En revanche, elle a conservé le souvenir de maint événement, intéressant l'histoire et oublié par les annalistes. Pour nous borner à quelques exemples, un quatrain faillit amener contre Mo'āwia tous les Yéménites de Syrie, c'est-à-dire ses plus dévoués soldats ; à la suite, le monarque se vit forcé de modifier son organisation militaire (7).

Un autre rimeur poussa l'audace jusqu'à prendre comme héroïne d'un *nasīb* la propre fille du calife. Nous savons à quoi nous en tenir sur la

(1) Cf. *Poète royal*, p. 23.

(2) Les particuliers agissaient de même. *Aj.*, XIII, 35. Ibn 'Omar donne deux dirhems à un poète « pour racheter son honneur ». I. S., *Tabaq.*, IV<sup>1</sup>, 114, 26 ; économie exagérée, mais moyen infaillible pour décourager le chantage.

(3) Balādori, 384.

(4) Nous étudierons plus tard les aventures d'Ibn Mofarrig avec la famille de Ziād.

(5) J'adopte la variante عرضي de préférence à غضي.

(6) Qotaiba, *Oyoân*, 331, 10.

(7) *Aj.*, XVIII, 70 ; *ZDMG*, LIV, p. 470. Dans ce trait, on a forcé l'opposition entre Qaisites et Yéménites, ou, plus exactement, elle a été antidatée.

valeur de ce cliché poétique (1). Mais il devenait compromettant, quand, sortant du domaine de la fiction, il donnait à entendre — et c'était le cas — que la passion se trouvait partagée. Aussi l'aristocratie considérait-elle le *nasīb* comme le déshonneur par excellence, le *فض* (2). Les familles modestes se montraient souvent heureuses de voir un poète en renom vanter les charmes de leurs filles et leur faire de la sorte la plus retentissante des réclames (3). De celles-là, une princesse omayyade n'avait que faire. Pour elle, le silence était après tout la meilleure forme de l'éloge, le plus délicat des panégyriques. Yazīd, le fils de Mo'āwia, bondit sous l'outrage et exigea de son père un châtiment exemplaire. Le coupable n'en était pas à ses débuts (4) : se posant en adversaire de la dynastie (5), il avait déjà commis un distique comminatoire (6) à l'adresse de Mo'āwia (7). Malheureusement, fils de Ḥassān, le poète lauréat de

(1) Cf. *Poète royal*, p. 16. Le poète prend parfois comme objet du *nasīb* son propre arc; d'autres fois, c'est une beauté de 80 ans. *Aġ.*, III, 90; 91, 1; 96, 11; XVI, 124. Voir, dans *Aġ.*, XII, 77, le cas d'une femme, dont les aïeules ont figuré dans les *nasīb*. Autres exemples : Ġāhiz, *Mahāsīn*, 205, 7; *Aġ.*, XI, 81, 1. Dans une pièce de 102 vers, cent sont consacrés au *nasīb*, *Iqd*, III, 312; comp. *Aġ.*, X, 158. Les Bédouins tournaient souvent en ridicule la passion simulée dans le *nasīb*. *Iqd*, II, 126 en bas; Ḥoṣrī, III, 17; Qalqaṣandī, I, 192. Autre preuve du caractère artificiel du *nasīb*, c'est sa faiblesse dans des poètes orduriers, comme Ġarīr et Farazdaq. Ceux de Aḥṭal sont bien plus vivants, malgré la plus grande retenue du poète chrétien.

(2) Sentiment exprimé dans *Ḥamḍsa*, 218 v. 1; comp. commentaire. Voir pourtant, dans Ḥoṣrī, I, 251, exemples de princesses omayyades, priant les poètes de les chanter. *Aġ.*, II, 128.

(3) *Aġ.*, VIII, 80-81; IX, 82; XI, 47, 7; 49, 2; XVI, 124, 2; XX, 141, 12; *Iqd*, II, 147; Ibn Ḥaġar, II, 425-426.

(4) 'Abdarrahmān, fils de Ḥassān, avait un caractère extrêmement provocateur, *كان موعباً شريراً هجاء للناس ميتدناً لهم* (*Mowaffaqiyāt* de Zobair ibn Bakkār, *ZDMG*, LIV, p. 421, note). Les Anṣārs eux-mêmes ne pouvaient le supporter; notice et références sur lui, *ibid.*, 422.

(5) Quoique d'une maison dévouée aux Omayyades, 'Abdarrahmān avait déjà fréquemment attaqué la famille régnante. *ZDMG*, LIV, p. 422. Son changement d'attitude fut provoqué par des différends avec un autre poète de Médine, le propre frère de Marwān ibn al-Ḥakam.

(6) Cf. *MFO*, I, p. 65.

(7) Soyoūṭī, *Califes*, p. 78.

Mahomet (1) et partisan dévoué des Omaiyaes, le jeune 'Abdarrahmân appartenait au clan des Anşârs; et la raison d'état conseillait de ne pas indisposer ces pieux frondeurs (2), en punissant — le calife aimait à le croire — un caprice poétique ou une légèreté de jeune homme. Mo'âwia calma son fils et amena adroitement l'indiscret rimeur à se rétracter ou plutôt à se contredire publiquement (3). Comme il apparut alors, l'audacieux *nasib* avait été une fois de plus un simple cliché poétique (4), et le calife échappa à la dure nécessité de sévir contre un descendant des « Défenseurs » (5), au risque de s'aliéner les sympathies de ses rares partisans anşâriens.

Mo'âwia connaissait ses compatriotes, grands vantards, véritables enfants terribles. « Je ne m'inquiète pas des paroles, avait-il coutume de dire, tant qu'on en demeure là » (6). Comme son frère 'Otba le déclarait aux Egyptiens, à défaut de leurs sympathies, il exigeait leur obéissance passive (7). Il permit donc à ses adversaires d'exhaler, même en vers, leur mauvaise humeur (8) et Dieu sait combien ils en profitèrent, à com-

(1) Au dire du Prophète, Ḥassân rimait sous l'inspiration directe du S'-Esprit. *Kāmūl*, 778; *Aḡ.*, IV, 4 et 6.

(2) Cf. *Aḡ.*, XIII, 152-53: vers des Anşârs contre les Omaiyaes. *MFO*, I, p. 65.

(3) D'après *Aḡ.*, XIII, 150 haut, Mo'âwia n'aurait eu qu'une fille. Ayant laissé 'Abdarrahmân croire à l'existence d'une seconde, il l'aurait engagé par cette ruse à la chanter: là, résiderait tout le piquant de l'anecdote, d'ailleurs inexacte, le calife se trouvant être père de plusieurs filles vivantes. Nous les retrouverons à son lit de mort. Voir aussi l'aventure de Mo'âwia avec un fils du calife 'Oḡmân. *'Iqd*, III, 308, 10.

(4) Cf. remarque de Ḥoşrî, I, 249 en bas. La tentative du même auteur (I, 258-59) d'innocenter, sous ce rapport, le licencieux 'Omar ibn Abi Rabî'a est malheureuse.

(5) Comp., sur cet incident, *Chantre*, p. 39-41; aux références citées, ajoutez: *'Iqd*, III, 144; Qotaiba, *Poësis*, 302-303; *Kāmūl*, 169; *Aḡ.*, II, 155, 160-61. Le célèbre « hiġâ' » de Aḡṭal contre les Anşârs (*Chantre*, p. 42) répond probablement au *nasib* du fils de Ḥassân. Voir *ibid.*, les complications qu'il manqua d'amener.

(6) *Ṭab.*, II, 214; cf. 208, 5; Qotaiba, *'Oyoûn*, 332, 7.

(7) *'Iqd*, II, 197, 7.

(8) *'Iqd*, I, 21; III, 143; *Ṭab.*, II, 194, 10; Ibn al-Aṭîr, III, 223; *Aḡ.*, XIX, 37 (en bas): les vers, attribués à Farazdaq pour réclamer l'héritage de son oncle. *Osd.*, (I, 379) met en avant une prétendue « mo'âḡât » entre le défunt et Mo'âwia, pour expliquer les prétentions de ce dernier à son héritage. Nous en avons donné plus haut une explication plus plausible.

mencer par les Ansârs (1). Pourtant la prudence, sa responsabilité comme chef d'état lui firent parfois un devoir de sortir de cette réserve, inspirée par le sentiment de sa force. La satire — il est bon d'y insister — présentait cet inconvénient sur les discours séditieux que la forme poétique, le tour concis lui assuraient une diffusion plus assurée parmi les Arabes, très sensibles aux charmes et facilement impressionnés par les vives images de la parole rythmée. « Ces vers, observait Mo'âwia, courent le désert et le reste de l'empire, aux dépens de mon prestige » (2).

Et puis, — il faut se garder de l'oublier, — les poètes faisaient partie intégrante de l'entourage d'un souverain arabe. Le nom de l'empereur Auguste évoque ceux de Virgile et d'Horace. On se figure difficilement les Lahmides de Hîra, les Gassânides de Syrie sans A'sâ, Nâbiga et Ḥassân ibn Tâbit (3). Leur présence animait la cour, les réceptions, les cérémonies publiques ; cependant que les panégyriques de ces historiographes officieux du règne inspiraient aux contemporains des sentiments, conformes à la politique du prince et lui gagnaient l'opinion publique à grand renfort de poétiques exagérations. Ces services motivaient et suffirent à nous faire comprendre à nous, citoyens du XX<sup>e</sup> siècle, la munificence royale à l'égard de ces auxiliaires au verbe solennel. Ils nous enlèvent le droit de qualifier trop sévèrement le geste de la main toujours tendue, familier à ces mendiants-poètes (4).

(1) *Iqd*, II, 148 ; Mas'ouûdi, V, 46.

(2) *Aj.*, IV, 139, 5 en bas.

(3) *Comp. Ġâhîz, Baydn*, II, 175, 3 a. d. l. : خالي خطيب جابية. Il s'agit de Ḥassân ibn Tâbit et de la cour des Ġassânides, comme le prouve la mention de Ġâbia. On pourrait penser aussi au يوم جابية, le congrès tenu par le calife 'Omar en cette localité. Mais j'ignore si l'oncle de Ḥassân y a figuré.

(4) A l'appui, nous nous permettons la citation suivante, empruntée à un auteur, d'ailleurs futile et prétentieux, mais laissant parfois échapper des aperçus, des rapprochements judicieux : « Donner, recevoir, rendre — trois termes d'une psychologie arabe inédite... Que l'on n'aille pas croire que le *gratifié* du don descende, lui, à la vilaine posture d'un *besogneux* qui attendait... Celui qui reçoit l'objet en paraît aussi détaché que l'homme de générosité, qui le donne. N'offre-t-il pas, après tout, à son égal *de nature*, l'occasion de prendre, pendant un court instant, une position dominante, en faisant un beau geste de donateur au-dessus de lui ?... Louanges et hyperboles lui suffiront ; elles tiendront lieu, en esprit, de

Dans la défaveur, montrée par Mahomet à la poésie (1), il entra, croyons-nous, beaucoup de défiance. Le fils de 'Abdallah n'osait faire fond sur ces rimeurs indociles, hostiles ou incomplètement gagnés à ses idées. Il les savait capables d'attirer à eux la direction des intelligences, comme ils l'avaient fait pendant la gâhiliya, de leur rappeler tout un passé, une organisation sociale, dont il voulait abolir le souvenir. Il redoutait la comparaison de leurs ronflantes qašidas avec ses « saġ' » (2), si péniblement agencés (3) et encadrant un fond d'une désolante pauvreté. En eux, il craignit de rencontrer des concurrents, dont le moindre crime serait de détourner ailleurs l'attention de ses disciples. Au jour du fath de la Mecque, désespérant désormais de détourner les musulmans du droit chemin, Iblis avait conseillé à ses suppôts (ذُرِّيَّتِهِ) de leur inspirer la passion des vers : افشوا فيهم الشعر : (4). Le moyen ne réussit que trop. De là, la longue liste des poètes, justement qualifiés de رقيق الاسلام, « à l'islam mince » (5), de متشبه في دينه ou de خبيث الدين (6), « suspects dans leur religion ».

A l'avisé Mo'âwia l'expérience avait donné le droit de se défier de la remuante corporation des poètes. Ne pouvant les supprimer, il voulut les faire servir à la cause de l'ordre, les assouplir aux desseins de sa politique. Ces considérations guidèrent, à l'égard des poètes, l'attitude de l'homme d'état, toujours attentif à rehausser l'éclat extérieur du califat, à recourir

---

la chose quittée : le donataire, en lui servant cette nourriture d'essences est supposé venir à l'heure juste où le besoin réel de l'objet s'est évanoui, — tout à fait spiritualisé ». Paul Radiot, *Les vieux Arabes ; l'art et l'âme*, p. 5-6. Cf. Qoṭâmi, XVII, 1 et 6 : le héros du panégyrique devient l'obligé du poète ! D'après un ḥadīṭ pourtant : « la main qui donne est plus noble que celle qui demande ». I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 110 en bas : *اليَدُ العُلْيَا خير من اليَدِ السُّفْلَى*. Le traducteur de Mas'ouḍi (IV, 169) préfère cette autre version : « il vaut mieux lever la main que la baisser ». D'après un commentaire, attribué à Ibn 'Omar lui-même, ce serait bien plutôt une contrefaçon islamite du *Beatus est dare quam accipere*.

(1) Cf. *Qoran*, XXVI, 226.

(2) Consultez le chap. *Die Reime des Qorans* dans Vollers, *Volkssprache*, p. 55-59.

(3) Pour la comparaison avec la poésie, cf. Vollers, *op. cit.*, p. 180. Cf. Mas'ouḍi, V, 330-331 : Ḥaġġāġ s'indigne contre qui récite le Qoran à la façon des anciennes poésies. Le travail, signalé par Vollers (p. 183), a dû commencer dès lors.

(4) Azraqi, 77 en bas.

(5) Qotaiba, *Poësis*, 181, 6 ; 187, 5.

(6) *Aġ.*, XI, 130, 6 a. d. 1 ; XII, 80, 3 ; XIII, 73, 7.

aux moyens de douceur, propres à faciliter sa rude tâche de souverain arabe. Aux *wafūd* les tribus, les provinces envoyaient fréquemment des orateurs, doublés de poètes et, à ces titres, jouteurs d'autant plus redoutables (1). Certaines tirades de vers, prononcées à ces grandes diètes, produisaient parfois plus d'effet sur les esprits que les plus habiles harangues (2). S'il voulait pouvoir combattre à armes égales, le gouverneur (3) devait avoir des poètes à sa dévotion. Le Taġlibite Ka'b ibn Ġo'ail paraît avoir rempli ce rôle à la cour de Mo'âwia (4), continué plus tard par son contribule chrétien. De là, le soin mis par 'Abdalmalik à faire figurer Aġtal à ses côtés, dans les circonstances les plus solennelles (5). Comme s'ils avaient pressenti l'hostilité de la tradition orthodoxe, les Omayyades prirent soin de se ménager d'avance une « bonne presse », en s'attachant les poètes, à la fois organes et arbitres de l'opinion publique (6). C'était, du même coup, gagner à la cause de l'ordre (7) leurs tribus respectives, d'ordinaire en étroite communion d'idées avec les bardes, sortis de leur sein (8). Pour une famille, pour un clan, le comble du mal-

(1) فارس شاعر. *Osd*, III, 39, 11 ; 40, 7 ; شريف شاعر : I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 175, 8 ; aussi est-il مُطَاء في قومه. *Ibid.*, 176, 1 ; *Ṭab.*, II, 1054 : شاعر خطيب : il s'agit d'une réunion publique ; Ġāhiz, *Bayān*, I, 175, 3 a. d. l. Le fameux Solaimite 'Omair ibn al-Ĥobāb est سيّد وشاعر قومه. Cf. sa notice dans Ibn 'Asākir, XIII. Un autre est qualifié de سيّد وشاعر قومه. *Aġ.*, XIII, 169.

(2) Cf. *Aġ.*, XVII, 62 en bas. De là, la masse de vers, prononcés dans les réunions publiques ; plusieurs خطباء شعرا, cités dans Ġāhiz, *Bayān*, I, 22 en bas.

(3) Ainsi, dans la question de la succession au califat, 'Abdalmalik et 'Abdal'aziz chargeront des poètes de soutenir leurs prétentions opposées. Cf. *Aġ.*, VI, 151-52 ; XVI, 59. Ĥāġ-ġāġ enverra également à Damas un député-poète, pour proposer la candidature de Walid. *Aġ.*, XVI, 60. Cf. Ġāhiz, *Bayān*, I, 23.

(4) Cf. sa notice dans Ibn 'Asākir, XIV, et Nöldeke, *Delectus*, p. 79-80, où il expose les griefs de Mo'âwia et des Syriens contre 'Alī. Voir la réponse de Naġāsi, p. 80.

(5) Cf. *Aġ.*, VIII, 181, 8, etc. ; *Chantre*, passim.

(6) Cf. Sprenger, *Mohammed*, III, p. 370 ; à son tour, le D<sup>r</sup> J. Hell (*ZDMG*, LIX, p. 589-90) reprend la comparaison entre la presse contemporaine et l'ancienne poésie arabe.

(7) Les subventions aux poètes étaient donc bien placées ; voir réponse significative en ce sens. *Aġ.*, I, 137.

(8) De là, l'expression شاعر قومه ; tous pensaient et agissaient comme Farazdaq (cf. *Naq'ud Ġarir*, 128, v. 8), disant de ses contribules :

heur chez les Arabes, c'était d'être مُفَحَّم , sans voix, sans poète pour défendre leur honneur (1). Le gouvernement ne pouvait pour lui-même se résigner à cette infériorité, s'il ne voulait rendre sa tâche impossible. Il lui fallait de toute nécessité « une bouche », un organe, capable de prendre sa cause en main, sous peine de s'entendre dire, comme Ġarîr aux Banoû Salîr :

ما لكم اندت في العلى ولا فخر  
ولا قدير في القدير يُعلم (2)

Partout où l'on se retourne, on retrouve l'influence de la poésie sur le gouvernement de l'état. Les diverses branches de la famille régnante avaient leurs chantres attitrés, chargés non seulement d'exalter leur générosité, mais de préparer l'opinion et, au besoin, de soutenir leurs prétentions à de plus hautes destinées. Puisque les Marwânides pensionnaient des poètes, les Sofiânides ne pouvaient faire moins (3). On connaît des distiques qui ont, à cette époque, dérangé toute la machine administrative, rendu impossibles (4) des gouverneurs éminents. Devenu chef d'état, Mo'âwia se rappela fort à propos l'exemple de son père. Pour empêcher que A'sâ, l'idole de toute l'ancienne aristocratie arabe, ne prêtât à Mahomet le prestige de son talent poétique, le « saih de Qorais » n'avait pas hésité à acheter sa neutralité au prix de cent chamelles (5). De là, les coquetteries des califes de Damas avec les poètes. On verra les divers clans omaiyades, se disputer leur faveur, admettre à leur table et dans leur intimité des rimeurs sî'ites, voire des lépreux, comme Aïman ibn Horaim (6), ou des nègres, comme Nošaib (7).

Le fils d'Abou Sofiân n'agit pas autrement. Seulement, dans l'inter-

أنا الضامن الراعي عليهم وإِنَّمَا  
يُدافعُ عن أحسابهم انا أو مثلي

« Je suis le pasteur responsable, chargé de veiller sur eux ; pour défendre leur honneur, il y a moi ou qui me ressemble. »

(1) Comp. scoliaste dans *Naqd'id Ġarîr*, 2, l. 12 : كانت بنو جحيش مُفَحَّمِينَ لا يقولون الشعر .

(2) *Naqd'id Ġarîr*, 29, 7. Comp. commentaire du scoliaste ; ولا متكلم ولا قدير .

(3) *Aġ.*, II, 79 ; XXI, 144, 13.

(4) Cf. *Aġ.*, V, 159 ; Ġâhiz, *Mahâsin*, 91, 1-3 ; I. S., *Tabaq.*, V, 19, 5. Un gouverneur envoie supplier un satirique d'arrêter ses attaques. *Aġ.*, II, 150.

(5) *Aġ.*, VIII, 86. Comp. Caetani, *Annali*, I, p. 301.

(6) Cf. *Aġ.*, XXI, 11-12. Il a été question plus haut de ses sympathies sî'ites.

(7) Cf. *Aġ.*, I, 129-150.

valle, les prétentions des poètes avaient monté. Une des plus ronflantes qaşidas de la ġâhiliya avait été inspirée à un rimeur famélique par le cadeau d'une paire de pantoufles (1). Les poètes exigeaient maintenant des pensions. Mo'âwia les leur paya sans lésiner, à ceux d'entre eux du moins dont la neutralité ou la bienveillance valaient la peine d'être achetées. C'était une façon de travailler à l'apaisement des esprits. Il ne voulait pas, par une économie inintelligente, renouveler le cas du poète Ḥolaid. Ce dernier, s'étant vu éconduit par un gouverneur, se vengea par la composition de deux vers. Ils valurent au malheureux fonctionnaire, de la part de Ziâd, son supérieur, une avanie de 100 000 dirhems (2). Pour avoir été mal accueilli par Marwân ibn al-Ḥakam, le poète iraqain A'sâ Hamdân se déclara l'ennemi des Omayyades (3).

Si, comme il s'en ouvrit un jour à Ibn Ġa'far, Mo'âwia ne se crut pas tenu de récompenser le premier rimeur venu (4), il n'en demeure pas moins vrai que son libéralisme intelligent, imité par ses successeurs, permit à l'ancienne poésie arabe de jeter son dernier éclat (5).

Dans cet Iraq toujours frémissant, l'intérêt conseillait de se gagner des panégyristes, prêts à répondre aux qaşidas 'alides dans le genre des futures *Hâsimiyât*. Comme la famille du Prophète, celle d'Omaiya devait posséder sa šî'a poétique (6). Parmi ces truchements du loyalisme omayyade, nous pourrions nommer Ḥâriṭa ibn Badr, le confident de Ziâd, qu'il avait suivi dans l'évolution de ses convictions politiques (7). Si ce Tamîmite parvint à se faire inscrire sur les registres de Qorais, ses nouvelles opinions lui facilitèrent sans doute ce passe-droit. Nous n'avons pas à examiner jusqu'à quel point ces manifestations étaient sincères. Motawakkil (8), nous en convenons, a pu être inspiré par les cadeaux de Mo'âwia et de Yazîd.

(1) *Aġ.*, XXI, 57 en bas.

(2) Qotaiba. *Poësis*, 283, 2-9.

(3) Cf. *Aġ.*, V, 155 : les lignes 7-8 renferment un anachronisme.

(4) *Aġ.*, VII, 189, 8.

(5) *Chantre*, p. 51.

(6) *Aġ.*, XV, 59, 2 a. d. l.

(7) Sous les ordres de Ziâd, il servit d'abord 'Alî. *Aġ.*, XXI, 30 en bas.

(8) *Aġ.*, XI, 39. Cf. *ZDMG*, LVIII, p. 889, n. 2.

D'un caractère plus désintéressé nous apparaît l'attitude de 'Abdallah ibn Hammâm, déjà connu comme 'Otmânî (1), et surtout celle de Tirimmâh, un véritable phénomène : Hârigite en religion ; en politique, partisan convaincu des Syriens ou des Omayyades ; dans l'Iraq, les deux expressions étant synonymes (2). Au dire de l'*Ağâni*, l'Asadite 'Abdallah ibn Zabîr appartenait « à la sí'a des Omayyades, au nombre de leurs partisans fanatiques, toujours prêts à les défendre contre leurs ennemis » (3). Ce poète iraqain n'hésita pas à le proclamer : c'est aux califes de Damas qu'on doit l'affermissement de la religion (4). Un autre barde asadite, le célèbre Oqaisîr ne s'exprimait pas autrement (5). Ses qaşîdas nous auraient conservé des traces plus nombreuses de ses convictions politiques, si, au désir de jouer un rôle en vue, il n'avait préféré la vie de bohème et consacré son talent poétique à l'éloge du vin.

Reprenant pour le compte des descendants d'Aboû Sofîân les privilèges revendiqués pour les 'Alides, les panégyristes omayyades de l'Iraq affirment que l'archange Gabriel conduit en personne les troupes, combattant pour leur cause, ou vantent l'intercession toute-puissante des souverains syriens auprès d'Allah (6). Par moments, on croit entendre un écho des poésies d'Aḡṭal, le chantre attitré des Marwânides.

Comme 'Omar, Mo'âwia leur abandonna le contrôle sur les abus, commis par ses lieutenants ; il profita d'une accusation de ce genre pour destituer son neveu 'Abdarrahmân ibn Omm al-Ḥakam. Tout en se débarrassant d'un fonctionnaire inepte, nommé en considération de sa sœur (7), il voulait se montrer agréable aux Iraquains et à 'Abdallah ibn Hammâm,

(1) Voir plus haut p. 13, n. 8.

(2) *Ağ.*, XV, 113 ; à la 4 a. d. l., lisez بعض ; au lieu de بعض.

(3) *Ağ.*, XIII, 33.

(4) *Ağ.*, XIII, 45, 3.

(5) Cf. *Ağ.*, X, 94 et le reste de sa notice *ibid.* ; forcé de s'enrôler contre les Omayyades, il se dérobe par la fuite. *Ağ.*, X, 96.

(6) *Ağ.*, XIII, 44-46.

(7) Omm al-Ḥakam ayant, comme lui, Hind pour mère. *Osd.*, V, 576. Sur l'incapacité de 'Abdarrahmân, cf. *Ağ.*, XIII, 34.

le poète 'otmânî, qui l'avait dénoncé (1). Mais il exigea des poètes des services moins désintéressés. Il les chargea de préparer l'opinion en faveur de la bai'a de son fils Yazîd ; il permit aussi à ce dernier de les travailler dans le même sens. Les vers de Aḥṭal (2) et de Miskîn secondèrent efficacement les efforts de Moğîra dans l'Iraq et de Marwân, gouverneur du Ḥigâz (3). S'il existait une mesure antipathique à la démocratie arabe, c'était la reconnaissance d'un héritier présomptif, et cela, du vivant du calife (4). Pour la faire aboutir, la plus grande prudence était commandée. Afin d'habituer les Arabes à cette perspective, de laisser au calife le temps de calculer les chances de réussite, rien ne valait l'intervention des poètes : elle permettait au pouvoir de se tenir discrètement dans l'ombre.

## XIV

### MO'AWIA ORGANISATEUR MILITAIRE

#### SON ATTITUDE ENVERS LES SYRIENS

#### JUGEMENT D'ENSEMBLE SUR MO'AWIA

Dans l'ensemble des plus rares qualités, que nous venons d'observer chez Mo'awia, on constate une seule lacune : le courage guerrier (5).

« Dieu ne lui avait pas accordé le don de la valeur personnelle » (Wellhausen). Par tempérament, il lui répugnait, nous l'avons vu, de

(1) Cf. *Osd*, III, 287. Autre avertissement poétique, mais dans le] genre macabre. *Ṭab.*, II, 213, 10-13.

(2) Il salue le jeune Yazîd comme le futur calife. Aḥṭal, 95, 6.

(3) *Aj.*, IV, 124-125 ; XVIII, 71-72 ; Ġāḥiz, *Baydn*, I, 23, 1 ; *Ḥamdsa*, 507 ; [Qotaiba, *Poests*, 347, 13.

(4) De là, les répugnances des plus honnêtes musulmans comme Ibn 'Omar, Ibn Mo-saiyab, etc.

(5) Comp. la remarque malicieuse de 'Amrou ibn al-'Asî. Mas'oudî, V, 48 ; Qotaiba, '*Oyoân*, 199, 5. 'Amrou est d'ordinaire choisi pour ces traits méchants. Cf. Qotaiba, '*Oyoân*, 367.

recourir à la violence, surtout contre ses propres sujets. Cette répugnance explique ses efforts pour prévenir les révoltes, parfois aux dépens de son amour-propre, sa préférence obstinée pour les moyens de douceur : en un mot, le rôle prédominant du *ḥilm* dans son gouvernement.

De la guerre, il ne comprenait que le *ḡihād*, lutttes profitables (1), autant que glorieuses. Cette horreur pour l'effusion du sang ne l'empêcha pas de participer, et non sans gloire, à la sanglante répression de la *riḍḍa* (2). A cette occasion, on lui fait même l'honneur d'avoir tué Mosailima. Il commença avec son frère Yazîd, puis acheva seul la difficile (3) conquête de la Phénicie (4) et des cités du «Sâhil» du Jourdain (5). L'invasion de Chypre, la première expédition maritime de l'islam, fut son œuvre : il en prit personnellement le commandement et sa présence en assura le succès (6).

Notablement inférieur à 'Alî comme soldat, il se montra en revanche un organisateur militaire de premier ordre (7). L'armée de Syrie dut à son initiative intelligente d'être la première de l'empire pour la valeur et pour la discipline. A Siffin, son attitude martiale provoqua l'admiration des Iraquains eux-mêmes (Mas'ouîdî, IV, 374, 3). Il sut la tenir en haleine par des razzias continuelles sur les terres de Byzance (8).

Mais, en dehors de ces guerres extérieures, Mo'âwia par principe répugnait à l'idée d'envoyer les troupes syriennes dans les autres provinces de l'empire. Il sut tout particulièrement gré à Ziâd de lui avoir épargné

(1) Comme butin ; faites sans plan, les invasions en Anatolie n'aboutirent jamais à une conquête stable. Cf. Wellhausen, *Die Kämpfe der Araber mit den Römern in der Zeit der Umayyiden*, p. 1

(2) Balâḍori, 89, 4-8. Le combat de Yamâma fut un des plus meurtriers du premier quart de siècle de l'hégire.

(3) Cf. Wellhausen, *Kämpfe*, p. 4.

(4) Le témoignage de Balâḍori, (117, 4) est formel. *Târîḥ Bairoût* par Ṣâliḥ ibn Yaḥ-yâ (éd. Cheikho), 22-23. La présence de Mo'âwia en Arménie est moins bien prouvée. Balâḍori, 184, 4.

(5) Il faut retenir la notice de Qotaiba, *Ma'ârif*, 64, 10 ; la conquête du sâhil de l'Ordonn aurait été faite sous 'Otmân, donc par Mo'âwia.

(6) Cf. Ṭab., I, 2819 ; Balâḍori, 152.

(7) Cf. *Iqd*, I, 10 en bas.

(8) Ya'qoubî, II, 285.

cette extrémité, en maintenant la tranquillité dans l'indocile province de l'Iraq, au moyen des milices locales (1). Ce devoir leur incombait avant tout. L'envoi des troupes métropolitaines dans les provinces allait contre les privilèges de celles-ci et pouvait se heurter aux résistances des Syriens (2). Le testament de Mo'âwia nous fournira l'explication de cette attitude du souverain (3), où ne dominait pas seulement le désir de ménager le sang de ces troupes fidèles (4), la véritable force du régime omayyade (5). Ce désir, d'ailleurs fort réel, l'obligea, dans certaines circonstances — nommons la répression de la révolte de Ḥoġr ibn 'Adî, — à se départir de son ḥilm ordinaire et, par un exemple de rigueur, à inspirer une crainte salutaire (6). Lorsque, pour acheter les consciences et raffermir les dévouements suspects, il consentit à des sacrifices d'argent, toujours onéreux pour le trésor, il prétendait prévenir l'effusion du sang syrien sur les champs de bataille de l'Iraq. A ces généreuses intentions du souverain les Syriens répondaient par un égal dévouement. Quand, après une action d'éclat, un soldat iraqain était invité à fixer lui-même sa récompense, il demandait à être immédiatement libéré du service (7). Ces « moqâtîla », amollis par le climat du Sawâd, démoralisés par la licence des cités arabes, comme Koufa et Baṣra, ne pouvaient se faire à l'éloignement de leurs foyers, à l'inclémence des saisons. Comme le leur reprocha 'Alî (8),

(1) Sous les Marwânides, les successeurs de Ziâd n'y réussirent plus.

(2) Voir plus haut, p. 145 : Ḥaġġâġ affecte d'employer l'expression *مجنند امير المؤمنين*. Tab., II, 1038, 10, 16. Celle de *مجنند الله* était plus conforme à l'esprit de la démocratie islamique. Le Taqafite la bravait en plein, en qualifiant de *مجندي* les moqâtîla de l'Iraq. Tab., II, 1053, 1.

(3) Tab., II, 8, l. 6; 139, 17; 145-146.

(4) Il voulait encore les soustraire à la contagion de l'indiscipline iraqaine. Pendant ses luttes avec 'Alî, il ne permit pas aux 'Oṭmâniya de l'Iraq de se fixer en Syrie, mais préféra les établir en Mésopotamie. Cf. *Osd*, III, 397. Ainsi fait-il avec Ġarir ibn 'Abdallah, avec Simâk al-Asadî; il leur assigne Raqqa et Qarqîsiya comme séjour. Balâḍori, 284.

(5) Il voulait prévenir le cas de Syriens, établis dans l'Iraq, comme Ṭirimmaḥ, devenu Hâriġite, et Aïman ibn Ḥoraim, se faisant Śi'ite. Cf. *Divan* d'Aḥṭal, 25-26; *Osd*, I, 160.

(6) Cf. Tab., *loc. cit.*

(7) *Aġ*., XXI, 40, 25.

(8) Cf. *Kâmil*, 14, 1, etc. Aux témoignages du peu d'estime de 'Alî pour les moqâtîla de l'Iraq (voir plus haut, p. 16, n. 5), ajoutez *Iqd*, II, 58, 1; Ya'qoûbi, II, 229.

les chaleurs de l'été, les intempéries de l'hiver — autant de prétextes pour se dérober au service militaire. Avec les moqâtila de l'Iraq, on pouvait former une *landwehr*, mais non une armée permanente.

Rien de pareil avec les milices de Syrie. Leur aveugle dévouement nous est déjà connu (1). Les Iraqains se révoltaient de voir les principaux capitaines syriens faire antichambre à la porte du calife, tout heureux quand il voulait disposer d'eux dans les moindres circonstances (2). Après la mort de Mo'âwia, lorsque éclata la révolte de Médine, le vieux Moslim ibn 'Oqba réclama, malgré son âge et ses infirmités (3), la faveur d'aller châtier la cité rebelle. Si les Iraqains partaient en expédition (4), c'était à condition de se faire suivre d'immenses convois d'esclaves et de bagages. Certains de ces *impedimenta* — nous le savons par leur propre témoignage — composaient la charge de mille chameaux. Au premier signe du calife, le volontaire syrien montait à cheval avec ses provisions, pendues à l'arçon de sa selle (5). Parfois même — comme nous l'apprend une harangue de 'Alî — « il partait sans provisions, sans réclamer de solde ; à l'appel de Mo'âwia, il se mettait en campagne, deux, jusqu'à trois fois par an, n'importe où il lui plaisait de l'entraîner » (6). Aussi la tradition historique ne se lasse-t-elle pas de vanter l'obéissance, la discipline des Syriens. Parmi eux, la loyauté aurait choisi sa demeure. Pour atteindre l'idéal, il faut à la science du Ḥigâz, à la générosité de Koûfa, joindre l'obéissance de la Syrie (7). Le plus dévoué peut-être parmi les serviteurs de la dynastie omayyade, Ḥaġġâġ, dans ses hoṭbas aux Iraqains, أهل الشقاق والشقاق، ne cessera d'exalter la طاعة أهل الشام.

A qui connaît l'anarchie, formant le fond du caractère arabe, cette

(1) Cf. *Iqd*, I, 207, 3 a. d. l.

(2) *Tab.*, II, 806, 10.

(3) *Tab.*, II, 407, 6.

(4) On a vu plus haut avec quelle difficulté 'Alî parvenait à les décider. Cf. *Tab.*, I, 3409, et les exemples cités plus haut p. 37.

(5) *Tab.*, II, 806, 8-11.

(6) *Tab.*, I, 3410.

(7) Qotaiba, *Oyoûn*, 262, 5; 267; *Iqd*, I, 207 en bas. On fait dire par Abou Tofail à Mo'âwia : كُنْتُ فِي أَهْلِ الشَّامِ وَكُلِّهِمْ تَابِعٌ لَكَ. *Osd*, V, 234.

exacte discipline apparaîtra comme le triomphe de Mo'âwia. Le grand organisateur n'épargna aucun moyen pour l'entretenir. Non seulement il payait la solde fort élevée des troupes syriennes, avec une régularité inconnue dans l'Iraq (1), mais il arriva à la doubler (2). A Siffîn, pour stimuler leur courage, il leur promit une paie de 2000 dirhems (3), tarif maximum pour qui n'appartenait pas à la grande aristocratie musulmane (4). Découvrait-il un vaillant soldat, Mo'âwia n'hésitait pas à se l'attacher par l'appât d'une aussi forte récompense (5). Il savait magnifiquement reconnaître le dévouement des troupes, envoyées dans les garnisons exposées, comme celles de Rhodes et de Cyzique et prenait soin de les faire relever régulièrement (6). Venaient-ils à succomber dans ces lointaines expéditions, il savait consoler leurs familles et accordait des pensions aux membres survivants (7). Il fut le créateur de la marine musulmane (8), entreprise où il déploya une énergie et des ressources que nous avons déjà eu l'occasion de mettre en évidence (9).

Nous n'en finirions pas, si nous voulions approfondir l'examen de « la politique de Mo'âwia, son extrême générosité envers ses sujets, les faveurs, les bienfaits dont il les accabla, captant leur sympathie et séduisant leurs cœurs avec tant d'art qu'ils le placèrent au-dessus de leurs proches et de

(1) Voir notices de Moğira et de Ziâd.

(2) Théophané, A. M. 6151, 6152. Déjà du temps de Mo'âwia, 2000 Kalbites touchaient l'énorme solde de 2000 dirhems. Mas'oudî, V, 200. A Marğ Râhiğ, parmi les morts qaisites, 80 la recevaient également. Ces Qaisites étaient Syriens.

(3) Dinawari, 199, 5.

(4) Quoique inscrit sur les registres de Qorais, Hâriğa ibn Badr n'arrive que successivement et à force d'intercessions (comp. *Iqd*, I, 103 en bas) au chiffre de 2000. *Ağ.* XXI, 27, 12-21. Pour prouver l'islamisme de Hormozân, on ne trouve pas de meilleur argument que la pension de 2000, accordée, assure-t-on par 'Omar. Dinawari, 180, 17. Autre exemple, Balâdorî, 268, 6; d'autres ont été cités à propos du *شرف العطاء*.

(5) Balâdorî, 236, 6.

(6) Ibn Hağar, II, 76, 8 a. d. l.

(7) Mas'oudî, V, 75; Ibn Hağar, II, notice 2779.

(8) Excellent résumé, avec renvoi aux sources principales, dans Wellhausen, *Kaempfe*, p. 5-6.

(9) Dans une leçon précédente, non encore publiée.

leurs affections de famille» (1). Un vrai charmeur que ce calife, accueillant à toute heure de la journée, sans en excepter le moment de ses repas (2); mettant à la disposition de ses sujets la poste officielle, pour leur permettre de correspondre directement avec lui (3); honorant toutes les professions, à l'exception pourtant de celle des marchands d'esclaves (4) et des musiciens (5). Il veillait sur le repos public, prévenant les divisions intestines, occupant au loin l'ennemi (6) pour lui enlever l'envie de violer les frontières de l'empire, donnant à tous l'exemple du travail, des vertus domestiques (7), également ennemi de la prodigalité comme de la fausse austérité; avec cela, magnifique comme souverain, impartial pour tous, fût-ce contre sa propre famille (8). On ne revit plus après lui, réunis dans un tel degré, «cette mansuétude, cette sûreté de gouvernement, ces sages tempéraments, l'habileté avec laquelle il maniait les hommes selon leur rang, la cordialité et les égards qu'il leur témoignait d'après leur position sociale» (9). C'est l'avis de Mas'oudî, sur lequel nous sommes heureux de terminer.

\*  
\*\*

En résumé, Mo'âwia apparaît dans l'histoire musulmane comme une des plus sympathiques et des plus complètes personnalités. Au jugement du même Mas'oudî (10), ses successeurs pourront tout au plus essayer de le copier, sans parvenir à l'égaliser. Comme on l'a observé chez la plupart des

(1) Mas'oudî, V, 75.

(2) Mas'oudî, V, 77; 'Iqd, II, 172 en bas. D'après ce dernier passage il avait également des jours كان يدخل فيو بنقيو.

(3) Tab., II, 213, 7-14.

(4) Qotaiba, 'Oyoûn, 298, 6. Le trait contraire, cité *ibid.*, 347, 9, a surtout pour but d'amorcer une نادرة.

(5) Voir plus haut, p. 69.

(6) L'occupation de Cyzique jusqu'à la fin du règne obtint certainement ce résultat.

(7) Comme on verra plus tard dans l'étude sur la jeunesse de Yazîd I.

(8) Voir plus haut l'attitude de Mo'âwia, envers les 'Alides et les Omayyades: § III et IX.

(9) *Pratres*, V, p. 78-79.

(10) *Pratres*, V, p. 78.

vieux politiques, un long usage du pouvoir avait fini par le rendre sceptique. Nous n'avons pas à dissimuler ce revers de caractère chez notre héros. Dans une circonstance pourtant, trompé par les Byzantins, il ne se crut pas le droit de se venger sur les otages, laissés entre ses mains, et leur rendit la liberté (1). Mais il avait trop expérimenté ses contemporains pour avoir une confiance aveugle en leur probité et les croire inaccessibles à la corruption.

Le contact immédiat avec le Prophète et les saints de l'islam (2) dut fâcheusement déformer sa conscience (3). Dans la foule des « Compagnons », en face d'ambitieux comme 'Alî et 'Amrou ; d'intrigants vulgaires, comme 'Aîsa, Zobair, Ṭalḥa ; de gens basement cupides, comme Ḥasan fils de 'Alî et Ibn 'Abbâs, il rencontra trop peu de caractères de la trempe de Sa'd ibn Abi Waqqâs ; ou des personnalités, comme Abou Moûsâ al-A'sârî et Ibn 'Omar, chez lesquels l'honnêteté (4) politique paraît surtout devoir être attribuée à l'étroitesse d'esprit (5). Ce scepticisme pratique inspira au fils d'Abou Sofîân des mesures d'une loyauté douteuse. Il sut, non le premier, mais le mieux au sein de l'islam, transformer en instrument de règne le « ta'lîf al-qoloûb », pour nous servir de l'euphémisme inventé par Mahomet (6).

Mais cette lacune morale, fréquente chez les souverains de l'Orient, se trouvait compensée par des qualités, dont les annales musulmanes nous montrent rarement la réunion en un même personnage. D'autres califes le

(1) Balâdori, 159, 3.

(2) Sa jeunesse s'écoula en leur compagnie.

(3) Il y apprit les combinaisons louches du *التلويح* ; Mahomet et 'Omar lui donnèrent l'exemple du meurtre politique, de l'espionnage des fonctionnaires.

(4) 'Omar s'émerveille devant un exemple de désintéressement au sein de l'islam. I. S., *Ṭabaq.*, III<sup>1</sup>, 301, 3. Il refusa des emplois aux grands « Ṣaḥâbîs », pour « ne pas souiller leur religion » ; elle ne lui paraissait donc pas à l'épreuve de la tentation.

(5) Voir, dans I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 110, comment le dernier pratique la neutralité pendant la *فتنة* : il reconnaît tous les pouvoirs, reçoit les cadeaux d'argent de Mohtâr ; il était pourtant difficile de se faire illusion sur la valeur morale de ce grand imposteur. Ibn 'Omar se tranquillisait : *ما ارد ما رزقني الله*. *Ibid.* On lui adressait le reproche de *غفلة*. *Tab.*, I, 3356, 16.

(6) Cf. *Ḥamîs*, II, 114-115. Ḥoṣrî s'extasie devant l'invention de cet euphémisme.

surpassèrent par la bravoure, par l'austérité extérieure (الزهد), par l'amour des sciences, et autres vertus d'apparat frappant davantage les regards du vulgaire : à celles-là, les noms de 'Omar, de 'Alî, de Hâroûn ar-Rasîd, de Ma'mouîn doivent leur popularité. Mais aucun ne posséda, comme lui, les dons d'un fondateur d'empire (1) : le coup d'œil, l'énergie et la promptitude dans l'exécution, la largeur de vues, la suite dans les idées, l'absence de préjugés surannés (2), l'art de la représentation (3), celui de se servir des hommes, de ménager leurs préventions, pour n'avoir pas à les heurter de front.

Quand on étudie les origines et l'organisation de l'empire arabe, on ne tarde pas à découvrir l'inconsistance de la base, appuyant cette énorme machine ; la contradiction perpétuelle entre la grandeur de l'entreprise et l'impropriété des moyens, destinés à la faire aboutir : véritable tare originelle, dont les effets n'ont pas cessé de se faire sentir. La fondation d'un grand état suppose l'ordre, la discipline, la fusion entre les éléments destinés à entrer dans sa composition ; avant tout, l'entente entre les classes dirigeantes, l'accord entre les conquérants : autant de conditions de succès, dont on cherche vainement la trace chez les contemporains de Mo'âwia.

Pour leur faire place, une opération préliminaire s'imposait : il aurait fallu commencer par briser les anciens cadres de la tribu, par abolir les institutions primitives, les lois anarchiques, introduites par cet embryon d'organisation sociale : comme celles du t̄âr, de la soûrâ. On sait ce qu'il en coûta à Mo'âwia pour tourner cette dernière difficulté (4). Sa clairvoyance lui fit-elle découvrir les perpétuelles contradictions, au milieu

(1) Comp. *Al-Fahri*, 148, 1 ان معارضة كان مرتبة الدولة وسائس أتمه وراعي ممالك

(2) Cf. *Al-Fahri*, 150, 5.

(3) Le *molk*. Pour la question du *minbar*, l'existence de minbar en fer, affirmée par Goldziher (*M. S.*, II, p. 42), a été niée par Becker, *Die Kanzel* (*Orient. Stud.*, I, p. 344 n.) ; voir pourtant *Osd*, I, 214-215, où le Prophète siège sur un *قوائم حديد* *كروسي* Or, *كروسي* est fréquemment synonyme de *منبر*. Comp. *Dinawari*, 192, 13 ; 193, 13 ; 195, 14 ; *Ġâhiz*, *Bayân*, I, 158, 12 ; *Tab.*, II, 959, 3 et 12 ; 1095 ; 1107, 15 ; au lieu de *كروسي* et de *منبر*, on emploie aussi *سرى*. *Tab.*, II, 646, 7 ; 1119, 18 ; I. S., *Tabaq.*, V, 169, 14.

(4) Nous y reviendrons en traitant du règne de Yazid.

desquelles devait se mouvoir sa politique? Se sentit-il condamné à tirer l'ordre du sein de l'anarchie? Dans ce dernier cas, notre admiration augmente pour la sérénité et la confiance du souverain, ne reculant pas devant cette tâche de géant.

Il faut tenir compte de la matière ingrate (1), sur laquelle opéra le grand calife, de la résistance opposée à son action par l'irréductible individualisme des Arabes. Il parvint non seulement à les discipliner; mais il les transforma en conquérants, capables de dominer des peuples supérieurs à eux par l'intelligence et par la civilisation (2). Devant la grandeur des résultats obtenus avec des moyens aussi peu proportionnés, peut-on ne pas être frappé de l'immensité de l'œuvre accomplie et hésiter à lui payer un juste tribut d'admiration?

Grâce aux préventions, propagées par les écoles de Médine et de l'Iraq, « véritable déluge de hadîth mensongers, venus de l'Orient », pour reprendre une expression de 'Abdalmalik dans le minbar de Médine (3), on n'a pas jusqu'ici apprécié à leur juste valeur la réalité des services, rendus par Mo'âwia, même à la cause de l'islam. Chez lui, le monarque et l'homme d'état ont fait tort à l'imâm et au prince des croyants. En signalant cette dernière antithèse, nous ne nous dissimulons pas son caractère artificiel (4); au premier siècle de l'islam, la distinction se trouvait certainement moins tranchée (5). Mais n'est-il pas piquant de constater que le fils d'Abou Sofîân, du chef qoraïsîte qui retarda de dix ans l'avènement de la religion

(1) Ġâhîz signale cette indiscipline des Arabes : اصحاب تأويلات وتفاخر وتناشد : *Opuscula*, 35 en haut. Lire, dans *Tab.*, II, 1047-51, l'assassinat de Bokair. A la fin du premier siècle, on verra comment les Arabes comprenaient la loi du t̄ar et quelles complications elle risquait souvent d'amener.

(2) Situation déjà signalée par Ibn al-Moqaffa'. *Iqd*, II, 50-51.

(3) I. S., *Tabaq.*, V, 173, 11.

(4) Les poètes omaiyades appliquent couramment aux Sofîânides comme aux Marwânides le titre d'imâm. *Ah̄tal*, 205, 5; 232, 4; 236, 2; 243, 3; imâm fils d'imâm = Walid I, *Qoṭâmi*, XXV, 10; voir encore *Farazdaq*, 13, 2 a. d. l.; 40, 6 a. d. l.; 93, 5 a. d. l.; 103, 12; *Tab.*, II, 342, 16.

(5) C'est le sens de la réponse faite à Hâroûn ar-Rašîd au sujet des Omaiyades : كانوا انعم للناس وانتهم اقوم بالصلوة. *ZDMG*, L, p. 492.

de Mahomet, a bien mérité de l'islam (1) ? Dans la liste des auteurs responsables de cette grande révolution, son nom doit venir après celui du Prophète et — au risque d'aller à l'encontre des idées reçues — nous ajouterons : peut-être même avant celui de 'Omar. La vulgate exalte de préférence ce dernier et le présente comme le second fondateur de l'islam (2). Mais cette persuasion même a dû fausser son jugement; elle n'a pu résister à la tentation de l'envelopper dans le nimbe, créé autour du Prophète, lumière artificielle dont la crudité était bien faite pour déformer les détails en leur donnant des proportions fantastiques (3). Tel n'était pas le cas de Mo'âwia : الطليق ابن الطليق, on pouvait l'accabler, sans ébranler les fondements de la chapelle islamite; on ne s'en est pas fait faute, nous le savons.

Plus haut (4), nous sommes émerveillé devant la renommée posthume de 'Alî, devant l'enthousiasme des Iraquains pour la mémoire du calife lâchement abandonné par eux. Plus encore que la pitié pour cette grande infortune, la glorification de 'Alî fut la revanche de l'Iraq, sa réponse aux revendications du Hîgâz et de la Syrie.

Battus sur les champs de bataille et de la diplomatie, déboutés de leurs prétentions par l'abdication de Hasan et les maladresses politiques des 'Alides, les Iraquains ont voulu reprendre l'avantage dans le domaine historique. Ils ont grandi outre mesure l'homme, champion, à leurs yeux, de la suprématie de la province; l'imâm (5) ayant élevé Koûfa au rang de capitale d'empire. Ils en ont fait autant pour ses partisans, comme le dangereux agitateur sî'ite, Hoğr ibn 'Adî, une aussi piètre figure que celle de son maître et ami, le fils d'Aboû Tâlib. Mais il fut le martyr de la cause iraquaine : son irréductible opposition au régime omayyade

(1) Signalons, à cause de sa signification, l'éloge de Mo'âwia par le poète anşârien Aħwaş. Mas'oudî, V, 158.

(2) 'Omar se donna fréquemment la mission d'inspirer le Prophète; cette collaboration n'a pas été suffisamment mise en lumière.

(3) Sur l'islam, nous posséderions « la plus abondante tradition historique ». H. Nissen, *Orientalien; Studien zur Geschichte der Religion*, 1906, p. 70. On oublie d'indiquer la valeur de cette tradition qui prétend tout savoir.

(4) Voir p. 36.

(5) Pour eux, 'Alî est *amîr al-mu'minîn* par excellence.

constitua son principal titre de gloire. Cela explique suffisamment le bruit fait autour de sa mémoire. Nous en avons donné des preuves plus haut (1).

Entre-temps, l'école médinoise n'était pas demeurée inactive. De cette officine sortit une autre création, un vaste cycle de légendes, si habilement combinées, qu'on n'en a pas jusqu'ici aperçu le caractère artificiel. L'homme choisi pour incarner les revendications du Hîgâz, contre les prétentions des rivales Koufa et Damas, ne rappelait en rien l'insignifiant mari de Fâtima. A ce travail acharné, nous devons les proportions fantastiques, prises par la personnalité de 'Omar : elle arriva non seulement à absorber son prédécesseur immédiat Aboû Bakr, — témoin l'expression الشمران, — mais à projeter son ombre jusque sur le Prophète. Les deux 'Omar, le second surtout, se sont de la sorte trouvés associés à l'œuvre du Maître, en collaboration intime avec lui, le guidant, l'inspirant sans cesse, mettant partout leur contreseing au bas de ses décisions. Sans sourciller, on n'a pas hésité à mettre dans la bouche de Mahomet des déclarations, comme la suivante : « ainsi il nous a paru bon, à moi, à Aboû Bakr et à 'Omar » (2) ; de montrer le Prophète capable de prendre une résolution indépendante, alors seulement qu'il ne voit plus le redoutable dummirat d'Aboû Bakr-'Omar se dresser devant lui (3).

Comment s'arrange-t-on pour sauver le caractère et l'inspiration prophétiques du Maître, pour garantir son indépendance contre des empiétements, se déguisant à peine ? Il faut toute la prévention, tout l'aveuglement de la tradition pour lui dérober ces énormes inconséquences. Si elles diminuent l'auteur du Qoran, en revanche comme le champion du Hîgâz sort grandi de l'opération ! Cette considération a suffi pour calmer les scrupules.

Pour renforcer encore l'impression produite, l'école médinoise a voulu y joindre la légende d'Ibn 'Omar, cette doublure du <sup>أب</sup> paternel. A partir du califat de 'Alî, on peut suivre la lutte entre Koufa et Médine, se

(1) Voir, p. 104, la déclaration de Hasan al-Baṣrî, encore un partisan des revendications iraqaines.

(2) Voir p. ex. Bohârî, II, 68, 7-8 ; *Osd*, IV, 72.

(3) Cf. *Osd*, II, 88, 100.

disputant toutes deux le titre de capitale de l'islam. Plus tard, la lutte s'est continuée autour de deux héros, incarnant les revendications du Hîgâz et de l'Iraq. De politique, au début, elle a fini par devenir religieuse. Ici encore, on peut constater l'antagonisme entre l'Orient et l'Occident de la Péninsule, antagonisme si bien mis en lumière, sur le terrain philologique, par le dernier livre du Prof. Vollers (1). Le succès des manœuvres médinoises explique la mauvaise humeur des 'Abbâsides contre le Hîgâz, contre la mémoire (2) et les descendants du second calife (3).

Si, laissant dans l'ombre la période d'initiation, celle de la première éducation politique, à laquelle présidèrent les califes de Damas, la tradition orthodoxe met en évidence leurs rivaux de Bagdad, n'aurait-elle pas, ici encore, subi l'empire des préjugés, accumulés par la réaction 'abbâsides et l'esprit sectaire sî'ite ? Ces préventions devaient l'empêcher de saisir la signification du long règne de Mo'âwia. En réalité, c'est ce calife qui, du chaos informe de coutumes arabes et de lois qoraniques, a tiré un gouvernement. 'Omar prétendit-il régenter le « peuple de Mahomet », comme on dirige une congrégation monastique ? M. Sachau l'a pensé (4). A cette conception irréalisable (5), Mo'âwia, mieux inspiré, substitua la véritable organisation politique de l'islam. Il a coordonné, assoupli l'islam, en y créant un pouvoir central, assez fortement constitué pour imposer son action au dedans, comme pour se faire respecter au dehors.

Les merveilleuses conquêtes des Arabes, on peut à la rigueur « les attribuer à leur esprit militaire. Mais la consolidation de l'immense empire fut réalisée par le talent financier du fils du dernier grand marchand du paganisme arabe » (6). Les autres califes omayyades ont seulement poursuivi l'œuvre, inaugurée par ce vigoureux génie. Poussés

(1) *Volkssprache und Schriftsprache im Alten Arabien*.

(2) Qotaiba, *Oyoûn*, 246 en bas.

(3) On supprime leur *أمة*. *Aj.*, VII, 9.

(4) Voir l'excellente introduction de Sachau (VI-VII) à I. S., *Tabaq.*, III<sup>e</sup>.

(5) Le positivisme des Nomades n'a jamais compris l'ascétisme. L'admiration de leurs bardes pour le « râhib » chrétien exploitait surtout un thème à variations poétiques, comme certains décadents font de la cathédrale gothique.

(6) Sprenger, *Die alte Geographie Arabiens*, p. 303.

principalement par des intérêts dynastiques, ils ont, à la suite de Mo'âwia, fait converger tous leurs efforts à l'achèvement et à la durée de l'édifice, dont Mahomet s'était contenté d'élever les premières assises.

Au dire de Nöldeke, les Sémites se sont toujours débattus « entre le plus complet morcellément, entre la licence, où l'on aperçoit à peine une ébauche d'autorité politique, comme chez les Bédouins anciens et modernes, et le despotisme le plus absolu » (1). Les Arabes, on en convient volontiers, représentent une des formes les plus pures du sémitisme. Pour comprendre à quoi aurait abouti entre leurs mains la direction de l'islam, sans l'intervention des Omayyades, il suffit de considérer la situation de l'Iraq (2) et des provinces orientales, au moment, où elles échurent en partage à Mo'âwia. Dans les métropoles, Koufa et Basra, le meurtre, le vol et l'incendie étaient des faits quotidiens. 'Omar et 'Oimân avaient dû renoncer à y établir un semblant d'ordre (3). La voix de 'Alî n'arriva pas à dominer le tumulte. Impuissant à se faire respecter, il échoua dans la tentative d'imposer son prestige de gendre du Prophète, son ancienneté (سابقه) dans l'islam, qu'il ne cessait de mettre en avant; traîné à la remorque des bandes arabes, dont il était le chef nominal, fréquemment abandonné, parfois menacé de mort. Sans l'intervention des Omayyades et de leurs énergiques représentants: les Ziâd, les 'Obaidallah, les Ḥaǧǧâg, les Ḥâlid al-Qasrî, tout l'empire musulman se fût transformé, comme l'Iraq, en un champ-clos, où les Arabes seraient venus vider leurs mesquines querelles de tribus (4). L'unité, la cohésion de l'islam, partant son action extérieure,

(1) Nöldeke, *Orient. Skizz.*, p. 11.

(2) A un inconnu qui l'irrite par des compliments exagérés, Ibn 'Omar réplique: *لأحبيبتك عراقياً*. I. S., *Ṭabaq.*, IV<sup>1</sup>, 119, 5, riposte visant probablement les tendances révolutionnaires de l'Iraq; un des nombreux ḥadîṭ, où l'école de Médine manifeste sa rancune contre la rivale Koufa.

(3) Il leur resta la ressource de changer incessamment les fonctionnaires et d'y expédier des commissaires spéciaux. Voir p. ex. Balâdorî, 278; *Iqd*, III, 355-56, où l'on énumère les principaux méfaits des Koufites. Qotaiba, *Ma'arif*, 136. *أعطل في أهل الكوفة*, s'écrie 'Omar, avouant son impuissance; comp. scoliaste dans *Naqâ'id Ḥarîr*, 303, 1.

(4) Dans l'immense compilation de Ṭabarî, plus de la moitié est consacrée au détail de ces luttes; la province dépendante, le Ḥorâsân, présente la même anarchie. Le *تاريخ الرسل والملوك* devrait porter le titre de « Histoire des guerres civiles de l'Iraq et du Ma'sriq ».

n'auraient pu manquer de sombrer au milieu de cette confusion. Mo'âwia et ses successeurs le sauvèrent de ce danger, en disciplinant à son profit les Arabes, qui selon l'idée de 'Omar, en constituaient « la matière ».

De cette matière rebelle, quelque peu assouplie par le contact de la Syrie, ils tirèrent les cadres de la magnifique et solide armée syrienne, admirablement disciplinée, remplissant par delà les frontières le devoir du *jihād*, rétablissant au dedans l'unité de l'empire. A ces descendants de caravaniers, à ces terriens obstinés de Qorais, le flair politique fit deviner l'importance du *Sea-Power*, de la « Maîtrise des mers ». La thalassocratie arabe date de cette époque. Parmi ses lieutenants, Mo'âwia compta des amiraux (1), comme des capitaines. Il dota l'islam d'une marine; elle débuta en jetant la terreur au sein de la capitale byzantine. Sans l'invention du feu grégeois (2), avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, la profession de foi musulmane eût peut-être retenti sous la coupole de S<sup>te</sup> Sophie. Mo'âwia et ses successeurs n'en demeurèrent pas là. Ils modifièrent le régime patriarcal, le seul soupçonné par le Qoran, élargirent les institutions primitives, de manière à les adapter à la situation nouvelle, créée par les récentes conquêtes, ils supprimèrent la *soûrâ* (3), servant surtout à perpétuer l'anarchie dans l'état, organisèrent enfin une forme de gouvernement; elle devait contenir, neutraliser jusqu'à un certain point les éléments de décomposition, s'agitant au sein de l'état. Ils créèrent le corps social; lui insuffler une âme, assez forte pour garantir son existence: cette tâche dépassait leurs forces.

Ces services étaient d'importance; ils expliquent la durée de l'islam. Nous ne prétendons pas en faire un mérite aux califes de Damas; nous nous contentons de constater combien peu celui-ci en fit au gré aux Omayyades. Nous savons pourquoi. En fixant en Syrie le centre de l'empire, ils s'aliénèrent pour toujours le Hîgâz et l'Iraq (4). Ces provinces se vengè-

(1) Voir, dans *Osd*, I, 297, la notice d'un de ces amiraux.

(2) Il aurait alors joué un moins grand rôle, d'après M. de Goeje, *Quelques observations sur le feu grégeois* ( *Homenaje a D. Francisco Codera*, 1904, p. 94-98 ).

(3) On y revient constamment, même sous les Marwânides; c'est, semble-t-il, l'idéal des plus sincères. Cf. *Tab.*, II, 984 en bas; 989, 3; 993, 6. *Comp.* plus haut, p. 104.

(4) A l'imposteur Mohtâr, un prisonnier homme d'esprit prédit un jour qu'il s'empare-

rent par l'exaltation du duumvirat Aboû Bakr - 'Omar, par la création de la légende de 'Alî: véritables machines de guerre, dirigées contre les Omayyades. La réussite de ces manœuvres ne peut nous surprendre, quand nous constatons leur succès jusqu'au sein de l'orientalisme européen, insuffisamment garanti par la lourde cuirasse de l'hypercritique. Il manqua à ces princes une presse impartiale. La tradition syrienne fut emportée avec la dynastie nationale; les échos, laissés par elle, se trouvèrent promptement couverts par les voix contraires de l'Iraq et de Médine (1).

Et voilà comment, au lieu d'être salués comme les principaux bienfaiteurs de la religion de Mahomet, les califes de Damas portent dans l'histoire musulmane le stigmate flétrissant de *اعداء الدين* (2). Au temps de Ma'moûn, les beaux esprits de Bagdad éviteront, comme une souillure, de prononcer le nom de Mo'âwia (3).

---

rait de Damas et n'y laisserait pas pierre sur pierre. Dinawari, 305 d. l. Ce rêve sommeillait au fond de toutes les âmes iraqines.

(1) D'où sortit le *كتاب مثالب بني امية*. Voir note de Goldziher, dans *ZDMG*, L, p. 490; I. S., *Tabaq.*, V, 173, 11.

(2) *Aj.*, IV, 92.

(3) لا تقدر مجلسنا بذكر ولد ابي سفيان. Cité dans *ZDMG*, L, p. 492.









D: *Ne*

*302*

ULB Halle  
000 864 20X

3/1



D: *Ne*

*302*

ULB Halle 3/1  
000 864 20X



